

Le Canada, les peuples autochtones et les pensionnats

Ils sont venus pour les enfants



Commission de vérité
et réconciliation du Canada

Le Canada, les peuples autochtones et les pensionnats

Ils sont venus pour les enfants



Pour pouvoir éduquer les enfants correctement,
nous devons les séparer de leurs familles. Certains
peuvent penser qu'il s'agit d'une mesure radicale,
mais nous n'avons pas d'autre choix si nous
voulons les civiliser.



Hector Langevin

Le ministre des Travaux publics du Canada, 1883



Le présent rapport relève du domaine public. Toute personne peut, sans frais ni demande de permission, reproduire le rapport intégralement ou partiellement.

2012

Commission de vérité et réconciliation du Canada

1500-360 rue Main

Winnipeg (Manitoba)

R3C 3Z3

Téléphone : (204) 984-5885

Numéro sans frais : 1-888-872-5554 (1-888-TRC-5554)

Télécopieur : (204) 984-5915

Courrier électronique : info@trc.ca

Web : www.cvr.ca

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Ils sont venus pour les enfants : le Canada, les peuples autochtones et les pensionnats.

Publ. aussi en anglais sous le titre: They came for the children.

Comprend des réf. bibliogr.

Également disponible sur l'Internet.

ISBN 978-1-100-19996-2

No de cat.: IR4-4/2012F

1. Internats pour autochtones--Canada. 2. Autochtones--Canada--Histoire. 3. Violence envers les autochtones--Canada. 4. Violence envers les enfants autochtones--Canada. 5. Crimes contre les autochtones--Canada. 6. Crimes contre les enfants autochtones--Canada. 7. Autochtones--Acculturation--Canada. 8. Autochtones--Canada--Relations avec l'État. I. Commission de vérité et réconciliation du Canada II. Titre: Canada, les peuples autochtones et les pensionnats.

E96.5 T4314 2012

371.829'97071

C2012-980024-4

Photos de la page couverture : Du coin supérieur gauche, dans le sens des aiguilles d'une montre. Fonds d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Bibliothèque et Archives Canada, 1973-357, Shingle Point, 1930; a102086; Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, M2008-10 (P14), Gordon's school, 1953; P75-103 (S7-184), Old Sun School, 1945; P2004-09 (348), St. Cyprian's School, 1952.

Conception: Doowah Design Inc.



Commission de
vérité et
réconciliation
du Canada

Truth and
Reconciliation
Commission of Canada

cvr.ca

Le 31 décembre 2011

Les parties de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens

Mesdames, Messieurs,

La Commission de vérité et réconciliation du Canada se réjouit de vous remettre le présent rapport, tel que l'exige le mandat de la Commission, sur l'histoire, les objectifs, le fonctionnement et la surveillance du système des pensionnats indiens, les répercussions de ce système et des séquelles durables des pensionnats.

Le rapport a été préparé conformément à l'obligation de la Commission de fournir un tel rapport deux ans après le début de son mandat. Toutefois, en raison du retard important dans la collecte et la réception de documents sur les pensionnats appartenant au gouvernement et aux églises, il a fallu rédiger le rapport sans avoir pu examiner ces documents. Par ailleurs, la collecte de témoignages des survivants et de ceux qui étaient associés aux pensionnats d'une quelconque manière est une tâche continue. La Commission prévoit que, lorsque l'analyse de ces documents et témoignages aura été effectuée, de plus amples renseignements historiques seront disponibles. Compte tenu de cela et de la recherche en cours, la Commission présentera un rapport plus exhaustif et détaillé ainsi qu'un ensemble complet de recommandations à la fin de son plein mandat de cinq ans.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Juge Murray Sinclair
Président de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

Chef Wilton Littlechild
Commissaire

Mme Marie Wilson
Commissaire

1500-360 rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Téléphone: (204) 984-5885
Télécopieur: (204) 984-5915

Table des matières

Avant-propos	vii
Introduction	1
Christianiser et civiliser : Les pensionnats indiens du Canada	5
Les pensionnats et la conquête de l'Ouest.	6
Les peuples autochtones et l'éducation.	7
Le Rapport Davin.	9
Civiliser et christianiser	10
Sécurité	12
Le rôle des Églises	13
L'essor du réseau	15
Le long déclin.	18
L'expérience scolaire : La vie dans les pensionnats indiens	21
Arrivée : « Maintenant, tu n'es plus un Indien. »	21
Éducation : « Beaucoup de copiage et de mémorisation. »	25
Santé : « Mon royaume pour une infirmière. »	28
La faim : « La première et la dernière chose dont je me souviens. »	31
Le travail : « Trop de travail et pas assez d'enseignement. »	35
La discipline : « Il n'aurait jamais dû être battu de la sorte. »	38
Les mauvais traitements : « Je me sentais tellement déshonoré. »	41
Réalizations : « Je garde de bons souvenirs du pensionnat. »	45
Résistance : « Je ne veux plus jamais les voir traités avec une telle cruauté. »	49
Les pensionnats dans le Nord et l'Arctique	55
La période missionnaire	55
Le nouveau Nord	59
Les Métis et les pensionnats	65
La vie du personnel	71
L'héritage tenace des pensionnats	77
Conclusions	85
Annexe A	89
Notes finales	96
Bibliographie	103
Sources des citations dans les légendes	111

Avant-propos

Dans le cadre de son mandat visant à sensibiliser le public canadien sur les pensionnats indiens et la place que ceux-ci ont occupée dans l'histoire du Canada, la Commission de vérité et réconciliation du Canada publie le présent rapport sur l'historique des pensionnats indiens.

La Commission a été créée en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Pour sa part, la Convention a été conclue en réponse à de nombreux recours collectifs que d'anciens élèves des pensionnats indiens avaient intentés contre le gouvernement fédéral et les églises qui ont administré les pensionnats au Canada pendant bien plus de 100 ans. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a été mandatée d'informer tous les Canadiens sur ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens et d'orienter un processus de réconciliation nationale.

Pour l'enfant déraciné, pour le parent oublié, nous encourageons les Canadiens et les Canadiennes à lire ces récits historiques afin de se renseigner sur les séquelles des pensionnats et de contribuer à la réconciliation.

Introduction

Ce livre dresse la chronique d'un passé douloureux.

Pendant plus d'un siècle, des générations d'enfants autochtones ont été séparés de leurs parents et élevés dans des pensionnats surpeuplés, sous-financés et souvent insalubres répartis d'un bout à l'autre du Canada. Ils se voyaient en général interdire de parler leur langue et dire que leurs pratiques culturelles étaient immorales. Certains élèves étaient des années sans voir leurs parents. D'autres—victimes d'un taux de mortalité scandaleusement élevé—n'ont jamais revu leur foyer. Même selon les standards du jour, la discipline imposée était souvent excessivement rigoureuse. Faute de supervision, les élèves étaient la proie de prédateurs sexuels. En bref, les besoins de dizaines de milliers d'enfants autochtones ont été systématiquement négligés. Beaucoup trop d'enfants ont été trop souvent victimes de mauvais traitements.

Mais cette histoire ne se résume pas à la négligence et aux mauvais traitements. Ces récits tragiques ont à juste titre fait la manchette des médias nationaux. Ils sont au cœur de l'histoire racontée dans ce livre. Mais il y a plus à raconter.

C'est une histoire de perte.

Les pensionnats indiens ont brisé les liens unissant les familles et les collectivités. Ils ont empêché les aînés de transmettre aux enfants des traditions et pratiques culturelles et spirituelles séculaires. Ils ont contribué à la disparition des langues. Ces préjugés ne sont pas que les effets secondaires d'une politique bien intentionnée : le réseau des pensionnats indiens avait pour objectif avoué de soustraire les enfants à l'influence de leurs parents et de leur communauté afin de détruire leur culture. Ces répercussions ont été dévastatrices. À leur sortie des pensionnats, d'innombrables élèves n'étaient plus que des âmes perdues, dont la vie allait bientôt être écourtée par la drogue, l'alcool et la violence. Bien que le dernier des pensionnats administrés par le gouvernement fédéral, au nombre d'au moins 150, ait fermé ses portes dans

les années 1990, les répercussions se font toujours sentir dans chacune des communautés autochtones du pays*.

Il s'agit d'un épisode honteux de l'histoire canadienne.

Le gouvernement canadien a assumé de lourdes responsabilités lorsqu'il a créé les pensionnats indiens. L'éducation, affirmait-on, allait « civiliser » les Autochtones. Les enfants devaient être nourris et logés, et acquérir des compétences et une formation professionnelle qui leur permettraient de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cependant, une fois les pensionnats mis en place, les politiciens se sont rendu compte qu'ils avaient sous-estimé les coûts afférents à la mise en œuvre d'un système à la fois humain et efficace. Ils ont su dès les premiers jours que les pensionnats n'arrivaient pas à offrir aux enfants l'éducation dont ils avaient besoin et l'attention à laquelle ils avaient droit. Malgré ce constat, les gouvernements qui se sont succédé

* La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007 répertoriait 134 écoles et pensionnats. La convention autorisait les anciens pensionnaires de ces établissements à présenter des demandes d'indemnisation. Depuis la signature de la Convention, les anciens élèves ont demandé que plus de 1 300 écoles soient ajoutées à la liste. Huit de ces demandes ont été acceptées jusqu'à maintenant (31 août 2011), l'immense majorité d'entre elles ayant été rejetées. En août 2011, la Cour suprême de l'Ontario a ordonné que deux autres pensionnats soient ajoutés à la liste. Au moins neuf autres pensionnats n'ont pas été inclus dans la Convention de règlement parce qu'ils avaient fermé leurs portes au début du vingtième siècle. Par ailleurs, nombre d'élèves ont fréquenté les pensionnats indiens sans y être pensionnaires. Des élèves externes ont entrepris des démarches devant les tribunaux en vue d'être indemnisés pour les expériences qu'ils y ont vécues. Les anciens élèves des pensionnats du Labrador ont intenté des poursuites similaires. Leur histoire n'a pas encore été racontée.

n'ont réussi ni à trouver le courage d'assurer un financement approprié des pensionnats ni à prendre l'initiative de les fermer. La dérive et l'inertie se sont substituées à la vision.

Cette histoire est aussi celle de la réponse à un appel sacré.

Pendant la majeure partie de leur existence, les pensionnats indiens ont été administrés par des organismes religieux. Des prêtres, des religieuses, des ministres du culte et des missionnaires organisaient les écoles, enseignaient et s'occupaient des élèves du matin jusqu'au soir. Ils étaient presque toujours surchargés de travail et sous-payés. Ils avaient embrassé cette vie difficile en ayant le sentiment de répondre à un appel sacré de répandre la foi chrétienne dans le monde. Ils avaient dédié leur vie à ce travail missionnaire.

Cette histoire est aussi celle du colonialisme canadien.

Bien que nombre des personnes travaillant dans les pensionnats aient été inspirées par la volonté de « sauver » et de « civiliser » les peuples autochtones du Canada, les motifs du gouvernement étaient tout autres. Pour mettre la main sur les territoires autochtones, le gouvernement canadien a conclu des traités qu'il n'a pas respectés, pris possession de territoires sans y être autorisé par des traités, et unilatéralement adopté des lois régissant pratiquement tous les aspects de la vie autochtone. La vie d'aucun autre groupe de Canadiens n'était réglementée à ce point. Le qualificatif décrivant le mieux ces politiques est « colonialistes ». Les pensionnats ont constitué une pièce maîtresse de la stratégie de colonisation des peuples autochtones du Canada.

C'est une histoire complexe.

Il serait stupide et erroné d'affirmer qu'aucun peuple autochtone n'a bénéficié des pensionnats indiens. Nombre de personnes se sont présentées devant la Commission de vérité et réconciliation afin d'exprimer leur gratitude aux hommes et aux femmes qui ont travaillé dans les pensionnats. Bien que les pensionnats aient de façon générale affiché des résultats mitigés au chapitre de la scolarité, le système n'était pas sans mérite. Des liens y ont été tissés sur le plan humain. Des portes y ont été ouvertes et des possibilités créées. Les jeunes s'y sont appliqués, y ont surmonté d'énormes obstacles et y ont acquis des compétences qui leur ont été utiles pendant le reste de leurs jours.

C'est une histoire qui nous parle d'humilité et de la possibilité de changer.

En 1986, certaines congrégations religieuses canadiennes ont entrepris de présenter des excuses pour avoir tenté d'imposer la culture et les valeurs européennes aux peuples autochtones. Elles se sont peu après excusées d'avoir

participé à l'administration des pensionnats indiens. Le 11 juin 2008, le premier ministre du Canada a présenté des excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens au nom de tous les Canadiens. Il a reconnu dans sa déclaration que le système des pensionnats indiens avait pour principal objectif de soustraire les enfants à l'influence de leurs foyers et de leurs familles et de les intégrer par l'assimilation dans la culture dominante. Nous reconnaissons, a-t-il dit, que cette politique d'assimilation était erronée et qu'elle n'avait aucune place dans notre pays.

Mais surtout, cette histoire témoigne de la résilience des Autochtones, de leur détermination non seulement à survivre mais à prospérer.

Les pensionnats indiens étaient destinés à faire disparaître les peuples autochtones en tant que groupe distinct au sein de la société canadienne. Cette tentative a échoué. Les parents et les enfants autochtones se sont constamment opposés au système des pensionnats indiens. Les peuples autochtones ont toujours voulu qu'on leur offre la possibilité de s'instruire. Ils insistaient pour que les traités prévoient la construction d'écoles. Mais ils voulaient que ces écoles soient implantées dans leurs communautés et s'attendaient à ce qu'elles soient respectueuses de la culture autochtone. Dans les années 1980, d'anciens élèves, qui se qualifiaient de « survivants » des pensionnats indiens, ont commencé à attirer l'attention du public sur l'histoire des pensionnats indiens. Ils disposaient toutefois de peu de ressources pour mener cette tâche à bien. Certains ont formé des groupes de soutien, certains ont intenté des poursuites, et de nombreux autres sont venus parler des expériences qu'ils avaient vécues dans les pensionnats indiens dans le cadre des audiences de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ces efforts ont culminé en 2007 à l'approbation par les tribunaux de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada. Non seulement la Convention prévoyait-elle l'indemnisation des anciens élèves des pensionnats indiens, mais elle exigeait la mise sur pied d'une Commission de vérité et réconciliation. À force de courage et de détermination, les survivants sont en voie de réussir à faire la lumière sur ce pan de notre histoire.

Cette histoire illustre aussi comment nos écoles ont failli à leur mission fondamentale.

Pendant la majeure partie de notre histoire, tous les enfants canadiens—autochtones et non autochtones—se sont fait enseigner que les peuples autochtones étaient inférieurs, sauvages et non civilisés, et que les langues, les croyances et les modes de vie autochtones étaient anachroniques. Les peuples autochtones étaient décrits comme une race en voie de disparition qui avait été sauvée de la destruction par l'intervention humanitaire des Européens. Comme presque rien de positif n'était enseigné

au sujet des peuples autochtones, le système en est venu à amener les peuples non autochtones à croire qu'ils étaient intrinsèquement supérieurs.

C'est l'histoire d'une tentative de destruction au nom de la civilisation.

Les pensionnats indiens devaient permettre aux peuples autochtones de faire le saut vers la civilisation. Certains prétendent encore que, malgré leur côté détestable, les pensionnats indiens ont au moins aidé les peuples autochtones à se civiliser. Ils auraient été le prix du progrès. Ces positions sont inacceptables. Elles présupposent qu'il est possible de classer les sociétés selon leur valeur conformément à un système dans lequel les sociétés autochtones sont qualifiées de primitives et de sauvages. Les sociétés européennes ont déterminé qu'elles avaient atteint le sommet de l'échelle et se sont décrétées civilisées. Figuraient au nombre des critères retenus pour déterminer qu'une société était supposément « civilisée » des éléments tels que le degré d'organisation sociale, le développement moral et éthique, et le niveau technologique. De fait, il s'agissait d'un jugement fortement biaisé, d'ordinaire porté par une société puissante au sujet d'une autre moins puissante dont elle convoitait les terres et les ressources et dont elle comprenait mal ou craignait les particularités sociales et culturelles.

Le processus de destruction et de transformation des sociétés autochtones déclenché au nom de la civilisation n'a pas représenté un progrès pour les membres de ces sociétés. Celles-ci comprenaient déjà très bien leur environnement. Elles avaient élaboré des pratiques et des technologies leur permettant d'en tirer leur subsistance de façon efficiente et durable. Elles avaient toutes un ensemble de croyances spirituelles qui en assuraient la cohérence. Elles étaient dotées de structures sociales prenant appui sur des principes et des valeurs bien définis. Elles n'étaient pas exemptes de violence et de problèmes sociaux, mais les sociétés qui cherchaient à les civiliser n'en étaient pas plus exemptes. Le processus de « civilisation » a été dans les faits un processus de destruction d'un continent riche en civilisations.

Ces pages font partie de notre histoire et de l'histoire du Canada.

Lorsque nous parlons des pensionnats indiens et de leur héritage, nous ne parlons pas d'un problème autochtone, mais d'un problème canadien. Ces pensionnats ne sont pas simplement un sombre chapitre de notre passé. Ils ont fait partie intégrante de la dynamique dans laquelle s'est inscrite la construction du Canada. Bien que les pensionnats aient tous fermé leurs portes, certains ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 1990. Le cadre colonial dans lequel ils s'inscrivaient n'a pas été démantelé. Il se répercute toujours dans les problèmes sociaux, économiques et politiques auxquels les communautés autochtones doivent faire face quotidiennement et dans les attitudes qui trop

souvent façonnent les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada.

Cette histoire n'est pas encore terminée.

L'histoire racontée dans ce livre amènera de nombreux Canadiens à voir leur pays d'une autre œil. Il est pénible de découvrir qu'en tant que nation, nous n'avons pas toujours été à la hauteur de nos idéaux ni de l'image que nous tentons de projeter sur la scène internationale. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons abandonner nos idéaux. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais l'avenir est entre nos mains. Nous sommes appelés à mener un travail de réconciliation, à rétablir sur une base plus saine les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada. Cette tâche n'est ni facile ni simple. Nous devons insuffler une nouvelle vie à l'idéal selon lequel ces communautés se sont réunies dans un esprit de partage et d'échange. La Commission de témoignage et réconciliation s'est fixé pour objectif d'ici la fin de son mandat d'encadrer ce processus. Nous encourageons les Canadiens à lire cette histoire, à participer aux événements organisés par la Commission et, au cours des prochaines années, à mettre l'épaule à la roue afin de corriger les erreurs du passé et de construire un avenir dont nous puissions tous être fiers.



Juge Murray Sinclair

Président, Commission de vérité et réconciliation du Canada



Chef Wilton Littlechild

Commissaire, Commission de vérité et réconciliation du Canada



Marie Wilson

Commissaire, Commission de vérité et réconciliation du Canada

CHAPITRE 1

Christianiser et civiliser : Les pensionnats indiens du Canada



Les élèves ont joué un rôle important dans la construction des installations du pensionnat de Battleford (photographié ici en 1895). En 1889, le directeur a signalé que des élèves avaient construit une boulangerie et un atelier de menuiserie, qu'ils avaient transformé le grenier en dortoir et érigé une clôture pour séparer l'aire de jeux des filles de celle des garçons. *Collection David Ewens, Bibliothèque et Archives Canada, PA-182266.*

En 1883, Sir John A. Macdonald, qui cumulait les fonctions de Premier ministre et de ministre des Affaires indiennes, faisait adopter par le Cabinet une mesure autorisant la création dans l'Ouest canadien de trois pensionnats destinés à accueillir les enfants autochtones. Le plan prévoyait que deux de ces écoles seraient administrées par l'Église catholique romaine, une à Qu'Appelle (dans la Saskatchewan actuelle) et une à High River (dans l'Alberta actuelle)¹. Lorsqu'il annonça ce plan à la Chambre des communes, le ministre des Travaux publics, Hector Langevin, déclara : « Pour pouvoir éduquer les enfants correctement, nous devons les séparer de leurs familles. Certains peuvent penser qu'il s'agit d'une mesure radicale, mais nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons les civiliser »².

Ces trois pensionnats n'étaient pas les premiers établis à l'intention des peuples autochtones du Canada. Les missionnaires venus de France avaient commencé à jeter les bases du réseau des pensionnats indiens dès 1620, mais sans

succès. Les parents hésitaient à envoyer leurs enfants dans les pensionnats que les missionnaires catholiques avaient ouverts. Les quelques enfants que ces pensionnats avaient réussi à recruter se sauvaient pour rejoindre leurs familles dès qu'ils en avaient l'occasion. Les Français renoncèrent à leur tentative d'implanter des pensionnats bien avant la Conquête britannique de 1763³.

Il fallut ensuite attendre les années 1830 avant que l'idée ne refasse surface, l'Institut Mohawk fondé à Brantford (Ontario) par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, société missionnaire britannique, accueillant alors ses premiers élèves autochtones. Les missionnaires méthodistes ouvrirent ensuite l'école Mount Elgin à Munceytown (Ontario) en 1850. Ces deux écoles purent compter sur le soutien financier de l'État canadien dès sa création en 1867. Dans les années 1870, des pensionnats pour les jeunes garçons et les jeunes filles furent établis à Wikwemikong sur l'île Manitoulin par les missionnaires jésuites et à Sault Ste. Marie par les missionnaires anglicans. Outre ces pensionnats de l'Est du Canada, les missionnaires catholiques et protestants

ouvrirent des écoles sur la côte du Pacifique, dans les Prairies et dans le Nord.

Les écoles implantées avant 1883 ne constituaient cependant pas un réseau, elles étaient l'aboutissement d'initiatives prises par les Églises auxquelles le gouvernement fédéral accordait des subventions. Cette année-là, la décision prise par le gouvernement fédéral d'ouvrir trois nouvelles écoles dans les Prairies venait mettre fin à cette pratique et marquait la création du réseau des pensionnats indiens du Canada. Bien que les fonctionnaires fédéraux aient confié l'administration des écoles de Qu'Appelle, de High River et de Battleford aux Églises, c'est le gouvernement qui a construit ces écoles, en a nommé les directeurs (sur la recommandation des Églises) et a absorbé la majeure partie de leurs coûts de fonctionnement⁴. Ces trois nouvelles écoles, dites « écoles industrielles », devaient préparer les élèves plus âgés à s'assimiler à la société euro-canadienne en leur apprenant des métiers tels que ceux d'imprimeur et de bottier et ceux liés au commerce des vêtements, et en leur dispensant une formation de base dans les domaines de l'agriculture, de la charpenterie, de la cuisine et des travaux ménagers.

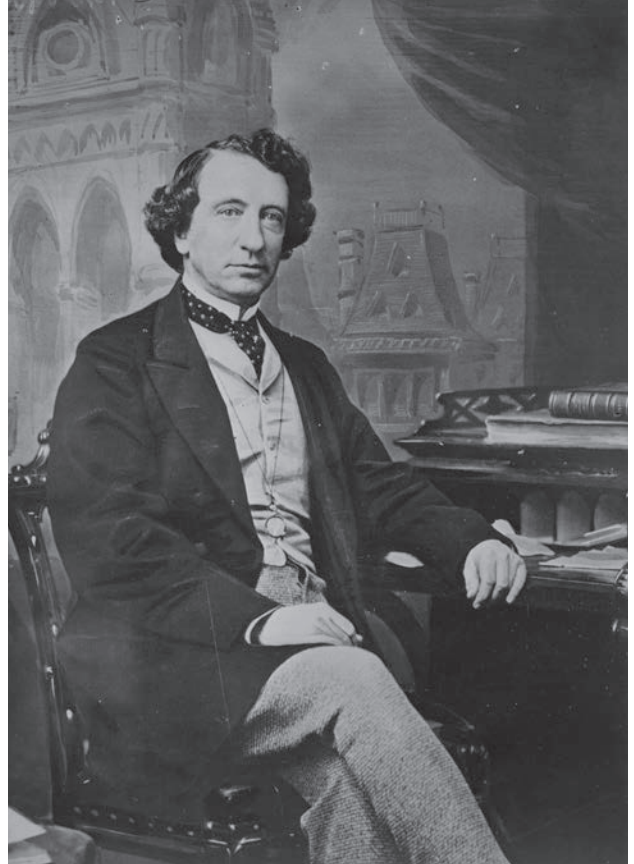
Intentionnellement implantées loin des réserves, les écoles industrielles étaient conçues comme un complément aux plus petits internats administrés par les Églises. Ces internats, qui dispensaient davantage une éducation de base, étaient habituellement situés dans les réserves, mais à une certaine distance des établissements autochtones⁵. Ni les écoles industrielles ni les internats n'offraient de cours de niveau secondaire. Outre ces écoles, le gouvernement fédéral et les Églises administraient également des externats dans les réserves de partout au Canada. Ces écoles ont toujours été plus nombreuses que les pensionnats, et ont, en général, compté plus d'élèves que les pensionnats.

Le financement de ces écoles s'est dès le départ révélé problématique. Lorsque Macdonald accorda aux Affaires indiennes les 44 000 \$ nécessaires pour construire les trois premières écoles, il réduisit le budget de ministère de 140 000 \$ la même année. Ces compressions forcèrent le ministère des Affaires indiennes à réduire les rations de secours déjà maigres qu'il distribuait aux peuples autochtones de l'Ouest à une époque où ils étaient menacés de famine à la suite de la disparition du bison⁶.

Le réseau des pensionnats indiens connût au cours des cinquante années suivantes une croissance spectaculaire, tant et si bien qu'en 1931 le gouvernement finançait pas moins de quatre-vingt écoles. Cet accroissement du nombre de pensionnats était au cœur de la stratégie d'expansion vers l'Ouest et vers le Nord, et de la colonisation de la population autochtone des nouvelles terres du Canada.

Les pensionnats et la conquête de l'Ouest

L'expansion du Canada vers l'Ouest et vers le Nord s'amorça en 1870 à la faveur du transfert de la Terre de Rupert au Canada par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Selon la géographie moderne, ce territoire englobait une bonne



John A. Macdonald, premier ministre, 1868. MacDonald croyait qu'il était nécessaire de séparer les enfants autochtones de leurs parents dans les pensionnats. En 1883, il a déclaré à la Chambre des communes que « lorsque l'école est sur la réserve, l'enfant vit avec ses parents qui sont sauvages; il est entouré de sauvages, et bien qu'il puisse apprendre à lire et à écrire, ses habitudes, sa formation et sa façon de penser sont indiennes. Il est simplement un sauvage qui sait lire et écrire. » *Bibliothèque et Archives Canada, fonds Harold Daly, C-006513.*

partie du Nord du Québec et de l'Ontario, toute la province du Manitoba, la majeure partie de la Saskatchewan, le Sud de l'Alberta et une partie des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Pour le gouvernement canadien, ce sont les prairies de l'Ouest qui constituaient le joyau de cette couronne impériale. Le peuplement de ces terres allait lui permettre de créer un important marché intérieur pour les industries de l'Est du Canada, de cultiver des céréales destinées à l'exportation et de prolonger le chemin de fer jusqu'à l'océan Pacifique⁷. C'est la promesse de la construction de ce chemin de fer reliant le pays d'un océan à l'autre qui décida la Colombie-Britannique à joindre la Confédération en 1871.

Les peuples autochtones représentaient l'immense majorité de la population des nouveaux Territoires du Nord-Ouest. Avant que les terres autochtones puissent être transférées aux colons, la Couronne était tenue par la loi de régler d'abord la question du titre aborigène sur ces terres. Elle y arriva en négociant un traité avec les Premières nations. Avant la Confédération de 1867, le gouvernement britannique avait conclu de nombreux traités avec les nations autochtones de l'Est du Canada. Les premiers de ces traités portaient uniquement sur le versement de paiements forfaitaires, mais



Le gouvernement du Canada distribuait ces médailles à l'occasion de la signature des traités avec les Autochtones des plaines. Le soleil qui se lève à l'horizon signifie que les traités devraient être éternels. *Bibliothèque et Archives Canada, fonds d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, e000009998.*

les traités conclus ultérieurement prévoyaient la création de réserves (terre souvent éloignée mise de côté pour l'usage et le bénéfice d'une bande d'autochtones) et le versement de paiements annuels.

Il était urgent de conclure des traités avec les peuples autochtones des Prairies qui voyaient d'un mauvais œil l'accroissement de la présence canadienne. Ainsi, les Ojibway de la région qui se situe au nord-ouest de ce qui est aujourd'hui l'Ontario s'opposaient au passage incessant de colons sur leur territoire, les Saulteux firent rebrousser chemin à des colons qui essayaient de se rendre à l'ouest de Portage-la-Prairie, et les Cris-des-Plaines mirent terme à la construction de lignes télégraphiques⁸. En 1870, alors que les États-Unis dépensaient 20 millions de dollars dans leurs guerres contre les Indiens, le budget total du gouvernement canadien n'était que de 19 millions de dollars. Comme le Canada ne pouvait s'offrir le luxe d'une guerre avec les Indiens, il délégua sur le terrain des commissaires aux traités accompagnés de soldats et, plus tard, d'agents de police⁹.

Entre 1871 et 1877, les peuples autochtones habitant la région s'étendant du nord-ouest de l'Ontario au sud-ouest de l'Alberta ont conclu pas moins de sept traités. En cette période de bouleversements profonds et de crises, les négociateurs autochtones étaient à la recherche de la sécurité économique. Ils réussirent à faire inclure dans les traités des dispositions relatives aux soins médicaux, au bétail, aux écoles, aux enseignants, aux instructeurs agricoles, aux transports, à l'habillement et à l'assistance, au besoin. Les négociateurs du gouvernement laissèrent aussi les peuples autochtones avec l'impression qu'ils pourraient continuer de vivre des ressources de leurs terres. En 1884, les leaders Cris réunis à Duck Lake, dans la Saskatchewan actuelle, conclurent que les traités étaient des impostures, rien de

plus que de « belles promesses » destinées à les amener à céder leurs terres. La réalité avait cruellement démenti les prétentions du gouvernement. Les Cris-des-Plaines se retrouvaient confinés à de petites réserves éloignées. Ils n'étaient pas libres de se déplacer à leur guise. L'équipement agricole qu'on leur avait promis n'arrivait qu'après de longs délais et était souvent de mauvaise qualité. Les instructeurs agricoles étaient souvent incompetents. Les rations, lorsqu'ils les obtenaient, étaient insuffisantes¹⁰. Les traités numérotés et les traités conclus avant la Confédération, intervenus entre la Couronne et des Premières nations souveraines, équivalaient à des traités internationaux. Le fait de leur accorder une moindre importance trahissait une attitude colonialiste et le peu de considération accordée au point de vue des négociateurs autochtones. Les dirigeants des Premières nations s'engagèrent dans le processus de conclusion des traités afin d'établir une relation fondée sur le respect créant des obligations mutuelles, y inclus en ce qui concerne le partage des terres, reposant sur l'entente et la coopération. De son côté, le gouvernement canadien voyait les traités comme de simples ententes de transferts territoriaux. Il pratiquait une politique d'assimilation aux termes de laquelle il cherchait à spolier l'intérêt juridique des Premières nations dans les terres, tout en se délestant de ses obligations en vertu des traités. La scolarisation était au cœur de la stratégie mise en œuvre en vue d'atteindre cet objectif.

Les peuples autochtones et l'éducation

Historiquement, tous les peuples autochtones d'Amérique du Nord formaient des sociétés dynamiques et prospères. Ces sociétés se distinguaient par leur langue, leur histoire, leur culture, leur spiritualité, leurs technologies et leurs valeurs. Leur sécurité et leur survie étaient tributaires de la transmission de cet héritage culturel d'une génération à la suivante. Les peuples autochtones assuraient cette transmission à la faveur d'un ensemble homogène d'enseignements, de cérémonies et d'activités quotidiennes¹¹. Tout en présentant certaines variantes d'un peuple à l'autre, les enseignements autochtones traditionnels décrivaient un monde formant un tout cohérent et interrelié. Non seulement rendaient-ils compte de la création des êtres humains, des animaux et du monde physique, mais ils décrivaient le rôle joué par les êtres surnaturels—souvent des filous (tricksters) possédant le don de modifier leur apparence et le pouvoir de faire le bien ou le mal—dans l'évolution de la relation entre les humains, les animaux et le territoire¹². Il n'existait pas de cloison étanche entre le séculier et le spirituel. Ainsi, dans certaines cultures, on considérait que les animaux offraient leur vie au chasseur. Pour être digne de recevoir le présent, le chasseur devait participer à une cérémonie avant de partir à la chasse et au retour de cette dernière¹³.

Des cérémonies communautaires étaient organisées pour marquer divers événements d'ordre spirituel, culturel et économique. Ces cérémonies étaient l'occasion pour les participants de répondre à leurs obligations spirituelles,

d'échanger des marchandises et de l'information, et de transmettre les enseignements traditionnels¹⁴. La transmission de ces connaissances incombait aux aînés, qui en étaient les gardiens, et dans certains cas les chamans avaient un rôle bien précis à jouer dans le commerce avec le monde des esprits et dans la guérison des malades¹⁵. Tout comme la vie spirituelle imprégnait la vie de tous les jours plutôt que d'être confinée aux murs d'une église, l'éducation faisait partie intégrante des activités quotidiennes. On assurait ainsi l'intégration de l'apprentissage dans la vie. Les enfants s'initiaient à la vie à travers les contes qui leur étaient racontés et les exemples qui leur étaient donnés, ainsi qu'en participant à divers rituels, festivals et rites de passage. On trouvait dans certaines cultures des sociétés spirituelles au sein desquelles les gens pouvaient être promus à des postes spécifiques après avoir reçu l'instruction appropriée¹⁶. Cette méthode d'enseignement était suffisamment forte pour assurer la survie de l'identité, de l'histoire, des traditions et des croyances.

Les contes étaient l'occasion d'enseigner aux enfants comment vivre correctement, comment éviter d'offenser les esprits et comment contribuer à la survie de la communauté. Angela Sidney, femme Tlingit ayant vécu dans le territoire du Yukon au début du vingtième siècle, disait : « Ils avaient l'habitude de nous réciter des contes pour nous enseigner ce qui est bien, ce qui est mal, des choses du genre... Les contes étaient alors transmis de bouche à oreille. C'est ainsi qu'ils éduquent les gens »¹⁷. Albert Canadien, qui a vécu cinquante ans plus tard dans une communauté Déné sur les rives du fleuve Mackenzie, a reçu le même genre d'éducation : « J'ai entendu de nombreuses histoires qui nous expliquaient pourquoi nous devons faire certaines choses et pourquoi les choses étaient ce qu'elles étaient. Il était de loin préférable d'écouter une histoire plutôt que de simplement entendre un adulte nous dire que nous devons le faire parce qu'il nous l'avait dit! Les enfants ont tendance à mieux écouter les histoires que les règles et à leur prêter un peu plus d'attention »¹⁸. Isabelle Knockwood, qui a grandi dans une communauté micmaque de Nouvelle-Écosse au cours des années 1930, s'est fait enseigner de révéler les aînés et leur savoir : « Ils connaissaient le cycle saisonnier des plantes comestibles et médicinales, et les cycles de migrations des animaux, des oiseaux et des poissons, et ils savaient quelles étaient les méthodes de chasse et de trappe les mieux adaptées à certaines conditions climatiques »¹⁹.

Les enfants étaient mis à contribution dès leur jeune âge afin d'assurer la survie de la communauté. Au début du vingtième siècle, Mary John, femme Carrier de l'intérieur de la Colombie-Britannique, s'occupait malgré son jeune âge de ses frères et sœurs moins âgés pendant que sa sœur aînée apprenait à sécher et à fumer le poisson et à chasser²⁰. La jeune fille inuite Masak a appris de sa grand-mère comment racler les peaux et comment tailler et coudre les mukluks²¹. Né en 1942 dans l'ouest du Manitoba, Raphael Ironstand a passé une bonne partie de ses premières années à voyager avec sa mère et son père dans la région de Duck Mountain, à vivre de ce qu'ils trouvaient. La veille d'une chasse, son



Hamasaka en costume Tlu Wulahu portant le bâton d'orateur Qagyuhl, Colombie-Britannique, à peu près en 1914. Les aînés ont joué un rôle important dans l'éducation des enfants autochtones. *Bibliothèque et Archives Canada, Edward S. Curtis, collection Edward Curtis's The North American Indian, C-020826.*

père sortait le tambour à main et entonnait des chants traditionnels d'une voix lente et douce. Selon Ironstand, son père « était un survivant, faisant appel à toute sa ruse et son astuce pour pister et traquer le gibier, fredonnant ses chants tout en poursuivant sa proie »²².

On pouvait compter au nombre des rites de passage la quête de vision, dans le cadre de laquelle un jeune homme pouvait, après une période de privation, trouver un bon génie ou avoir une vision lui promettant d'être invincible à la guerre ou d'avoir une longue vie²³.

Comme l'autonomie personnelle était tenue en haute estime, il était rare que les enfants se fassent gronder ou punir. Les colons français du dix-septième siècle ont souvent fait remarquer que les parents autochtones aimaient tant leurs enfants qu'ils étaient incapables de leur refuser quoi que ce soit²⁴. Les choses étaient en réalité plus complexes. Les enfants n'étaient pas gâtés : on leur enseignait quelles étaient leurs responsabilités au sein de la communauté et on leur apprenait à être autonomes et à respecter les autres²⁵. Ainsi, un enfant inuit qui demandait à être consolé pouvait être réconforté, mais on pouvait laisser pleurer un autre qui avait un accès de colère²⁶.



Une femme Ojibway portant son enfant dans un panier, 1858. Les missionnaires travaillant partout en Amérique du Nord ont parlé des liens étroits existant entre les parents autochtones et leurs enfants. Un missionnaire du XVII^e siècle, Gabriel Sagard, a déclaré : « Ils aiment profondément leurs enfants. » *Bibliothèque et Archives Canada, Humphrey Lloyd Hime, fonds des Archives nationales du Canada, C-000728.*

Sachant à quel point le système d'éducation autochtone misait sur l'intégration de la vie spirituelle à la vie quotidienne, il n'est pas surprenant que les peuples autochtones aient été réticents à confier l'éducation de leurs enfants à d'autres. Au début du dix-neuvième siècle, les Ojibways de l'Ontario actuelle firent plusieurs tentatives en vue d'intégrer l'éducation en milieu scolaire au sein de leurs communautés. Peter Jones, homme d'ascendance européenne et ojibway, a joué un rôle important dans l'établissement d'externats au sein des communautés du sud de l'Ontario au cours des années 1830. En 1846, les chefs ojibways du sud de l'Ontario s'engagèrent à soutenir financièrement un pensionnat local²⁷. L'insatisfaction à l'égard de l'enseignement dispensé devait par la suite en amener plusieurs à retirer leur soutien²⁸.

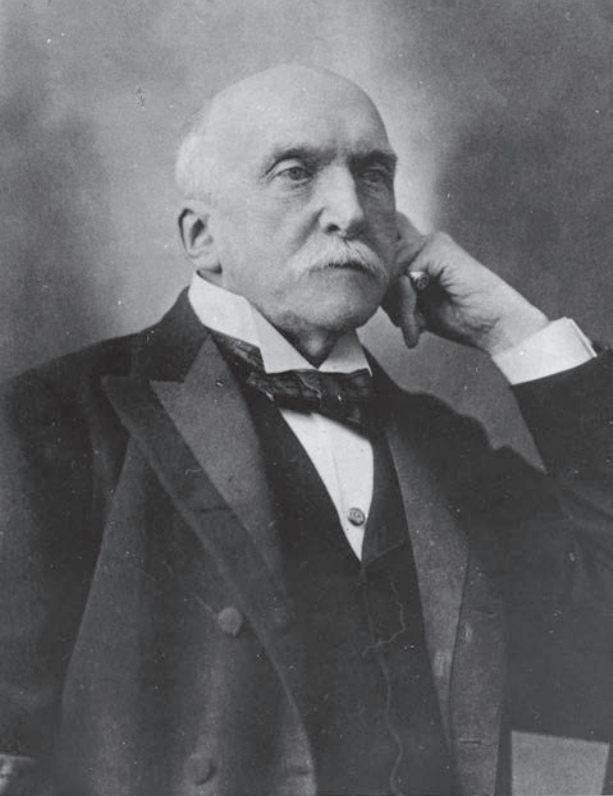
D'autres demeuraient vivement intéressés à doter leurs communautés d'une école. En 1871, Augustine Shingwauk, chef ojibway de Garden River, en Ontario, se rendit à Sarnia, London et Toronto afin de solliciter le soutien des autorités religieuses en vue de construire un « grand wigwam d'enseignement » au sein de sa communauté. Un tel établissement, disait-il, pourrait « accueillir les enfants de la région du grand lac Chippewa, les vêtir et les nourrir et leur apprendre à lire et à écrire, à cultiver la terre, à construire des maisons et à fabriquer des vêtements, pour qu'ils puissent ensuite retourner auprès des leurs et leur transmettre leurs connaissances »²⁹. Cette initiative devait mener à l'établissement du pensionnat autochtone Shingwauk en 1873.

Les peuples autochtones des Prairies connaissaient les écoles de missionnaires depuis les années 1820. Ils reconnaissaient que l'éducation était nécessaire pour leur permettre de s'adapter à une conjoncture économique et sociale en constante évolution, et avaient insisté pour que les traités négociés au cours des années 1870 comportent des dispositions relatives aux écoles, aux enseignants et aux salaires. Alexander Morris, le négociateur du gouvernement, leur avait assuré que : « La Reine souhaite que ses enfants rouges deviennent aussi intelligents que l'homme blanc. Elle enverra des maîtres d'école dans chaque réserve et versera leur salaire »³⁰. Les premiers traités prévoyaient l'établissement d'une école sur les réserves, et, à compter du traité Sept (1877), disposaient qu'il incombait au gouvernement de verser le salaire des enseignants³¹. Il ne fut jamais fait mention des pensionnats indiens ni dans les traités ni dans le cadre du processus de négociation. De fait, Morris notait dans un des ses rapports que : « Les traités prévoient l'établissement dans les réserves d'écoles ayant pour vocation d'assurer l'instruction des enfants indiens. Il s'agit d'une disposition très importante, et l'on ne doit rien négliger pour en assurer la mise en œuvre »³².

Le Rapport Davin

En 1879, le gouvernement fédéral confia à Nicholas Flood Davin, journaliste torontois d'ascendance irlandaise, avocat et candidat défait du parti conservateur, le mandat d'étudier le système de pensionnats implanté aux États-Unis en vue de procéder à l'établissement d'écoles similaires dans les Territoires du Nord-Ouest. Au moment de la nomination de Davin, les États-Unis se préparaient à lancer une nouvelle initiative portant sur la création à l'extérieur des réserves d'écoles de métiers (ou industrielles) administrées par le gouvernement. Ces écoles devaient regrouper des jeunes provenant de différentes réserves, les séparer de leur communauté pendant plusieurs années et, on l'espérait, leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour gagner leur vie. On s'attendait à ce que les liens des élèves avec leur communauté d'origine s'affaiblissent au cours de leur séjour à l'école, que ces derniers ne retournent pas dans leurs réserves après avoir obtenu leur diplôme, contribuant ainsi au démantèlement des réserves et des tribus³³.

Davin ne poussa pas ses recherches bien loin; nommé le 28 janvier 1879, il présenta son rapport tout juste quarante-cinq jours plus tard, le 14 mars 1879. Au cours de cette période, il se rendit à Washington, où il rencontra des fonctionnaires américains et des représentants d'un certain nombre de nations indiennes d'Amérique³⁴. Il fit ensuite une brève visite dans une école de missionnaires du Minnesota, puis rencontra des représentants des Églises et du gouvernement au Manitoba, où il s'entretint également avec de nombreux Autochtones, qu'il congédia en les qualifiant de « râlours invétérés »³⁵. Il fut troublé d'apprendre que depuis l'inclusion dans les traités de dispositions relatives aux écoles, le chef Prince et un certain nombre d'autres chefs estimaient



En 1879, Nicholas Flood Davin a rédigé un rapport dans lequel il recommande que le gouvernement canadien établisse, en partenariat avec les églises, un réseau de pensionnats à l'intention des jeunes autochtones. *Saskatchewan Archives Board, RA-6665.*

qu'« ils avaient leur mot à dire concernant le caractère et la gestion des écoles »³⁶. Davin affirma que ce serait une erreur de donner suite à cette prétention et qu'il était préférable de soustraire les écoles aux « préférences d'un chef »³⁷.

Sur la foi de cet examen limité de la situation, Davin recommanda au gouvernement de conclure un partenariat avec les Églises canadiennes en vue de l'établissement dans l'Ouest canadien de quatre écoles industrielles rattachées à un pensionnat. En étant séparé de leurs parents et éduqués dans des pensionnats, les enfants autochtones devaient « graduellement se préparer à faire face aux nécessités d'un futur pas si lointain et à endosser et faciliter, on peut l'espérer, le peuplement du pays »³⁸. Comme, selon les estimations, la région visée par le traité comptait 28 000 familles indiennes et 1 200 familles métis, Davin avertit qu'il serait dangereux et coûteux d'en retarder l'application³⁹.

Davin avait deux raisons de recommander l'établissement d'un partenariat avec les Églises. La première était d'ordre moral. Le type d'éducation qu'il préconisait aurait pour effet de saper les croyances spirituelles et culturelles existantes, et il serait mauvais, disait-il, de détruire leur foi « sans la remplacer par une meilleure », à savoir la foi chrétienne⁴⁰. La seconde était d'ordre économique. Tout en affirmant que les enseignants recevraient un salaire adéquat, il estimait qu'en embauchant des missionnaires, le gouvernement pourrait miser sur « des personnes enthousiastes et, par conséquent, animées par une motivation beaucoup plus forte que

celle que pourrait susciter les avantages pécuniaires »⁴¹. En d'autres termes, il serait possible d'attirer des religieux et des religieuses dévoués dans les pensionnats indiens, même en les sous-payant. Le gouvernement fédéral allait exploiter cette situation au maximum au cours des années subséquentes.

Civiliser et christianiser

Les représentants du gouvernement et des Églises ont souvent répété que les pensionnats avaient pour objectif de civiliser et de christianiser les enfants autochtones. Mises en pratique, ces ambitions apparemment nobles ont donné lieu à une attaque en règle contre la culture, la langue et les croyances et pratiques spirituelles autochtones. On considérait que les pensionnats étaient préférables aux externats dans les réserves parce qu'ils permettaient de séparer les enfants de leurs parents, dont on était certain qu'ils allaient s'opposer à une transformation culturelle aussi radicale et résister.

L'intention du gouvernement de briser les liens familiaux au sein des communautés autochtones s'est clairement manifestée dès le départ. Quelques années plus tard, en 1887, Lawrence Vankoughnet, sous-ministre des Affaires indiennes, justifiait l'investissement consenti dans les pensionnats indiens en déclarant que les enfants autochtones qui fréquentaient les externats « suivaient le terrible exemple donné par leurs parents »⁴². L'archevêque de Saint-Boniface écrivait en 1912 au sujet de la nécessité de placer les enfants autochtones dans les pensionnats dès l'âge de six ans, parce qu'il fallait « les prendre en mains jeunes afin de les soustraire à l'influence dans l'ensemble débiliteuse de leur milieu familial »⁴³.

Ces écoles représentaient plus qu'un assaut contre les familles. Elles s'inscrivaient dans une politique plus globale du gouvernement visant à le délester des responsabilités économiques et sociales qu'il avait assumées dans le cadre des traités. Cette politique s'articulait autour de la *Loi sur les Indiens*, qui, en 1876, refondait toutes les lois régissant les Indiens du Canada. La *loi* à la fois définissait le statut d'Indien conformément à la loi canadienne et établissait le processus au terme duquel les détenteurs de ce statut allaient cesser d'être des Indiens. Elle conférait au gouvernement canadien la responsabilité de régir la gouvernance, l'économie, la vie religieuse, les terres, l'éducation et même la vie personnelle des Autochtones. Elle donnait au Cabinet fédéral le pouvoir de déposer les chefs et de renverser les décisions des bandes— pouvoir dont s'est servi le gouvernement pour avoir la main mise sur les gouvernements des bandes. Les agriculteurs indiens se virent interdire de vendre leurs produits sans l'approbation de l'agent des Indiens, fonctionnaire responsable de l'application au jour le jour de la *loi*. Des dispositions de la *Loi sur les Indiens* interdisaient aux Indiens de participer à certaines cérémonies sacrées telles que la cérémonie du potlatch sur la côte ouest et celle de la danse du soleil dans les Prairies. Les Indiens ne pouvaient pas posséder



Le gouvernement fédéral a non seulement appuyé les grands établissements industriels, mais il a également aidé de plus petits pensionnats, tels que ce pensionnat méthodiste à Morley, Alberta, photographié en 1900. Collection David Ewens, Bibliothèque et Archives Canada, PA-182269.

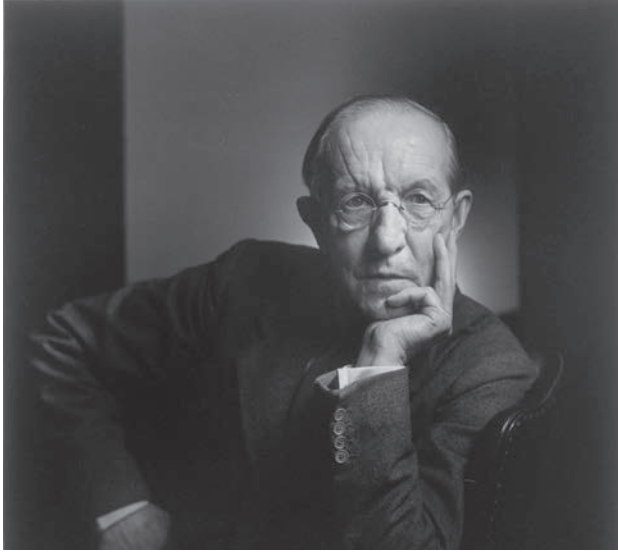
de terres dans les réserves à titre individuel, ni de terres offertes comme lots de colonisation aux autres Canadiens. La *loi* imposait de nouvelles restrictions aux droits de chasse autochtones. Si une ville avait besoin de mettre la main sur les terres dans les réserves pour poursuivre son expansion, le gouvernement avait le pouvoir de déplacer les bandes. Le gouvernement étendait également son pouvoir de louer ou céder des terres de réserve sans l'autorisation des bandes. La *loi* interdisait aux Indiens de posséder de l'alcool ou de fréquenter les salles de billard.

La *loi* visait en dernier recours à éliminer le statut d'Indien. Cette politique avait initialement été articulée dans une loi intitulée *Act for the Gradual Civilization of the Indian Tribes in the Canadas* adoptée par le gouvernement colonial du Canada en 1857. En vertu de cette *loi*, un Indien de sexe masculin (au sens du gouvernement) de l'Ontario et du Québec parlant couramment l'anglais ou le français, n'ayant pas de dettes et ayant bonne réputation, pouvait être reconnu comme un citoyen à part entière et se voir attribuer une terre de cinquante acres dans une réserve ainsi qu'une part des fonds de la bande. Bien que ce processus ait été désigné sous le nom d'« émancipation », il ne conférait pas le droit de vote. Il avait plutôt pour effet de supprimer toute distinction entre les droits et les obligations juridiques des Indiens et ceux des autres sujets britanniques. Comme une personne émancipée renonçait à son statut d'Indien, le gouvernement s'attendait

à ce que sa politique ait pour résultat de réduire le nombre d'Indiens et, du même coup, la superficie des réserves.

Deux ans après la Confédération, le gouvernement canadien adoptait la *Loi pourvoyant à l'émancipation graduelle des Indiens*, qui faisait de l'émancipation la pierre angulaire de la politique canadienne relative aux Indiens. Le principe de l'émancipation fut ensuite incorporé dans la *Loi sur les Indiens*⁴⁴. La politique d'émancipation se révéla tout de suite être un échec; de 1859 à 1876, seulement une personne s'est émancipée volontairement⁴⁵. Comme les hommes adultes n'étaient pas intéressés à abandonner leurs droits, les fonctionnaires firent reporter leurs espoirs sur l'éducation.

Le lien entre la politique d'émancipation et les pensionnats indiens fut clairement établi en 1920, lorsque le gouvernement amenda la *Loi sur les Indiens* pour permettre que les Indiens puissent être émancipés sans leur consentement et obliger les enfants d'âge scolaire à fréquenter l'école. Duncan Campbell Scott, ministre des Affaires indiennes, déclara que le gouvernement allait « poursuivre ses efforts jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été intégré à la société et qu'il n'y ait plus de question indienne ni de ministère des Affaires indiennes »⁴⁶. Les pensionnats n'ont pas été établis pour permettre au gouvernement de s'acquitter de son obligation en vertu des traités de construire des écoles (qui étaient supposées être dans les réserves), mais pour lui permettre d'atteindre son objectif à long terme de se



En 1920, le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, a déclaré qu'il travaillait pour voir le jour où « on ne trouvera au Canada aucun Indien non absorbé par le système politique. » *Bibliothèque et Archives Canada, Yousuf Karsh, collection Desiré Elise Scott, C-031512.*

délester de ses obligations en vertu des traités en assimilant sa population autochtone.

Au fil des ans, les fonctionnaires ont par ailleurs exprimé des vues contradictoires au sujet des visées éducatives des pensionnats. En 1889, Hayter Reed, commissaire aux Affaires indiennes pour les Prairies, estimait que les pensionnats avaient pour fonction de préparer les élèves à faire leur entrée sur le marché du travail. Il déclara que : « pour devenir une source de profit pour le pays, il est clair que l'Indien doit s'intégrer à la population blanche »⁴⁷. Bien que certaines écoles industrielles aient offert une formation sur l'imprimerie et la fabrication de chaussures, la formation professionnelle dispensée dans les écoles portait pour l'essentiel sur l'agriculture et les métiers connexes tels ceux de maréchal-ferrant et de menuisier pour les garçons, et sur l'économie domestique pour les filles. Cependant, il y avait souvent pénurie d'enseignants et d'outils. Le sous-ministre des Affaires indiennes, James Smart affirma en 1898 que : « Le fait de prodiguer aux enfants une éducation inadaptée à leur situation sociale, et de leur inspirer du dégoût à l'égard de ce qui est destiné à devenir leur milieu de vie, constituerait non seulement un gaspillage de fonds publics mais aurait pour effet de leur porter préjudice plutôt que de leur conférer un avantage »⁴⁸. À la même époque, Frank Oliver, futur ministre des Affaires indiennes, disait que la politique du gouvernement consistait à donner aux Autochtones une éducation leur permettant « de faire concurrence à nos propres colons dans l'industrie, ce qui me semble une façon très importune d'utiliser les fonds publics, à moins que nous soyons incapables de leur apprendre à devenir concurrentiels, auquel cas notre argent est tout simplement jeté par les fenêtres »⁴⁹. Lorsque le réseau fut implanté dans le Nord canadien en 1954, le Sous-comité sur l'éducation des Eskimos mis sur pied par le gouvernement fédéral concluait que : « Le régime des pensionnats est probablement le moyen

le plus efficace pour donner aux enfants issus de milieux jugés primitifs une éducation civilisée, une formation axée sur les métiers qui les préparera à fonctionner dans l'économie des Blancs »⁵⁰.



Il est peu probable qu'une tribu dont les membres ont des enfants qui sont pour ainsi dire entre les mains de l'État constitue une menace sérieuse pour le gouvernement.



Inspecteur d'école des Affaires autochtones, J.A. Macrae, 1886

Sécurité

Les pensionnats indiens ont aussi joué un rôle sur le plan de la sécurité. Une année après la Rébellion du Nord-Ouest de 1885, J.A. Macrae, inspecteur scolaire des Affaires indiennes, notait : « Il est peu probable qu'une tribu dont les membres ont des enfants qui sont pour ainsi dire entre les mains de l'État constitue une menace sérieuse pour le gouvernement »⁵¹. Duncan Campbell Scott se disait préoccupé en 1910 que : « le manque d'éducation et la négligence aient pour effet de faire de l'Indien un élément indésirable et souvent dangereux au sein de la société »⁵².

D'ailleurs, à compter des années 1870, le Canada avait entrepris d'envoyer d'autres « éléments dangereux » — les enfants des familles pauvres des villes — dans les écoles industrielles. L'*Industrial Schools Act* adopté par l'Ontario en 1874 autorisait les magistrats à envoyer les enfants négligés et qui faisaient l'école buissonnière dans des écoles industrielles »⁵³. En 1900, l'Ontario ne comptait pas moins de quatre écoles industrielles non autochtones, deux pour les filles et deux pour les garçons, accueillant au total 225 pensionnaires. Dix ans plus tard, on trouvait aussi des écoles de ce genre en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique »⁵⁴. L'évêque catholique romain Vital Grandin s'inspira d'une visite dans une maison de correction de Citeaux, en France, pour planifier l'établissement d'un



Le directeur du pensionnat de Qu'Appelle, le père Joseph Hugonnard, les employés, les Sœurs Grises, les élèves et les parents en 1884, l'année de l'ouverture du pensionnat. O.B. Buell, *Bibliothèque et Archives Canada*, PA-118765.

pensionnat dans le Nord-Ouest canadien. Il lui sembla que le cadre organisé et discipliné qu'il y avait observé, couplé à l'enseignement des métiers et à l'éducation musicale, transformait les jeunes prisonniers et aurait le même effet sur les enfants autochtones. Les vertus que l'on cherchait à y transmettre étaient l'industrie, l'économie, la propreté et la sobriété⁵⁵.

Les pensionnats indiens n'ont donc pas été conçus sur le modèle des internats privés établis pour les enfants de l'élite de la jeune nation, mais bien sur celui des maisons de correction et des prisons destinées aux enfants des familles urbaines pauvres. Lorsqu'il devint apparent, au début du vingtième siècle, que ces établissements étaient inefficaces, ils furent dans une large mesure abandonnés, mais les pensionnats indiens restèrent ouverts⁵⁶.

Le rôle des Églises

Comme l'avait recommandé Davin, le gouvernement canadien joua à compter de 1883 un rôle prépondérant dans le réseau des pensionnats indiens. Étant donné que les bases du réseau avaient été mises en place par les sociétés missionnaires, les Églises accueillirent ce partenariat avec enthousiasme. Pendant la majeure partie de l'histoire du réseau, ce sont les Églises qui ont assuré l'administration quotidienne des écoles. Les missionnaires du dix-neuvième siècle croyaient que leurs efforts en vue de convertir les peuples autochtones au christianisme s'inscrivaient dans une lutte mondiale pour le salut des âmes. Cette croyance leur fournissait une justification pour saper l'autorité des chefs spirituels traditionnels (qui étaient traités comme des agents du diable), interdire les pratiques culturelles sacrées, et tenter d'imposer un nouveau code moral aux peuples autochtones en les forçant à abandonner leurs structures familiales traditionnelles. Il était fréquent que les missionnaires travaillent seuls et dans des conditions difficiles. Ils n'en étaient pas moins les représentants d'institutions religieuses

d'envergure mondiale qui jouissaient du soutien d'élites influentes dans les pays les plus puissants de la planète, y compris au Canada⁵⁷.

Les deux plus importantes congrégations missionnaires présentes dans les pensionnats indiens du Canada au cours du dix-neuvième siècle ont été les Oblats de Marie Immaculée, d'obédience catholique romaine, et la Church Missionary Society de l'Église anglicane d'Angleterre. L'ordre des Oblats a été fondé en 1816, dans le sud de la France, dans le cadre de la stratégie plus générale adoptée par l'Église catholique pour réagir à la Révolution française. Les Oblats soulignaient l'importance de l'unité, de la discipline et de l'autorité du Pape, et appliquaient un code moral rigoureux⁵⁸. Dans les années 1840, Ignace Bourget, évêque de Montréal, invita les Oblats à envoyer des missionnaires au Québec. Ces derniers eurent tôt fait d'étendre leur champ d'action au-delà des frontières du Québec pour gagner les Prairies, le Nord et la côte du Pacifique⁵⁹. À la suite de leur spectaculaire expansion dans l'Ouest et le Nord canadiens, ce sont les Oblats qui établirent et gèrent la majorité des pensionnats indiens administrés par l'Église. Ils n'auraient toutefois pas pu réaliser ce projet éducatif sans le soutien d'un certain nombre de congrégations religieuses féminines, dont les plus importantes étaient les Sœurs de la Charité (aussi appelées les Sœurs grises), les Sœurs de la Providence, les Sœurs de Sainte-Anne et, au vingtième siècle, les Sœurs Oblates de Marie Immaculée. Ces ordres féminins fournissaient des enseignantes et des infirmières au réseau des pensionnats. Malgré sa longue histoire de travail missionnaire auprès des peuples autochtones de Nouvelle-France, l'ordre des Jésuites, lui aussi d'obédience catholique romaine, limita ses interventions dans les pensionnats indiens au dix-neuvième siècle à deux écoles de l'île Manitoulin. Ces pensionnats ont été relocalisés à Spanish, en Ontario, au vingtième siècle.

La Church Missionary Society d'Angleterre fut la première congrégation anglicane à se dédier entièrement à la conversion des « païens » du monde colonial. Elle envoya ses



Une sœur oblate et un enfant au pensionnat de McIntosh près de Kenora, Ontario. Archives de la Société historique de Saint-Boniface, Fonds des Oblates Missionnaires de Marie-Immaculée, PA 821/9.



Dans son livre de 1899, *The Indians: Their Manner and Customs*, le missionnaire méthodiste John Maclean a écrit que bien que le gouvernement du Canada voulait que les missionnaires « enseignent tout d'abord aux Indiens à travailler, puis à prier, les missionnaires croyaient que leur rôle était d'abord de christianiser et ensuite d'éduquer ». Cette photo a été prise au pensionnat méthodiste de Red Deer (Alberta), entre 1914 et 1919. Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P850N.

premiers missionnaires en 1802. En 1820, le révérend John West voyagea pour le compte de la société de l'Angleterre à Rivière-Rouge, où l'un de ses premiers gestes fut d'établir un pensionnat destiné aux enfants autochtones⁶⁰. En 1901, la Church Missionary Society comptait 510 missionnaires de sexe masculin, 326 femmes non mariées et 365 pasteurs indigènes partout dans le monde⁶¹. La formation au travail manuel devait constituer une partie essentielle du programme d'études offert par les missionnaires. Dès 1853, le chef de la Church Missionary Society était en mesure de déclarer : « Aux Indes, en Nouvelle-Zélande et dans toutes nos missions, nos écoles comportent un département industriel »⁶².

Les sociétés missionnaires méthodistes et presbytériennes d'Angleterre et des États-Unis furent également actives au Canada au dix-neuvième siècle et participèrent à l'administration du réseau des pensionnats indiens. Les femmes jouèrent un rôle clé dans le travail des missions protestantes. Dans certaines communautés, les pensionnats furent établis à partir des écoles et des orphelinats que les femmes des missionnaires tenaient dans leurs maisons. Des jeunes femmes du Canada et de Grande-Bretagne furent recrutées pour travailler comme infirmières et comme enseignantes dans des écoles nordiques éloignées, particulièrement au cours des premières années du réseau⁶³.

Initialement, les missionnaires ont pu compter sur un soutien financier considérable provenant de l'extérieur du Canada. Dans les années 1860, les constituantes françaises de la Société de la propagation de la foi et de la Société de la Sainte-Enfance soutenaient quarante-deux enfants autochtones dans quatre écoles et deux orphelinats administrés par les Oblats dans l'Ouest canadien⁶⁴. En 1907, la construction du pensionnat de Chapleau, en Ontario, a été financée par des levées d'argent en Angleterre⁶⁵.

Pour les missionnaires tant catholiques que protestants, les croyances spirituelles autochtones n'étaient guère

plus que de la superstition et de la sorcellerie⁶⁶. En Colombie-Britannique, William Duncan de la Church Missionary Society déclarait : « Je ne pourrais mieux décrire les conditions de vie de ces gens qu'en les qualifiant de païennes et de sauvages »⁶⁷. Ce sont les missionnaires qui ont été les fers de lance de la campagne visant à interdire aux Indiens de participer à certaines cérémonies sacrées telles que la cérémonie du potlatch sur la côte ouest et celle de la danse du soleil dans les Prairies⁶⁸. Ainsi, en Colombie-Britannique, en 1884, les missionnaires catholiques romains militèrent en vue de faire interdire la cérémonie du potlatch en disant que nombre des familles qui y participaient en étaient tellement appauvries qu'elles devaient retirer leurs enfants de l'école afin qu'ils les accompagnent en plein hiver pour les aider à trouver de la nourriture⁶⁹.

Tout en étant, d'un côté, engagés dans une guerre contre la culture autochtone, de l'autre, les missionnaires intervenaient souvent afin de protéger et de promouvoir les intérêts des Autochtones dans le cadre de leurs tractations avec le gouvernement et les colons. Nombre d'entre eux apprirent des langues autochtones et célébraient les cérémonies religieuses dans ces langues dans les pensionnats. Ces efforts furent bien récompensés : selon le recensement de 1899, 70 000 des 100 000 Indiens du Canada se disaient chrétiens⁷⁰.

Au vingtième siècle, les Églises protestantes établirent des structures et des sociétés missionnaires canadiennes indépendantes et commencèrent à recruter leurs missionnaires et le personnel de leurs écoles au Canada. En 1925, l'Église méthodiste et la majorité des congrégations presbytériennes (de même que la plus petite l'Église congrégationaliste) se regroupèrent pour former l'Église Unie, qui prit en charge l'ensemble des écoles méthodistes ainsi que nombre des écoles presbytériennes.

Bien que le nombre de pensionnats ait fluctué au fil de l'histoire du réseau, la majorité d'entre eux, jusqu'à 60 p. 100,



En 1893, le gouvernement fédéral a réduit le financement versé au pensionnat de High River (photo datant de 1896) de 185,55 dollars à 130 dollars par élève. Canada. Collection David Ewens, Bibliothèque et Archives Canada, PA-182268.

ont toujours été administrés par l'Église catholique romaine, l'Église anglicane en administrant environ 25 p. 100, l'Église Unie environ 15 p. 100, et l'Église presbytérienne seulement 2 ou 3 p. 100. Un pensionnat du Yukon était administré par une Église baptiste des États-Unis, et une congrégation évangélique mennonite administrait trois écoles dans le nord-ouest de l'Ontario. (Vous trouverez à la fin du présent ouvrage une carte indiquant l'emplacement des différents pensionnats et les congrégations religieuses qui les administraient.)

Bien que les représentants des Églises et du gouvernement aient eu leurs différends, leur détermination commune à civiliser et à christianiser les enfants autochtones se traduit par la mise en place d'un système d'éducation insistant sur la nécessité de séparer les enfants de leur culture, de leur imposer un nouvel ensemble de valeurs et de croyances, de leur prodiguer une éducation élémentaire de base et d'implanter la nouvelle discipline du travail industriel en voie de se répandre en Europe.

L'essor du réseau

À compter de 1883, le gouvernement fédéral entreprit de financer un nombre grandissant d'écoles industrielles dans l'Ouest canadien tout en continuant de soutenir financièrement les pensionnats administrés par les Églises.

Le réseau des pensionnats s'étendit à la faveur de la colonisation du pays. Au fur et à mesure que les Eurocanadiens s'établissaient dans les Prairies, en Colombie-Britannique et dans le Nord, un nombre croissant d'enfants autochtones étaient placés dans les pensionnats.

Par suite de cet essor du réseau, la maîtrise des coûts de fonctionnement devint rapidement une des principales préoccupations du gouvernement fédéral : les salaires, par exemple, furent réduits en 1888. En 1892, Ottawa était tellement préoccupé par la hausse des coûts afférents aux écoles industrielles qu'il adopta un système de financement per capita en vertu duquel les Églises touchaient un montant fixe par élève. Ce montant devait permettre aux administrateurs scolaires d'absorber les frais d'entretien, les salaires et les dépenses. Pour les écoles industrielles, l'adoption de cette nouvelle formule se traduit par une réduction du financement accordé, l'école de High River, en Alberta, voyant par exemple le montant qui lui était attribué par élève descendre de 185,55 \$ à 130 \$⁷¹. Ce système incita par ailleurs les Églises à se faire concurrence pour attirer le nombre maximal d'élèves, même s'ils étaient en mauvaise santé ou atteints de maladies infectieuses.

Les Églises en vinrent à dépendre de plus en plus du travail fourni par les élèves dans le cadre du système dit « de demi-journées » conformément auquel les élèves plus âgés passaient la moitié de la journée à travailler. Le fait que les élèves ne passaient que la moitié de leur journée en classe



Un groupe d'élèves et de parents de la réserve de Saddle Lake, en route vers le pensionnat méthodiste de Red Deer, Alberta.
Woodruff, Department of Interior, Bibliothèque et Archives Canada, PA-040715.

garantissait que la majorité d'entre eux allaient recevoir une éducation de qualité inférieure⁷².

Au début du vingtième siècle, le gouvernement fédéral conclut que les écoles industrielles s'étaient révélées être un piètre investissement. Nombre d'entre elles avaient été construites à la hâte, étaient insalubres et avaient de la difficulté à attirer et à retenir les élèves. Le ministre des Affaires indiennes, Clifford Sifton, décida qu'il serait préférable de les fermer et de transférer les élèves et le soutien du gouvernement à de plus petits pensionnats⁷³. L'inquiétude suscitée par les taux de mortalité enregistrés dans les écoles industrielles donna naissance au sein de l'Église anglicane à un mouvement en faveur de la fermeture pure et simple du réseau des pensionnats. En 1908, une des âmes dirigeantes de cette campagne, Samuel Blake, affirma que les conditions hygiéniques dans les écoles industrielles étaient si mauvaises que le gouvernement s'exposait à ce que des accusations d'homicide involontaire coupable soient portées contre lui⁷⁴. En 1908, le ministre fédéral des Affaires indiennes, Frank Oliver, en était arrivé à la conclusion que : « la tentative d'élever l'Indien de son état sauvage en séparant l'enfant de ses parents et en l'éduquant comme un homme blanc a été un échec déplorable »⁷⁵.

Malgré le soutien dont elle jouissait en haut lieu, la campagne visant à mettre fin au régime s'avéra infructueuse en raison de l'opposition manifestée par l'Église catholique

et certains dirigeants des églises protestantes⁷⁶. Elle donna toutefois lieu à l'adoption en 1910 d'un régime contractuel qui majorait les taux per capita et établissait un certain nombre de lignes directrices en matière d'hygiène. Au total, 3 841 élèves indiens étaient inscrits dans soixante-quatorze pensionnats indiens (terme qui en vint à désigner à la fois les écoles industrielles et les internats) et 6 784 autres l'étaient dans les 241 externats financés par le fédéral. On estimait que 45 p. 100 des enfants indiens n'étaient inscrits dans aucune école⁷⁷. Bien que les écoles aient été conçues pour accueillir les Indiens inscrits au sens de la *Loi sur les Indiens*, elles ont été fréquentées par de nombreux enfants métis pendant toute l'histoire du réseau. (Pour en apprendre davantage sur l'expérience des enfants métis, reportez-vous au chapitre 4.)

Le nouveau système de financement n'était en place que depuis quatre ans lorsqu'éclata la Première Guerre mondiale. La guerre imposa au gouvernement fédéral une lourde charge financière qui l'obligea à renoncer aux améliorations et réparations qu'il avait prévu exécuter dans de nombreux pensionnats⁷⁸.

En 1920, le gouvernement modifia la *Loi sur les Indiens* afin d'obliger les enfants indiens inscrits âgés de sept à quinze ans à fréquenter un externat ou un pensionnat. De fait, à eux deux les externats et les pensionnats pouvaient accueillir tout juste un peu plus de la moitié des enfants indiens d'âge scolaire⁷⁹.



Le pensionnat de File Hills, Saskatchewan, 1948. Le système de la demi-journée, dans lequel les élèves passaient souvent une demi-journée à faire des travaux, n'a été délaissé qu'en 1951. Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P1132N.

Malgré l'adoption de lois rendant la fréquentation scolaire obligatoire, les écoles avaient de la difficulté à recruter des élèves. Le directeur du pensionnat de Lejac se plaignait d'avoir à passer ses mois de septembre à cajoler et à menacer les parents qui étaient réticents à envoyer leurs enfants à l'école⁸⁰. Avec le temps, à la faveur d'une mise en application plus rigoureuse des lois sur la fréquentation scolaire, les agents des Indiens en vinrent à se présenter à certains endroits à l'automne et à emmener les enfants avec eux⁸¹. Les Églises demandèrent et obtinrent des tribunaux qu'ils émettent des injonctions menaçant les parents d'arrestation s'ils n'emmenaient pas leurs enfants à l'école⁸². Il est arrivé que des parents soient jetés en prison pour avoir refusé de le faire⁸³. Tout au long de l'histoire du réseau, le gouvernement a eu pour politique de placer dans les pensionnats les orphelins et les enfants dont il estimait qu'ils étaient délinquants ou négligés.

Il arrivait également que les parents placent leurs enfants dans les pensionnats parce qu'ils étaient incapables de subvenir à leurs besoins⁸⁴. Dans certaines communautés, les parents, qui étaient souvent eux-mêmes d'anciens élèves, se résignaient à envoyer leurs enfants au pensionnat parce que c'était la seule option qui leur était offerte pour assurer leur éducation⁸⁵.

Pendant les années 1920, les frais de fonctionnement des écoles ont augmenté plus rapidement que le financement

qui leur était accordé. Le réseau fut victime d'un délestage de responsabilités de la part de l'État. Les fonctionnaires publièrent de nombreux rapports critiquant vivement la piètre qualité de la nourriture, la rigueur de la discipline ou la surcharge de travail imposée aux élèves dans une école donnée. Les Églises avaient une réponse toute prête : dans la mesure où un problème existait, il était possible de le résoudre en augmentant le financement, ce qui suffisait généralement à mettre un terme à l'affaire. Le ministère des Affaires indiennes adopta régulièrement diverses politiques concernant l'hygiène, la discipline et l'éducation, mais celles-ci n'étaient pas appliquées de façon systématique. Tout d'abord, le ministère comptait peu d'inspecteurs scolaires (et ceux dont il disposait avaient un niveau d'instruction insuffisant). Dans les années subséquentes, l'inspection des écoles fut assurée par des inspecteurs scolaires provinciaux, qui n'avaient pas le pouvoir de faire appliquer leurs recommandations. Il ressort clairement d'un examen des faits que la politique menée par le gouvernement avait pour principal objectif de maîtriser les coûts. Après avoir décidé au cours des années 1880 d'assumer la direction et le financement du réseau administré par les Églises, le gouvernement fédéral avait étendu le réseau sans en assurer ni un financement adéquat ni une gestion professionnelle. Les pensionnats ne pouvaient ni offrir une éducation décente aux enfants ni leur prodiguer les soins nécessaires.

On dénombrait en 1927 soixante-dix-sept pensionnats accueillant 6 641 élèves⁸⁶. L'année 1930 marqua l'ouverture en Nouvelle-Écosse du pensionnat de Shubenacadie, seul pensionnat des Maritimes administré par le fédéral, qui était destiné à accueillir les enfants orphelins, réputés illégitimes ou négligés⁸⁷. Les premiers pensionnats implantés au Québec, tous deux à Fort George sur les rives de la baie James (un anglican, un catholique), ouvrirent leurs portes au début des années 1930. Le nombre de pensionnats faisant partie du réseau atteint un maximum en 1931, pour s'établir à quatre-vingt⁸⁸. Cependant, même si le nombre de pensionnats allait diminuer au cours des années suivantes, le nombre d'élèves fréquentant allait augmenter.

La Grande Dépression des années 1930 obligea le gouvernement fédéral à réduire le financement du réseau de façon répétée. Les personnes vulnérables souffrirent énormément durant la Dépression, mais les élèves des pensionnats indiens furent touchés de façon disproportionnée. En 1938, alors que le gouvernement fédéral versait un montant de 180 \$ par élève aux pensionnats indiens du Manitoba, la Manitoba School for the Deaf et la Manitoba School for Boys, deux internats, recevaient 642 \$ et 550 \$ par élève, respectivement, du gouvernement provincial⁸⁹. La même année, la Children's Aid Society de l'Alberta estimait qu'il en coûtait au minimum un dollar par jour pour subvenir aux besoins d'un enfant négligé, pour un montant annuel de 365 \$, soit le double du montant versé par le gouvernement fédéral pour chaque élève des pensionnats indiens du Manitoba⁹⁰.

Le long déclin

Il devint évident au cours des années 1940 que le réseau des pensionnats indiens était un échec. Le niveau de scolarité atteint par les élèves était faible. En 1930, seulement 3 p. 100 des élèves des pensionnats indiens avaient atteint un niveau plus élevé que la 6^e année, contre 33 p. 100 des élèves canadiens en général⁹¹. À la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, le gouvernement fédéral défrayait les études de moins de quatre-vingt élèves autochtones au niveau secondaire⁹². Bien que le ministère des Affaires indiennes ait supposément exigé depuis plus de vingt ans que tous les enseignants détiennent un certificat d'enseignement provincial, une étude réalisée par le gouvernement en 1948 établit que plus de 40 p. 100 des membres du personnel n'avait aucune formation professionnelle⁹³. Cette situation était dans une large mesure attribuable au sous-financement. Comme les salaires que les pensionnats offraient aux enseignants et aux membres du personnel n'étaient pas concurrentiels, il était particulièrement difficile d'embaucher des instructeurs de formation professionnelle qualifiés, ces derniers pouvant gagner beaucoup plus d'argent en pratiquant leur métier qu'en enseignant dans les pensionnats⁹⁴.

Plutôt que de travailler avec les parents afin de mettre en place un système d'éducation plus approprié, le gouvernement fédéral décida simplement d'éliminer progressivement les

pensionnats et de transférer la responsabilité de l'éducation des membres des Premières nations aux provinces. La première étape de ce long processus d'élimination survint en 1949, lorsque le gouvernement fédéral accepta de payer un conseil scolaire de Colombie-Britannique pour assurer l'éducation d'élèves des Premières nations. Il devait au cours des années 1960 conclure des ententes similaires avec les gouvernements provinciaux. Bien que le gouvernement ait alors parlé d'un processus d'« intégration » plutôt que d'« assimilation », l'ancien objectif d'émancipation restait d'actualité. Le *Rapport Hawthorn*, publié en 1967 pour rendre compte des résultats d'une étude sur la situation des peuples des Premières nations commandée par le gouvernement, concluait que : « l'intégration scolaire constitue la première phase vers la dissolution de la plupart des réserves, car c'est grâce à l'instruction que les Indiens pourront s'adapter au régime de vie des canadiens blancs »⁹⁵.



*... l'intégration scolaire
constitue la première phase
vers la dissolution de la
plupart des réserves ...*

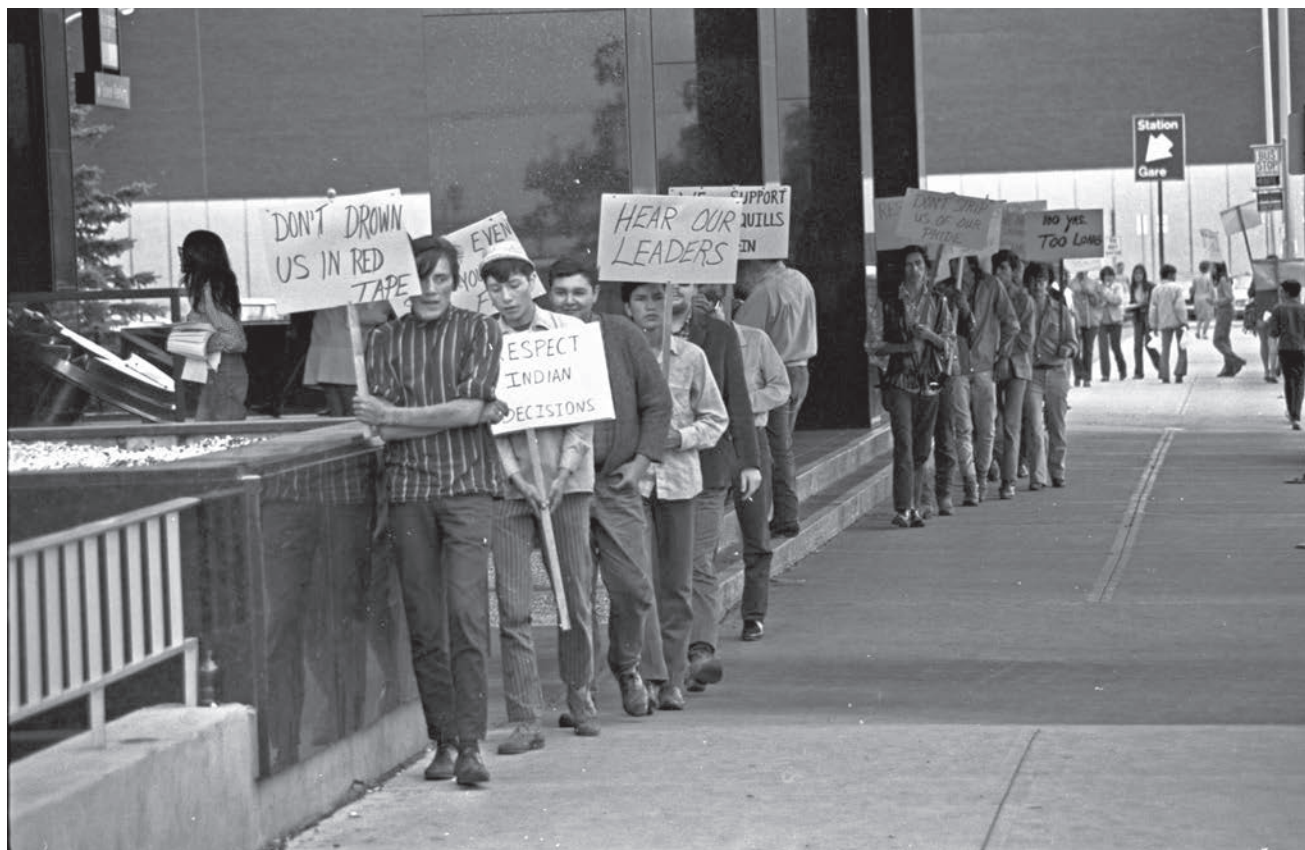


Le rapport Hawthorn, 1967

Le système de demi-journées fut officiellement aboli en 1951, bien que nombre de pensionnats aient encore été fortement tributaires du travail des élèves⁹⁶. Le système de financement selon un taux fixe par élève, qui constituait une incitation au surpeuplement, demeura en place jusqu'en 1957⁹⁷. Le gouvernement fédéral commença à embaucher directement des enseignants en 1954. En 1962, 90 p. 100 des membres du personnel étaient dûment qualifiés⁹⁸.

Le nombre d'élèves inscrits dans les pensionnats indiens s'établissait à 10 000 en 1953⁹⁹. Deux années plus tard, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales procédait à une importante expansion du réseau dans le Nord canadien, construisant une série d'écoles et de résidences scolaires et accroissant du même coup le nombre de pensionnats alors que le gouvernement cherchait à fermer les pensionnats du Sud. (Pour en apprendre davantage sur l'expérience des enfants inuits et des régions nordiques, reportez-vous au chapitre 3.)

Pendant les années 1950, les pensionnats situés dans le Sud du Canada en vinrent à être largement utilisés comme établissements de protection de l'enfance. En 1953, près de



Ces élèves participent à une manifestation à Edmonton en 1970 pour demander que le pensionnat de Blue Quills, Alberta, soit transféré aux autorités éducatives des Premières nations. *Provincial Archives of Alberta, J48512.*

40 p. 100 des élèves des pensionnats y avaient été placés parce que le gouvernement avait déterminé qu'ils étaient négligés par leurs parents¹⁰⁰. En 1966, à la veille des célébrations du centenaire du Canada, une étude fédérale concluait que 75 p. 100 des élèves des pensionnats provenaient de foyers considérés « impropres pour des enfants d'âge scolaire »¹⁰¹. Les fonctionnaires qui prenaient ces décisions connaissaient mal les familles ou la culture autochtones. Quand les enfants étaient en danger, les gouvernements ne faisaient rien pour garder les familles unies : ils s'emparaient tout simplement des enfants. Cette période caractérisée par une augmentation spectaculaire du nombre des saisies est maintenant connue sous le nom de « rafle des années 1960 », bien que le phénomène se soit perpétué dans les années 1970¹⁰².

Même si les pensionnats se virent alors confier des enfants ayant un large éventail de besoins, leur financement n'en fut pas pour autant majoré¹⁰³. Une étude portant sur les pensionnats de la Saskatchewan réalisée en 1967 notait qu'ils étaient surpeuplés, mal conçus et fortement réglementés. Ses auteurs estimaient que : « l'aspect le plus préoccupant de ce réseau était le peu d'importance accordée au développement de chaque enfant comme personne unique »¹⁰⁴.

La participation des Églises au réseau fut réduite de façon spectaculaire en 1969, lorsque le gouvernement fédéral décida d'administrer lui-même la plupart des pensionnats du Sud. Au cours de la même période, il transféra en outre la responsabilité de la plupart des écoles et résidences

scolaires du Nord aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Pendant la décennie suivante, le gouvernement ferma la majorité des pensionnats, encore une fois sans guère consulter les parents. Quand le gouvernement tenta de fermer le pensionnat Blue Quills près de St. Paul, en Alberta, il souleva un tollé au sein de la communauté. Les parents et les élèves ne voulaient pas que le pensionnat ferme ses portes, ils voulaient seulement que l'administration en soit cédée à la communauté. Pour empêcher la fermeture, ils occupèrent le pensionnat. Grâce à cette intervention, le pensionnat Blue Quills, et un certain nombre d'autres pensionnats de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, et du Nord, purent poursuivre leurs activités sous la direction des autorités scolaires des Premières nations¹⁰⁵. Même si le réseau des pensionnats a pour l'essentiel mis fin à ses activités au cours des années 1980, les derniers pensionnats (le pensionnat Gordon et le pensionnat de Prince Albert en Saskatchewan, et ceux de Yellowknife, d'Inuvik, de Cambridge Bay et d'Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest) ne fermèrent pas leurs portes avant le milieu des années 1990¹⁰⁶.

Juste au moment où le réseau mettait fin à ses activités, les anciens élèves commencèrent à sortir du silence. Ils entreprirent de mettre sur pied une campagne de plus en plus efficace afin d'attirer l'attention sur la façon dont ils avaient été traités dans les pensionnats. Ce traitement constitue la trame de l'histoire des pensionnats indiens. La prochaine

section donne une description générale de l'expérience que vivaient les élèves dans les pensionnats à compter du jour de leur admission, en dressant le tableau des événements qui dominaient la vie quotidienne. Elle se termine par l'examen d'une question, les mauvais traitements infligés aux élèves, qui a fait les manchettes pendant la majeure partie de la dernière décennie, et celui d'une autre question qui a été pour l'essentiel ignorée, à savoir la résistance qu'ont opposée les parents et les enfants autochtones au réseau des pensionnats indiens.

CHAPITRE 2

L'expérience scolaire : La vie dans les pensionnats indiens



Des jeunes filles du pensionnat de Gordon, Saskatchewan, sont transportées jusqu'à l'église en camion en 1953. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, M2008-10 (P14).

Arrivée : « Maintenant, tu n'es plus un Indien. »

Au cours des années 1940, les pensionnats indiens des Prairies canadiennes avaient coutume d'envoyer des camions délabrés ramasser les enfants le premier jour de l'année scolaire. Les parents des enfants qui fréquentaient le pensionnat de Lestock en Saskatchewan emmenaient leurs enfants aux points de ramassage, souvent le bureau de l'instructeur agricole local, où ils attendaient l'arrivée du camion. Selon George Peequaquat : « La taille du groupe augmentait au fur et à mesure que le camion passait d'une réserve à l'autre. Il n'était pas rare de voir jusqu'à quarante enfants de cinq à seize ans s'entasser à l'arrière du camion »¹.

Au cours des premières décennies, les prêtres et les ministres du culte avaient emmené les élèves à l'école par chariot ou par bateau. Plus tard, ils vinrent les chercher en train ou même en avion. Peu d'élèves ont réussi à oublier leur premier jour au pensionnat.

À leur arrivée, de nombreux élèves étaient vivement impressionnés à la vue de l'édifice du pensionnat. Simon Baker fut excité de voir l'imposant édifice abritant le pensionnat de Lytton, en Colombie-Britannique². Raphael Ironstand se rappelle que le pensionnat d'Assiniboia à Winnipeg « semblait énorme, avec ses planchers et ses plafonds de marbre, et ses corridors de près de deux cents pieds de long. Une forte odeur de désinfectant flottait dans l'air, et le son de notre voix nous était renvoyé en écho lorsque nous parlions.



Le révérend Thompson Ferrier accompagne des garçons au pensionnat de Brandon, Manitoba, en 1904. L'année précédente, le missionnaire méthodiste James MacLachlan et les six élèves qu'il accompagnait de Berens River au pensionnat industriel de Brandon se sont noyés dans un accident de canoë. *Musée du Manitoba EP 347.*

L'endroit semblait froid et stérile; même les murs étaient couverts de tableaux de personnes à l'air sévère en costume et col empesé »³. Lorsqu'elle aperçut pour la première fois le pensionnat Shingwauk de Sault Ste. Marie, en Ontario, Jane Willis se dit : « Rien ne pourrait m'arriver de mal dans un si bel endroit »⁴. Initialement impressionnée par la chapelle du pensionnat de Shubenacadie, Isabelle Knockwood concluait plus tard que c'était « un endroit où de nombreuses prières d'enfants n'avaient jamais été exaucées »⁵.

Lorsque Anthony Thrasher, âgé de six ans, fut déposé à l'école catholique romaine d'Aklavik dans les Territoires du Nord-Ouest, il vit les religieuses vêtues de gris, entendit leurs voix portées par le vent et s'enfuit en courant. Ne sachant où aller, il fut bientôt rattrapé, saisi par le capuchon et traîné dans l'école, où il fut savonné, épouillé et mis au lit⁶.

L'assaut contre l'identité autochtone était lancé dès que l'enfant passait le seuil de l'école. En 1893, à l'âge de six ans, Mike Mountain Horse fut envoyé au pensionnat Saint Paul sur la réserve des Gens-du-Sang. « Mes vêtements indiens, qui consistaient en une couverture, une culotte, des jambières, une chemise et des mocassins, me furent enlevés »⁷. Le parka et les mukluks brodés que la mère d'Alice Blondin-Perrin lui avait confectionnés lui furent enlevés dès son arrivée à l'école. Elle ne devait jamais les revoir⁸. Une fois dépouillés de leurs vêtements, les élèves avaient droit à un bain vigoureux⁹.

Les cheveux nattés, qui souvent revêtaient une signification spirituelle particulière, étaient coupés. Au pensionnat de l'Île-à-la-Crosse en Saskatchewan, Alphonse Janvier fut placé sur une vieille chaise de barbier. « Je me rappelle qu'ils m'ont rasé la tête, je vois encore mes longs cheveux tomber sur le sol, puis pour faire cesser mes pleurs et me consoler, ils m'ont offert un bol de crème glacée »¹⁰. Charlie Bigknife se souvient qu'on lui ait dit, après lui avoir rasé la tête au pensionnat de File Hills en Saskatchewan : « Maintenant, tu n'es plus un Indien »¹¹.

Les élèves se voyaient remettre de nouveaux vêtements—souvent usés et mal ajustés¹². Même si sa grand-mère lui avait

confectionné de chauds vêtements d'hiver, Lillian Elias ne fut pas autorisée à les porter au pensionnat catholique romain d'Aklavik. On y obligeait plutôt tous les élèves à porter le même type de parka. « Peut-être, s'étonnait-elle plus tard, qu'ils voulaient qu'on s'habille comme eux! »¹³

L'acquisition d'une nouvelle identité chrétienne nécessitait l'imposition de nouveaux noms. Le premier garçon recruté par John West pour son pensionnat de Rivière-Rouge en 1820, Pemutewithinew, devint ainsi James Hope¹⁴. Au pensionnat Anglican d'Aklavik dans les Territoires du Nord-Ouest, Masak devint Alice—elle ne réentendit plus son ancien nom avant son retour à la maison¹⁵. Charles Nowell se vit attribuer ce nom « parce qu'un enseignant de l'école du dimanche en Angleterre voulait que M. Hall me donne son nom, et on dit qu'il était mon parrain lorsque je fus baptisé »¹⁶. Jane Willis avait appris à répondre au nom de Janie Matthews, mais elle était inscrite sur le registre du pensionnat de Fort George (maintenant Chisasibi), au Québec, en tant que Janie Esquimaux, surnom qu'avait porté son arrière-grand-père¹⁷. Au pensionnat de Qu'Appelle en Saskatchewan, Ochankugahe (Path Maker) devint Daniel Kennedy, en l'honneur du Daniel de la Bible, tandis qu'Adélard Standing Buffalo fut nommé Adélard Langevin, en l'honneur de l'archevêque de Saint-Boniface¹⁸.

Non seulement les enfants se voyaient-ils donner de nouveaux noms, ils se voyaient aussi attribuer des numéros qui correspondaient à leurs vêtements, leur lit et leur casier. Dans certains pensionnats, on les obligeait à se mettre en rang par ordre de numéro. « Nous étions constamment désignées par notre numéro. Les religieuses avaient l'habitude de crier, '39, 3 où êtes-vous?' ou '25, venez ici tout de suite!' »¹⁹ Une élève qui fréquentait le pensionnat Saint-Marc-de-Figuery à Amos, au Québec, eut le sentiment qu'on l'avait dépouillée de son identité : « J'étais le numéro cent seize. Je me cherchais, j'étais perdue comme si on m'avait mise dans un sac à poubelle noir et scellé. Tout était noir, complètement noir



Jeunes filles au pensionnat Shingwauk, à Sault Ste. Marie, habillées pour aller à l'église, en 1941. Le gouvernement fédéral et les églises se sont servi de photos d'enfants adoptant une pose pour faire la promotion des pensionnats dans l'ensemble du Canada. L'image projetée de la vie quotidienne dans les pensionnats ne correspondait pas toujours à la réalité. À titre d'exemple, un inspecteur du gouvernement avait noté qu'au pensionnat de Birtle (Manitoba), en 1936, [Traduction] « tous les enfants avaient de beaux habits, mais ne les portaient que le dimanche pour se promener en ville. Autrement dit, ils étaient bien habillés lorsqu'ils étaient en public. » *Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P2004-09 (63).*

pour moi. Et je me demandais si j'étais la seule à ressentir cela, à être dans cet état d'âme-là »²⁰.

Les garçons et les filles étaient strictement séparés. Après le premier jour de classe, Raphael Ironstand ne revit plus sa sœur de l'année. « Je me rappelle l'avoir vue jeter un regard inquiet par-dessus son épaule pendant qu'on l'emmenait »²¹. À l'heure du souper lors de son premier jour au pensionnat anglican d'Aklavik, Alice French, apercevant son frère qui semblait se sentir seul et perdu, se préparait à aller le consoler, mais on l'obligea à reprendre sa place dans le rang. Pendant leurs années au pensionnat, ils eurent rarement l'occasion de se parler, sinon en se criant quelques mots lors des repas, dans la cour d'école ou au réfectoire²².

Une fille ayant fréquenté le pensionnat de Kamloops déclarait : « Je me rappelle avoir vu mon frère à l'arrière de la classe. Je suis allée lui parler et il était très nerveux. Il m'a dit : 'N'approche pas et évite de me parler.' Je lui ai demandé : 'Pourquoi, je veux te parler.' Et il me répondit : 'Tu n'as pas le droit.' Je lui ai répondu : 'Pourquoi, tu es mon frère.' Je fus alors entraînée à l'avant de la classe où on m'administra des coups de règle dans la paume des mains »²³.

La vie des élèves était fortement réglemantée et soumise à une discipline rigoureuse. « Pendant certaines périodes de la journée, il nous était défendu de parler, nous en étions donc réduits à nous faire des gestes de la main et à nous jeter des

regards furtifs »²⁴. Inez Deiter, qui fréquentait le pensionnat d'Onion Lake en Saskatchewan pendant les années 1930, affirmait : « Nous devions utiliser le langage gestuel pour communiquer »²⁵. Une fille de Fort Hope, dans le nord de l'Ontario, rappelait que dans les années 1970 : « il semblait y avoir des cloches partout. La cloche du matin se faisait entendre dès sept heures, alors qu'une religieuse faisait son entrée dans le dortoir en claquant des mains. Elle nous faisait alors réciter des prières, telles que le Deo Gratias, à genoux près de nos lits. Une autre cloche sonnait pour le déjeuner, une autre pour annoncer le début des cours à neuf heures, une autre pour marquer l'heure de la récréation à dix heures, une autre pour le repas du midi, et ainsi de suite. La religieuse qui nous enseignait avait également une clochette qu'elle faisait sonner pour nous indiquer quand nous devons nous lever et nous asseoir »²⁶.

Au pensionnat de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse, Rita Joe se faisait dire « quand aller à la toilette, quand manger, quand faire ceci et cela, quand prier. On nous disait même quand bâiller et quand éternuer. Les enfants ne peuvent s'empêcher d'éternuer, mais on nous disait, 'Arrête d'aboyer!'²⁷ » Les enfants avaient le sentiment d'être placés sous une surveillance constante pendant des années. Basil Johnston, ancien élève du pensionnat de Spanish, en Ontario,



Élèves à l'extérieur du pensionnat de Shingle Point, Yukon, autour de 1930. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P9901-570.

concluait que c'était le type de traitement qui devrait être réservé aux criminels²⁸.

Les enfants étaient écrasés par la solitude. Une note dans le journal quotidien du pensionnat de High River pour l'année 1888 indiquait que depuis son inscription, Lawrence Faber « a été des mois sans rien faire en classe et pleure presque tous les jours »²⁹. À son arrivée au pensionnat d'Onion Lake, Elise Charland dut à la fois composer avec sa propre solitude et avec celle de son jeune frère. « Il n'y avait personne pour nous aider, pour nous aimer, pour nous serrer dans leurs bras et pour nous soulager et nous consoler. Cette solitude était insupportable. Personne ne se souciait de nous »³⁰. Maria Campbell, ancienne élève du pensionnat de Beauval, en Saskatchewan, disait se rappeler « peu de chose de cette partie de sa vie si ce n'est de s'être sentie seule et effrayée lorsqu'on m'a laissée entre les mains de la religieuse au pensionnat »³¹. Un autre ancien élève déclarait : « En général, les petits enfants s'ennuyaient de leur famille. Ils avaient l'habitude de pleurer la nuit »³². Millicent Stonechild estimait que la vie au pensionnat de File Hills était semblable à celle des déportés en Sibérie. « Nous étions tellement isolés dans ce pensionnat. La cour de l'école était cernée de clôtures, au-delà desquelles nous ne pouvions nous aventurer. Des cloches résonnaient tout au long de la journée »³³.

La politique adoptée au sujet des visites familiales variait selon les pensionnats. Certains comportaient des salles familiales ou des porches où les parents pouvaient rendre visite à leurs enfants les fins de semaine. Certains parents ou grands-parents étaient autorisés à emmener leurs enfants pique-niquer. Cependant, il pouvait arriver que les distances soient trop grandes, les frais de déplacement trop élevés et la politique du pensionnat trop restrictive pour que les parents

puissent entretenir quelque contact que ce soit avec leurs enfants. En 1919, Edward Elliot se rendit à Kuper Island, en Colombie-Britannique, pour voir son fils. « Une fois rendu sur place, j'appris que je ne pouvais voir mon fils, et le prêtre qui était directeur de l'établissement ne voulut même pas me rencontrer »³⁴. Selon Ralph Sandy, qui a fréquenté le pensionnat de Kamloops pendant les années 1940 : « Le plus difficile était l'ennui ressenti en raison de l'absence prolongée de nos mères et de nos pères. Nous pouvions être jusqu'à dix mois de suite sans les voir »³⁵. Les lettres adressées à la famille—ou à qui que ce soit d'autre—étaient souvent lues et censurées par les enseignants³⁶.

On pouvait lire dans le programme d'études du ministère des Affaires indiennes pour l'année 1896 : « Il faut tout mettre en œuvre pour amener les élèves à parler l'anglais et pour leur apprendre à le comprendre; autrement, tout le travail de l'enseignant risque d'être vain »³⁷. Bien que la politique linguistique des pensionnats ait évolué au fil des ans, le message transmis à la plupart des enfants était qu'ils ne devaient pas parler leur langue. « Si l'on nous entendait parler Shuswap, nous étions punis. On nous obligeait à écrire cent fois au tableau noir, 'Je ne parlerai plus jamais indien' »³⁸. Au pensionnat de Shubenacadie : « Le règlement le plus durable et le plus rigide était celui qui nous interdisait de parler micmac même en jouant »³⁹. Au pensionnat Saint-Marc-de-Figuery d'Amos, au Québec, qui n'a ouvert ses portes qu'en 1955, la langue d'enseignement était le français. Un ancien élève se rappelait : « On me défendait de parler à mes sœurs et on nous interdisait de parler notre langue »⁴⁰.

Pour certains, la vie scolaire était passionnante, l'habillement original et la nourriture meilleure, mais pour la majorité des élèves, la vie au pensionnat représentait une



Une mère accompagne ses enfants au pensionnat St John's à Wabasca, Alberta, dans les années 1920. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P75-103 (S8-242).

expérience déstabilisante et effrayante. La solitude et la faim étaient le lot de tous les jours. Bien que nombre d'anciens élèves se rappellent un enseignant qui s'est intéressé à eux, les a aidé à apprendre, à acquérir une compétence ou à exceller dans un sport, dans les faits, dans la plupart des pensionnats, les enseignants étaient trop peu nombreux et ils devaient assumer des responsabilités trop lourdes. Les enfants se révoltaient ou se retiraient en eux-mêmes. Les pensionnats réagissaient en dictant de nouveaux règlements et en resserrant la discipline.

Le souvenir que garde Mary John du pensionnat de Lejac traduit bien l'atmosphère dans laquelle devaient évoluer de nombreux élèves : « À l'intérieur du pensionnat comme tel, les missionnaires et les religieuses devaient s'occuper de cent quatre-vingt enfants autochtones qui étaient constamment tiraillés par la faim et la nostalgie. Les garçons se rebellaient ouvertement, nombre d'entre eux volant, se sauvant ou attirant les filles dans un coin seules avec eux. Contrairement aux garçons, il était rare que les filles se montrent ouvertement rebelles. Elles étaient plutôt maussades et déprimées »⁴¹.

Éducation : « Beaucoup de copiage et de mémorisation. »

Dès le début, les visées éducatives qu'entretenait le gouvernement à l'égard des pensionnats étaient peu élevées. En 1889 Hayter Reed, futur sous-ministre des Affaires indiennes, écrivait qu'il ne fallait pas dispenser aux élèves des pensionnats indiens une éducation destinée à leur permettre « de gagner leur pain grâce au travail intellectuel plutôt qu'au travail manuel »⁴². Quinze ans plus tard, Clifford Sifton, ministre des Affaires indiennes, soutenait que : « L'Indien est incapable de sortir de l'école, se prendre en main et faire compétition à l'homme blanc.... Il n'a pas l'énergie physique, mentale ni morale nécessaire pour lui permettre de concurrencer »⁴³. En 1917, un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes se demandait si le pensionnat de Fort Providence dans les Territoires du Nord-Ouest ne poussait pas trop loin l'éducation des élèves autochtones. Combien de temps faut-il, se demandait-il, pour donner aux enfants « une éducation suffisante pour qu'ils craignent Dieu, honorent le Roi et respectent les lois du pays »⁴⁴.

Bien que certains élèves aient fréquenté les pensionnats jusqu'au milieu de l'adolescence, il fallut attendre la Deuxième Guerre mondiale pour que les pensionnats commencent à offrir des cours de niveau secondaire. Tous types d'école confondus, le pourcentage d'élèves des Premières nations qui poursuivaient leurs études au-delà de la 6^e année était passé de 3 p. 100 en 1930 à 22 p. 100 en 1960. Ce pourcentage atteignait alors 37 p. 100 au sein de la population non autochtone⁴⁵. Dans les années 1960, les administrateurs du réseau estimaient toujours qu'ils avaient pour fonction de présider à l'assimilation des Autochtones, qu'ils considéraient comme étant à la dérive « sur les eaux agitées de la transition culturelle »⁴⁶. Aucun programme d'enseignement valable n'avait d'ailleurs jamais été établi à l'intention des Autochtones : le gouvernement reconnu en 1965 que toute mention qui était faite des Indiens dans son programme d'enseignement pouvait être qualifiée de romanesque ou de fallacieuse⁴⁷.

Le pensionnat de Lejac, en Colombie-Britannique, était représentatif de nombre d'autres pensionnats du réseau. Les classes y étaient nombreuses—comptant de quarante à cinquante élèves—et regroupaient des élèves de tous les âges. Étant donné ces contraintes, les enseignants mettaient l'accent sur la récitation et le dressage pédagogique. L'approche adoptée s'articulait autour de la mémorisation et de la répétition de la « bonne » réponse. Le pensionnat se caractérisait par l'absence de lecteurs, de manuels et de bibliothèque⁴⁸. L'enseignement dispensé à Florence Bird au pensionnat de Holy Angels à Fort Chipewyan pendant la première décennie du vingtième siècle était comparable : « À mon époque, l'école misait surtout sur la mémorisation, très peu sur l'enseignement et les échanges verbaux. Beaucoup de copiage et de mémorisation. Les religieuses n'étaient pas vraiment des enseignantes, mais elles faisaient de leur mieux »⁴⁹.



Sœur McQuillan et des élèves du pensionnat de Fort Resolution, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1923. Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Archives du Manitoba, 1987/363-1-47.1/1 (N60-2).

À Shubenacadie, selon Isabelle Knockwood, pendant les tests, « tout le monde était assis à son bureau avec les mains croisées ». Des élèves se faisaient poser des questions auxquelles « ils répondaient à partir du livre. Des tests ou des examens écrits n'étaient jamais administrés. »⁵⁰. Se remémorant son éducation au pensionnat de Kamloops, Pauline Arnouse déclarait : « Lorsque nous ne réussissions pas à résoudre les additions et les soustractions, je me rappelle qu'elle nous frappait les jointures avec une cravache. Je me souviens de mes jointures endolories teintées de noir et de bleu »⁵¹. Dans le même pensionnat, Ron Ignace, au comble de la frustration, découvrit que plus il étudiait, moins il apprenait. « Je me rappelle être allé voir le prêtre et lui avoir dit, 'Écoutez mon père, je suis vraiment déterminé à apprendre mais mes notes ne cessent de chuter. Je ne sais plus que faire »⁵².

George Raley, directeur du pensionnat de Coqualeetza, en Colombie-Britannique, insistait sur l'importance de la réussite scolaire, s'assurant que, malgré le système des demi-journées, les élèves soient promus à la classe supérieure chaque année. Son pensionnat fut le premier à offrir la 9^e année selon un programme journée complète. Lorsque le gouvernement décida de fermer le pensionnat de Coqualeetza en 1940, nombre de membres du personnel ont estimé que cette mesure s'expliquait par l'engagement de Raley à l'égard de l'éducation des Autochtones⁵³.

Bien que le réseau ait réussi à attirer nombre d'enseignants idéalistes et dévoués, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes étaient conscients que, pendant une

bonne partie de son histoire, il avait dû accueillir nombre d'enseignants qui avaient été incapables de trouver du travail au sein du réseau scolaire régulier, et que les Églises affectaient aux pensionnats des personnes qui, dans les mots de l'un d'entre eux, « ne s'étaient pas révélées particulièrement efficaces dans d'autres sphères d'activité »⁵⁴.

Pour nombre des enseignants les plus dévoués, la religion était la quatrième des matières de base et elle revêtait une plus grande importance que la lecture, l'écriture ou l'arithmétique. Selon Janice Acoose, dans les années 1950, la routine quotidienne de la vie au pensionnat de Cowessess, en Saskatchewan, se déclinait comme suit : « lever tôt, prières, douche et habillage, repas précédés de prières, cours précédés de plus de prières, période d'exercice rigoureusement programmée, enseignement du catéchisme et coucher, lequel était précédé de longues périodes à souffrir l'enfer à genoux dans des cercles de prière »⁵⁵. Solomon Pooyak remarquait : « Nous entendions constamment parler de religion. À soixante-douze ans, je suis encore capable de tomber à genoux sans me blesser en raison de la formation et du conditionnement que j'ai reçus au pensionnat de Delmas »⁵⁶. Cedric Duncan, ancien élève du pensionnat de Kamloops, relatait des souvenirs similaires : « J'ai l'impression que leur seule préoccupation était de nous apprendre à prier et de nous inculquer leurs croyances. Ils ne se souciaient pas vraiment de nos travaux scolaires, vous savez, et ils ne nous aidaient pas à les faire »⁵⁷. En 1912, un agent des Indiens du gouvernement fédéral écrivait que les enseignants avaient tendance « à passer trop de temps à



Message inscrit sur le tableau noir de ce pensionnat anglican de Lac la Ronge, Saskatchewan, en 1945 : « Tu ne dois pas mentir ». Bud Glunz, *Office national du film du Canada, Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, PA-134110.*

dispenser un enseignement religieux aux enfants et pas assez de temps à leur transmettre un savoir séculier»⁵⁸.

Le recrutement et le maintien en poste d'enseignants qualifiés sont demeurés problématiques tout au long de l'histoire du réseau. À une certaine époque, les enseignants du réseau public de l'Ouest gagnaient entre 500 et 650 \$ par année, tandis que le ministère des Affaires indiennes ne versait que 300 \$ par année aux pensionnats au titre de la rémunération des enseignants⁵⁹. Dans les années 1950, le gouvernement fédéral entreprit d'embaucher et de payer directement les enseignants, ce qui se traduisit par une majoration longtemps attendue de leurs salaires.

Non seulement les enseignants des pensionnats étaient-ils sous-payés, mais leur charge de travail était écrasante. Ainsi, dans les années 1920, le pensionnat de Mount Elgin comptait deux enseignants et 148 élèves⁶⁰. Soixante années plus tard, la journée de travail d'une technicienne des services à l'enfance du pensionnat de Prince Albert, qui avait à sa charge vingt-quatre jeunes filles âgées de six à seize ans, débutait à 6 h 45 le matin par la préparation d'un repas pour une jeune fille qui retournait à la maison pour assister à des funérailles. Pendant l'heure suivante, elle devait réveiller le reste des jeunes filles, superviser leur déjeuner et s'assurer

qu'elles prennent leurs médicaments. Elle devait ensuite voir à ce que les jeunes filles s'habillent et soient prêtes à partir pour l'école à 9 h, tout en trouvant le temps d'avoir une conversation avec deux jeunes filles qui ne s'étaient pas présentées aux réunions Al-a-teen prévues. Sa journée de travail, qui comportait tout juste trois heures et demie de pause réparties sur l'ensemble de la journée, prévoyait deux autres repas ainsi que la surveillance d'une période d'étude et des périodes de récréation, ne se terminait pas avant 22 h, heure du coucher des jeunes filles les plus âgées⁶¹. Pendant les premiers jours du réseau, de nombreux membres du personnel travaillaient toute l'année sans prendre une seule journée de congé⁶².

Richard King, qui enseigna au pensionnat Choutla au Yukon pendant l'année scolaire 1962–1963, concluait que le système de tenue des dossiers du pensionnat « serait jugé inacceptable dans n'importe quelle ferme d'élevage bien gérée, où l'on verse au minimum dans les dossiers des données sur l'ascendance, la production et les caractéristiques de rendement de chaque animal ». Ainsi, le dossier scolaire d'une jeune fille de seize ans, qui fréquentait le pensionnat depuis huit ans et était toujours en 4^e année, ne comportait qu'une seule page rendant compte de ses résultats aux examens⁶³.



Élève malade au pensionnat d'Edmonton (entre 1925 et 1935). Archives de l'Église unie du Canada, 93.049P870N.

Comme le faisait philosophiquement remarquer Bernard Pinay en dressant le bilan de son expérience scolaire : « Je n'ai rien contre le pensionnat de File Hills si ce n'est que je n'ai pas pu y recevoir une formation très poussée parce que je passais beaucoup de temps à travailler sur la ferme »⁶⁴.

Santé : « Mon royaume pour une infirmière. »

Tout au long des années pendant lesquelles les pensionnats indiens ont été en activité, quelque mauvaises qu'aient été les conditions sanitaires pour la population canadienne en général, elles étaient encore pires pour la population autochtone. Dès le début, on a enregistré des taux de mortalité élevés dans les pensionnats. Au cours de la première décennie d'activité du pensionnat de Qu'Appelle, pas moins de 174 élèves (sur un effectif total de 344) furent, dans le jargon du pensionnat, « renvoyés ». Plus de la moitié de ces élèves moururent au pensionnat ou peu après avoir été renvoyés à la maison. En 1887, le pensionnat de Battleford, qui ne comptait plus que quinze élèves, vit deux d'entre eux décéder des suites d'une méningite spinale⁶⁵. En 1909, presque tous les soixante élèves du pensionnat de

High River reçurent un diagnostic de tuberculose⁶⁶. Sept ans plus tard, on pouvait lire le cri du cœur suivant dans le journal quotidien du pensionnat : « Une infirmière! Une infirmière! Mon royaume pour une infirmière »⁶⁷. Un rapport établi en 1900 démontra que douze des soixante-six anciens élèves du pensionnat de Red Deer étaient décédés. Trois ans plus tard, six élèves du pensionnat moururent des suites de la tuberculose⁶⁸.

Le fait de perturber la relation des gens avec leur environnement et d'accroître leur niveau de stress peut les rendre plus vulnérables aux maladies et aux épidémies. Or, dans les années 1880, le gouvernement canadien a modifié de deux façons fondamentales la relation des Autochtones de l'Ouest canadien avec leur environnement. Premièrement, ces gens qui étaient chasseurs depuis des temps immémoriaux furent confinés dans des réserves où l'on s'attendait à ce qu'ils deviennent des paysans. Ces réserves se caractérisaient par leurs logements médiocres et exigus, leurs conditions sanitaires inadéquates et un accès limité à de l'eau propre. Deuxièmement, nombre des enfants indiens furent placés dans des pensionnats surpeuplés et mal ventilés où ils durent composer avec un stress intense lié à leur séparation d'avec leurs familles et à l'obligation qui leur était faite d'assimiler une nouvelle langue et une nouvelle culture. Les résultats

furent tragiques : pendant toute la période allant des années 1880 jusqu'à la première partie du vingtième siècle, la variole, la rougeole, l'influenza, la dysenterie et la tuberculose semèrent la mort et la souffrance au sein des communautés autochtones de l'Ouest canadien⁶⁹.

Ces maladies se propageaient à partir des pensionnats. En 1907, Peter Bryce, médecin chef du ministère des Affaires indiennes, publia un rapport accablant sur les conditions sanitaires ayant cours dans les internats et les pensionnats des Prairies. Il fut particulièrement alarmé par la piètre ventilation des trente-cinq pensionnats qu'il avait inspectés, faisant remarquer « qu'à deux ou trois exceptions près, aucune tentative sérieuse n'a encore été faite afin de ventiler les dortoirs ou les salles de classe; que l'atmosphère qui y règne, en l'absence d'une ventilation régulière et suffisante, est extrêmement inadéquate; que pendant la période d'au moins 7 mois que dure le long hiver de l'Ouest, des châssis doubles sont installés afin d'économiser le combustible et de garder la chaleur et que pour des périodes ininterrompues de quelque 10 heures les enfants sont confinés dans des dortoirs dont l'air, s'il était pur au début, devient pollué en moins de 15 minutes...⁷⁰ »

Bryce demanda aux directeurs de réaliser des enquêtes sur la santé des anciens élèves. Bien que seulement quinze des trente-cinq directeurs lui aient transmis les renseignements demandés, le tableau dépeint par les résultats était dévastateur. Selon les rapports établis, entre 1888 et 1905, 1 537 élèves avaient été admis dans leurs pensionnats. Bryce signala que de ce nombre, « près de 25 p. 100 sont morts, que dans le cas d'un pensionnat pour lequel les chiffres sont rigoureusement exacts, 69 p. 100 des anciens élèves sont décédés, et que presque partout la cause pratiquement invariable du décès est la tuberculose »⁷¹. Outre les piètres conditions sanitaires, Bryce s' alarma de constater le nombre élevé d'enfants malades qui étaient admis dans ces pensionnats où la maladie, particulièrement la tuberculose, pouvait rapidement se propager à virtuellement tous les élèves.

Une étude de suivi réalisée en 1909 dans les pensionnats des Prairies révéla une situation aussi préoccupante : deux pensionnats de l'Alberta, le pensionnat Old Sun et celui de Peigan, affichaient des taux de mortalité de 47 p. 100⁷². Bien qu'aucune étude similaire n'ait été menée en Colombie-Britannique ou en Ontario, les problèmes y étaient aussi bien présents. De 1896 à 1904, pas moins de vingt-cinq enfants s'absentaient chaque année pour cause de maladie du pensionnat de Kuper Island en Colombie-Britannique, qui comptait un maximum de cinquante-huit élèves. En 1905, cinquante-cinq des 269 anciens élèves du pensionnat de Coqualeetza étaient décédés⁷³. En 1908, sept des trente-et-un élèves fréquentant le pensionnat de Chapleau dans le nord de l'Ontario moururent à l'intérieur d'une période de trois mois, rendant à toutes fins utiles vains les efforts déployés par le pensionnat pour recruter de nouveaux élèves⁷⁴.

Bryce recommanda que certains pensionnats soient placés sous sa tutelle et que l'on améliore sensiblement les soins prodigués aux élèves malades⁷⁵. Duncan Campbell

Scott, surintendant de l'enseignement au ministère des Affaires indiennes, déclara que le plan n'était pas réaliste⁷⁶. Plutôt que de donner suite aux recommandations de Bryce, le ministère des Affaires indiennes conclut en 1910 un accord avec les Églises prévoyant un accroissement du financement, établissant des normes relatives au régime alimentaire et à la ventilation, et interdisant l'admission des enfants malades⁷⁷. En 1913, Scott, devenu sous-ministre des Affaires indiennes, reconnaissait dans une rétrospective des quarante-cinq premières années du ministère : « Je peux affirmer en toute certitude qu'à peine la moitié des enfants de notre école indienne survivent pour profiter des avantages de l'éducation que nous leur offrons »⁷⁸. Pourtant, peu de temps après avoir assumé ses nouvelles fonctions de sous-ministre, Scott limogea Bryce et, en 1918, afin d'économiser, éliminait le poste d'inspecteur médical, laissant le ministère sans préparation aucune pour faire face à l'épidémie de grippe qui devait sévir la même année⁷⁹.



Je peux affirmer en toute certitude qu'à peine la moitié des enfants de notre école indienne survivent pour profiter des avantages de l'éducation que nous leur offrons .



Sous-ministre des Affaires autochtones,
Duncan Campbell Scott, 1913

L'épidémie de grippe espagnole de 1918–1919 tua 30 000 Canadiens, dont 4 000 étaient des Autochtones⁸⁰. Les pensionnats indiens furent frappés particulièrement durement. Au pensionnat de Red Deer, virtuellement tous les membres du personnel et tous les élèves contractèrent la maladie, et cinq élèves en moururent. Selon le directeur du pensionnat, l'insuffisance des ressources mises à sa disposition pour faire face à l'épidémie « était carrément criminelle »⁸¹. Pour réduire les dépenses, les élèves furent inhumés deux par deux⁸². Au pensionnat de High River, où personne ne fut épargné, le directeur et trois élèves succombèrent à la maladie⁸³. En Colombie-Britannique, tous



Dans son rapport de 1907 sur les conditions sanitaires des pensionnats, le D^r Peter Bryce faisait remarquer que parmi les établissements qu'il avait examinés, le pensionnat de Red Deer (Alberta) avait le taux de mortalité le plus élevé. Au cours de l'année scolaire 1906-1907, six enfants sont décédés au pensionnat. Ce type d'observations a mené le D^r Bryce à rédiger un livret sur la santé des Autochtones au Canada, en 1922, intitulé sciemment *The Story of a National Crime*. Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P843N. (19--?)

les élèves des pensionnats de Coqualeetza et de Kitamaat ainsi que du pensionnat St. Mary furent frappés par la grippe⁸⁴. Le bilan de l'épidémie fut aussi lourd dans la plupart des autres pensionnats.

Bien que les taux de mortalité aient chuté au cours des années subséquentes, il est impossible de déterminer avec précision combien d'enfants sont morts dans les pensionnats indiens, et il est possible qu'ils se comptent par milliers⁸⁵. Comme à Red Deer, de nombreux enfants furent enterrés dans les cimetières des pensionnats. Certains parents n'ont jamais été informés du sort de leurs enfants. Les mémoires des anciens élèves des pensionnats abondent en récits d'incidents liés à la mort et à la maladie. À la fin des années 1870, Charles Nowell vit une fille dont il était tombé amoureux mourir de la coqueluche au pensionnat d'Alert Bay⁸⁶. Au cours des années 1920, Edward Ahenakew écrivait : « J'ai trop souvent vu des enfants quitter le pensionnat pour retourner mourir à la maison, après avoir perdu pendant leur séjour au pensionnat toutes les joies liées à leur association avec leurs propres familles, victimes d'une politique éducative bien intentionnée mais peu sage »⁸⁷.

Eleanor Brass estimait que le décès d'un de ses frères survenu au début du vingtième siècle au pensionnat de File Hills, en Saskatchewan, était attribuable à la négligence⁸⁸. Earl Maquinna George, qui avait fréquenté le pensionnat de Ahousaht en Colombie-Britannique au cours des années 1930, se rappelait « une époque où le pensionnat était frappé par une épidémie de rougeole et où l'ensemble des 200 élèves, sauf une jeune adolescente, avaient dû être alités, Miss Reed et la jeune fille en question s'occupant à elles deux des 200 enfants confinés à l'infirmerie »⁸⁹. Pendant les années 1940, chacun des élèves et chacun des membres du personnel du pensionnat anglican St. Phillip sur les rives de

la baie James fut frappé par la grippe. Jane Willis se rappelait : « Les filles plus âgées étaient tirées du lit chaque jour pour préparer les repas et laver la vaisselle, puis renvoyées au lit dès qu'elles avaient terminé leur travail »⁹⁰. Même en 1959, le surpeuplement de Stringer Hall, pensionnat anglican d'Inuvik, fut à l'origine de la propagation rapide d'une écloison de rougeole dans les dortoirs⁹¹.

La prestation de soins de santé aux Autochtones n'a jamais été prioritaire. Il n'a pour l'essentiel pas été tenu compte des ravages causés par la tuberculose chez les peuples autochtones tant que la maladie n'a pas menacé de se propager à la population en général⁹². En 1937, D^r H.W. McGill, directeur du ministère des Affaires indiennes, transmet une consigne stipulant que les services de soins de santé offerts aux Autochtones « devaient se limiter à ceux nécessaires pour sauvegarder un membre, la vie ou une fonction essentielle ». Il fallait aussi limiter les soins hospitaliers, couper de moitié les dépenses au titre des médicaments et éliminer le recours aux préventoriums et aux soins hospitaliers pour les personnes souffrant de tuberculose chronique⁹³. Il fallut attendre les années 1940 avant de voir les services médicaux offerts aux peuples autochtones par le gouvernement s'améliorer⁹⁴.

Le surpeuplement et le sous-financement chronique des pensionnats mettaient en péril la santé des élèves qui les fréquentaient. Il était monnaie courante de voir les directeurs des pensionnats, les médecins et les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes ne tenir aucun compte des règlements interdisant l'admission d'enfants infectés par la maladie. Les inspections étaient limitées et irrégulières, et il était rare que les manquements aux règlements sur le surpeuplement et le régime alimentaire donnent lieu à la prise de mesures appropriées. Tous ces facteurs contribuaient à la propagation des maladies infectieuses⁹⁵. Les enfants



La salle à manger du pensionnat de Qu'Appelle, Saskatchewan, en 1900. En 1891, après que le gouvernement ait accusé les Églises d'avoir trop dépensé sur la nourriture, le directeur du pensionnat, le père Joseph Hugonnard, a répondu qu'à la fin d'un repas, les élèves se plaignaient « de ne pas avoir suffisamment mangé et qu'en posant quelques questions, on constatait que ce n'était jamais sans raison ». *Archives de la Société historique de Saint-Boniface : Père Joseph Hugonnard, Fonds des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, SHSB 23107.*

autochtones, qui devaient être protégés par le gouvernement canadien, ont été, dans les faits, sous-alimentés, mal logés et surchargés de travail pendant des décennies.

La faim : « La première et la dernière chose dont je me souviens. »

Frederick Loft, futur fondateur de la Ligue des Indiens du Canada, une des premières organisations politiques nationales autochtones au Canada, avait fréquenté l'Institut Mohawk de Brantford, en Ontario, en 1873. Plusieurs années plus tard, il écrivait : « Je me rappelle les fois où je travaillais aux champs, j'avais en réalité trop faim pour être capable de marcher, et encore moins de travailler »⁹⁶. Cinquante ans plus tard, George Manuel, qui devait par la suite participer à la fondation de la Fraternité nationale des Indiens et du Conseil mondial des peuples indigènes, a fréquenté le pensionnat de Kamloops. À ce sujet, il écrivait : « La faim est la première et la dernière chose dont je me souviens à propos du pensionnat.... Tous les élèves indiens criaient

famine »⁹⁷. C'était un problème qui refusait de disparaître. Mabel James, élève du pensionnat St-Michael à Alert Bay, en Colombie-Britannique, de 1951 à 1959, était hantée par les mêmes souvenirs que Frederick Loft et George Manuel. « J'étais constamment tenaillée par la faim. Nous ne recevions pas de grosses portions. Le menu était peu varié »⁹⁸.

Pauline Creeley disait des élèves du pensionnat de File Hills : « Nous avions toujours faim. Le déjeuner standard était constitué de gruau et de lait écrémé. Au dîner, on nous servait une sorte de bouillie, un ragoût quelconque, un pouding et une tranche de pain, sans beurre. Au souper, nous avions droit à la même sorte de bouillie et à quelques légumes »⁹⁹. Selon Magee Shaw, le déjeuner au pensionnat Saint-Bernard en Saskatchewan se composait « de gruau, sans lait ni sucre, et nous étions assises en silence dans une grande salle »¹⁰⁰. Theresa Meltenberger, qui fréquentait pendant cinq ans le pensionnat de Lac la Biche dans les années 1930 et 1940, déclarait : « L'élément principal de notre alimentation était un gruau constitué de blé concassé qui, après avoir reposé toute la nuit sur l'arrière du poêle, était rempli de grumeaux et prenait une texture visqueuse. Comme j'étais incapable de



La salle à manger du pensionnat d'Edmonton (entre 1925 et 1936). Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P871N.

l'avalier, je passais pour l'essentiel mes matins assise devant mon bol de gruau—encore aujourd'hui, je me sens mal dès que je vois du gruau »¹⁰¹.

Les haricots étaient tellement souvent au menu des pensionnats que certains élèves métis de l'Alberta en vinrent à être surnommés des « haricots de mission »¹⁰². Geraldine Schroeder se rappelait qu'à Kamloops, les élèves plus jeunes nettoyaient les haricots secs et omettaient parfois d'en éliminer toutes les pierres. « La première chose que vous saviez, vous étiez en train de mastiquer et vous vous fracturiez soudain une dent en croquant une pierre »¹⁰³.

Non seulement de nombreux élèves étaient-ils affamés, mais ils avaient de la difficulté à s'adapter à un régime alimentaire différent de celui auquel ils étaient habitués à la maison. Au pensionnat de Lejac, Mary John « s'ennuyait de l'original rôti, de la viande de castor séchée, du poisson tout droit sorti de la poêle à frire, du pain chaud et du pain bannock et des baies. Oh, comme je regrettais la nourriture que j'avais l'habitude de manger chez moi »¹⁰⁴. Les enfants admis dans les pensionnats indiens avaient rarement mangé des légumes cuits, du macaroni, des œufs, du fromage ou des viandes transformées. En tant qu'élève du pensionnat catholique romain d'Aklavik, le jeune Anthony Thrasher, âgé de six ans, n'était pas habitué aux aliments cuits, et, avec d'autres garçons, il se glissait furtivement dans la cuisine pour y voler de la viande congelée. Quand une des religieuses se rendit compte que les garçons raffolaient de la viande crue congelée, elle prit l'habitude de leur en donner pour les régaler¹⁰⁵.

Peter Irniq (qui devint commissaire du Nunavut), né à Repulse Bay (aujourd'hui Naujaat), se rappelait que la nourriture qu'on leur servait au Turquetil Hall de Chesterfield Inlet sur les rives de la baie d'Hudson était « affreuse ». Bien

que les membres du personnel du pensionnat aient servi de l'omble chevalier, « ils laissaient les entrailles dedans et ça goûtait épouvantable. Et il fallait manger ça. On n'avait pas le choix de manger l'omble chevalier avec ses entrailles, voyez-vous »¹⁰⁶.

Au pensionnat de Fort Alexander au Manitoba, Phil Fontaine, futur chef national de l'Assemblée des Premières Nations, refusa souvent de manger. « À la suite de ce coup de tête, on commença à me surnommer le roi. Mais on ne tolérait pas les rois au pensionnat. Lorsque les enfants n'aimaient pas la nourriture, elle était jetée par terre. J'ai été forcé de manger à même le sol à une couple de reprises et on disait aux enfants de regarder le roi manger; donc, le roi mangeait. Je me sentais indigne et humilié. J'en vins à être terrorisé à la simple idée de manger »¹⁰⁷.

Les pensionnats se devaient d'être autosuffisants. Pendant la majeure partie de leur histoire, les garçons plus âgés passaient une bonne partie de la journée à travailler sur la ferme. Dans certains cas, le sol était pauvre, les conditions météorologiques peu propices, et les garçons simplement trop jeunes pour être de bons agriculteurs. Mais dans d'autres cas, afin de recueillir des fonds, les pensionnats vendaient une portion de la production agricole des élèves. Au pensionnat de Lytton en Colombie-Britannique, le beurre de la crèmerie était vendu avec les fruits et les légumes produits par la ferme, tandis que le pensionnat de Carcross avait l'habitude de vendre du lait et des œufs à la collectivité locale¹⁰⁸. Dans de nombreux pensionnats, le lait était séparé de la crème, celle-ci était vendue et les élèves devaient se contenter de lait écrémé. Un inspecteur du gouvernement se dit qu'il suffirait pour améliorer la santé des élèves de bannir les écrémeuses des pensionnats et de permettre aux enfants de boire du lait entier¹⁰⁹.



Des employés et des élèves produisent du beurre au pensionnat d'Old Sun, Alberta, en 1945. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7538 (1006).

Il n'est donc par surprenant que les élèves en soient venus à se débrouiller tout seuls. Dans les pensionnats des Prairies comme celui de File Hills, afin d'enrichir leur régime alimentaire, les garçons piégeaient des spermophiles (*gophers*) qu'ils faisaient rôtir sur des feux à ciel ouvert, partageant à l'occasion leur festin avec des filles¹¹⁰. Au pensionnat anglican d'Aklavik, les élèves se voyaient remettre des pièges à rat musqué. Ils étaient autorisés à garder l'argent gagné en vendant la fourrure, tandis que la viande était servie, rôtie, au pensionnat¹¹¹. Le pensionnat de Kamloops était un de ceux où les élèves complétaient leur régime alimentaire à l'aide de racines de pissenlit, de boutons de rose et de jeunes pousses. Il s'agissait bien sûr de gestes de désespoir et non d'un retour au régime traditionnel¹¹². Lorsqu'ils faisaient brûler des herbes et des feuilles, les élèves pouvaient furtivement jeter quelques pommes de terre dans le feu de camp dans l'espoir de mettre la main sur une pomme de terre à moitié cuite une fois les flammes apaisées¹¹³. Au pensionnat de l'Église Unie à Edmonton, les garçons des Prairies apprirent à Art Collison, qui était de Colombie-Britannique, à chasser à l'aide de lance-pierres de fabrication artisanale. « Lorsque nous avions faim, nous allions chasser le lapin et faisons rôtir nos prises sur un feu à ciel ouvert avant de les manger. Nous faisons aussi bouillir les lapins et un porc-épic dans un seau d'un gallon sur un feu à ciel ouvert, ce qui constituait notre régal indien »¹¹⁴.

Pour de nombreux élèves, les seuls souvenirs qu'ils ont d'avoir mangé à leur faim sont associés aux visites que leur rendaient leurs parents. Isabelle Knockwood, du pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, se souvenait du soulagement qu'elle éprouvait « chaque dimanche lorsque ma mère et mon père venaient nous rendre visite et apportaient de la nourriture—surtout des tartes aux bleuets

maison—et que nous passions une heure en famille »¹¹⁵. À Noël et à Pâques, les grands-parents de George Manuel lui rendaient visite et lui apportaient « de la viande de cerf, du pain bannock et d'autres vrais aliments consistants »¹¹⁶.

Les anciens élèves des pensionnats font fréquemment allusion dans leurs mémoires à des incidents liés au vol de nourriture dans la cuisine, le magasin ou le jardin. Dans les années 1910, les élèves du pensionnat de File Hill découvrirent dans le grenier de l'établissement un baril de pommes destiné aux membres du personnel. Au fil des semaines, ils en vinrent à vider le baril. Lorsque leur forfait fut découvert, les élèves se firent administrer une correction à coups de courroie et furent envoyés au lit sans manger¹¹⁷. William Brewer se rappelait avoir risqué une correction en descendant dans la cave à légumes du pensionnat de Kamloops pour y voler des pommes. « Elles étaient délicieuses. Lorsque vous avez faim, tout a bon goût »¹¹⁸. Ralph Sandy faisait écho à ces propos : « Pour survivre dans ce pensionnat, vous deviez aussi apprendre à voler. Si nous n'avions pas volé de nourriture, je crois que nous serions morts de famine »¹¹⁹. Dans les années 1960, un groupe de garçons plus âgés commencèrent à voler de la nourriture dans la cuisine et à la distribuer aux autres élèves du pensionnat de Kamloops. Selon un ancien élève du pensionnat : « Nous nous introduisions dans la cuisine par effraction et prenions bien soin de tout reverrouiller en partant. Nous prenions des oranges, des pommes et toutes sortes d'autres douceurs. Nous nous glissions furtivement jusqu'aux enfants, leur donnions une pomme et leur disions de la manger au complet, cœur y compris »¹²⁰. Même au pensionnat d'Aklavik, situé beaucoup plus au nord, le directeur entretenait un jardin dans lequel les élèves faisaient des raids, au risque de recevoir une fessée¹²¹.



Le personnel de la cuisine du pensionnat d'Elkhorn, Manitoba, dans les années 1930. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7538 (902).

En 1904, une étude réalisée par le ministère des Affaires indiennes démontra que l'alimentation des élèves du pensionnat de Regina n'était pas à la hauteur de l'allocation versée par le gouvernement, alors que le directeur s'achetait des aliments de luxe tels que des sardines, des citrons, des oranges, des chocolats et du saumon en conserve¹²². Bien que la majorité des membres du personnel n'aient pas mangé d'aliments de luxe, nombre d'élèves se sont rappelés qu'ils étaient mieux alimentés que les élèves. John PeeAce, ancien élève du pensionnat de Lestock en Saskatchewan, s'est rappelé « avoir remarqué en passant près de la salle à manger des membres du personnel que ceux-ci mangeaient du steak et du poulet. J'ai eu l'impression qu'il s'agissait d'un festin de roi. Nous devons nous contenter de sandwiches au saucisson de Bologne »¹²³.

La qualité de la nourriture s'améliorait lorsque des inspecteurs et d'autres visiteurs de l'extérieur étaient présents. Un élève métis de l'Alberta déclarait : « Les fonctionnaires du Bien-être étaient en visite, et ils avaient alors l'habitude de mettre des nappes sur les tables et de nous servir des œufs et du bacon pour donner l'impression qu'ils nous servaient de la bonne nourriture, vous savez »¹²⁴. Dans la chronique de son séjour au pensionnat pour garçons de Spanish, en Ontario, Basil Johnston écrivait comment, lorsque des inspecteurs de l'extérieur étaient présents, les garçons avaient droit à du beurre plutôt qu'à du saindoux, la soupe semblait plus consistante, et la bouillie était servie avec des œufs à la coque. Lorsqu'ils expliquaient aux inspecteurs que ces aliments ne faisaient pas partie de leur menu ordinaire, ceux-ci ne les croyaient pas¹²⁵.

En 1902, dans le cadre de l'enquête du coroner sur la mort d'un garçon que l'on avait retrouvé gelé après qu'il ait tenté de s'enfuir du pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, plusieurs élèves déclarèrent qu'ils avaient déjà tenté de s'enfuir parce que la nourriture qu'on

leur servait était trop mauvaise. Ellen Charlie affirma que cette nourriture « n'était même pas bonne pour les cochons, que la viande était avariée, et avait mauvaise odeur et mauvais goût »¹²⁶. Selon Christine Haines : « ils me donnaient des aliments pourris à manger et me punissaient parce que je refusais de les manger—la viande et la soupe étaient abominables et goûtaient tellement mauvais qu'elles rendaient les filles malades »¹²⁷. Le père du garçon décédé affirma que son fils s'était sauvé l'année précédente parce qu'il « ne mangeait pas suffisamment et qu'on le fouettait trop souvent »¹²⁸.

Ces récits sont plus que les souvenirs d'enfants s'ennuyant de leur famille et de la cuisine de leur mère. Des études sur le régime alimentaire menées au cours des années 1940 par des organismes tels que la Société canadienne de la Croix-Rouge ont confirmé les dires des élèves¹²⁹. Qui plus est, il fut reconnu dès le début que l'inadéquation de la nourriture servie dans les pensionnats, du point de vue tant de la quantité que de la qualité, posait problème. En 1897, un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes, Martin Benson, qualifiait la nourriture servie dans un pensionnat de « monotone »,¹³⁰ et cinquante ans plus tard, un autre inspecteur, A. McCready, estimait que la nourriture servie dans huit pensionnats était insuffisante tant en quantité qu'en qualité¹³¹. En 1918, un agent des Indiens du nom de J. Smith disait du repas servi au pensionnat de Kamloops qu'il était « très mince pour des garçons en pleine croissance »¹³². Non seulement le gouvernement était-il conscient de ces problèmes, mais il savait qu'ils se perpétuaient. Les auteurs d'une étude nutritionnelle réalisée en 1945 au pensionnat de Spanish, en Ontario, signalaient « les quantités exceptionnellement grandes de haricots qu'ils consommaient chaque jour »¹³³. Au cours des années 1940, la Société canadienne de la Croix-Rouge concluait après avoir mené un certain nombre d'enquêtes sur la qualité de



Des élèves du pensionnat All Saints au Lac la Ronge, Saskatchewan, portent du bois dans les années 1920. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7538 (231).

l'alimentation dans les pensionnats indiens que la nourriture servie au pensionnat de Chapleau dans le nord de l'Ontario était « carrément impropre à la consommation »¹³⁴, tandis que les repas servis au pensionnat de Mount Elgin étaient « simplement effroyables »¹³⁵. En 1956, l'insuffisance des rations au pensionnat de Moose Fort dans le nord de l'Ontario avait donné lieu à la publication de comptes rendus embarrassants faisant état d'enfants à la recherche de nourriture dans les poubelles¹³⁶.

Certains élèves ont gardé un meilleur souvenir de l'alimentation. Edna Gregoire, qui a fréquenté le pensionnat de Kamloops dans les années 1930, déclarait : « la nourriture était correcte, nous avions du pain maison avec lequel elles nous faisaient des rôties, et elles avaient des céréales le matin avec du bon lait frais, parce que le pensionnat avait des vaches laitières. De sorte que la nourriture me satisfaisait »¹³⁷. Les élèves avaient parfois droit à des améliorations. Selon Alice Blondin-Perrin, la qualité des repas s'était améliorée de façon spectaculaire en 1957 lorsque les élèves avaient été transférées du pensionnat St. Joseph délabré de Fort Resolution au tout nouveau Breynat Hall de Fort Smith dans les Territoires du Nord-Ouest. « Les dîners étaient toujours délicieux, avec des pommes de terre en purée, de la viande, du pain de viande ou du poisson, et des légumes. Je pouvais maintenant manger des carottes, des betteraves, du navet et des pois cuits dont j'avais coutume de détester le goût, mais que maintenant j'adorais »¹³⁸. Dans les années 1970, Nathan Matthew, de la bande Secwepemc (Shuswap), après avoir été nommé cadre supérieur du pensionnat de Kamloops, instaura ce dont les anciens élèves se souviennent comme d'une « révolution » dans le réfectoire. Selon Eddy

Jules : « En trois jours il changea la place comme d'un coup de baguette magique. On nous servait des gaufres et des œufs à la coque, du bacon et des œufs, n'importe quoi. Nous avions l'impression que nous venions de mourir et de monter au ciel. On nous servait du lait entier, vous savez. C'était fou, complètement fou, c'était un véritable cadeau du ciel. J'éprouve encore beaucoup de respect pour cet homme »¹³⁹.

Le travail : « Trop de travail et pas assez d'enseignement. »

Pendant la majeure partie de leur histoire, les pensionnats indiens ont été tributaires du travail des élèves. Jusqu'aux années 1950, ils appliquèrent le système dit des « demi-journées » conformément auquel les élèves plus âgés passaient la moitié de la journée en classe, tandis que l'autre moitié était prétendument consacrée à la formation professionnelle. De fait, cette formation consistait le plus souvent à travailler gratuitement pour le pensionnat. Les filles préparaient les repas, faisaient le ménage et fabriquaient et réparaient une bonne partie des vêtements des élèves. Les garçons étaient affectés aux travaux agricoles, élevaient les animaux, faisaient des réparations, exploitaient des ateliers d'habillement, et fabriquaient et réparaient les souliers. Souvent, les élèves n'apprenaient aucun métier, mais exécutaient plutôt les mêmes tâches laborieuses de façon répétitive.

Les inspecteurs du gouvernement étaient bien au fait de ce problème. Dans un rapport datant de 1893 portant sur le pensionnat de Rupert's Land à Middlechurch, au Manitoba,



La buanderie du pensionnat de Brandon, Manitoba, en 1946. *Office national du film du Canada, Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, PA-048572.*

les élèves sont décrits comme les « bêtes de somme du personnel »¹⁴⁰. Quatre années plus tard, un inspecteur affirmait que le système des demi-journées « était éreintant pour tous les élèves sauf les plus âgés »¹⁴¹. En 1918, le même fonctionnaire affirmait que le système prévoyait « trop de travail et pas assez d'enseignement »¹⁴². En 1902, on fit remarquer que les élèves du pensionnat de Mount Elgin travaillaient fort, mais n'acquerraient aucune compétence¹⁴³. En 1906, la directrice du pensionnat de Coqualeetza, en Colombie-Britannique, déplorait qu'on soit obligé, en raison du manque de personnel, de retirer les élèves des classes pour leur faire exécuter des travaux pénibles¹⁴⁴.

En Saskatchewan, W.A. Graham, commissaire des Indiens, en vint à la conclusion qu'en 1916, le pensionnat de Qu'Appelle tenait davantage de la maison de correction. Sur une période de quarante-deux jours, les garçons n'avaient été en classe que pendant neuf jours, passant le reste de leur temps aux champs¹⁴⁵. Quatorze années plus tard, il faisait remarquer que dans deux pensionnats de l'Alberta : « Les garçons étaient traités comme des esclaves, travaillant des heures trop longues sans faire l'objet d'une supervision étroite comme ils auraient dû »¹⁴⁶.

Les élèves étaient conscients d'être exploités plutôt que formés. Se remémorant ses jours au pensionnat de Kamloops, George Manuel disait : « La formation industrielle consistait à nous faire exécuter les divers travaux manuels qu'exige normalement l'exploitation d'une ferme, sans mettre à

notre disposition l'équipement que même un agriculteur indien de cette époque aurait utilisé »¹⁴⁷. Clayton Mack, qui a fréquenté le pensionnat d'Alert Bay dans les années 1920, devait non seulement prendre soin du bétail, mais « aussi participer à l'entretien de la ferme, à la culture des pommes de terre et au fauchage du foin. J'essayais d'aller en classe, mais je n'avais pas assez de temps. Je travaillais la plupart du temps. Je fréquentais le pensionnat d'Alert Bay pour étudier et je me retrouvais plutôt à travailler!¹⁴⁸ » Il était fréquent que les pensionnats se fassent concurrence en vue de recruter les élèves plus âgés. Lorsque leurs efforts se révélaient infructueux, ils mettaient les élèves plus jeunes au travail. En 1945, le révérend S.H. Soper, directeur du pensionnat de Mount Elgin, faisait remarquer que la plupart des élèves étaient âgés de moins de dix ans. Il était impossible, écrivait-il, « pour ces enfants de gagner » l'argent nécessaire pour les alimenter, les vêtir et les tenir au chaud, ainsi que pour payer les réparations de l'équipement agricole¹⁴⁹.

La formation agricole limitée dispensée aux élèves était souvent insuffisante pour leur permettre de trouver du travail une fois de retour chez eux. Ainsi, les pensionnats de Colombie-Britannique fournissaient peu de formation dans le domaine de la pêche, même si de nombreuses communautés autochtones pratiquaient activement la pêche. Les parents du Nord du Manitoba déploraient le fait que leurs enfants ne reçoivent aucune formation en matière de chasse et de piégeage. Comme le soulignait Martin Benson,



En 1924, un agent des Indiens du Nord du Manitoba a déclaré qu'un garçon du pensionnat Mackay à The Pas avait été battu « et qu'il était bleu de la tête aux fesses ». *Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7538-954.*

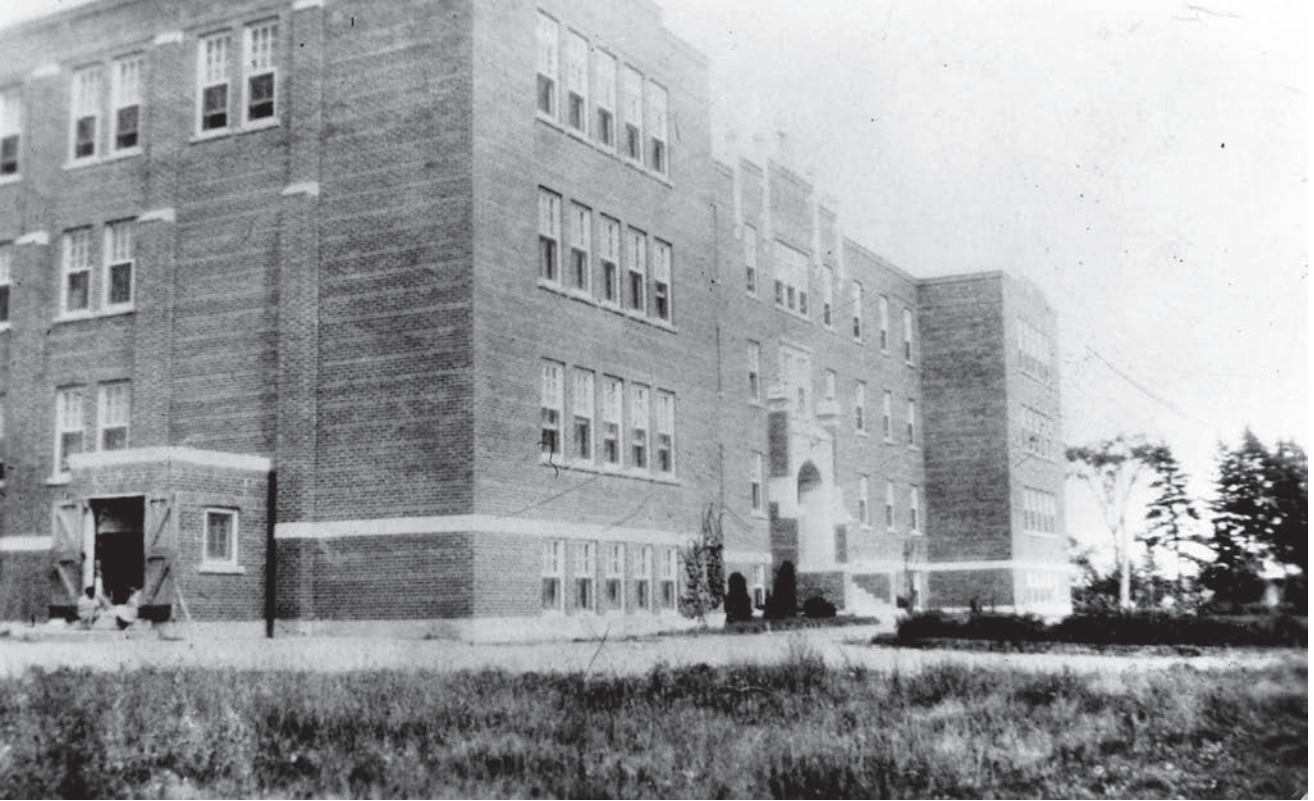
agent d'éducation au ministère des Affaires indiennes, les anciens élèves des pensionnats avaient dans les faits plus de difficulté à gagner leur vie¹⁵⁰. Il n'était pas rare que certains d'entre eux retiennent les jeunes filles après qu'elles aient obtenu leur diplôme, jusqu'à ce qu'on leur ait trouvé un prétendant convenable. Pendant cette période, elles faisaient partie à part entière du personnel de l'établissement sans être rémunérées¹⁵¹.

Les filles devaient elles aussi travailler très fort. Au pensionnat de Lejac, elles passaient la plupart des après-midi dans la salle de couture. Au cours de l'année scolaire 1927–1928, elles fabriquèrent 293 robes, 191 tabliers, 296 paires de petites culottes, 301 chemises et 600 paires de bas¹⁵². À compter de l'âge de 14 ans, Rita Joe passa la majeure partie de son temps à travailler dans la cuisine du pensionnat de Shubenacadie. « Pour ce faire, il fallait se lever à quatre heures du matin. Nous faisons cuire du pain et—mon Dieu!—nous en faisons cuire trente-cinq ou quarante miches tous les deux jours. Seigneur! Et nous faisons de la soupe dans une énorme marmite très haute et très ronde. Nous préparions du gruau le matin, dans une très grande marmite à gruau et nous faisons bouillir plus de deux cents œufs. Nous travaillions très fort dans la cuisine et le cuisinier pouvait se montrer cruel »¹⁵³. Le travail domestique pouvait se révéler dangereux. En 1930, au pensionnat de Shubenacadie, deux filles durent être transportées à l'hôpital après que le pétrin mécanique qu'elles nettoyaient eut été mis en marche. En

1941, une élève du même pensionnat fut hospitalisée après que sa main eut été happée par une essoreuse à rouleaux¹⁵⁴.

Pour les garçons, l'avantage du travail aux champs tenait au fait qu'ils n'étaient pas étroitement surveillés. Ils pouvaient parler leur propre langue et se retrouver avec leurs amis¹⁵⁵. Arthur Ledoux rappelait que pendant les saisons des semences et de la récolte en Saskatchewan : « nous étions souvent obligés de passer toute la journée au travail, répit habituellement bienvenu des fastidieuses heures d'étude. Certains de mes souvenirs les plus chers ont trait au temps passé à travailler avec mes amis au pensionnat »¹⁵⁶.

Bien que le système des demi-journées ait été aboli dans les années 1950, de nombreux pensionnats continuèrent d'exploiter leurs fermes pendant plusieurs années. Le système laissa un héritage durable : de jeunes élèves mal logés et mal nourris consacrerent de longues heures à exécuter des tâches éreintantes et monotones pour soutenir des pensionnats ne disposant pas des fonds nécessaires pour les éduquer ou les former. Le résumé que faisait un ancien élève, Solomon Johnston, de sa vie dans les pensionnats est à cet égard on ne peut plus éloquent : « Nous coupions du bois, ramassions des pierres—toutes les tâches les plus difficiles. Nous n'apprenions rien. Nous ne savions rien. Je sais à peine lire aujourd'hui »¹⁵⁷.



En 1934, le directeur de Shubenacadie a fait fouetter dix-neuf élèves à la suite d'un vol à l'école. L'enquête judiciaire qui a suivi a approuvé les gestes du directeur. *Nova Scotia Museum : collection d'ethnologie.*

La discipline : « Il n'aurait jamais dû être battu de la sorte. »

En 1887, le directeur du pensionnat de High River, le père Charles Claude, déclarait qu'afin de faire régner l'ordre au pensionnat, il avait instauré un système de discipline militaire conformément auquel aucun manquement aux règlements n'était laissé impuni¹⁵⁸. Ceux qui violaient les règles risquaient d'être mis en isolement, privés de nourriture et, au besoin, battus¹⁵⁹. Ce régime n'était pas en porte-à-faux avec la directive publiée par le gouvernement fédéral en 1899 disposant qu'il « ne faut avoir recours aux châtiments corporels que dans les cas extrêmes. Dans les cas ordinaires, le coupable peut être mis en isolement pour une période d'une durée proportionnelle à la gravité de la transgression ou privé de certains aliments auxquels ont droit les autres élèves »¹⁶⁰. En 1895, une directive analogue avait disposé que les châtiments corporels ne devaient être administrés que par le directeur, ne devaient pas comporter de coups à la tête et ne devaient pas causer de lésions corporelles¹⁶¹. Bien que plusieurs directives concernant la discipline aient été émises au fil de l'histoire du réseau, le gouvernement fédéral ne s'est jamais montré vraiment intéressé à en assurer l'application. Il est donc fréquemment arrivé que la discipline imposée soit plus rigoureuse que ce que prévoyaient les directives du gouvernement.

L'usage des châtiments corporels n'avait rien d'exceptionnel dans le réseau scolaire canadien du

dix-neuvième et du vingtième siècle. Dans les années 1880, une soixantaine d'élèves étaient battus à coups de courroie chaque mois à la Central School East d'Ottawa. À l'école publique Jesse Ketchum de Toronto, « les bagarres, l'inconduite dans les rangs, le mensonge, le fait de manger dans l'école, l'omission de corriger un travail bâclé, le fait d'utiliser son tire-poix en classe, le fait de retourner à la maison sous le coup d'une retenue, la négligence prolongée et l'inconduite générale » pouvait valoir à un élève de quatre à douze coups de courroie dans la paume de la main¹⁶².

Il reste que les pensionnats indiens tenaient davantage de l'école pour enfants abandonnés ou incorrigibles que de l'école publique. Au début du vingtième siècle, les garçons qui se sauvaient de l'école industrielle de Vancouver étaient battus à coups de fouet. Au pensionnat d'Halifax, les fugueurs étaient battus à coups de courroie et les récidivistes étaient placés en cellule, et nourris au pain et à l'eau¹⁶³. Dans les années 1890, on trouvait à l'Institut Mohawk une cellule d'isolement mesurant six pieds sur dix pieds, et comportant une petite ampoule électrique au-dessus de la porte¹⁶⁴. En 1902, les élèves du pensionnat de Williams Lake pouvaient être confinés dans une petite pièce et nourris au pain et à l'eau pendant une période pouvant aller de quelques heures à douze jours¹⁶⁵.

Même à une époque où il était commun de croire au proverbe selon lequel qui aime bien châtie bien, nombre de personnes estimaient que la discipline imposée dans les pensionnats indiens était inutilement rigoureuse. En 1896,

un agent des Indiens disait que le comportement d'un enseignant du pensionnat de Red Deer « ne serait pas toléré une seule journée dans une école blanche d'ailleurs au Canada ». L'agent s'inquiétait tellement du comportement de l'enseignant qu'il garda un garçon hors du pensionnat de crainte qu'il ne subisse de mauvais traitements¹⁶⁶. En 1914, un tribunal de Brantford imposait une amende de 400 \$ au directeur de l'Institut Mohawk pour avoir confiné pendant deux jours dans une cellule deux jeunes filles qui s'étaient enfuies, et pour avoir donné le fouet à l'une d'elles¹⁶⁷.



*C'était terrible de les voir
retenir leurs larmes sans être
capables de les aider—ni
même de leur parler.*



Isabelle Knockwood, ancienne élève

Ces incidents n'étaient malheureusement pas isolés. En 1921, une infirmière trouva au pensionnat de Crowfoot des garçons que l'on avait enchaînés à leurs bancs pour les punir¹⁶⁸, et un inspecteur signala au cours des années 1930 que tous les membres du personnel du pensionnat de Ahousahk étaient munis d'une courroie de cuir¹⁶⁹. Au pensionnat de Calgary, tous les élèves furent mis au pain et à l'eau au début du vingtième siècle après que les mocassins d'une blanchisseuse eurent disparus (pour être retrouvés sous une pile de magazines dans sa chambre quelques jours plus tard)¹⁷⁰.

En 1934, un groupe de garçons volèrent de l'argent dans une caisse au pensionnat de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse. Après que le pensionnat eut fait enquête, dix-neuf garçons furent fouettés avec un martinet fait de cuir à harnachement et la plupart d'entre eux furent mis au pain et à l'eau pendant trois jours. Une enquête judiciaire, menée pour répondre aux plaintes formulées par les parents, excusa le comportement du directeur, même si nombre des garçons avaient encore le dos meurtri des mois après l'incident¹⁷¹.

Les mesures disciplinaires sévères incitaient les enfants à se sauver, même s'ils s'exposaient ainsi à de grands risques. Le coroner chargé de l'enquête sur la mort de quatre garçons qui s'étaient sauvés du pensionnat de Lejac en Colombie-Britannique en 1937 recommanda que le pensionnat cesse d'imposer « des châtiments corporels excessifs »¹⁷².

Les élèves fuyards étaient punis et humiliés. En 1907, le directeur du pensionnat de Crowstand en Saskatchewan après avoir attrapé un groupe de garçons qui s'étaient enfuis, leur lia les mains ensemble et les obligea à courir derrière son buggy jusqu'au pensionnat¹⁷³. Des élèves qui s'étaient enfuis du pensionnat St. George en Colombie-Britannique furent enchaînés les uns aux autres et forcés de courir jusqu'au pensionnat en avant du directeur. Dans d'autres cas, des élèves fuyards furent enfermés à leur lit¹⁷⁴. En 1941, un garçon qui s'était enfui du pensionnat de Gordon en Saskatchewan en raison de la crainte que lui inspirait le directeur mourut de froid¹⁷⁵.

Il était fréquent que les élèves fuyards se fassent raser la tête à leur retour au pensionnat. Au pensionnat de Shubenacadie, les filles avaient coutume de vérifier lors des repas si leurs frères ou leurs cousins avaient été punis. Selon Isabelle Knockwood : « Vous auriez dû voir l'expression sur le visage des sœurs et des cousines des garçons qui faisaient leur entrée au réfectoire les cheveux rasés. C'était terrible de les voir retenir leurs larmes sans être capables de les aider—ni même de leur parler »¹⁷⁶. Raphael Ironstand se rappelait la honte des élèves dont les cheveux avaient été rasés parce qu'ils avaient parlé cri dans les années 1950. « Même s'ils portaient des foulards et des toques pour cacher leur tête, ils avaient le visage inondé de larmes. Ils étaient tellement gênés qu'ils gardaient la tête penchée et les yeux rivés au sol »¹⁷⁷.

Les élèves souffrant d'énurésie étaient traités avec cruauté. En 1907, un garçon qui avait été battu parce qu'il avait mouillé son lit la nuit se sauva du pensionnat de Norway House. Un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes rapporta que ses pieds étaient atrocement gelés et qu'il avait pu être nécessaire de lui amputer certains orteils¹⁷⁸. Abraham Ruben, après avoir eu de terribles cauchemars au cours de sa première nuit au pensionnat Grollier Hall d'Inuvik, découvrit le matin qu'il avait mouillé son lit. Ruben rappelait plus tard qu'après avoir découvert la chose, une religieuse le frappa au visage et le traita de « sale cochon »¹⁷⁹. Le souvenir le plus triste que garde Mabel James du pensionnat St. Michael « était de voir sa cousine Mary et d'autres élèves recevoir une fessée parce qu'elles avaient mouillé leur lit. Leurs draps mouillés sous le bras, elles devaient faire la queue pour aller se faire donner une fessée à l'aide d'une brosse à cheveux »¹⁸⁰. Ces punitions continuèrent d'être administrées tout au long de l'histoire du réseau. Un garçon se rappelait qu'à son arrivée au pensionnat de Kamloops en 1969, il avait commencé à mouiller son lit. « Le pire était que j'étais incapable de m'en empêcher. J'étais déterminé à y arriver. J'ai tout essayé. Ils prenaient nos draps, nous les enroulaient autour de la tête et nous obligeaient à marcher devant les autres enfants »¹⁸¹.

De nombreux anciens élèves ont aussi rapporté avoir été frappés par un enseignant à l'aide d'une règle ou d'une baguette. Un élève métis de l'Alberta se rappelait avoir été en train de rêver tout éveillé lorsqu'il fut « brusquement ramené sur terre par un coup de règle dans le dos, à peu près à hauteur des épaules »¹⁸². Au pensionnat St. Philip de Fort George, au Québec, une enseignante d'allure fragile avait coutume de tirer les élèves inattentives de leur torpeur d'un coup de règle



Simon Baker et ses amis se sont enfuis du pensionnat de Lytton, Colombie-Britannique, après avoir vu un ami se faire battre avec une lanière de cuir. Selon Baker : « il avait peut-être fait quelque chose de mal, mais il n'aurait jamais dû être battu comme ça ». *Department of Mines and Technical Surveys, Bibliothèque et Archives Canada, PA-020080.*

sec et rapide sur les jointures¹⁸³. Janie Marchand, ancienne élève du pensionnat de Kamloops, se souvenait qu'une enseignante aimée de toutes avait été remplacée par une autre qui « était méchante, il était impossible de bouger sans qu'elle nous frappe. Oh, elle avait toujours un petit bâton »¹⁸⁴.

Il était aussi fréquent que les élèves fautifs se fassent tirer les oreilles; une ancienne élève du pensionnat de Shubenacadie déclarait : « Seigneur! Je détestais me faire tirer les oreilles—vous aviez l'impression que votre oreille allait s'arracher—vous ressentiez une vive douleur juste à la base. Ils prenaient plaisir à tirer les oreilles et à les tordre »¹⁸⁵. En 1912, au pensionnat de Round Lake, l'épouse du directeur, qui agissait à titre d'intendante, frappa une fille tellement fort sur l'oreille qu'elle en fut projetée au sol. Une enquête menée par l'Église conclut que le directeur et son épouse étaient tous deux incapables de maîtriser leur tempérament¹⁸⁶.

Pendant la majeure partie de l'histoire des pensionnats, le gouvernement fédéral s'est révélé incapable de fournir une orientation claire au sujet de la discipline. Dans les années 1930, quand un directeur écrit au ministère des Affaires indiennes afin qu'on lui fournisse une telle orientation, le ministère fut forcé d'admettre qu'il avait bien publié une circulaire sur la question quelques années auparavant, mais qu'il était incapable d'en trouver un exemplaire à jour¹⁸⁷. À l'occasion, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes eurent l'impression que leurs supérieurs n'étaient pas prêts à s'en prendre aux Églises lorsque l'on découvrait que des directeurs avaient utilisé une force excessive. En 1919, lorsqu'un garçon qui s'était enfui du pensionnat anglican

Old Sun fut enferré à son lit et battu avec une cravache jusqu'à ce que son dos en soit ensanglanté, le commissaire des Indiens W.A. Graham essaya en vain de faire congédier le directeur¹⁸⁸. En 1924, aucune mesure ne fut prise après que l'agent des Indiens eut signalé qu'un garçon du pensionnat anglican de The Pas avait été battu « sauvagement du cou jusqu'aux fesses »¹⁸⁹. Le manque de soutien d'Ottawa amena Graham à déplorer qu'il était inutile de signaler les mauvais traitements puisque le ministère acceptait trop facilement les excuses offertes par les directeurs¹⁹⁰.

Au cours des années 1940, les mesures disciplinaires prises au pensionnat de Brandon faisaient constamment l'objet de plaintes. À une occasion, quatre filles se sont gelé les pieds en tentant de se sauver du pensionnat. Les parents de la Saskatchewan, inquiets de la sévérité des mesures disciplinaires imposées au pensionnat, cessèrent d'y envoyer leurs enfants par mesure de protestation. Lorsque le ministère dépêcha un inspecteur chargé de découvrir pourquoi les enfants ne cessaient de s'enfuir du pensionnat, le directeur l'empêcha de parler aux membres du personnel en privé et ne l'autorisa à parler qu'à un groupe d'élèves soigneusement sélectionnés. Un inspecteur du ministère des Affaires indiennes devait finalement conclure que le directeur était un homme belliqueux, distant et strict en matière de discipline. Bien que les plaintes aient continué de s'accumuler, le directeur, qui avait déjà fait l'objet de plaintes alors qu'il occupait le même poste au pensionnat de Mount Elgin, resta en poste jusqu'en 1955—année où l'Église le muta simplement dans un autre pensionnat¹⁹¹.



Dans les années 1940, des parents de la Saskatchewan ont refusé d'envoyer leurs enfants au pensionnat de Brandon parce qu'ils estimaient que leurs enfants y avaient été maltraités. *Office national du film du Canada, Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, PA-048560.*

Habituellement, les politiques en place étaient adoptées en réaction à des incidents déplorables. En 1947, l'administration d'une sévère raclée à un élève du pensionnat de Morley en Alberta incita le ministère des Affaires indiennes à émettre une directive d'orientation sur les châtiments corporels, qui établissait le type de courroie pouvant être utilisée, le nombre de coups pouvant être administrés (pas plus de quatre par main pour les élèves de plus de quatorze ans), indiquait qui était autorisé à corriger les élèves à coups de courroie, et exigeait que les mesures disciplinaires prises soient dûment consignées¹⁹².

Cette nouvelle politique n'empêcha pas les mauvais traitements de se poursuivre. En 1953, deux garçons qui s'étaient enfuis du pensionnat de Birtle furent sauvagement battus. L'inspecteur scolaire du ministère des Affaires indiennes estima que le directeur avait dépassé les bornes, mais on excusa son comportement en faisant valoir qu'il avait dû infliger aux garçons une peine exemplaire, étant donné qu'ils avaient été pris en train de se sauver¹⁹³. Une décennie plus tard, le directeur du pensionnat Cecilia Jeffrey dans le Nord-Ouest de l'Ontario enfermait les fuyards dans une pièce ne comportant qu'un matelas, leur enlevait tous leurs vêtements (sauf les sous-vêtements) et les mettaient au pain et au lait. Des élèves telles que Pearl Achneepineskum se rappellent bien des châtiments corporels infligés au pensionnat Cecilia Jeffrey durant cette période : « J'ai connu la courroie, un homme m'en assénant dix coups sur les fesses nues parce que j'avais fait du bruit après que les lumières soient éteintes »¹⁹⁴.

Les mauvais traitements : « Je me sentais tellement déshonoré. »

En octobre 1990, Phil Fontaine, grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, demanda que le réseau des pensionnats indiens fasse l'objet d'une enquête nationale. Sa demande a retenu l'attention à l'échelle nationale, surtout après qu'il eut parlé des sévices sexuels dont il avait été victime au pensionnat de Fort Alexander au Manitoba. Lorsqu'on lui demanda jusqu'à quel point ces pratiques étaient répandues, il répondit : « Si nous prenons comme exemple ma classe de 3^e année, en supposant qu'elle comptait vingt garçons, chacun de ces vingt garçons aurait vécu ce que j'ai vécu ». Le chef Fontaine parla aussi des sévices physiques subis par de nombreux élèves, et de la façon dont les pensionnats déprivaient les enfants de leur culture. Mais surtout, il parla des séquelles durables que les sévices ont laissées sur sa vie et celle des autres anciens élèves. Il espérait en brisant ainsi la glace qu'il serait par la suite plus facile pour les autres anciens élèves de parler des expériences qu'ils ont vécues¹⁹⁵.

Les peuples autochtones ont exprimé des préoccupations au sujet des pensionnats indiens depuis la mise en place du réseau par le gouvernement canadien et les principales Églises chrétiennes de l'époque au dix-neuvième siècle. Cependant, jusqu'à la sortie du chef Fontaine, ces critiques avaient été dans une large mesure ignorées. Sa déclaration est également venue soutenir un mouvement autochtone pour la justice qui gagnait du momentum depuis les années 1980. En 1994, l'Assemblée des Premières nations publiait l'ouvrage



En 1990, Phil Fontaine, le grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a attiré l'attention sur les pensionnats en parlant des mauvais traitements que lui et ses camarades avaient subis au pensionnat de Fort Alexander, Manitoba. *Archives provinciales du Manitoba, N14950.*

Breaking the Silence: An Interpretive Study of Residential School Impact and Healing as Illustrated by the Stories of First Nation Individuals (Briser le silence : Étude interprétative de l'impact des internats tel qu'illustré par les histoires des gens des Premières Nations). À compter du milieu des années 1990, des anciens élèves commencèrent à intenter des poursuites judiciaires en vue d'être indemnisés pour les mauvais traitements subis pendant qu'ils fréquentaient les pensionnats. En 2002, plus de 12 000 anciens élèves avaient intenté de telles poursuites¹⁹⁶.

Jusqu'à récemment, les sévices sexuels infligés aux enfants, particulièrement aux enfants vulnérables placés dans des établissements tels que des orphelinats, des pensionnats ou des prisons, avaient rarement fait l'objet de débats publics. Il est rarement fait mention d'incidents liés à de tels sévices dans les dossiers officiels du réseau des pensionnats. Les victimes n'avaient souvent personne vers qui se tourner, et les perpétrateurs étaient les personnes mêmes qui régissaient tous les aspects de leur vie. Fréquemment, leurs parents éprouvaient de la crainte ou du respect pour les ecclésiastiques qui administraient les pensionnats. Ainsi, après sa première année à Grollier Hall à Inuvik, Abraham Ruben révéla à sa mère les sévices et les mauvais traitements qui y avaient cours. Outragée, elle fit part de ses préoccupations au prêtre local, qui l'assura que les enfants étaient bien traités au pensionnat¹⁹⁷.

Il existait des preuves du problème dès le début. En 1868, le directeur de l'orphelinat anglican de Great Bear Lake dans la Terre de Rupert fut accusé d'avoir violé deux élèves, ce qui entraîna la fermeture de l'établissement¹⁹⁸. En 1884, les Oblats confièrent le recrutement des premiers

élèves devant fréquenter le pensionnat de High River à Jean L'Heureux, même s'ils l'avaient auparavant forcé à quitter une de leurs missions pour inconduite sexuelle. Un pasteur anglican accusa L'Heureux de s'adonner « aux formes les plus bestiales d'immoralité » dans l'exercice de ses fonctions de recruteur¹⁹⁹.

En 1899, le directeur du pensionnat de Rupert's Land fut renvoyé après que des membres de la bande de St. Peter au Manitoba se soient plaints qu'il embrassait les jeunes filles (en plus de battre les autres élèves)²⁰⁰. Quinze ans plus tard, Henri Grandin, supérieur des Oblats, accusa le directeur du pensionnat de High River, George Nordmann, de négliger ses responsabilités « pour jouer avec les petites filles dans votre chambre, ou pour lire les magazines »²⁰¹.

Bien que le directeur du pensionnat de Crowstand ait congédié l'instructeur agricole en 1914 parce qu'il avait eu des rapports sexuels avec des élèves féminines dans sa chambre et au dortoir, on relève nombre d'autres cas où les sévices ont été tolérés²⁰². Au pensionnat Cecilia Jeffrey dans le Nord-Ouest de l'Ontario, en 1922, des élèves se plaignirent à l'intendante adjointe que le directeur avait « mis leurs mains sous ses vêtements » et avait l'habitude de les embrasser²⁰³. Après que les membres de la Première nation locale eurent porté plainte, le ministère des Affaires indiennes conclut que le directeur devait être remplacé. L'Église presbytérienne fit valoir que le fait de procéder à un tel congédiement serait perçu par la bande comme « le résultat direct de son intervention auprès du Ministère ». Pour permettre à l'Église de sauver la face, le directeur fut autorisé à rester en poste pendant six autres mois²⁰⁴.



Le directeur du pensionnat de Rupert's Land, Manitoba, a été renvoyé en 1899 après avoir été accusé d'avoir embrassé des élèves. *Archives provinciales du Manitoba, N16969.*

Il était difficile pour les élèves de faire en sorte que leurs préoccupations soient prises au sérieux. Quand Rita Arey se plaignit qu'un prêtre apprécié de tous dans les Territoires du Nord-Ouest la saisissait et se frottait contre elle lorsqu'il la croisait, on lui répondit qu'« il était comme ça »²⁰⁵. Lorsqu'une jeune élève qui avait été agressée sexuellement par un membre du personnel du pensionnat de Kamloops signala la chose à un surveillant, elle rencontra un prêtre qui, selon elle, lui dit de ne pas ébruiter l'affaire. Après que son assaillant eut récidivé quelques mois plus tard, elle et un certain nombre d'autres filles décidèrent de faire front commun. « Nous décidâmes de toujours nous tenir ensemble et de ne plus jamais nous quitter. Nous estimions que de cette façon personne ne viendrait nous importuner, c'est donc ce que nous fîmes, parce qu'aucune d'entre nous n'était autorisée à parler »²⁰⁶. Dans les années 1950, au pensionnat de Fort Alexander, les garçons plus jeunes étaient dirigés vers l'un des prêtres pour les fins d'un « ménage », pendant lequel il lavait leurs organes génitaux. Ted Fontaine déclara que la pratique se poursuivait jusqu'à ce que « nous gagnions en âge et en taille, et que notre détermination à menacer, mutiler, blesser ou même tuer nos bourreaux nous conférait le pouvoir de refuser le traitement »²⁰⁷.

Tous les anciens élèves ne font pas état de tels sévices. Ben Stonechild, qui fréquenta le pensionnat de File Hills en

Saskatchewan jusqu'à sa fermeture en 1949, déclara : « Nous n'étions en aucune façon molestés dans les pensionnats. Ça n'avait rien à voir avec les histoires que l'on raconte au sujet d'autres endroits »²⁰⁸.

Les autorités ecclésiastiques et le gouvernement préféraient traiter ces affaires le plus discrètement possible. Lorsqu'ils prenaient des mesures, la norme consistait à congédier—ou, dans certains cas, à transférer—les individus en cause plutôt qu'à les poursuivre en justice. Du fait du peu de publicité entourant ces incidents, il était souvent possible pour un abuseur congédié de trouver du travail dans un autre pensionnat situé dans une autre partie du pays. Lorsque l'abuseur était en situation d'autorité au sein du pensionnat, il pouvait y faire régner la terreur. Ainsi, en tant que directeur du pensionnat indien de Gordon de 1968 à 1984, William Penniston Starr avait mis en place un système de récompenses et de punitions lui permettant de procéder à l'exploitation sexuelle systématique des garçons de sept à quatorze ans. Il fut reconnu coupable en 1993 de dix accusations liées à des agressions sexuelles²⁰⁹.

Bien qu'il y ait eu quelques poursuites autrefois, ce n'est qu'à la fin des années 1980 qu'un grand nombre de prédateurs ont été traduits devant les tribunaux. En 1988, Derek Clarke, ancien employé du pensionnat Lytton en Colombie-Britannique, a plaidé coupable à des accusations



En 1998, trois employés de Grollier Hall à Inuvik, Territoires du Nord-Ouest, ont été reconnus coupables d'agression sexuelle envers des élèves. Archives des Territoires du Nord-Ouest, Jerome, N-1987-017: 2241.

d'abus sexuel. En 1995, la Gendarmerie royale du Canada lança une enquête portant sur tous les pensionnats indiens de Colombie-Britannique. En 2003, elle avait examiné plus de 900 plaintes concernant des cas de violence sexuelle. Quatorze accusations furent déposées et des sentences d'emprisonnement furent imposées à huit anciens membres du personnel²¹⁰ des pensionnats catholiques romains de Williams Lake, Kuper Island et Lower Post, du pensionnat anglican de Lytton et du pensionnat qu'administrait l'Église Unie à Port Alberni. Par ailleurs, d'anciens membres du personnel de Grollier Hall, pensionnat catholique romain d'Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest, du pensionnat anglican de Pelican Lake, du pensionnat catholique romain St. Anne en Ontario, et de Coudert Hall, pensionnat catholique romain de Whitehorse, au Yukon, furent reconnus coupables d'attentat à la pudeur²¹¹. Nombre d'autres cas ne purent être traduits devant les tribunaux parce que les agresseurs présumés étaient décédés ou parce que, avec le passage du temps, les procureurs du gouvernement avaient conclu qu'ils n'avaient pas assez de preuves pour procéder à des poursuites.

Globalement, le régime mis en place dans le réseau des pensionnats indiens s'est souvent résumé à une forme de négligence institutionnalisée à l'égard des enfants, aggravée par le comportement d'individus qui ont profité de leur situation d'autorité et de l'isolement des pensionnats pour infliger des sévices physiques et sexuels aux enfants dont ils avaient la garde. Dans ce contexte, les élèves pouvaient être la proie non seulement des membres du personnel, mais aussi d'autres élèves plus âgés ou mieux organisés. Les violences perpétrées par des élèves contre d'autres élèves pouvaient aller de l'intimidation et de la raclée jusqu'à l'abus sexuel. On ignore toujours jusqu'à quel point ces types de violences étaient répandues au sein du réseau des pensionnats indiens.

Dans certains pensionnats, la violence sexuelle faisait partie intégrante de la culture institutionnelle. Moins d'une semaine après son arrivée au pensionnat à l'âge de sept ans, Greg Murdock de Fisher River, au Manitoba, fut violé par un

groupe de garçons plus âgés. Lorsqu'il signala l'agression au personnel du pensionnat, les garçons lui donnèrent une raclée et le violèrent de nouveau. Concluant que le pensionnat était incapable de le protéger, il renonça tout simplement à signaler les cas d'agression ultérieurs²¹². Lorsque la violence sexuelle était devenue partie intégrante de la culture, l'intimidation était elle aussi répandue. Simon Baker, ancien élève du pensionnat de Lytton en Colombie-Britannique, écrivait : « Lorsque j'étais jeune, il m'est arrivé d'être battu par des garçons plus âgés parce qu'ils prétendaient que j'avais fait quelque chose de mal »²¹³. Shirley Bear gardait un souvenir douloureux de son séjour au pensionnat All Saints de Prince Albert. « J'étais scandalisée par les bagarres et l'intimidation qui y avaient cours. J'ai appris à ne rien dire quand je savais qui avait transgressé les règlements »²¹⁴. Un ancien élève du pensionnat de Williams Lake, qui avait été battu et agressé par d'autres élèves dans une cabine de toilette alors qu'il n'était âgé que de sept ans, déclarait : « Je me souviens avoir éprouvé un sentiment de disgrâce. J'imagine que je ne devais pas comprendre ce que c'était à l'époque, mais c'était douloureux et je me sentais tellement indigné ». Lorsqu'il rapporta au directeur ce qui s'était passé, l'élève se fit dire de demander pardon²¹⁵. Un ancien élève du pensionnat de Grouard en Alberta avait l'impression que tout le monde se battait continuellement. « Vous étiez toujours entouré d'une clôture haute de dix pieds. Vous étiez comme des animaux en cage, j'imagine »²¹⁶. Dans de nombreux pensionnats, la nourriture servait de monnaie d'échange pour acheter l'amitié ou la protection. Phil Fontaine mentionnait : « Certains enfants n'ont jamais mangé de saindoux parce qu'ils ont dû s'assurer d'être protégés pendant toute la durée de leur séjour au pensionnat. C'était la même chose avec les fruits, vous pouviez acheter la protection d'un autre élève avec une pomme »²¹⁷. Au pensionnat de Kamloops, Andrew Amos « apprit à composer avec les petits durs qui nous harcelaient constamment et s'emparaient de nos suppléments de menu, tels que pommes, oranges ou même tranches de pain »²¹⁸.



Après la condamnation d'un ancien surveillant de dortoir du pensionnat de Port Alberni, Colombie-Britannique, d'anciens élèves ont poursuivi avec succès le gouvernement canadien et l'Église Unie. *Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P510. (1941).*

Les sévices physiques et sexuels infligés aux élèves par le personnel et par les autres élèves représentent la pire tare du réseau des pensionnats indiens. Dans un réseau sous-financé et mal surveillé, les enfants étaient à la merci des prédateurs. Les victimes étaient souvent traitées comme des menteuses ou des fauteuses de trouble. Les élèves apprenaient à être discrets pour éviter les représailles.

Ce régime a laissé des séquelles dévastatrices qui continuent d'avoir des répercussions aujourd'hui. Longtemps après que les sévices aient cessé, les personnes qui en ont été victimes éprouvent des sentiments de honte et de peur, demeurent plus vulnérables à tout un éventail de maladies et souffrent de troubles émotionnels. Les victimes d'agression sont plus susceptibles de se rendre à leur tour coupables d'agression, et elles ont de la difficulté à établir des liens affectifs harmonieux²¹⁹.

Réalisations : « Je garde de bons souvenirs du pensionnat. »

Bien que le réseau des pensionnats indiens ait eu dans l'ensemble des effets destructeurs, les pensionnats qui en faisaient partie ont aussi exercé une influence structurante. De 2009 à 2011, nombre d'anciens élèves ont tenu à exprimer leur gratitude à leurs enseignants dans le cadre des événements organisés par la Commission de vérité

et réconciliation. Leur témoignage nous rappelle que les enfants n'ont pas tous vécu des expériences similaires dans les pensionnats. Bien que peu d'élèves soient entrés au pensionnat de bon cœur, une fois là, ils se virent proposer des activités—sports, arts, lecture, danse, écriture—que nombre d'entre eux vinrent à apprécier. Même une fois assez âgés pour quitter, certains choisirent de demeurer au pensionnat et de terminer leurs études. Certains élèves sont demeurés en relation avec leurs anciens enseignants toute leur vie. D'autres ont non seulement terminé leurs études secondaires, mais ils ont fait des études postsecondaires. Certains en vinrent à occuper des postes de dirigeants au sein de groupes religieux, d'organisations autochtones ou de la société. Malgré les lacunes du régime, certains élèves ont été capables de s'y adapter et d'autres se sont distingués par leurs réalisations. Bien que ces expériences positives soient obscurcies par les défaillances générales du régime, elles font aussi partie intégrante de l'histoire des pensionnats indiens.

Les enfants dont la situation familiale était difficile font parfois une évaluation plus positive des pensionnats. En 1944, Rita Joe, orpheline alors âgée de douze ans, vivait avec des parents qui alternativement la violentaient et la négligeaient. Craintive, elle appela l'agent des Indiens et lui demanda s'il pouvait la faire admettre au pensionnat de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse²²⁰. Bien qu'elle ait reconnu que nombre de choses négatives sont survenues au pensionnat, Joe n'a jamais regretté d'y être allée²²¹. En 1956,



L'équipe de cricket du pensionnat de Battleford, Saskatchewan, en 1895. En 1899, un fonctionnaire d'Affaires indiennes a écrit ce qui suit au sujet du pensionnat de Battleford : « Ce pensionnat se distingue par ses jeux, qui sont entièrement et absolument « blancs ». Les garçons utilisent les gants de boxe sans beaucoup de technique mais avec un bon comportement, et ils jouent bien au cricket et au soccer, avec intérêt et une ardeur tout à fait anglo-saxonne ». *Canada, Ernest Maunder, collection David Ewens, Bibliothèque et Archives Canada, PA-182265.*

alors jeune mère de quatre enfants de moins de six ans, elle décida de concert avec son mari Frank d'envoyer sa fille la plus âgée au pensionnat de Shubenacadie. « Nous savions qu'elle y recevrait une éducation et qu'on y prendrait soin d'elle jusqu'à ce que notre situation s'améliore »²²².

À l'instar de Rita et Frank Joe, nombre d'autres parents ont inscrit leurs enfants dans un pensionnat indien dans le cadre d'une stratégie de survie familiale. Louis Calihoo, Métis qui montait vers le Nord en 1898 dans l'espoir de s'enrichir dans le cadre de la Ruée vers l'or du Klondike, plaça ses fils au pensionnat de Grouard.²²³ Pendant la Grande Dépression des années 1930, un père Chilcotin écrivit à son fils inscrit au pensionnat : « Je n'ai pas gagné beaucoup d'argent cette année, juste assez pour me nourrir. Tu es chanceux d'être au pensionnat, où tu peux manger à ta faim. Si tu étais à la maison, tu serais souvent tenaillé par la faim »²²⁴.

Florence Bird était née de parents métis à Fort Chipewyan en 1899. Après la mort de son père Joseph en 1909, elle fut élevée au couvent Holy Angels de Fort Chipewyan. Enfant malingre, elle estimait qu'elle n'aurait pas survécu n'eût été du couvent. « Il y avait beaucoup d'enfants misérables à cette époque. Les orphelins faisaient plus pitié que les autres parce qu'ils étaient maltraités par les gens et même par les membres de leur famille parfois ». Bien que les religieuses aient été sévères, elle estimait qu'elles auraient pu difficilement faire autrement compte tenu du nombre d'enfants qu'elles devaient surveiller²²⁵. Martha Mercredi, autre orpheline

métisse élevée au couvent Holy Angels, déclara : « Je n'étais jamais seule parce que j'en vins à considérer les religieuses comme des membres de ma famille. La sœur supérieure était ma grand-mère et sœur Lucy, mon enseignante, était comme une mère, c'est elle qui me servait de tutrice. Je n'ai donc rien à redire contre le couvent. Je suis très heureuse qu'elles m'aient appris à lire et à écrire »²²⁶.

Les élèves qui s'adonnaient aux sports, à la musique, au théâtre et à la danse estimaient que ces activités les aidaient à maintenir un sens de leur propre valeur, et ont constitué des atouts pour eux plus tard²²⁷. Andrew Amos se rappelait qu'au pensionnat de Kamloops : « Vous étiez bien traités à condition d'exceller dans les sports ». Il devait plus tard devenir champion provincial à la boxe. Les voyages pour se rendre aux combats et aux joutes permettaient aux élèves de quitter le pensionnat et de voir d'autres parties de la province. Amos affirma : « Ce sont les sports de compétition, les filles et leurs danses et les voyages qui nous permettaient de faire face et de survivre à la routine quotidienne de la vie au pensionnat »²²⁸. Même si elles étaient mal équipées, les équipes de hockey, de football et de baseball des pensionnats constituaient pour de nombreux élèves un refuge et une source de fierté. Alex, ancien élève du pensionnat Saint-Marc-de-Figuery d'Amos, au Québec, déclara : « Au pensionnat, sans le hockey, je serais devenu fou. Le sport a été ma béquille. Jusqu'à l'âge de trente ans, j'ai joué au hockey et quand j'étais sur la glace, je me défoulais »²²⁹. En raison des préjugés ayant cours, les



Un élève du pensionnat All Saints, à Aklavik, Territoires du Nord-Ouest, prêtant son serment scout. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7538-832.



L'équipe de balle molle du pensionnat Old Sun dans les années 1940. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P75-103 (S7-202).

filles avaient moins de possibilités de s'adonner à l'activité physique. Le pensionnat de Kamloops était renommé pour son programme de danse. Vivian Ignace, qui était danseuse, se remémorait son expérience avec des sentiments mitigés, soulignant qu'on interdisait aux membres de la troupe de danser de pratiquer d'autres sports de crainte qu'ils ne se blessent. Malgré tout, elle concluait que « sa participation à la troupe de danse du pensionnat indien de Kamloops lui avait permis de gagner en assurance. J'y ai appris à sourire même lorsque je n'étais pas heureuse. J'y ai appris à côtoyer les autres et à leur parler et c'était très bien. Cette religieuse irlandaise m'a beaucoup appris »²³⁰.

Certains élèves étaient reconnaissants de l'instruction religieuse qui leur avait été donnée. Edna Gregoire, ancienne élève du pensionnat de Kamloops, par exemple, déclarait : « Mon passage au pensionnat m'a été bénéfique. Premièrement, c'était vraiment bien de pouvoir aller à l'école et apprendre à lire et à écrire. Deuxièmement, mieux encore, j'étais heureuse d'apprendre à connaître Dieu »²³¹. Margaret Stonechild rappelait que le directeur du pensionnat de File Hills, en Saskatchewan, était un très bon instructeur religieux. « Je lui en serai éternellement reconnaissante parce que j'ai conservé jusqu'à ce jour une foi inébranlable dans le dogme chrétien »²³². Bernard Pinay disait qu'il n'avait jamais eu l'impression qu'on lui rabattait les oreilles avec la religion au pensionnat de File Hills²³³. Certains parents, sur les instances des missionnaires, envoyèrent leurs enfants

au pensionnat spécifiquement pour qu'ils y reçoivent une éducation religieuse²³⁴.

Il arrivait que de solides relations personnelles s'établissent entre les élèves et le personnel. Les parents d'Eleanor Brass, Fred et Marybelle Dieter, se marièrent au pensionnat de File Hills où Kate Gillespie, la directrice, et sa sœur Janet (l'intendante du pensionnat) organisèrent la cérémonie et firent cuire le gâteau de mariage²³⁵. Shirley Bear rappelait qu'un directeur du pensionnat de Prince Albert avait été un véritable tyran, mais ajoutait que son successeur, « le révérend A.J. Serase, était un ange. Après son arrivée, tout fut chambardé. Il était un vrai père pour les élèves. C'est lui qui a présidé à mon mariage »²³⁶.

De nombreux élèves, que ce soit de leur propre chef ou avec l'encouragement d'un enseignant attentionné, ont développé la passion d'apprendre. Jane Willis, ancienne élève du pensionnat anglican de Fort George sur les rives de la baie James, affirme qu'elle a décidé de terminer ses études grâce à un de ses enseignants, qui s'efforçait de développer la confiance en soi des élèves. « C'était un plaisir d'apprendre avec M. Woods qui nous encourageait et nous conseillait. Il nous invitait à poser des questions, à participer activement au cours plutôt que de gober passivement tout ce qu'il disait »²³⁷. Lors de son séjour au pensionnat de Moose Factory en Ontario, Billy Diamond était devenu un lecteur vorace. Lorsque le temps fut venu pour lui de faire son entrée à l'école secondaire de Sault Ste. Marie, il vit cette transition comme une occasion de vivre de nouvelles aventures, d'apprendre et de se faire de nouveaux amis. Une fois sur place, il participa à la mise sur pied d'un conseil étudiant autochtone. Plus tard, il négocia, à titre de chef des Cris de la baie James, la Convention de la baie James et du Nord québécois, la première entente relative à des revendications territoriales globales au Canada²³⁸. Même si la vie au pensionnat l'amena à éprouver un sentiment de gêne à l'égard de sa culture, Peter Irniq disait que l'éducation qu'il avait reçue à Chesterfield Inlet était excellente. Autant les instituteurs pouvaient nous traiter de « bandes d'imbéciles »,



La fanfare des filles au pensionnat de Cardston, Alberta, en 1952. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P2004-09 (143).

de « bons à rien » et de « bande de chiens sauvages », ils nous enseignaient l'anglais plutôt bien²³⁹.

Bien que le bilan global du réseau sur le plan de la réussite scolaire ait été médiocre, tout au long de son histoire, nombre d'élèves déterminés ont poursuivi leurs études à leur sortie du pensionnat. Daniel Kennedy qui, selon ses mots, fit connaissance avec le réseau des pensionnats en étant « attrapé au lasso, attaché et emmené au pensionnat du gouvernement à Lebret », devait plus tard poursuivre ses études au collège de Saint-Boniface. En 1899, il agissait comme interprète pour le ministère des Affaires indiennes. En 1906, il aidait les Premières nations locales à vaincre l'opposition des fonctionnaires locaux du ministère des Affaires indiennes et à obtenir du gouvernement fédéral l'autorisation d'organiser des fêtes et des journées sportives²⁴⁰.

Contrairement à Kennedy qui ne devint jamais prêtre, d'autres élèves des pensionnats indiens optèrent pour une carrière religieuse. Edward Ahenakew, ancien élève du collège Emmanuel de Prince Albert, fut ordonné ministre anglican en 1910²⁴¹. Peter Kelly, diplômé de l'institut Coqualeetza de Sardis, en Colombie-Britannique, fut ordonné ministre de l'Église Unie et agit plus tard à titre de président du Synode de Colombie-Britannique de l'Église Unie du Canada. Il a également joué un rôle important dans la présentation des revendications territoriales des Premières nations au gouvernement fédéral en 1911 et 1927. Kelly n'était pas sans critiquer le ministère de l'Église auprès des Autochtones, notant en 1958 qu'il lui arrivait trop souvent d'envoyer des inadaptés, incapables de répondre aux exigences ailleurs, pour travailler comme ministres et enseignants dans les communautés autochtones²⁴². Stan McKay, ancien élève

du pensionnat de Brandon, devint le premier modérateur autochtone de l'Église Unie du Canada en 1992.

Ahab Spence a œuvré au cours de sa carrière au sein de la sphère religieuse, de la fonction publique et du domaine de la politique des Premières nations. Après avoir fréquenté les pensionnats anglicans d'Elkhorn et de The Pas, au Manitoba, il devint archidiacre anglican, employé du gouvernement de la Saskatchewan et du gouvernement fédéral et, en 1974, président de la Fraternité des Indiens du Manitoba²⁴³. Nombre d'autres leaders autochtones ont fréquenté les pensionnats indiens, et bien qu'ils aient pu y développer leurs compétences en leadership, ils sont aussi souvent devenus les critiques les plus sévères du régime.

Le Collège Grandin de Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui était administré par l'Église catholique romaine, était l'un des pensionnats jouissant de la meilleure réputation. Établi en 1960 comme collège privé destiné à accueillir les futurs prêtres et religieuses autochtones, son premier directeur décida d'en faire un centre de formation en leadership. Les langues autochtones y étaient fréquemment parlées et les élèves étaient encouragés à viser l'excellence. Ethel Blondin-Andrew, première femme autochtone à devenir membre du Cabinet fédéral, a dit qu'elle avait été « sauvée » par le Collège Grandin, où elle « a appris qu'il était essentiel d'être discipliné et de maintenir une bonne condition physique »²⁴⁴. Elle ne fut que l'une des nombreux diplômés de Grandin qui devaient jouer un rôle de premier plan dans la vie publique du Nord, que ce soit à titre de premier ministre, de ministre ou de commissaire aux langues officielles des Territoires du Nord-Ouest ou encore de président de la Nation Déné²⁴⁵.



La distribution de la pièce *Isle of Jewels* au pensionnat Coqualeetza, Colombie-Britannique. Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P424N. (19?)

Les succès obtenus par certains élèves au sein du réseau des pensionnats et l'influence positive qu'ont eue certains enseignants et membres du personnel des pensionnats sur la vie de certains élèves font partie intégrante de l'histoire et de l'héritage des pensionnats et méritent d'être soulignés.

Résistance : « Je ne veux plus jamais les voir traités avec une telle cruauté. »

Ce sont les Autochtones qui ont insisté pour que soient incluses dans les traités des dispositions relatives à l'éducation. Ils voulaient que l'on construise sur les réserves des écoles qui permettraient aux jeunes d'acquérir les compétences voulues pour aider leur peuple dans ses rapports avec la société coloniale. Ils n'ont jamais envisagé la mise en place d'un système scolaire qui couperait les enfants de leurs parents, leur langue et leurs pratiques culturelles et spirituelles. Dans certains cas, ils dirent carrément aux fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes qu'ils ne voulaient pas que leurs enfants deviennent semblables aux Blancs²⁴⁶. Il n'est pas étonnant que de nombreux parents autochtones se soient d'emblée opposés au système des pensionnats.

Premièrement, ils ont simplement refusé d'envoyer leurs enfants au pensionnat. On peut lire dans un rapport établi par un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes en 1897 qu'un chef Saulteux-Cri « refuse que ses enfants soient

envoyés au pensionnat, dit qu'il préférerait les voir mourir et ne manque pas une occasion de dénigrer l'éducation et les écoles industrielles mises en place par le gouvernement »²⁴⁷. Pendant l'essentiel des premières années du réseau, les directeurs devaient consacrer une bonne partie de leur temps et de leur énergie à recruter des élèves. Le père Albert Lacombe, directeur fondateur du pensionnat de High River en Alberta, déplorait qu'il soit si difficile de recruter des élèves²⁴⁸. Le directeur du pensionnat Shingwauk affirmait en 1888 qu'il ne devrait pas avoir « à voyager pour recruter des élèves et, dans de nombreux cas, supplier, et souvent supplier en vain, des parents indifférents et souvent réticents de lui confier leurs enfants »²⁴⁹. Plus de soixante ans plus tard, à l'automne 1948, le directeur du pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan, parcourut plus de 1 600 milles afin de recruter des élèves²⁵⁰.

Il était fréquent que les directeurs se voient obligés de payer les parents pour pouvoir recruter leurs enfants. Dans les années 1880, le père Lacombe offrait des cadeaux et des présents²⁵¹. En 1906, le directeur du pensionnat de Brandon, Thompson Ferrier, remettait des cadeaux aux parents qui acceptaient d'envoyer leurs enfants au pensionnat²⁵². Les parents de Fred Dieter acceptèrent l'argent des directeurs des pensionnats de File Hills et de Qu'Appelle en Saskatchewan, avant de décider d'envoyer leur fils au pensionnat le plus proche²⁵³.

Il arrivait souvent que les parents et les grands-parents retirent des enfants du pensionnat lorsqu'ils estimaient

qu'ils n'étaient pas bien traités. Quand, dans les années 1870, Charles Nowell s'enfuit du pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, après avoir été battu et enfermé parce qu'il avait injurié l'épouse du directeur, celui-ci le suivit jusqu'à la maison de son grand-père. Ce dernier, après que Charles lui eut dit qu'il risquait d'être battu de nouveau, s'empara d'un morceau de bois et chassât le directeur. Charles ne retournât au pensionnat qu'après que son grand-père ait obtenu du directeur qu'il lui promette que le garçon ne pourrait se voir infliger des châtiments corporels que s'il était très désobéissant²⁵⁴. Le père d'Angela Sidney la retira du pensionnat Choutla au Yukon au cours des premières années de l'établissement. « Comme ma sœur y était décédée, mon père reprochait au pensionnat de n'avoir pas obtenu d'aide assez tôt »²⁵⁵. Lorsqu'un enfant de la communauté de Old Crow mourut au pensionnat Choutla au cours des années 1920, les membres de la communauté cessèrent d'y envoyer leurs enfants pendant vingt-cinq ans²⁵⁶.



*Il m'envoya me cacher
dans les bois. Il déclara à
l'agent des Indiens que j'étais
absente, ce qui était vrai. Je
me cachais dans une souche
creuse. J'y restai cachée
jusqu'à ce que l'avion soit
parti.*



Mabel James, ancienne élève

En 1922, la GRC et l'agent des Indiens local durent intervenir dans un conflit entre des parents Haisla anxieux et les administrateurs du pensionnat Elizabeth Long Home de Kitimaat, en Colombie-Britannique. Le décès d'une jeune fille avait poussé les parents, déjà préoccupés par les décès et les maladies enregistrés au pensionnat, à en retirer leurs enfants. Les parents n'autorisèrent leurs enfants à retourner au pensionnat qu'après avoir réussi à obtenir de l'intendante l'assurance écrite que « les enfants pourraient manger à

leur faim, qu'ils seraient bien traités, et seraient pourvus de vêtements appropriés »²⁵⁷.

En 1959, quatre-vingt ans après que le grand-père de Charles Nowell l'eut protégé du directeur du pensionnat d'Alert Bay, le grand-père de Mabel James lui évitait d'être recrutée par le même pensionnat. Lorsque l'avion atterrit dans sa communauté afin de ramener les élèves au pensionnat à la fin de l'été, elle dit à son grand-père qu'elle détestait le pensionnat. « Il m'envoya me cacher dans les bois. Il déclara à l'agent des Indiens que j'étais absente, ce qui était vrai. Je me cachais dans une souche creuse. J'y restai cachée jusqu'à ce que l'avion soit parti »²⁵⁸.

Il arrivait parfois que les parents se révoltent. Alors qu'il visitait sa fille au pensionnat de File Hills en Saskatchewan au début du vingtième siècle, Fred Dieter s'aperçut qu'on avait mis les fers aux pieds d'une jeune fille pour l'empêcher de s'enfuir. Il bondit dans l'escalier pour gagner le bureau du directeur, l'empoigna et lui ordonna de « lui enlever ces chaînes ». Après avoir indiqué au directeur qu'il pouvait s'estimer chanceux de s'en tirer à si bon compte, il lui déclara : « Ce sont des enfants, pas des criminels, et je ne veux plus jamais les voir traités avec une telle cruauté »²⁵⁹.

Les parents manifestèrent aussi leur résistance en faisant campagne en faveur de l'établissement d'un externat local. En 1921, tous les enfants d'âge scolaire de la réserve de Whitefish River en Ontario furent envoyés au pensionnat. L'année suivante, la bande demanda qu'un externat soit implanté sur la réserve. Après avoir initialement été rejetée, la demande fut accordée en 1924²⁶⁰. En 1948, l'incendie du pensionnat de Delmas, en Saskatchewan, donna lieu à une controverse entre les partisans de sa reconstruction et ceux qui étaient en faveur qu'on la remplace par des externats. John Tootoosis fit signer une pétition en faveur des externats et le prêtre local, qui avait déjà menacé de l'excommunier parce qu'il critiquait les pensionnats, accusa Tootoosis d'être un suppôt de Satan²⁶¹.

Les parents commencèrent également dès 1889 à adresser à Ottawa des lettres dans lesquelles ils se plaignaient de l'alimentation et des conditions sanitaires dans les pensionnats²⁶². Pour ce faire, ils devaient surmonter l'inquiétude que cette démarche n'ait d'autre effet qu'empirer les choses pour leurs enfants²⁶³.

Lorsque les peuples autochtones commencèrent à s'organiser au plan politique, le réseau des pensionnats faisait toujours partie des principaux enjeux. À Brantford, les Indiens des Six Nations formèrent l'Indian's Rights Association, qui embaucha des inspecteurs ayant pour mission d'assurer l'adoption du programme d'études de l'école publique par l'Institut Mohawk au début du vingtième siècle²⁶⁴. En 1909, E.O. Loft, ancien élève des pensionnats et future fondateur de la Ligue des Indiens du Canada, publia dans le magazine *Saturday Night* une série d'articles dans lesquels il qualifiait les pensionnats indiens de dangereux et recommandait leur remplacement par des externats²⁶⁵. Lors de sa réunion annuelle de 1931, la Ligue des Indiens de l'ouest du Canada adopta une résolution demandant que l'on crée plus d'externats pour remplacer les pensionnats.



Élèves et personnel du Elizabeth Long Memorial House, à Kitimaat, Colombie-Britannique, en 1922. Cette année-là, les parents ont retiré leurs enfants du pensionnat après le décès d'un élève. *Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P458.*

L'année suivante, les délégués demandèrent qu'on améliore les qualifications des enseignants des pensionnats indiens²⁶⁶.

Les parents ont aussi consulté des conseillers juridiques pour les aider à régler leurs différends avec les pensionnats. En 1921, le Grand Conseil général des Indiens de l'Ontario retint les services d'un avocat pour représenter les parents qui alléguaient que les enfants fréquentant le pensionnat de Chapleau étaient punis avec cruauté et travaillaient trop fort²⁶⁷. Un ancien élève du pensionnat de Shubenacadie fit appel à un avocat pour qu'il fasse des démarches, qui se révélèrent fructueuses, afin d'éviter que ses enfants soient envoyés au pensionnat en 1936²⁶⁸. En 1938, les parents des élèves du pensionnat de Birtle embauchèrent un avocat parce qu'ils estimaient que leurs enfants n'acquerraient pas de compétences pratiques²⁶⁹. En 1943, les parents des élèves du pensionnat de Mount Elgin firent part de leurs préoccupations concernant le comportement du directeur au juge de paix local²⁷⁰.

Les élèves manifestèrent leur résistance de diverses façons. Certains, tel Billy Diamond au pensionnat de Moose Factory, en Ontario, se rebellèrent contre le passage du régime alimentaire traditionnel au régime alimentaire euro-canadien en refusant de manger²⁷¹. D'autres complétèrent leur régime à la faveur d'incursions dans la cuisine. Au pensionnat de Lytton en Colombie-Britannique, Simon Baker réussit à convaincre un groupe de garçons surmenés et affamés que la seule façon pour eux d'obtenir que leurs rations soient améliorées consistait à menacer de

faire grève. Baker déclara au directeur qu'étant donné que les élèves travaillaient comme des hommes, ils devaient être nourris comme des hommes. Il l'avertit que si le régime alimentaire des élèves n'était pas amélioré, ces derniers allaient voler de la nourriture. Le directeur félicita Baker pour son honnêteté et répondit aux exigences des élèves²⁷².

Dans certains cas, les élèves firent des pressions afin d'obtenir des changements. Lorsque les surveillants du pensionnat méthodiste d'Edmonton refusèrent de modifier la routine du pensionnat comme le leur demandaient les élèves, ces derniers se rebellèrent. Selon Rosa Bell : « Ils s'introduisirent dans la cuisine et lancèrent de la viande de porc partout. Ils détruisirent aussi les stocks de nourriture des surveillants, qui avaient droit à un régime différent du nôtre. Certains des garçons plus âgés profitèrent du raid pour nous rapporter de la crème glacée. Nous n'avions jamais mangé de crème glacée auparavant! La rébellion incita les surveillants à organiser une réunion afin de discuter des changements pouvant être apportés²⁷³.

Des enfants ont cherché à s'enfuir des pensionnats dès les premières années du réseau. Pendant la Rébellion du Nord-Ouest de 1885, tous les élèves des pensionnats de Battleford et de High River se sauvèrent. En 1900, Tom Longboat, peut-être le plus célèbre coureur canadien, s'enfuit à deux reprises de l'Institut Mohawk. La seconde fut la bonne, il n'y remit jamais les pieds²⁷⁴. Il est aussi arrivé que des élèves s'enfuient en groupe : en 1953, trente-deux garçons se sauvèrent d'un pensionnat de la Saskatchewan; une décennie plus tard,



Des parents se sont plaints de la conduite du directeur du pensionnat de Mount Elgin, en Ontario, à un juge de paix en 1943. Archives de l'Église Unie du Canada, 90.162P1167N. (n.d.)

une douzaine s'enfuirent d'un pensionnat du nord-ouest de l'Ontario²⁷⁵.

Il était fréquent que les élèves fuyards s'exposent à d'énormes risques. En 1902, neuf garçons s'enfuirent du pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique. Huit d'entre eux furent capturés, mais le neuvième, Duncan Sticks, garçon de huit ans d'Alkali Lake, mourut de froid²⁷⁶. En 1941, John Kicki, Michael Sutherland et Michael Matinas se sauvèrent du pensionnat de Fort Albany et on ne les revit jamais²⁷⁷. Deux fillettes se noyèrent en tentant de s'enfuir du pensionnat de Kuper Island²⁷⁸. En 1966, Charlie Wenjack, âgé de douze ans, mourut en tentant de regagner sa communauté à partir du pensionnat Cecilia Jeffrey de Kenora²⁷⁹. Joseph Commanda fut écrasé sous les roues d'un train à Toronto après s'être enfui de l'Institut Mohawk en 1968²⁸⁰. En 1970, deux autres garçons moururent après s'être enfuis du pensionnat Cecilia Jeffrey²⁸¹.

Presque tous les enfants rêvaient de retourner chez eux. Certains, tel Raphael Ironstand du pensionnat de Pine Creek au Manitoba, renonça à son projet uniquement parce que son domicile était trop éloigné²⁸². D'autres songèrent à s'enfuir, mais étaient trop effrayés par les châtiments infligés aux fuyards pour passer à l'action. Donna Roberts, élève métisse du pensionnat de St. Henri en Alberta, déclara que tous les élèves avaient dû assister à la punition des deux garçons qui s'étaient enfuis. « Après cela, les élèves ont renoncé à s'enfuir parce qu'ils savaient ce qui les attendaient »²⁸³. Geraldine Sanderson, qui a fréquenté le pensionnat de Gordon en Saskatchewan pendant les années

1960, se rappelait qu'elle et d'autres élèves « avaient pris un poney dans la cour d'un fermier et l'avaient chevauché pendant plusieurs nuits en tentant de retourner chez elles. Il était rare que nous réussissions, nous étions habituellement rattrapées ». Une fois qu'on leur avait mis la main au collet, les élèves se faisaient raser la tête. « C'était terrible. J'avais tellement honte. Nous devons aussi nettoyer les escaliers avec une brosse à dents »²⁸⁴.

Une des manifestations les plus spectaculaires de résistance consistait à faire brûler le pensionnat. Plus de cinquante incendies majeurs ont été enregistrés dans les pensionnats. Des élèves ont été à l'origine de ces incendies à l'Institut Mohawk et aux pensionnats de Saint-Paul-des-Métis, d'Alert Bay, de Kuper Island (les élèves mirent le feu au pensionnat après que leurs vacances eurent été annulées), de Mount Elgin, de Delmas et de Lac la Ronge. Dans un rapport sur la sécurité du pensionnat de St. Alban à Prince Albert, un inspecteur notait : « Plusieurs des incendies désastreux survenus dans les pensionnats indiens ont été allumés par les élèves eux-mêmes dans une tentative d'obtenir leur liberté d'un pensionnat qu'ils n'aimaient pas ». Compte tenu du grand nombre d'élèves qui s'enfuyaient du pensionnat, il craignait qu'un élève insatisfait ne tente de mettre le feu à l'établissement²⁸⁵.

Certains élèves ripostaient. En 1902, un inspecteur du gouvernement fédéral déclarait que les élèves plus âgés du pensionnat de Red Deer, en Alberta, proféraient des jurons, perturbaient les prières et menaçaient les enseignants. Les choses avaient tellement dégénéré qu'un enseignant



Charlie Nowell s'est enfui du pensionnat d'Alert Bay dans les années 1870, après avoir été battu par le directeur. Cette photo a été prise au pensionnat en 1885. George M. Dawson, collection de la Commission géologique du Canada, Bibliothèque et Archives Canada, PA-037934.

réussit à faire condamner un élève pour voies de fait²⁸⁶. Peu avant la fin de son séjour au pensionnat catholique romain des Territoires du Nord-Ouest, Alice Blondin-Perrin eut un différend avec une religieuse, qui exigeait qu'elle et une autre élève se mettent à genoux et implorent Dieu de leur pardonner. Comme les choses s'envenimaient, elle s'empara d'un balai et tenta d'en frapper la religieuse, pour ne la manquer que de peu. À compter de ce moment, elle eut l'impression que les filles étaient traitées plus équitablement. « Cette année-là, j'ai appris à défendre mes droits et ceux des autres filles »²⁸⁷.

Les pensionnats n'ont jamais cessé de susciter la résistance tout au long de leur histoire. Les parents faisaient des pressions en vue de la mise en place d'externats, d'internats situés sur les réserves, d'une amélioration de la nourriture, d'un adoucissement de la discipline, d'une augmentation du temps consacré à l'éducation et d'une diminution du temps consacré aux corvées. Les élèves cherchaient constamment des façons de contrecarrer leurs enseignants, de manger mieux, d'alléger leur charge de travail et de retourner dans leurs familles. Cette résistance était dans une large mesure passive, allant de la flânerie au retour des corvées au refus de faire ses devoirs. Mais elle pouvait aussi être agressive, les élèves et les parents en venant à confronter physiquement le personnel, et même, à l'occasion, destructive et dangereuse, les élèves mettant carrément le feu aux pensionnats. Bien qu'elle ait pu permettre d'améliorer le système, cette résistance n'a jamais réussi à modifier l'équilibre des forces. Cette résistance – le refus d'être assimilé – se manifestait au

sein de la communauté, en classe, dans la cour de récréation, dans la cuisine et aux champs. Elle a été une des principales raisons ayant amené les fonctionnaires fédéraux à finalement reconnaître que le réseau des pensionnats indiens avait irrémédiablement failli à sa tâche.

CHAPITRE 3

Les pensionnats dans le Nord et l'Arctique



Le pensionnat Sacred Heart de Fort Providence dans les Territoires du Nord-Ouest a été fondé en 1867. Cette photo montre des enfants qui jouent au pensionnat dans les années 1920. *F.H. Kitto, Canada. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Bibliothèque et Archives Canada, PA-101548.*

Au Canada, le Nord a été un concept qui n'a cessé de se modifier. En 1876, les Territoires du Nord-Ouest englobaient la totalité du territoire actuel de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que la plus grande partie de celui du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Nunavut actuel. La colonisation progressant, de nouvelles provinces furent créées à partir des territoires, des parties des territoires furent ajoutées aux provinces existantes, et les territoires furent subdivisés. Aujourd'hui, le Nord du Canada est constitué de trois territoires, soit le Yukon (créé en 1898), les Territoires du Nord-Ouest (dont le nom en anglais a été modifié en 1912, devenant Northwest Territories) et le Nunavut (créé en 1999), ainsi que des portions du Québec et de Terre-Neuve et Labrador qui couvrent la péninsule d'Ungava. La portion québécoise du Nord Canadien s'appelle le Nunavik; celle de Terre-Neuve et Labrador, le Nunatsiavut. Des pensionnats étaient en activité sur tout le territoire du Nord.

La politique d'assimilation des peuples autochtones du gouvernement canadien n'était pas appliquée d'une manière uniforme. Dans le Nord, tant qu'une terre autochtone ne

faisait pas l'objet de revendications, la politique fédérale consistait à attendre avant d'assumer les obligations financières découlant des traités, dans l'espoir que les Autochtones continueraient de pratiquer le trappage, de faire du commerce et de vivre de ce qu'il y a dans la nature¹. En 1909, en réponse à une demande visant à établir un pensionnat au Yukon, le ministre des Affaires indiennes, Frank Oliver, déclarait : « Je ne vais pas me charger d'une manière générale d'assurer l'instruction des Indiens au Yukon. Selon moi, ils peuvent, si on les laisse vivre comme des Indiens, mieux se débrouiller »².

Le système des pensionnats dans le Nord s'est étendu sur deux périodes distinctes : la période missionnaire, qui a pris fin au milieu des années 1950, et la période moderne, amorcée par le gouvernement fédéral dans les années 1950.

La période missionnaire

Au cours de la période missionnaire, le système des pensionnats se limitait au Yukon et à la vallée du Mackenzie,



Le pensionnat Choutla à Carcross, au Yukon, fut le premier établissement anglican financé par le gouvernement dans le Nord. *Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, 7538 (892).*

dans les Territoires du Nord-Ouest, à la côte de la baie James, au Québec, et au Labrador. Aucun pensionnat n'a été établi dans l'est de ce qu'est aujourd'hui le Nunavut durant cette période, qui s'est terminée dans les années 1950. Le pensionnat Sacred Heart de Fort Providence (sur la rive du fleuve Mackenzie, près du Grand lac des Esclaves) a été le premier pensionnat sur le territoire actuel des Territoires du Nord-Ouest. L'école, qui a accueilli ses premiers élèves en 1867 – l'année de la Confédération canadienne – avait été fondée par les missionnaires oblats, mais son fonctionnement quotidien était assuré par les Sœurs Grises, qui y enseignaient et y faisaient office d'infirmières. L'école, qui devait à l'origine accueillir les enfants des administrateurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de leurs employés, des Métis pour la plupart, servait aussi de foyer pour les enfants dénés orphelins. En 1889, on y dénombrait plus d'enfants autochtones orphelins que d'enfants d'employés de la Compagnie³.

La vie n'était pas facile au pensionnat Sacred Heart. À la deuxième année d'existence de l'établissement, viande, farine, pommes de terre, beurre, graisse, tout y manquait, au point où beaucoup de parents métis s'inquiétaient de la manière dont on y traitait leurs enfants. En 1881, s'ils n'avaient reçu un don de 15 000 francs de la Société catholique de la propagation de la foi, les Oblats, à court d'argent, auraient été forcés de fermer l'école⁴. La situation financière de l'établissement s'est un peu améliorée en 1896, quand le gouvernement fédéral a commencé à allouer des fonds⁵.

L'enseignement était crucial dans la lutte qui opposait les missionnaires anglicans et catholiques pour les Autochtones convertis dans les Territoires du Nord-Ouest. Tandis que les Catholiques établissaient leur emprise dans la vallée du Mackenzie, les Anglicans connaissaient plus de succès dans l'est et le centre de l'Arctique ainsi qu'au Yukon. Il n'y avait pas de pensionnats méthodistes ou presbytériens non plus que de l'Église Unie dans le Nord.

La première école anglicane à s'établir avec succès dans le Nord connut des débuts modestes, à la mission de Forty Mile, au Yukon, quand Mgr William Carpenter Bompas commença à prendre en pension des enfants autochtones à son domicile, en 1891⁶. En 1894, il avait six élèves, dont quatre Métis⁷. En 1903, Bompas transféra ses élèves à sa nouvelle mission, à Carcross, où il entreprit une campagne, qui allait durer une décennie, en faveur de l'établissement d'un pensionnat financé par le gouvernement, campagne qui aboutit à l'ouverture, en 1911, de l'école Choutla⁸.

L'école Choutla se tailla rapidement une réputation pour son insalubrité (quatre élèves moururent de la grippe, en 1920, et davantage allaient succomber à la tuberculose et à d'autres maladies, dans les années suivantes), sa discipline de fer, l'insuffisance de la nourriture offerte et le caractère rebutant des résidences⁹. En 1923, l'évêque anglican Isaac Stringer écrivait : « certains de nos meilleurs et plus influents Indiens refusent d'envoyer leurs enfants à l'école »¹⁰. On ne s'étonnera pas que les orphelins et les enfants des familles sans ressources constituaient près du tiers des effectifs de l'école la plupart des années¹¹.



Élèves du pensionnat de Shingle Point, Yukon, jouant pendant la récréation dans les années 1930. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P9901-543.

Le système des pensionnats dirigé par l'Église s'est développé lentement dans le Nord à cause du refus du gouvernement fédéral de financer les écoles dans cette région du pays en l'absence de traité lui imposant d'offrir de l'enseignement. En 1927, il y avait trois écoles catholiques et une seule école anglicane dans les Territoires du Nord-Ouest, un rapport qui n'a pas changé avant les années 1950. Au Yukon, outre l'école Carcross, les Anglicans ouvrirent un pensionnat pour les enfants métis à Dawson City en 1920 et dirigèrent une école pour les enfants inuits à Shingle Point, de 1929 à 1936. Quand cette école ferma, les élèves furent transférés au pensionnat anglican dans les Territoires du Nord-Ouest.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les catholiques eurent plus de succès auprès des Dénés, tandis que les anglicans concentraient leurs efforts sur les Inuits. Il y avait des conflits tant au sein des écoles qu'entre elles pour des raisons de religion et d'appartenance ethnique. Anthony Thrasher, un élève de l'école catholique à Aklavik, se bagarrait souvent avec des élèves de l'école anglicane locale. « Ils s'en prenaient à moi pour deux choses, parce que j'étais catholique et aussi parce que j'étais un "maudit" esquimau »¹².

Le voyage jusqu'à un pensionnat du Nord pouvait être long et solitaire. En 1928, trois enfants firent le voyage entre l'île Herschel et l'école anglicane, à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ethel Catt, la missionnaire qui les accompagna pour une partie du trajet le long du fleuve Mackenzie, fut bouleversée de découvrir, le moment venu de monter à bord du bateau dans lequel ils allaient descendre

le fleuve, qu'un garçon s'était enfui et qu'un autre refusait d'embarquer. Après qu'elle les eut tous rassemblés et mis au lit, ils fondirent en larmes. Malgré tous ses efforts, Catt fut incapable de les consoler. « J'ai essayé de leur parler, de chanter, de les amadouer, mais peine perdue; naturellement, ils ne comprenaient pas un mot de ce que je disais »¹³. Étant donné que le voyage était si difficile et si éprouvant, il arrivait que les parents des enfants envoyés au pensionnat du Carcross, venant de collectivités éloignées, ne voient pas leurs enfants pendant une décennie¹⁴.

Angela Sidney fut une des premières élèves de l'école Choutla. « Quand nous sommes allés la première fois à Choutla, tous les enfants ont sauté des voitures à chevaux et nous nous sommes aussitôt mis à courir autour de l'école. Comme nous avons eu du plaisir! Nous nous sommes dit que nous y ferions un séjour agréable. Mais c'était juste avant qu'on découvre qu'on ne pouvait même pas parler à nos frères! On nous punissait, si on le faisait. Et nous n'étions pas censés parler notre langue, le tlingit »¹⁵.

Le programme d'études était dans une large mesure établi par les Églises; il se limitait souvent à l'enseignement religieux ainsi qu'à des rudiments de lecture et d'arithmétique. En 1913, l'inspecteur fédéral H. B. Bury s'inquiétait de ce que les élèves quittent les écoles mal outillées aussi bien pour vivre dans la société blanche que pour retourner dans leurs collectivités. Les parents et les grands-parents se plaignaient quant à eux du fait qu'ils n'avaient que peu d'autorité sur ces enfants qui n'avaient presque rien appris de la manière de



Le pensionnat Moravian Church and Mission, Makkovik, Labrador, en septembre 1926. L. T. Burwash, collection du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Bibliothèque et Archives Canada, PA-099500.

vivre de la terre. Et bon nombre de ces élèves avaient honte de leur communauté¹⁶.

À l'école, on pouvait imposer une discipline très sévère. En 1940, le directeur de l'école Choutla, H. C. M. Grant, fit battre un élève pour le punir d'avoir volé de la nourriture, pour l'exemple. Le garçon, en pyjama, dû être maintenu penché sur un bureau par une surveillante et un instructeur agricole devant tous les autres élèves. Grant dit qu'il lui a ensuite fait administrer une dure correction au moyen d'une lanière de cuir¹⁷. Vingt ans plus tard, au début des années 1960, tous les garçons de l'école Choutla furent envoyés au lit immédiatement après leur souper durant un mois parce qu'aucun ne voulait dénoncer celui d'entre eux qui avait raconté des histoires après les lumières éteintes¹⁸.

Les élèves devaient aider à faire fonctionner les écoles. En 1882, les Sœurs Grises s'inquiétaient de la charge de travail que les oblats imposaient aux élèves des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest¹⁹. Dans les écoles tant anglicanes que catholiques, les garçons passaient la moitié de leur journée à jardiner, à pêcher ou à faire des travaux de menuiserie et les filles à préparer les repas, à nettoyer l'école ainsi qu'à confectionner et à réparer des vêtements. On avait aussi constamment besoin de bois pour chauffer les écoles durant les hivers longs et froids : le travail que cela exigeait épuisait beaucoup d'élèves. Chaque automne, une barge arrivait à Aklavik chargée de petit bois pour la « fournaise » de l'école. Les élèves formaient une longue chaîne entre la barge et la salle de la fournaise et, avec l'aide du personnel de l'école, ils déchargeaient l'embarcation²⁰.



*On nous punissait, si on
le faisait. Et nous n'étions
pas censés parler notre
langue, le tlingit.*



Angela Sidney, ancienne élève

Les pensionnats dans le Nord accueillirent peu d'élèves durant la période missionnaire. En 1918, il n'y avait que cinquante-neuf élèves au pensionnat Sacred Heart de Fort Providence, qui desservait une région où vivaient 2 000 enfants d'âge scolaire²¹. En 1939, le gouvernement fédéral commença à subventionner l'éducation de quelque 30 p. 100 des enfants des Premières nations d'âge scolaire du District du Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest. La plupart de ces enfants avaient été placés dans des pensionnats parce qu'ils étaient orphelins ou que leur famille était jugée sans ressources²². D'une manière générale, les filles restaient



Le dortoir des filles, salle Turquetil, Chesterfield Inlet, Territoires du Nord-Ouest, 1958. *Bibliothèque et Archives Canada, Charles Gimpel, fonds Charles Gimpel, PA-210885.*

plus longtemps à l'école que les garçons, mais la plupart des élèves ne dépassaient guère quatre ou cinq ans de scolarité²³. En 1948, il y avait quatre pensionnats dans les Territoires du Nord-Ouest et trois au Yukon; pourtant, la plupart des enfants autochtones dans le Nord ne fréquentaient pas l'école régulièrement. Dans les Territoires du Nord-Ouest, 200 des 300 élèves des pensionnats étaient en première ou en deuxième année²⁴.

Aucun pensionnat ne fut construit dans la portion québécoise de la péninsule d'Ungava. Des missionnaires moraves, qui étaient toutefois présents à Nunatsiavut, au Labrador, depuis 1752, établirent en 1901 un pensionnat destiné à accueillir surtout des élèves inuits²⁵. Dans les années 1920, l'International Grenfell Association, une organisation missionnaire protestante, ouvrit le premier de ses pensionnats pour les enfants de toutes origines devenus orphelins à la suite de l'épidémie de grippe de 1919²⁶.

Le nouveau Nord

La création, en 1953, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a sonné le début du déclin de l'emprise directe exercée par les missionnaires sur l'enseignement dans le Nord. Il y avait alors huit organismes différents qui s'occupaient d'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest seulement, offrant une panoplie très hétérogène de services. Certaines écoles n'étaient ouvertes que quelques heures par jour et le tiers des enseignants n'avaient pas de brevet. L'ancien directeur fédéral de l'administration des Affaires du

Nord, R. A. J. Phillips, constatait « l'absence de politique, ainsi que de programmes d'études du Nord, et aucune formation destinée aux enseignants du Nord »²⁷.

L'éducation allait devenir la nouvelle priorité du ministère. On craignait que la croissance de la population autochtone dans le Nord conjuguée à la chute des revenus provenant de la traite des fourrures ne rendent les prochaines générations d'habitants du Nord tributaires de l'aide gouvernementale²⁸. L'éducation, soutenait-on, permettait aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans le nouveau Nord qu'on cherchait à bâtir. Le fait que l'allocation familiale, mise en place durant la Seconde guerre mondiale, n'était versée que si les enfants d'âge scolaire allaient à l'école, était une raison de plus pour que les parents y envoient leurs enfants²⁹. À compter de 1968, l'objectif du gouvernement fédéral était d'offrir à chaque enfant d'âge scolaire vivant dans le Nord la possibilité d'aller à l'école. Pour ce faire, le gouvernement investit massivement dans le système des pensionnats. Cette décision des Affaires du Nord d'étendre aussi considérablement le système des pensionnats dans le Nord était prise une décennie après que les responsables des Affaires indiennes avaient entrepris de démanteler ce même système dans le sud du pays. Tout comme dans les Prairies, l'extension du réseau des pensionnats dans le Nord alla de pair avec l'exploitation des ressources, et la spéculation en découlant, ainsi qu'avec une présence militaire accrue.

Non seulement le projet d'étendre le système des pensionnats dans le Nord avait-il été mis en branle pour ainsi dire sans consulter les Autochtones, mais, selon



Au Coppermine Tent Hostel, qui a ouvert ses portes en 1955 dans ce qui est aujourd'hui le Nunavut, les élèves vivaient dans des tentes à ossatures de bois.
Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7530 (229).

le surintendant de la patrouille dans l'Est de l'Arctique, J. G. Wright, les habitants du Nord auxquels le gouvernement avait parlé étaient tous d'avis « que ce serait une grave erreur d'éloigner les enfants autochtones de quelque distance que ce soit de leurs foyers pour leur offrir de l'éducation »³⁰. Initialement, les représentants du gouvernement n'avaient pas l'intention de reproduire le système des pensionnats dirigés par des religieux dans le Nord. Cependant, l'opposition des religieux combinée avec l'idée que des pensionnats seraient moins coûteux incitèrent ces représentants à renoncer à leur projet initial au profit exclusif d'écoles communautaires dirigées par le gouvernement³¹.

Durant la période missionnaire, le gouvernement fédéral avait décliné les propositions de l'Église catholique d'établir un pensionnat au Yukon. En 1950, il accepta toutefois de financer l'établissement d'une école à Lower Post, en Colombie-Britannique, tout près de la frontière avec le Yukon, école dont une bonne partie des élèves venait du Yukon. L'école anglicane à Carcross fut reconstruite et agrandie en 1953. En 1960, le gouvernement fédéral construisit des résidences anglicanes et catholiques pour les élèves qui allaient aux externats à Whitehorse, qui était devenue la capitale du Yukon en 1953. Par ailleurs, de la fin des années 1940 jusqu'au début des années 1960, une société missionnaire baptiste originaire de l'Alaska dirigea un petit pensionnat à Whitehorse.

Entre 1954 et 1964, les Affaires du Nord (et non les Affaires indiennes, qui faisaient alors partie d'un autre ministère) ouvrirent quatre grands externats dans les Territoires du Nord-Ouest, à Chesterfield Inlet (1954), Yellowknife (1958), Inuvik (1959) et Fort Simpson (1960), ainsi qu'une école de formation professionnelle pour les Inuits à Churchill, au Manitoba, en 1964. La plupart des élèves qui fréquentaient ces écoles étaient logés dans de nouvelles résidences (appelées habituellement des « halls ») construites par le gouvernement. Ces résidences devaient être gérées par les Églises anglicane

et catholique, qui fermèrent leurs vieux pensionnats, passablement délabrés. Dès lors, il y avait souvent deux résidences, une anglicane et une catholique, dans chaque communauté. Parfois, l'école avait deux ailes : une pour les catholiques et une pour les protestants. Seules exceptions, l'Akaiicho Hall et l'école Sir John Franklin, à Yellowknife, et le Churchill Vocational Centre (une école de formation professionnelle), dont le fonctionnement était assuré par le gouvernement fédéral sur une base non confessionnelle. Toutes les écoles devaient être non confessionnelles, mais on décida de permettre aux catholiques de diriger l'école Sir Joseph Bernier et la résidence Turquetil Hall, à Chesterfield Inlet, dans la baie d'Hudson³².

Après une brève période d'essai des foyers pour étudiants sous la tente (les « tent hostels ») en 1951, on en ouvrit un à Coppermine, en 1955, sur le territoire du Nunavut actuel. Le foyer, qui appartenait au gouvernement fédéral, qui en assurait aussi le financement, était dirigé par l'Église anglicane. Les élèves vivaient dans des tentes à ossature de bois et étudiaient dans un externat financé par le gouvernement fédéral, à Coppermine. Ces tentes étaient faciles à ériger, mais elles étaient pleines de courants d'air, fragiles lors de forts vents et difficiles à chauffer. Elles étaient utilisées cinq mois par année et de vingt à trente élèves y étaient logés, provenant pour la plupart de la région de Coppermine. Le foyer ferma en 1959 et la plupart des élèves furent transférés à Inuvik.

Un certain nombre de plus petites résidences, généralement appelées « foyers », furent établies près des peuplements dans les Territoires du Nord-Ouest et le nord du Québec. Dans le foyer, les enfants vivaient avec des Inuits d'âge adulte, qui étaient souvent des membres de leur famille³³. Ces foyers pouvaient accueillir entre huit et vingt-quatre élèves, qui fréquentaient les externats fédéraux locaux établis sur tout le territoire du Nord. Certains foyers n'étaient pas ouverts certaines années et la plupart avaient



Yukon Hall, un établissement anglican à Whitehorse, Yukon. Archives du Yukon, fonds Edward Bullen, 82-354 #25.

fermé à la fin des années 1960³⁴. Carolyn Nivaxie, une Inuite de Sanikiluaq, sur le territoire du Nunavut actuel, fut logée dans un de ces petits foyers à Great Whale River (qui s'appelle maintenant Kuujuarapik), au Québec. Elle dit que la mère qui dirigeait le foyer s'occupait mal des pensionnaires, réservant la nourriture et les vêtements destinés aux enfants qu'elle hébergeait pour sa famille à elle. « Chaque fin de semaine, nous visitions chez l'un ou l'autre de ses parents pour faire le ménage et aller chercher l'eau pour les réservoirs qu'ils avaient alors. Nous en avions pour la journée à transporter de l'eau jusqu'à ce qu'un réservoir soit plein. Les corvées étaient réparties entre les pensionnaires : un faisait le ménage de la maison, un autre transportait l'eau, pour des parents différents, dans des maisons différentes »³⁵.

La plupart des élèves logés dans des résidences étaient autochtones, mais les écoles et les résidences du Nord n'étaient pas réservées aux élèves autochtones³⁶. Albert Canadien, qui fréquenta les écoles de missionnaires à Fort Providence et à Fort Resolution, appréciait la diversité des élèves logés à l'Akaiicho Hall. « J'y habitais et j'allais à l'école avec des élèves inuits, métis, blancs et même chinois. Pour moi, qui venais d'un pensionnat, c'était tout un changement. Cette expérience [à l'Akaiicho Hall] m'a été profitable plus tard dans la vie. Elle m'a appris à m'entendre avec les gens d'autres cultures et à les respecter, à les traiter comme n'importe qui d'autre »³⁷.

Entre 1956 et 1963, le nombre de jeunes Inuits fréquentant tant les pensionnats que les externats augmenta de façon importante. Dans l'est de l'Arctique, par exemple, leur nombre est passé de 201 à 1 173 et, dans l'ouest de l'Arctique, de 1 755 à 3 341. Dans le district de l'Ungava du nord du Québec, il a bondi de 39 à 656³⁸. Une telle augmentation ne pouvait que s'accompagner d'une intervention radicale dans la vie des peuples autochtones. Dans beaucoup de communautés, l'arrivée d'un service de transport aérien dans des appareils affrétés par le gouvernement a prélué

à des situations traumatisantes, où des parents intimidés faisaient leurs adieux à des enfants effrayés, qui s'envolaient vers des écoles loin de chez eux³⁹.

Contrairement aux missionnaires, qui étaient nombreux à avoir appris à parler les langues autochtones, la plupart des nouveaux enseignants, venus du sud, ne connaissaient aucune de ces langues et, le plus souvent, leur initiation à la vie dans le Nord ne durait guère plus d'un jour ou deux. Peu d'entre eux restaient plus de deux ans⁴⁰. À Inuvik, dix-sept des trente-quatre enseignants démissionnèrent en 1960; l'année suivante, quinze des trente-cinq enseignants firent de même et, en 1962, seize des trente-quatre enseignants démissionnèrent à leur tour⁴¹.

Le directeur de l'administration des Affaires du Nord, R.A.J. Phillips, dit que le ministère, qui se considérait comme le protecteur le plus efficace de la culture des Esquimaux (l'appellation usuelle, à l'époque), était d'accord pour qu'on enseigne aux élèves des premières années dans les langues locales. Cependant, parce qu'une éducation en culture générale ne pouvait être offerte que dans une des langues principales en usage, le ministère porta son choix sur l'anglais comme langue d'enseignement⁴². De fait, comme la plupart des enseignants ne parlaient que l'anglais, il aurait été difficile de faire un choix différent⁴³.

Par ailleurs, l'interdiction de les parler n'était pas le seul péril auquel les langues autochtones étaient exposées. En 1959, le père d'un garçon inuit écrivit au directeur de l'école d'Inuvik que son fils, qui parlait couramment sa langue maternelle avant de commencer ses études, avait indiqué dans une lettre envoyée récemment à sa famille qu'il avait de plus en plus de mal à écrire en langue esquimaude parce que tous les cours qu'il suivait étaient en anglais. Cet aveu, poursuivait-il, avait brisé le cœur de sa mère, qui ne parle que l'Inuktitut. Le directeur du foyer anglican lui répondit que l'anglais était effectivement la seule langue d'enseignement, mais que les élèves de son école ne s'exposaient pas à des



La salle à dîner du Stringer Hall en 1970. Stringer Hall, à Inuvik, est l'un des pensionnats géré par une Église qui ont été construits par le gouvernement fédéral dans les années 1950 et 1960. *Archives des Territoires du Nord-Ouest, Wilkinson, N-1979-051: 0400s.*

punitions s'ils parlaient leur langue. Il n'en estimait pas moins que le mieux serait que la mère apprenne l'anglais⁴⁴.

Deux aides-enseignants inuits furent embauchés en 1958. En 1968, il y en avait trente-sept dans l'ensemble du système⁴⁵. Ce n'est qu'au début des années 1970 qu'on mit en place un plan pour enseigner aux enfants inuits dans leur langue de la maternelle à la 3e année⁴⁶.

Les programmes d'études, comme les enseignants, venaient du sud. La plupart des écoles utilisaient les programmes de l'Alberta, du Manitoba ou de l'Ontario. Résultat, pour la plupart des élèves, le cheminement scolaire était difficile, peu pertinent et frustrant. Lillian Elias, qui allait à l'école catholique d'Akalavik, ne pouvait pas se reconnaître dans ce qu'elle lisait dans ses recueils de textes. « Quand je regardais Dick et Jane, je croyais qu'ils étaient au paradis, avec cette herbe verte partout. C'est à peu près tout ce que je savais de Dick et Jane »⁴⁷.

Jack Anawak, un Inuit qui fit ses études à Chesterfield Inlet et qui devint député, se rappelle : « On nous traitait comme un troupeau plutôt que comme des personnes à part entière; on ne pouvait jamais parler la seule langue que nous connaissions. On nous infligeait des punitions qu'il était inimaginable, pour les Inuits, qu'on fasse subir à des enfants. On dénigrait constamment aussi bien notre mode de vie que nos croyances et nos valeurs. On remettait en question notre spiritualité en proposant, pour la remplacer, le peuple de Dieu, en faisant preuve d'une perversion doublée d'une implacable cruauté, comme les autres Canadiens ne peuvent l'imaginer »⁴⁸.

Les élèves devaient souvent franchir des milliers de kilomètres pour aller dans les écoles qui devaient les accueillir. Il n'était pas rare que des enfants inuits du nord

du Québec doivent faire un voyage de plus d'une semaine en train et en avion pour aller dans une école à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Souvent, ni les parents ni les enfants ne connaissaient la destination du voyage. Il n'était possible ni pour les parents d'aller voir leurs enfants, ni pour ces derniers de rentrer chez eux pour les vacances. Deux des fils d'Apphia Agalakti Siqpaapik Awa, une Inuite de l'est du Haut-Arctique, furent envoyés à l'école de Churchill. « Nous ne pouvions pas communiquer avec eux parce qu'il n'y avait pas le téléphone et, comme ils étaient dans le campement, nous ne recevions pas de lettre d'eux. Nous n'avons eu aucune nouvelle d'eux pendant très, très longtemps. Nous ne savions pas comment ils allaient là-bas. Je me souviens à quel point je m'inquiétais »⁴⁹. Cette situation a eu sur les communautés un effet perturbateur durable. En 1972, Nashook, un Inuit de Pond Inlet, disait des enfants qui étaient de retour de ces écoles « qu'ils haïssaient leur culture et méprisaient les façons de faire traditionnelles de leurs parents »⁵⁰.

Les nouvelles résidences étaient souvent surpeuplées. Peu de temps après son ouverture, celle de Chesterfield, construite pour loger quatre-vingts élèves, en accueillait déjà une centaine⁵¹. Les tentatives d'y réduire le surpeuplement en envoyant des enfants dans d'autres écoles furent contrecarrées par l'insistance du directeur pour que les élèves catholiques ne soient pas logés au même endroit que les enfants protestants⁵². Après avoir envisagé la possibilité d'agrandir les installations, les responsables fédéraux résolurent finalement le problème du surpeuplement à Yellowknife en resserrant les conditions d'admission⁵³. En 1962, à Inuvik, un établissement prévu pour 600 élèves en accueillait 850. Les élèves partageaient des dortoirs communs, où ils n'avaient aucune intimité. Les parents présentèrent

une pétition à Ottawa, les administrateurs prévinrent que le nombre d'inscriptions allait atteindre 960 en 1965, mais le gouvernement fédéral se contenta d'ajouter des classes sommairement aménagées⁵⁴. Le surpeuplement imposa des pressions et une surcharge de travail au personnel. En 1964, le personnel à Churchill, insuffisant et trop souvent privé de congé, menaça de démissionner en bloc⁵⁵. L'enseignement des sciences familiales offert aux élèves était peu utile, étant donné que les aliments qu'on leur apprenait à préparer étaient souvent impossibles à trouver dans le Nord ou offerts à des prix exorbitants. De même, à une époque où la plupart des familles avaient des cuisinières à l'huile, on apprenait aux élèves à cuisiner sur des cuisinières électriques⁵⁶.

Globalement, le système fédéral n'atteignit jamais ses objectifs. En 1967, encore, 20 p. 100 de la population inuite n'avait pas la possibilité de s'instruire⁵⁷. À la fin des années 1960, le gouvernement fédéral transféra la plupart des élèves, des résidences et des responsabilités aux administrations territoriales.

Jusqu'aux années 1960, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest étaient dirigés par des responsables nommés qui, pour la plupart, vivaient à Ottawa. Il a fallu attendre jusqu'à 1967 pour que les bureaux administratifs des Territoires du Nord-Ouest soient déménagés d'Ottawa à Yellowknife, et encore plus longtemps pour qu'une assemblée entièrement élue soit formée⁵⁸. À mesure que les habitants du Nord prenaient le contrôle de leurs gouvernements, le financement des pensionnats diminua, tandis que celui des écoles locales augmenta⁵⁹.

Au Yukon, l'école Carcross ferma en 1969. Le Coudert Hall, catholique, à Whitehorse, fusionna avec le Yukon Hall, anglican, deux ans plus tard; le Yukon Hall continua de fonctionner jusqu'en 1985. L'école Lower Post, en Colombie-Britannique, ferma en 1975.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, au milieu des années 1970, les trois résidences anglicanes avaient fermé. À Inuvik, les catholiques continuèrent de participer à l'administration du Grollier Hall jusqu'en 1987. La résidence continua ensuite de fonctionner pendant encore neuf ans sous la direction de l'administration territoriale. Après avoir été transféré au gouvernement en 1972, la direction du Lapointe Hall, à Fort Simpson, fut confiée à la société autochtone Koe Go Cho, avant que le conseil autochtone Deh Cho ne prenne plus tard la relève. Le Breynat Hall, à Fort Smith, fut fermé en 1975 après un incendie. Le Akaitcho Hall, non confessionnel, ferma en 1994.

Dans l'est de l'Arctique (le Nunavut actuel), la plupart des foyers avaient déjà fermé à la fin des années 1960, à l'exception de ceux de Cambridge Bay et d'Iqaluit. Les premières propositions visèrent une école et une résidence à Iqaluit, en 1961, mais le projet fut abandonné, avant d'être relancé, en 1967, sans consultation de la communauté. Les travaux de construction débutèrent en 1969, tandis que les enseignants des communautés du Nord, plus petites, faisaient circuler une pétition contre le projet. On poursuivit néanmoins la construction tant de l'école que de la résidence - d'une capacité de 200 places - jusqu'à leur ouverture en 1971. Les

premières années, on eut du mal à attirer et à conserver des élèves tant à l'école qu'à la résidence. En 1973, l'école était fréquentée par une centaine d'élèves, dont seulement une soixantaine étaient logés dans la résidence⁶⁰. Le foyer demeura en activité jusqu'à 1996, quand on le ferma de même que le foyer Cambridge Bay.



Nous n'avons eu aucune nouvelle d'eux pendant très, très longtemps. Nous ne savions pas comment ils allaient là-bas. Je me souviens à quel point je m'inquiétais .



Apphia Agalakti Siqpaapik Awa, parent

Dans les années 1990, les anciens élèves commencèrent à sortir de leur silence pour dénoncer les mauvais traitements dont ils avaient été victimes dans un certain nombre de pensionnats. D'anciens employés du Coudert Hall, au Yukon, de l'école Lower Post, dans le nord de la Colombie-Britannique, et du Grollier Hall, dans les Territoires du Nord-Ouest, furent reconnus coupables de diverses infractions, dont celle d'attentat à la pudeur. En 1994, dans un rapport de l'administration territoriale, on concluait que les élèves du Turquetil Hall, à Chesterfield Inlet, avaient été victimes d'actes de violence sexuelle et physique graves. Comme les faits remontaient à il y a longtemps, aucune accusation ne fut portée⁶¹.

Bien que l'expérience ait été un succès pour un certain nombre d'écoles, comme le collège Grandin, le bilan du gouvernement fédéral en ce qui touche à la direction de pensionnats dans le Nord du Canada porte à croire qu'il avait retenu peu de choses de ses échecs dans le sud du pays. Les enfants avaient été privés de la présence de leurs parents et de leurs communautés ainsi que du droit d'utiliser leur langue et de pratiquer leurs coutumes culturelles. Les établissements où on les envoyait étaient surpeuplés, le contenu des cours n'était pas pertinent, les enseignants étaient mal préparés et les objectifs pédagogiques étaient confus.



Des élèves dans un dortoir d'Akaiicho Hall à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. *Archives des Territoires du Nord-Ouest, Territoires du Nord-Ouest. Ministère des Travaux publics et des Services, G-1995-001: 1605.*

Comme Salamiva Weetaluktuk en faisait la constatation, il en a résulté un lourd héritage : « Personne ne fait le lien. De mauvais Indiens, de mauvais Inuits. Des Inuits ivrognes. Des Indiens ivrognes. C'est tout ce qu'ils voient! Mais nous ne serions ni des Inuits ivrognes ni des Indiens ivrognes si nous n'avions pas été victimes de mauvais traitements quand nous étions enfants, si nous n'avions pas été victimes de voies de fait et de gestes semblables »⁶².

Bien que le système des pensionnats fut mis en place tardivement dans le Nord, ses répercussions ont été lourdes et sont observables encore aujourd'hui. La proportion de la population autochtone du Nord du Canada qui est allée dans des pensionnats est beaucoup plus élevée qu'ailleurs au Canada. Selon les résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 de Statistique Canada, plus de la moitié des Autochtones de 45 ans et plus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont allés dans un pensionnat. Au Nunavut, 40 p. 100 des Autochtones de 55 ans et plus et 50 p. 100 de ceux de 45 à 54 ans y sont aussi allés⁶³. Les conséquences s'aggravent du fait que les Autochtones représentent la majorité ou la quasi-majorité de la population sur tout le territoire du Nord du Canada.

CHAPITRE 4

Les Métis et les pensionnats



Deux enfants métis et un enfant inuit au pensionnat de Shingle Point, Yukon, en 1930. J.F. Moran, fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Bibliothèque et Archives Canada, 1973-357; a102086.

Durant son inspection du système des pensionnats pour les Amérindiens aux États-Unis, en 1879, Nicholas Flood Davin fut frappé du rôle des personnes d'ascendance mixte dans le fonctionnement de ces établissements. Il en conclut que les Métis pourraient servir « de médiateurs naturels entre le gouvernement et les Peaux-Rouges ainsi qu'être leurs éducateurs naturels ». Il recommanda que le gouvernement fédéral apprenne aux Métis et aux membres des Premières nations « l'autonomie et l'ardeur au travail » dans des écoles industrielles¹. Les missionnaires oblats ont aussi cherché à se servir des Métis pour faire le pont entre les deux cultures. C'est une des raisons pour lesquelles Mgr Alexandre Taché

envoya Louis Riel et deux autres jeunes Métis à Montréal pour y compléter leurs études au séminaire, en 1858². Riel n'enseigna jamais dans un pensionnat au Canada, mais il enseigna à des enfants métis dans un pensionnat dirigé par les jésuites au Montana, dans les années 1880³. La sœur de Riel, Sara, était membre de la congrégation des Sœurs Grises, et elle enseigna dans un pensionnat à l'Île-à-la-Crosse, sur le territoire de la Saskatchewan actuelle, de 1871 jusqu'à sa mort, en 1883⁴. Ces cheminements sont toutefois peu représentatifs des rapports des Métis avec les pensionnats.

La nation métisse est issue du commerce des fourrures, quand les commerçants et les femmes autochtones établirent

des relations durables et fondèrent des familles. Les premières communautés métisses apparurent dans la région des Grands Lacs, puis migrèrent vers l'ouest pour des raisons liées au commerce des fourrures⁵. Quand la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest fusionnèrent en 1821, beaucoup de postes de traite fermèrent et bon nombre d'employés métis allèrent s'installer dans la région de la rivière Rouge, qui devint avec le temps un centre de la culture métisse, ayant des valeurs, des formes d'organisation, des expressions artistiques et une langue distinctes⁶.

Les Métis jouèrent un rôle de premier plan tant dans la rébellion de la rivière Rouge, en 1870, que dans la rébellion du Nord-Ouest, en 1885. En 1870, leurs efforts aboutirent à la création de la province du Manitoba et à la mise à disposition de 1,4 million d'acres de terre devant être distribués aux enfants des familles métisses. Ils ne profitèrent toutefois pas longtemps du fruit de leurs efforts : les spéculateurs évincèrent des terres bon nombre de Métis et les colons de l'Ontario traitèrent les Métis du Manitoba avec mépris, allant parfois jusqu'à s'en prendre violemment à eux. En 1885, plus des trois quarts de la population métisse du Manitoba avait migré sur le territoire de la Saskatchewan et de l'Alberta d'aujourd'hui⁷. Des communautés métisses se constituèrent également au nord et à l'ouest, notamment dans la vallée du fleuve Mackenzie⁸. À la suite de l'échec de la rébellion de 1885, qui avait été déclenchée par le refus du gouvernement de répondre aux préoccupations des Métis concernant les terres, Louis Riel fut exécuté par le gouvernement fédéral et une bonne partie des dirigeants métis furent dispersés.

Les Églises acceptaient souvent les enfants métis dans les pensionnats, mais le gouvernement fédéral préférait réserver son financement aux Indiens inscrits. Du point de vue d'Ottawa, le financement des études d'élèves métis était inutile, puisque les Métis, souvent chrétiens, étaient « suffisamment civilisés » et, de toute façon, cela ne faisait pas partie des responsabilités du gouvernement fédéral. Cela étant, la politique ne fut pas appliquée uniformément. Au début, on autorisa les écoles à accepter des enfants métis, quand il y avait des places libres, si les parents étaient prêts à payer ou si les Affaires indiennes avaient établi que les parents vivaient « comme des Indiens »⁹. La formule, assez vague, pouvait aussi bien s'appliquer au fait de vivre dans une réserve, de pratiquer la chasse et le trappage ou de vivre dans une grande pauvreté¹⁰.

Après 1885, avec l'arrivée d'immigrants euro-canadiens venus s'établir dans l'Ouest, les Métis furent de plus en plus marginalisés, vivant dans des bidonvilles en périphérie des villes ou tout juste à l'extérieur des réserves. Rares étaient ceux qui avaient les moyens de se lancer dans l'agriculture, et la survie de beaucoup reposait sur le travail physique (manutention de marchandises, exploitation forestière, etc.), la collecte d'os de bisons, la récolte de racines ou la chasse et le trappage¹¹. La plupart de leurs communautés n'avaient pas non plus les moyens de construire des écoles, tandis que les écoles publiques refusaient souvent les enfants métis¹². En 1936, une commission chargée d'examiner la situation des Métis en Alberta constata que 80 p. 100 des enfants métis



En 1884, Louis Riel travaillait comme professeur au pensionnat jésuite St. Peter's Mission fréquenté par les Métis de Sun River, Montana. En juin 1884, il a écrit : « ma santé souffre de la fatigue régulière causée par le fait de s'occuper des enfants de six heures du matin jusqu'à huit du soir, le dimanche ainsi que tous les jours de la semaine ». *Saskatchewan Archives Board, R-A2305.*

ne fréquentent pas l'école¹³. Le seul choix qui s'offrait aux parents qui voulaient que leurs enfants soient éduqués était d'essayer de les faire accepter par un pensionnat¹⁴.

Des missionnaires anglicans et catholiques furent parfois déplacés pour établir des écoles dans le but de convertir des parents et des enfants métis à leur foi. C'est ainsi que les oblats établirent des écoles à Fort Providence et à Fort Chipewyan, en Alberta, afin d'offrir aux employés métis du commerce des fourrures un choix autre que d'envoyer leurs enfants dans des écoles anglicanes¹⁵. Dans certains cas, les parents métis catholiques qui avaient envoyé leurs enfants dans les écoles anglicanes furent excommuniés¹⁶. Quand le Traité 8 fut négocié en 1899, les missionnaires oblats incitèrent les parents métis à se déclarer Indiens plutôt que Métis, afin de pouvoir envoyer leurs enfants dans des pensionnats. L'Église pouvait par ailleurs ainsi recevoir une subvention du gouvernement fédéral¹⁷.

Les pères Albert Lacombe, à High River, en Alberta, et Joseph Hugonnard, à Qu'Appelle, en Saskatchewan, tous deux oblats, furent parmi les nombreux directeurs de



Des élèves posent avec l'évêque Isaac Stringer devant la résidence St. Paul's, à Dawson, Yukon, 1923. La plupart des élèves qui y vivaient étaient des Métis.
Archives du Yukon, fonds Isaac et Sadie Stringer, 82/332, #28.

pensionnats qui recrutèrent des élèves métis. Ils agissaient l'un et l'autre ainsi par souci des besoins éducatifs des enfants métis et aussi parce qu'ils avaient du mal à convaincre les parents des Premières nations d'envoyer leurs enfants dans leurs pensionnats. Le gouvernement fédéral insistait pour que les parents métis paient 155 \$ par année pour envoyer leurs enfants à High River¹⁸. En 1912, à la grande frustration du sous-ministre des Affaires indiennes, soixante-six élèves furent admis à l'école¹⁹.

En 1913, les Affaires indiennes accordèrent à l'école Qu'Appelle un an pour remplacer cinquante et un élèves métis par des élèves des Premières nations. Deux ans plus tard, trente des élèves métis y étaient toujours. Dans les années qui suivirent, les Affaires indiennes refusèrent l'admission des élèves qui n'avaient pas le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*²⁰.

Dans les premières années de l'application du système, le gouvernement fédéral durcit et assouplit régulièrement sa politique d'admission. De fait, on chercha constamment à mettre en balance deux préoccupations : celle des coûts et le risque que les Métis, privés d'éducation, n'en viennent à constituer une menace pour le public. C'est ainsi qu'en 1899, le ministre des Affaires indiennes, Clifford Sifton, plaidait en faveur de l'admission dans les pensionnats de tous les enfants vivant dans des réserves, étant donné que les pensionnats « ont été fondés dans l'intérêt public, afin d'éviter que ne grandissent dans les réserves une classe non éduquée et barbare »²¹. Faisant valoir un argument semblable, le directeur de l'école de Qu'Appelle, le père Hugonnard,

prévit que les Métis pouvaient devenir un danger pour la communauté s'ils étaient privés d'éducation, et tenta de faire ajouter des élèves potentiels dans les listes des bandes²².

Dans les années 1920, la politique fédérale d'admission des Métis commença à se durcir de façon permanente. En 1924, le commissaire aux Affaires indiennes, W.A. Graham, déclarait qu'il avait travaillé fort et que « tous les élèves qui fréquentaient l'école de Qu'Appelle sans y avoir droit ont été retirés de cette école »²³. En 1934, le message d'Ottawa était « qu'absolument aucun enfant de sang mêlé ne peut être admis dans nos écoles »²⁴. Dans la pratique, les Églises pouvaient continuer d'admettre des enfants métis, mais le gouvernement fédéral ne subventionnait leur éducation que dans des cas extrêmes.

Les Églises catholique et anglicane ont exploité au moins trois pensionnats destinés principalement aux enfants métis : Île-à-la-Crosse en Saskatchewan, à Saint-Paul-des-Métis en Alberta, et à St. Paul au Yukon.

En 1846, une mission oblate s'était établie à l'Île-à-la-Crosse, sur le territoire actuel de la Saskatchewan. Entre 1860 et 1996, les Sœurs Grises y offrirent divers services éducatifs et services de santé, notamment ceux d'un pensionnat pour les enfants métis. Les autres enfants étaient envoyés dans un pensionnat catholique, dans la communauté de Beauval, située à proximité²⁵. En 1871, le pensionnat des Sœurs Grises accueillait vingt-six élèves et cinq orphelins, pris en charge par les Sœurs²⁶. Au début, l'enseignement y était dispensé en français, mais à l'arrivée de Sara Riel, dans les années 1870, on passa à l'anglais. Les



Dans les années 1870, la vie était difficile pour les enseignants et les élèves métis du pensionnat de l'Île-à-la-Crosse. La directrice de l'école dormait sur une paille dans la salle de classe, les filles du pensionnat dormaient sur le sol, alors que les garçons passaient la nuit dans la résidence des Oblats. *Archives Glenbow; PD-35322 [ca. 1913-1914] Photographie, Thomas Waterworth.*

Métis n'étaient toutefois pas d'accord pour que les enfants fassent leurs études en anglais, et ils réclamèrent la fermeture de l'école. Au lieu, on laissa tomber les classes en anglais²⁷. En 1874, la situation à l'école était devenue si désastreuse que les Sœurs Grises durent demander aux parents de reprendre temporairement leurs enfants parce qu'elles ne pouvaient plus les nourrir²⁸.

Alphonse Janvier, qui fréquenta l'école de l'Île-à-la-Crosse durant cinq ans, en fit une description en des termes très semblables à ceux employés par des élèves d'autres pensionnats. Par exemple, garçons et filles y étaient rigoureusement séparés. « Il était interdit de se mêler aux filles, même si beaucoup d'élèves avaient des neveux et des nièces. On n'avait pas le droit de leur parler, et le terrain de jeu était séparé par une frontière imaginaire que nous ne pouvions pas franchir »²⁹.

En 1896, le père Lacombe fonda la communauté de Saint-Paul-des-Métis, initialement une colonie pour les Métis sans terre, sur le territoire actuel de l'Alberta. Il obtint une subvention non renouvelable de 2 000 \$ du ministère fédéral de l'Intérieur. Quand les Affaires indiennes refusèrent de financer un pensionnat, les oblats lancèrent une campagne de collecte de fonds pour la construction d'une école de trois étages, qui ouvrit en 1903. Mis en colère par la discipline imposée à l'école, qu'ils jugeaient excessive, les élèves mirent le feu à l'établissement en 1905. Le bâtiment fut entièrement détruit et un enfant perdit la vie dans l'incendie. La destruction de l'école marqua le début de la fin de Saint-Paul en tant que communauté métisse. En 1908, le gouvernement fédéral décida de démanteler la colonie, avec

l'accord du conseil de gestion de Saint-Paul-des-Métis, mais sans consulter les Métis³⁰. Dans les années qui suivirent, la plupart des Métis qui y vivaient furent chassés par des colons non-autochtones.

En 1920, l'Église anglicane établit le pensionnat St. Paul pour les enfants métis dans une résidence privée, à Dawson City, au Yukon. L'établissement était financé en partie par les droits de scolarité payés par les parents et en partie par l'Église et les commerces locaux. Le pensionnat fut réinstallé dans un ancien hôpital en 1923 et ferma en 1952³¹.

À part ces trois établissements, le gouvernement de l'Alberta commença dans les années 1950 à placer - en assumant les frais de ce placement - les enfants métis dont les autorités chargées de la protection de l'enfance s'étaient saisis dans des pensionnats. L'école Grouard, notamment, accueillit un grand nombre d'élèves métis durant cette période³². Les résultats d'une inspection de l'école Grouard par un psychiatre du gouvernement provincial, en 1958, furent si troublants que la province cessa d'y envoyer des enfants³³.

Le lot des enfants métis dans les pensionnats était semblable à celui d'autres enfants autochtones placés dans ces établissements : mauvaise alimentation, discipline rigoureuse, travail pénible et faible scolarisation. En 1914, une femme métisse se plaignait de ce que ses enfants placés au pensionnat de High River avaient passé trois mois sans bottes. La même année, un avocat de la Saskatchewan, Arthur Burnett, écrivit au ministère au nom d'un homme métis qui se plaignait de ce que le directeur de ce même pensionnat ne voulait pas que ses enfants aillent passer

l'été dans leur foyer³⁴. L'auteure métisse, Maria Campbell, avait sept ans quand on l'envoya au pensionnat Beauval, en Saskatchewan, principalement à l'initiative de sa grand-mère. « Nous n'avions pas le droit de parler le cri, uniquement le français et l'anglais; si on me prenait à parler ma langue, on m'enfermait dans un petit placard, sans fenêtre et sans lumière, durant ce qui me semblait des heures. » Elle n'y resta qu'un an parce qu'un externat ouvrit près de la maison de ses parents³⁵.



Nous n'avions pas le droit de parler le cri, uniquement le français et l'anglais; si on me prenait à parler ma langue, on m'enfermait dans un petit placard, sans fenêtre et sans lumière, durant ce qui me semblait des heures.



Maria Campbell, ancienne élève

Raphael Ironstand, un garçon Métis de l'ouest du Manitoba, fréquenta l'école de Pine Creek, où il fut victime de brimades de la part de garçon cris. « Ils m'appelaient « Monias » et me disaient que l'école était réservée aux Indiens. J'essayais de leur dire que je n'étais pas un « Monias » - ce mot, je le savais, désignait l'homme blanc - mais un véritable Indien. Mes protestations déclenchèrent leur attaque; tous ensemble, ils se jetèrent sur moi, me donnant des coups de pied et des coups de poing, me mordant et m'arrachant des poignées de cheveux. Ils mirent aussi mes vêtements en lambeaux, avant de disparaître soudainement, me laissant étendu au sol, ensanglanté et contusionné. » Il ajoute que les religieuses refusèrent de croire son histoire et le forcèrent à reprendre ses vêtements³⁶.

Même s'il n'était pas rare que des élèves fréquentent les écoles pendant une décennie pour n'en sortir finalement qu'avec une 2^e année, Archie Larocque, qui ne commença à aller à l'école à Fort Resolution qu'à la fin de son adolescence, n'en fut pas moins reconnaissant de pouvoir

s'instruire, quelle qu'en fut la manière. « Ils savaient que je ne fréquenterais l'école qu'une session parce que j'avais dépassé la limite d'âge. Ils m'ont donc appris tout ce qu'ils pouvaient en aussi peu de temps »³⁷. Les parents métis plaçaient parfois leurs enfants dans des pensionnats parce qu'ils n'avaient pas les moyens de les élever, tandis que certains autres faisaient d'énormes sacrifices pour offrir une éducation à leurs enfants. James Thomas, qui fréquenta l'école St. Bernard durant dix ans, se souvient que cela prenait tout l'argent que son père gagnait pour envoyer les enfants à l'école³⁸. Angie Crerar, qui alla à l'école à Fort Resolution, dit que les seuls bons souvenirs qu'elle garde du temps qu'elle a passé au pensionnat sont les amitiés qu'elle a nouées avec d'autres élèves. « Nous essayions de nous occuper des plus petits et d'éviter les corrections inutiles. La notion de respect n'existait pas, mais nous avons appris nous-mêmes à nous respecter »³⁹.

Comme c'est le cas pour de nombreux aspects de l'histoire des pensionnats, il reste beaucoup à apprendre à propos de la vie des Métis dans les pensionnats, notamment à propos du degré de similitude de cette vie et de ses conséquences avec celles des élèves des Premières nations et des élèves inuits.

CHAPITRE 5

La vie du personnel



Personnel et élèves du pensionnat Coqualeetza, en Colombie-Britannique, vers la fin du dix-neuvième siècle. Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P411N. (18?)

Presque aussi longtemps que le système fut en place, le personnel des pensionnats travailla de longues heures pour un faible salaire, loin de leur famille et de leur communauté. Comme les élèves, ils n'avaient souvent pas droit à des vacances. Comme les élèves, qui devaient s'accommoder de conditions de vie malsaines, les enseignants vivaient dans des conditions spartiates. Rarement, on leur donnait les moyens de s'occuper des enfants correctement, et encore moins de leur enseigner. Ainsi, bon nombre des aspects positifs du système des pensionnats furent le résultat de la créativité et de l'ingéniosité des enseignants. Collectivement, ils furent un rouage d'un processus colonial qui s'appuyait sur une discipline rigoureuse pour étouffer la culture autochtone. Individuellement, toutefois, bon nombre étaient des personnes dévouées et firent un travail véritablement utile. Il s'agissait souvent de jeunes gens à la recherche d'un emploi et d'aventures, qui ne savaient pas trop ce qui les attendait.

Jusque dans les années 1950, c'était principalement les Églises qui recrutaient le personnel des écoles. En ce qui concerne le personnel enseignant, les Catholiques recrutèrent dans plusieurs ordres religieux féminins, souvent des femmes jeunes venant de la campagne. Les Missionnaires Oblates de Saint-Boniface, par exemple, enseignèrent dans les écoles des Prairies. Plus de la moitié des oblates recrutées entre 1904 et 1915, période où la petite communauté connut une croissance considérable, venait du Québec. Le monde dans lequel ces jeunes femmes devaient s'intégrer était régi

par des règles rigoureuses et le devoir d'obéissance. Elles devaient renoncer à leur nom, à leurs vêtements et à leurs autres possessions (une d'entre elles se souvient avoir même dû sacrifier un dé à coudre qu'on lui avait offert). On les dissuadait de nouer des amitiés étroites (source de discorde possible dans une petite organisation), et on les encourageait à s'adresser aux prêtres pour obtenir des conseils d'ordre religieux. Les relations avec les personnes à l'extérieur de l'ordre étaient assujetties à des règles précises, et la directrice lisait toutes les lettres qu'envoyaient ou recevaient les sœurs. Les repas étaient souvent frugaux. Il était mal vu de demander plus de nourriture que ce qu'on avait dans son assiette, mais on était aussi censé manger tout ce qu'on nous avait servi¹. C'est donc avec cette expérience du sacrifice personnel, de l'engagement absolu et de l'obéissance que ces femmes commencèrent à enseigner dans les pensionnats.

Les églises protestantes recrutaient du personnel en tenant compte surtout du zèle chrétien². Voici ce qu'écrivait un candidat à un poste dans une école presbytérienne : « Cela fait quatre ans que je me sens appelé à consacrer ma vie à l'extension du royaume de Dieu parmi les païens et Il a éveillé en moi un désir ardent de passer le reste de ma vie parmi ces derniers, ici sur ma terre natale bien-aimée »³.

Ce serait une erreur de croire que tous les enseignants étaient incompétents. Il y eut, par exemple, un certain nombre de femmes qualifiées qui travaillèrent dans les écoles du Nord au début du vingtième siècle. Chez les



T.B. Marsh, le directeur du pensionnat de Hay River, Territoires du Nord-Ouest, photographié avec le personnel et les élèves. *Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P8001 (29).*

Anglicans, Louise Topping avait suivi une formation d'enseignante et d'infirmière; Adelaide Butler avait enseigné neuf ans en Angleterre avant d'aller travailler à Shingle Point; elle aussi enseignante à Shingle Point, Mabel Jones était diplômée en théologie; Margaret Peck, qui enseigna à Aklavik, était titulaire d'un diplôme d'Oxford⁴. Une étude portant sur le personnel de quatre écoles presbytériennes en Saskatchewan, au Manitoba et dans le nord-ouest de l'Ontario, de 1888 à 1923, révéla que le tiers des vingt-quatre directeurs qui travaillèrent dans ces écoles durant cette période possédaient des diplômes universitaires⁵. Pour l'année scolaire 1954-1955, quatre-vingts enseignants de tous les pensionnats et externats indiens financés par le gouvernement possédaient un diplôme universitaire. Une décennie plus tard, leur nombre atteignait 228 (soit 15,5 p. 100 de tout le personnel enseignant)⁶.

Certaines personnes travaillèrent une grande partie de leur vie dans des pensionnats. Annie McLaren, par exemple, fut la directrice de l'école Birtle, au Manitoba, durant vingt-cinq ans. Jeanie Gilmour fut pendant quinze ans directrice à Crowstand, en Saskatchewan. Le révérend W. A. Hendry fut directeur de l'école à Portage la Prairie pendant plus de trente ans⁷. Il s'agit toutefois d'exceptions : une étude portant sur quatre écoles des Prairies a révélé qu'entre 1888 et 1923, les enseignants restaient en poste en moyenne pendant trois ans et les directeurs pendant cinq ans et demi⁸. En 1963, un

seul des cinq enseignants de l'école de Carcross, au Yukon, y avait passé plus d'un an⁹. Encore en 1964, le taux annuel de roulement du personnel de l'ensemble des pensionnats indiens dirigés par le gouvernement atteignait 29,3 p. 100¹⁰.

Le taux de roulement du personnel était moindre dans les écoles catholiques, notamment en raison du vœu d'obéissance prononcé par les membres des ordres religieux. Le directeur de l'école de Fort Alexander, Paul Bousquet, découragé par les fugues répétées des élèves et les conflits constants avec les parents, tenta en vain de démissionner en 1919. Il réitéra sa demande deux ans plus tard, faisant valoir qu'il en avait assez de travailler avec des enfants autochtones, mais les oblats le forcèrent à rester en poste pendant encore quatorze ans, période durant laquelle il fut directeur à Fort-Alexander, Fort Frances, et Camperville¹¹.

Les premières années, on pouvait faire faire presque n'importe quoi au personnel des écoles. Le directeur d'une école presbytérienne du nord-ouest de l'Ontario faisait aussi fonction de missionnaire, de capitaine de bateau à vapeur et d'instructeur agricole¹². Un directeur catholique, qui pouvait s'occuper « de l'exploitation de la ferme, du fonctionnement des installations et de l'exécution de tout le travail à l'extérieur », fut jugé non qualifié parce que « les corvées intérieures, comme la cuisine, le raccommodage, la couture, la lessive, les soins aux malades et un tas d'autres petits travaux n'étaient pas dans ses cordes »¹³.



Élèves et personnel du pensionnat de Fort Albany, Ontario, en 1929. *Bibliothèque et Archives Canada, fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, C-068966.*

Les journées étaient longues, les congés rares et les responsabilités permanentes. Lorsque la grande école moderne (pour l'époque) Lejac ouvrit en 1922, le père Joseph Allard, qui avait dirigé l'école du lac Stuart, beaucoup plus petite, écrivit combien il fut soulagé « que c'en fut terminé des 'processions' d'une demi-heure tous les matins, qu'il pleuve, qu'il gèle ou qu'il fasse soleil, de quinze petits garçons, chacun portant dans des cruches toute l'eau nécessaire pour une maison occupée par quatre-vingts personnes, terminé du stockage du bois de chauffage pour quatorze poêles, terminé des tuyaux de poêle qui laissent tomber de la suie sur les planchers et dans les lits, terminé des sorties de minuit un bâton à la main, cognant sur les tuyaux de poêle rouges de chaleur pour s'assurer qu'ils allaient rester en place, craignant pour la vie de 75 âmes, ses petits, dormant dans un nid-à-feu »¹⁴. À peine un an après l'ouverture de l'école Lejac, le père Allard fit une dépression nerveuse et dû démissionner de son poste de directeur¹⁵.

Les attitudes envers les populations et les élèves autochtones évoluèrent avec le temps. On constate, par ailleurs, qu'à toutes les époques, les attitudes du personnel enseignant envers les élèves variaient d'un enseignant à l'autre. L'arrivée d'un nouveau directeur pouvait se traduire par une transformation du tout au tout de l'atmosphère dans une école¹⁶. Si leurs commentaires, surtout dans les premières années de fonctionnement du système, faisaient

écho aux stéréotypes de l'époque concernant la culture autochtone, les enseignants n'en reconnaissaient pas moins l'intelligence et le potentiel de leurs élèves¹⁷.

Le découragement guettait beaucoup d'enseignants. Sarah LeRoy, qui travailla à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, fit cette observation : « La lutte contre les forces du mal a été dure, mais les joies du devoir accompli ont plus que compensé les épisodes de découragement et les déceptions »¹⁸. Une autre enseignante, qui écrivait à Carcross à la fin des années 1920, se lamentait « de devoir enseigner à trente-six enfants, des plus jeunes qui ne connaissaient pas un mot d'anglais et braillaient qu'ils étouffaient parce qu'il y avait un toit au-dessus de leur tête, jusqu'aux grands de 6^e année »¹⁹.

Il y avait aussi des enseignants qui défendaient les élèves. En 1911, un enseignant de l'école St. George, à Lytton, en Colombie-Britannique, quitta son poste sans préavis, dénonçant dans sa lettre de démission la manière dont le directeur traitait les élèves. L'Église anglicane fit enquête et congédia le directeur. Hélas, son remplaçant avait la réputation d'avoir un comportement tyrannique²⁰. Jennie Cunningham, qui enseigna à File Hills, en Saskatchewan, écrivit des lettres de plainte au gouvernement fédéral ainsi qu'au comité des missions étrangères de l'Église presbytérienne, dans lesquelles elle signalait que le



Sœurs faisant de l'artisanat au pensionnat Immaculate Conception, à Aklavik, Territoires du Nord-Ouest, en 1955. *Archives des Territoires du Nord-Ouest, Wilkinson, N-1979-051: 1205.*

surpeuplement était tel que les garçons avaient dormi dans des tentes durant deux ans²¹.

Même s'ils avaient droit à de meilleurs repas et à plus d'intimité que les élèves, les enseignants étaient loin de vivre dans le luxe. Ils attrapaient parfois les maladies qui se répandaient parmi les élèves de leurs écoles. Vivant isolés avec des collègues qu'ils n'auraient pas nécessairement choisis eux-mêmes, il en résultait parfois des tensions qui perduraient. Le directeur de l'école de Regina avait une telle emprise sur les membres de son personnel qu'il pouvait leur interdire d'aller en ville²². Du côté des catholiques, les relations entre les ordres religieux n'étaient pas toujours harmonieuses : en 1890, les Sœurs de Sainte-Anne quittèrent provisoirement l'école à Kamloops à la suite d'une dispute avec les oblats²³.

Comme les membres du personnel étaient censés trouver leur motivation dans l'engagement religieux, ils devaient travailler pour un salaire moindre que les autres enseignants. Selon le sous-ministre des Affaires indiennes, Hayter Reed, le gouvernement jugeait naturel que les Églises « embauchent du personnel à un salaire moindre que celui versé par le ministère et fassent en sorte de ne pas dépasser les sommes allouées, en réduisant les salaires, si besoin est »²⁴. Les salaires n'étaient pas toujours non plus versés de façon ponctuelle : dans les années 1900, un enseignant de l'école de Metlaktla ne toucha pas son salaire pendant deux ans²⁵. De plus, les enseignants étaient censés remettre une partie de leur salaire

aux écoles. Entre 1901 et 1904, Kate et Janet Gillespie firent ainsi don du tiers de leurs revenus à l'école File Hills²⁶. Les membres des ordres catholiques avaient fait vœu de pauvreté et d'obéissance. Certains d'entre eux étaient logés et nourris, mais ne touchaient aucun salaire. Dans d'autres ordres, les Sœurs de la Providence, par exemple, les religieuses touchaient des oblats vingt-cinq dollars par année, en plus d'être logées et nourries²⁷. L'arrangement, conclu en 1893, demeura en vigueur jusqu'en 1955, quand on permit aux religieuses de toucher les mêmes salaires que les enseignants des Affaires indiennes. En échange, les oblats firent payer aux religieuses quarante dollars par mois pour le logement et la nourriture ainsi que la totalité des coûts de leurs vêtements, des soins de santé, des voyages et des études²⁸.

Des amitiés se nouèrent entre d'anciens élèves et des membres du personnel des écoles²⁹, et beaucoup d'élèves conservèrent de bons souvenirs d'enseignants qui exercèrent sur eux une influence positive³⁰. Le père Jean-Marie Pochat, qui fut longtemps directeur du collège Grandin, à Fort Smith³¹, et le fondateur de l'école de formation professionnelle Churchill, Ralph Ritcey, par exemple, laissèrent des impressions durables. En 2005, à la suite d'une proposition de nomination présentée par d'anciens élèves, le père Pochat fut investi à titre de membre de l'Ordre du Canada. Un ancien élève de Ralph Ritcey, Peter Irniq, qui était alors commissaire du Nunavut, prononça l'éloge funèbre de son ancien instituteur aux funérailles de ce dernier, en 2003.



En 1901, Kate Gillespie fut nommée directrice du pensionnat de File Hills. De 1901 à 1904, elle versa un tiers de son salaire au pensionnat. *Archives Saskatchewan Board, R-A4801.*



Une classe du pensionnat d'Alberni, Colombie-Britannique, dans les années 1950. *Archives de l'Église Unie du Canada, 93.049P428.*

Il en parla comme d'un homme « qui se souciait vraiment de l'avenir des Inuits, qui défendit leurs droits et qui joua un rôle important dans l'élimination ultérieure du colonialisme dans l'Arctique »³².

Il y eut peu d'enseignants autochtones durant toute la période où le système des pensionnats demeura en place. En 1858, trois d'entre eux, qui y avaient fait leurs études, enseignaient à l'école Alderville, à Alnwyck, en Ontario³³. Isaac Barefoot fut embauché pour enseigner à l'école qu'il avait lui-même fréquentée, le Mohawk Institute, en 1869³⁴. En 1903, une certaine Mlle Cornelius, une Oneida qui avait fréquenté des écoles industrielles et des écoles de formation des enseignants aux États-Unis, enseignait à l'école de Regina³⁵.

Les membres autochtones du personnel n'étaient pas toujours bien accueillis. Quand le directeur de l'école Birtle, au Manitoba, épousa une Autochtone qui était à l'emploi de l'école, le couple se heurta à l'hostilité d'autres membres du personnel et à la réprobation de l'Église, qui l'envoya travailler dans une autre école³⁶. Dans les années 1940, quand le gouvernement tenta de faire nommer un Autochtone directeur du Mohawk Institute, il se heurta à l'opposition de l'évêque anglican, qui fit valoir que la difficile tâche de diriger efficacement une école serait « en de meilleures mains si on la confiait à quelqu'un d'autre qu'à un Indien, même un Indien qualifié pour ce poste »³⁷.

Dans beaucoup d'écoles, on confiait aux Autochtones les travaux de nettoyage et d'entretien, surtout après qu'on eut mis fin au système des « demi-journées ». Richard King, qui enseigna à l'école Carcross dans les années 1960, écrit que ces travailleurs étaient le plus souvent d'anciens élèves qui, même s'ils connaissaient les élèves et s'y intéressaient, avaient peu d'occasions d'avoir des échanges avec eux³⁸.

Dans les dernières années du système, certains membres autochtones du personnel purent, de diverses manières, contribuer à la conservation et à l'épanouissement de la culture autochtone. Jose Kusugak, un leader inuit qui joua

un rôle de premier plan de la création du Nunavut, avait non seulement fréquenté un pensionnat, mais il y avait aussi enseigné. Durant ses études à l'école de formation professionnelle Churchill, il comprit la grande importance de l'éducation pour la survie de la culture inuite. Après avoir obtenu son diplôme, il revint à l'école à titre de conseiller culturel et linguistique. Eva Aariak, première ministre du Nunavut, qui l'eut comme enseignant à Churchill, affirme que c'est lui qui lui a insufflé « l'amour de la langue de la culture inuites »³⁹.

CHAPITRE 6

L'héritage tenace des pensionnats



Lorsque Jane Willis vit le pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, Ontario, pour la première fois, elle pensa que « rien ne pourrait mal aller dans ce cadre magnifique ». Cependant, quelques mois « ont suffi pour que j'aie honte d'être Indienne ». La honte et les complexes d'infériorité font partie de l'héritage actuel du système des pensionnats indiens. *Collection David Ewens, Bibliothèque et Archives Canada, PA-182262.*

Les pensionnats eurent des répercussions sur les Autochtones dès le jour où le premier enfant y fut inscrit. Sur le plan personnel, les parents perdirent leurs enfants et les enfants, leurs parents. Les parents et les grands-parents se rendirent compte que, déchargés de leurs responsabilités parentales, leur rôle dans la vie était beaucoup amoindri.

Si le système des pensionnats n'était resté en place que le temps d'une ou deux générations, il aurait causé considérablement moins de dommages. Les Autochtones vivaient sur ce continent depuis des milliers d'années. Ils y avaient forgé des cultures, des systèmes de croyances, des lois, des économies et des modes d'organisation sociale qui leur étaient propres, et qui leur avaient permis de faire face avec succès à toutes sortes de catastrophes. Au début, les enfants, de retour des pensionnats, pouvaient se tourner vers la famille élargie ainsi que vers les guérisseurs et les aînés pour qu'on les aide à réagir aux événements traumatisants

qu'ils y avaient vécus. Le temps passant, ces aînés et ces guérisseurs moururent. Certains ne furent pas remplacés. Pour d'autres, leur rôle et leur position dans la société furent ébranlés par les missionnaires. Les parents qui avaient été placés dans des pensionnats en étaient eux-mêmes ressortis meurtris. Résultat, chaque génération d'enfants de retour des pensionnats avait moins de ressources sur lesquelles compter que la précédente.

Les répercussions commencèrent à tomber en cascade quand les anciens élèves, meurtris par la négligence psychologique et, souvent, par les mauvais traitements subis dans les pensionnats, devinrent eux-mêmes parents. Les familles et les personnes devinrent de plus en plus dysfonctionnelles, avec pour conséquences le chômage, la pauvreté, la violence familiale, la toxicomanie et l'alcoolisme, l'éclatement des familles, la violence sexuelle, la prostitution,



Les leaders autochtones de la Saskatchewan, John Tootoosis (à gauche) et Edward Ahenakew (à droite) figurent parmi les nombreux Autochtones qui ont constaté très tôt les conséquences qu'avaient les pensionnats sur leurs élèves. *Saskatchewan Archives Board, R-A7662; R-B11359.*

le sans-abrisme, les taux élevés d'incarcération et les décès prématurés : l'héritage des pensionnats¹.

Les observateurs autochtones furent conscients des problèmes dès le début. Edward Ahenakew, né en 1885 et qui alla à l'Emmanuel College, à Prince Albert, dit qu'en quittant le pensionnat, un élève « n'était pas du tout à sa place : il n'était pas préparé à vivre comme un Indien, pas plus qu'il ne se voyait vivre avec les Blancs. Dans un cas comme dans l'autre, il était forcé de jouer un rôle, devant passer d'un personnage à l'autre, ce qui lui valait d'être traité comme une personne fantasque et peu fiable »². John Tootoosis, qui alla à l'école Delmas, en Saskatchewan, de 1912 à 1916, dit que : « lorsqu'un Indien sortait d'un de ces établissements, c'était comme si on le mettait entre deux murs d'une pièce et on l'y laissait suspendu au milieu. D'un côté, les choses qu'il a apprises de son peuple et le mode de vie des siens qui sont en voie de s'effacer; de l'autre, les manières de faire et d'être des Blancs, qu'il n'arriverait jamais à comprendre, faute d'avoir reçu l'instruction appropriée, et qu'il ne pourrait faire siennes »³.

Ces observations n'avaient rien appris au gouvernement fédéral ou aux Églises qu'ils ne connaissaient déjà. Tout au long de l'histoire des pensionnats, de nombreux bureaucrates, dirigeants religieux et membres du personnel de ces établissements ont attiré l'attention sur les failles du système. En 1908, Samuel Blake, à la suite d'une enquête

réalisée pour le compte de l'Église anglicane sur son travail de missionnaire auprès des Autochtones, conclut que les externats étaient préférables aux pensionnats⁴. En 1923, le commissaire des Indiens, W. A. Graham, se désolait du fait que d'anciens élèves « prenaient moins soin de leurs biens et étaient moins capables de s'occuper de leurs affaires et de travailler que les Indiens qui n'étaient pas allés à l'école »⁵. Le gouvernement savait que, même selon ses propres critères, le système avait, depuis les tout premiers débuts, été un échec. Il n'avait pas permis d'assimiler les Autochtones non plus que, sur le plan éducatif, de leur donner les moyens de prendre en main leur avenir économique : pire, il les avait dépouillés de leurs compétences traditionnelles. Samuel Gargan, un Déné qui alla dans des pensionnats dans les années 1950 et 1960, devint grand chef de la région du Dehcho des Territoires du Nord-Ouest et membre de l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Malgré ces réalisations, il disait regretter « de n'avoir jamais pu apprendre, comme il aurait dû, à chasser et à trapper, une compétence que son père et sa mère auraient été censés lui transmettre »⁶.

Tragiquement, le système a beaucoup mieux réussi à atteindre son objectif destructeur : séparer les enfants de leurs parents, de leur communauté, de leur langue, de leur culture et de leur spiritualité.

Les enfants s'ennuyaient de leurs parents, mais beaucoup leur reprochaient en même temps de les avoir

envoyés dans un pensionnat. Un ancien élève en voulu à ses parents pendant des années « pour l'avoir abandonné à l'école indienne »⁷. Pour un autre élève, la conséquence à long terme la plus pénible fut « l'impossibilité de donner de l'amour à sa mère ainsi qu'à ses frères et sœurs »⁸. Les visites à la maison étaient attendues avec impatience mais, si elles permettaient de « s'évader » de l'école, elles n'étaient pas exemptes de tensions. En 1919, Sarah-Jane Essau, une Autochtone de Moosehide, au Yukon, écrivit que quand les enfants revenaient du pensionnat : « ils ne voulaient plus rien savoir de nous; ils voulaient être avec les Blancs; ils s'étaient éloignés de nous en grandissant »⁹.

Marius Tungilik dit qu'on lui avait appris « à détester son propre peuple, au fond à détester sa race » à son école à Chesterfield Inlet. Quand il revint à Repulse Bay, il porta un regard différent sur sa communauté : « Vous commencez à voir votre propre peuple sous un autre éclairage. Vous voyez qu'ils mangent avec leurs doigts. Le mot « primitif » vous vient à l'esprit »¹⁰. Espérance, une femme qui alla à l'école Maliotenam, à Sept-Îles, au Québec, constata que : « parce qu'on parlait si souvent le français, elle n'arrivait plus à parler sa langue quand elle revenait à la maison pour les vacances. Cela nous isolait vraiment les uns des autres. »¹¹

Ceux qui terminaient leurs études après avoir acquis des compétences propices à l'obtention d'un emploi se heurtaient souvent à la discrimination des employeurs en raison de leur race¹². Dans d'autres cas, leur formation ne correspondait pas aux besoins du marché du travail, soit parce que des métiers comme celui de forgeron ou de compositeur typographe étaient en voie de disparition, soit parce qu'il n'y avait pas de débouchés dans les régions¹³. Il en résultait de la pauvreté, de la frustration et le doute de soi-même. Comme Edward Ahenakew le fit observer, les écoles enseignaient aux élèves l'obéissance, ce qui les rendait passifs. Harold Greyeyes dit qu'il y avait beaucoup d'éléments positifs à l'école, « mais qu'on n'y contestait jamais, au grand jamais, la décision d'un membre du personnel. Cela ne se faisait tout simplement pas. Même après avoir quitté l'école, il m'était très difficile de remettre à cause quoi que ce soit venant d'un symbole d'autorité »¹⁴.

Les écoles n'avaient ni les ressources ni les moyens nécessaires pour témoigner de l'affection aux enfants. Alphonse Janvier dit n'avoir le souvenir « d'aucune occasion où quelqu'un l'aurait serré dans ses bras ou lui aurait dit qu'il l'aimait »¹⁵. Privés de l'affection de leurs parents, beaucoup d'anciens élèves eurent des difficultés considérables à élever leurs propres enfants. « Je n'ai jamais serré dans mes bras mes quatre enfants et je ne leur ai jamais dit que je les aimais »¹⁶. Allan Mitchell dit que le pensionnat lui a appris à ne pas aimer. « Il n'y avait aucun signe d'affection. La discipline était très rigoureuse. Aucune affection, sous quelque forme que ce soit. Je ne me rappelle pas qu'ils m'aient jamais serré dans leurs bras, même pas le jour de mon anniversaire »¹⁷. George Amato, qui passa neuf ans à l'école St. Bernard, en Alberta, se demandait ceci : « Comment pourrions-nous savoir comment être des parents sans indication et conseil de quiconque? Toute ma vie, je n'ai éprouvé rien d'autre que

de la colère »¹⁸. Ancienne élève du pensionnat de Blue Quills, Elise Charland dit qu'elle a été un très mauvais parent. « Mes enfants ont grandi en subissant mon comportement violent : je les giflais, je les fouettais, je leur criais après pour tout ce qu'ils faisaient. J'avais une façon complètement tordue de les aimer »¹⁹. Vera Manuel et son frère ne sont pas allés au pensionnat; pourtant, disent-ils : « nous n'avons pas échappé aux conséquences du système pour autant. Cela nous a poursuivis chaque jour de notre enfance, nous les enfants exposés à cette apparition sans cesse répétée du traumatisme subi et du chagrin éprouvé par nos parents durant leur enfance à eux et qu'ils n'avaient pas pu surmonter durant le reste de leur vie »²⁰.



*Cela nous a poursuivis
chaque jour de notre
enfance, nous les enfants
exposés à cette apparition
sans cesse répétée du
traumatisme subi et du
chagrin éprouvé par nos
parents durant leur enfance
à eux et qu'ils n'avaient pas
pu surmonter durant le reste
de leur vie.*



Vera Manuel, enfant d'anciens élèves

Ce bouleversement généralisé des familles autochtones a contribué à la « rafle des années 1960 », comme on a appelé l'augmentation spectaculaire du nombre d'enfants autochtones dont les organismes de protection de l'enfance se sont saisis dans les années 1960 et 1970. En 1970, entre 30 et 40 p. 100 des enfants pris en charge étaient autochtones, alors que les Autochtones ne représentent que 4 p. 100 de la population. Les enfants étaient enlevés à leurs parents

et sortis de leurs communautés, pour être envoyés ailleurs, parfois à l'étranger. Beaucoup d'enfants réagirent à leur placement en famille d'accueil et à leur adoption de la même manière que ceux des générations précédentes avaient réagi à leur placement dans des pensionnats : ils firent des fugues, ils furent de mauvais élèves, et ils grandirent dans la honte et la perplexité face à leur héritage. Certains furent victimes de mauvais traitements de la part de leurs parents de famille d'accueil ou de leurs parents adoptifs; beaucoup se tournèrent vers les drogues, l'alcool et la criminalité; certains se suicidèrent. Au Manitoba, le juge qui conduisait une enquête provinciale sur la protection des enfants autochtones, Edwin Kimmelman, parla d'un génocide culturel »²¹.

La séparation des garçons et des filles dans les écoles ainsi que l'importance qu'on y accordait au péché jetèrent dans l'esprit de nombreux élèves un trouble durable concernant la sexualité. Voici comment une ancienne élève présente la chose : « Nous n'avions pas le droit de parler aux garçons parce que c'était mal de parler aux garçons »²². Une autre élève dit : « Comme je croyais que la sexualité était un péché, je ne pouvais tirer de plaisir des rapports sexuels; j'ai donc appris à m'y soumettre parce que je croyais que c'était la chose à faire »²³. Ce trouble à l'égard de la sexualité pouvait aboutir à un comportement autodestructeur. Une ancienne élève dit : « Les filles commencèrent à coucher avec n'importe qui parce qu'elles ne connaissaient pas d'autres manières de se sentir proches d'une autre personne »²⁴.

D'autres élèves se tournèrent vers l'alcool et les drogues. Un ancien élève dit : « J'acceptais mal la manière dont j'avais été traité, humilié et avili; c'est pour engourdir cette frustration et ne pas penser au tour qu'avait pris ma vie que je buvais et me droguais »²⁵. Pour beaucoup d'élèves, les problèmes s'ajoutaient les uns aux autres.

Parlant d'un directeur violent, Salamiva Weetaluktuk, une ancienne élève du Nord québécois, dit : « Il y a à Montréal quelques sans-abris qui vivent ainsi à cause de cet enseignant, de ce directeur »²⁶.

Les élèves qui ont été victimes de violences physiques et sexuelles à l'école portent un fardeau particulièrement lourd. Comme l'héritage du système des pensionnats s'est prolongé longtemps après la fermeture des établissements, les conséquences de ces violences continuent de se faire sentir longtemps après qu'elles ont cessé. Les enfants s'en remettent mieux s'ils ont le soutien de leur famille et de leur communauté, soutien dont les élèves des pensionnats étaient privés. Beaucoup avaient honte et se sentaient isolés, certains développèrent une prédisposition à la violence, et d'autres reproduisirent les comportements dont ils avaient été victimes. Un moment important dans la vie de Ted Fontaine fut celui où il établit une relation avec un cousin qui avait fréquenté l'école de Fort Alexander quelques années avant lui, et où ils commencèrent à parler de ce qu'ils y avaient vécu. « Quand vous vivez depuis toujours avec l'idée que vous avez vécu quelque chose de contre nature et que vous n'avez pas d'exutoire ou un autre moyen de vous débarrasser de cette idée malsaine, vous finissez par vous

demander si cela s'est vraiment produit. J'ai eu la chance de retrouver Chubb. Sinon, ma vie aurait pu se terminer de façon abrupte et désastreuse, ou je n'aurais jamais pu entreprendre un processus de guérison.²⁷ »

Au début des années 1990, les anciens élèves ont commencé à s'entraider et à unir leurs efforts pour demander au gouvernement fédéral et aux Églises que justice soit faite. En 1991, le Conseil tribal Caribou de Williams Lake, en Colombie-Britannique, organisa la première conférence nationale sur les pensionnats. Une ancienne élève, Bev Sellars, y parla de la nécessité de sortir du cercle vicieux de la douleur et de la souffrance qui trouve son origine dans les pensionnats. Elle dit aux participants : « Nous ne pouvons permettre qu'une autre génération souffre de ce que nous avons vécu dans les pensionnats »²⁸. L'Indian Residential School Survivors Society a été établie en Colombie-Britannique en 1994²⁹. La National Residential School Survivors Society, créée en 2005, est le produit de l'union de groupes de survivants des pensionnats en août 2003³⁰. Un mouvement pour la guérison et la justice enraciné dans les communautés autochtones émergea de l'action de tels groupes.



*Nous ne pouvons pas tolérer
qu'une autre génération
souffre de ce qu'on nous a
fait subir dans les écoles.*



Bev Sellars, ancienne élève

Une série de recours collectifs exercés dans les années 1990 aboutirent, en 2006, à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens; il s'agit du plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada. Le règlement, approuvé en 2007, prévoyait le versement d'une indemnité à tous les anciens pensionnaires, sous réserve qu'on vérifie qu'ils étaient allés dans une des écoles énumérées dans la convention de règlement. Il établissait en outre un processus distinct pour le paiement d'une indemnité supplémentaire aux anciens élèves qui avaient subi des violences sexuelles ou physiques graves ou d'autres mauvais traitements qui avaient des séquelles psychologiques importantes. On y prévoyait par ailleurs le financement d'initiatives de la Fondation autochtone de guérison destinées à s'attaquer aux problèmes liés à l'héritage des pensionnats. La convention



Robert Joseph, un chef héréditaire de la Première nation Gwa wa enuk, a fréquenté le pensionnat d'Alert Bay, Colombie-Britannique, pendant onze ans. Joseph fut pendant de nombreuses années le directeur exécutif de l'Indian Residential School Survivors Society, de la Colombie-Britannique, qui a aidé les anciens élèves et a fait campagne pour faire publiquement reconnaître l'histoire et l'héritage des pensionnats. *Fred Cattroll.*



En 1945, lorsqu'elle avait neuf ans, Nora Bernard, une fillette micmaque de la Nouvelle-Écosse, a été envoyée au pensionnat de Shubenacadie, un établissement qu'elle a fréquenté pendant cinq ans. En 1995, elle a commencé à représenter des élèves de l'ancien pensionnat. Le recours collectif déposé à la suite de son travail a joué un rôle important dans la conclusion de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. *The Halifax Herald Ltd.*

établissait également une Initiative de commémoration et la Commission de vérité et réconciliation.

Dans les années 1960, les Églises canadiennes commencèrent à examiner leurs rapports historiques avec les Autochtones, examen qui les amena à s'associer à plusieurs campagnes de défense des droits de ces derniers. En 1986, l'Église Unie du Canada présenta ses excuses pour avoir tenté d'imposer la culture et les valeurs européennes aux Autochtones. Le mouvement des survivants autochtones prenant de l'ampleur, l'Église catholique, par la voix de la Conférence des Oblats du Canada, en 1991, puis l'Église anglicane du Canada, en 1993, l'Église presbytérienne au Canada, en 1994 et, enfin, l'Église Unie, en 1998, présentèrent des excuses visant explicitement la façon dont fonctionnaient les pensionnats.

Le 11 juin 2008, le premier ministre conservateur du Canada, Stephen Harper, présenta aux anciens élèves des pensionnats des excuses au nom de tous les Canadiens. Les dirigeants autochtones du Canada et plusieurs anciens élèves des pensionnats étaient présents sur le parquet de la Chambre des communes pour ce rendez-vous historique. Dans sa déclaration, le premier ministre a reconnu que les pensionnats avaient essentiellement pour mission d'enlever les enfants à leurs foyers et à leurs familles, afin de pouvoir plus facilement les intégrer par l'assimilation à la culture dominante. Le premier ministre dit : « Ces objectifs reposaient sur l'hypothèse que les cultures et les croyances spirituelles

des Autochtones étaient inférieures. D'ailleurs, certains cherchaient, selon une expression devenue tristement célèbre, 'à tuer l'Indien au sein de l'enfant'. Aujourd'hui, nous reconnaissons que cette politique d'assimilation était erronée, qu'elle a fait beaucoup de mal, et qu'elle n'a aucune place dans notre pays »³¹.

Les chefs des autres partis représentés à la Chambre des communes ont joint leurs voix à celle du premier ministre pour présenter des excuses pour le rôle joué par le gouvernement fédéral dans cette histoire commune. Le chef Libéral de l'opposition, Stéphane Dion, reconnut que la politique gouvernementale avait « déchiré le tissu familial parmi les Premières nations, les Métis et les Inuits. Elle a tué l'estime de soi chez les parents comme chez les enfants. Les parents et les grands-parents n'ont pas eu le choix. Leurs enfants leur ont été volés »³². Le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, invita quant à lui les Canadiens « à penser à un petit village, une petite communauté, dont on retire les enfants, tous les enfants. Dès lors, il n'y a plus d'enfants de sept à seize ans qui jouent dans les rues ou dans les forêts, inondant de leurs rires et de leurs joies le cœur des plus vieux »³³.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, fit observer que le pays était encore confronté à l'héritage des pensionnats et invita les Canadiens à « renverser la vapeur et faire changer les statistiques horribles et honteuses liées à l'affligeante réalité des populations autochtones,



Les dirigeants autochtones du Canada et quelques anciens élèves des pensionnats étaient présents à la Chambre des communes en 2008 à l'occasion de la présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats. De gauche à droite : Don Favel, ancien élève; Mary Moonias, ancienne élève; Mike Cachagee, ancien élève et président de la National Residential School Survivors Society; Crystal Merasty, ancienne élève; Peter Irniq, ancien élève; Patrick Brazeau, chef national du Congrès des peuples autochtones; Mary Simon, présidente d'Inuit Tapiriit Kanatami; Phil Fontaine, chef national de l'Assemblée des Premières Nations; Beverley Jacobs, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada; Clem Chartier, président du Ralliement national des Métis. Marguerite Wabano, une ancienne élève, est cachée par la parure de tête de Phil Fontaine. *Presse canadienne, Fred Chartrand.*

notamment les taux élevés de pauvreté et de suicide, l'absence d'éducation ainsi que le surpeuplement et la détérioration des logements et l'insalubrité de l'eau potable. Assurons-nous, dit-il, que les survivants des pensionnats indiens reçoivent la reconnaissance et l'indemnisation qui leur sont dues »³⁴.

Dans sa réponse, le chef national de l'Assemblée des Premières nations, Phil Fontaine, déclara que ces excuses marquaient un nouveau départ dans les relations entre les Autochtones et le reste du Canada. Ensemble, dit-il, les Canadiens peuvent « accomplir les grandes choses que notre pays mérite. Les excuses d'aujourd'hui reposent, plus que toute autre chose, sur la reconnaissance du fait que chacun est maître de sa vie et de son destin. C'est le seul vrai fondement d'une société où les peuples peuvent prospérer »³⁵. Le chef national du Congrès des Peuples autochtones, Patrick Brazeau, parlant de ce qu'il avait appris d'un ancien élève, dit : « votre résilience, votre courage et votre force ont fait de moi le Canadien autochtone, l'Algonquin fort, que je suis aujourd'hui, comme il s'en trouve d'autres dans notre magnifique pays »³⁶. La présidente d'Inuit Tapiriit

Kanatami, Mary Simon, fit observer qu'il restait « beaucoup de travail ardu à faire et que nous avons besoin de l'aide et du soutien de tous les Canadiens de bonne volonté et de nos gouvernements pour rebâtir des familles et des collectivités saines et vigoureuses »³⁷. Le président du Ralliement national des Métis, Clem Chartier, fit observer qu'il était allé dans un pensionnat et que beaucoup d'aspects du dossier de la présence des Métis dans les pensionnats restaient à régler. « Je crois sincèrement aux paroles du ministre et j'espère que nous allons régler cette question », dit-il³⁸. La présidente de l'Association des femmes Autochtones du Canada, Beverley Jacobs, parla de la manière dont se ravivaient les traditions au sein des communautés autochtones : « Nous avons encore notre langue, nos cérémonies et nos aînés. Nous devons revitaliser ces cérémonies et regagner le respect de la population canadienne, ainsi que celui de notre propre peuple »³⁹.

L'histoire des pensionnats fut peut-être l'un des épisodes les plus mal connus de l'histoire de notre pays durant la plus grande partie du siècle dernier, d'où l'importance historique de ces excuses. La Commission de vérité et réconciliation était

instituée le mois même où ces excuses étaient présentées. Son mandat (présenté à l'annexe A du présent document) était vaste, mais sa tâche la plus importante était de faire connaître aux Canadiens l'histoire des pensionnats et les répercussions de ces établissements sur les Autochtones, ainsi que d'orienter le processus de réconciliation nationale. Sa création ne marque pas la fin de l'histoire des pensionnats, mais elle montre qu'un nombre croissant de Canadiens sont conscients de l'importance de se pencher sur les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada et, plus important encore, comprennent mieux ce que tout le pays a à gagner d'une amélioration de ces relations.

Conclusions

Les données dont il est fait état dans le présent ouvrage ont été pour l'essentiel tirées de documents déjà publiés. Les prochains rapports de la Commission de vérité et réconciliation prendront davantage appui sur les déclarations que font les Canadiens et les Canadiennes devant la Commission au sujet de leur présence dans les pensionnats indiens et de la connaissance qu'ils ont de ces derniers. La Commission tiendra également compte des résultats des travaux de recherche les plus récents. Ces travaux permettront à tous les Canadiens d'acquérir une connaissance plus complète et plus profonde des pensionnats et de leurs séquelles. Ils permettront aussi à la Commission de formuler des recommandations concernant les modalités futures du processus de réconciliation.

Il ne saurait toutefois y avoir réconciliation sans une compréhension préalable de la raison d'être, du fonctionnement et des conséquences globales du réseau des pensionnats. La Commission en est arrivée dans le cadre de ses travaux à un certain nombre de conclusions au sujet du réseau des pensionnats indiens. Comme nous le disions dans l'introduction, l'histoire racontée dans ces pages amènera de nombreux Canadiens à voir leur pays d'un autre œil. Cette histoire nous met en face de dures réalités, mais il est essentiel de se confronter à ces réalités pour pouvoir jeter les bases d'une vraie réconciliation.

La Commission a conclu que :

- 1) les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre les enfants autochtones;
- 2) les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre les familles autochtones;
- 3) les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre la culture autochtone;
- 4) les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre des nations autochtones autonomes et autosuffisantes;
- 5) la mise en place du réseau des pensionnats indiens a eu des conséquences immédiates, qui n'ont cessé de se répercuter depuis les premiers jours;
- 6) les Canadiens n'ont jamais reçu d'éducation complète et équilibrée sur la nature des sociétés autochtones et l'histoire des relations entre les peuples autochtones et non autochtones.

1) Les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre les enfants autochtones.

- Les pensionnats indiens séparaient les enfants de leurs parents sans leur fournir les soins physiques, le soutien affectif et la supervision nécessaires.
- En raison de ce manque de soins et de supervision, les élèves des pensionnats ont souvent été victimes d'une négligence institutionnalisée, de châtiments corporels excessifs, ainsi que de violence physique, sexuelle et psychologique.
- En raison de leur sous-financement chronique, les pensionnats étaient tributaires du travail des élèves.
- Plusieurs générations d'enfants ont été traumatisés par les expériences qu'ils ont vécues dans les pensionnats : du fait d'avoir été victimes de sévices, d'avoir été témoins de sévices ou d'avoir été forcés de participer à la perpétration d'actes de violence.
- Tous ces facteurs ont contribué aux taux de mortalité élevés, au piètre état de santé et au faible rendement scolaire des élèves des pensionnats.

2) Les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre les familles autochtones.

- Le réseau des pensionnats indiens a été mis en place dans l'intention avouée d'empêcher les parents d'influer sur le développement scolaire, spirituel et culturel de leurs enfants.
- Non seulement les pensionnats ont-ils séparé les enfants de leurs parents et de leurs grands-parents, mais aussi, du fait de la séparation rigoureuse des filles et des garçons, les sœurs de leurs frères. Les enfants plus âgés étaient aussi séparés de leurs frères et sœurs plus jeunes.
- Le passage de chaque nouvelle génération dans le réseau des pensionnats donnait lieu à un affaiblissement des liens familiaux qui, à la longue, s'est soldé par la destruction virtuelle de ces liens.
- Étant donné les taux de mortalité élevés enregistrés pendant la majeure partie de l'histoire des pensionnats, nombre de parents ont passé leur vie à pleurer la mort d'un enfant, sans jamais savoir dans quelles circonstances il était mort ni où il avait

été enterré, et sans pouvoir tenir de cérémonie mortuaire appropriée.

3) Les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre la culture autochtone.

- Le réseau des pensionnats indiens avait pour objet de « civiliser » et de « christianiser » les enfants autochtones, en substituant les valeurs euro-canadiennes aux valeurs culturelles autochtones.
- Le réseau des pensionnats indiens a déprécié et réprimé la culture et les langues autochtones. En inculquant aux élèves la honte de leurs origines, le système a sapé leur fierté et leur estime de soi. Il les a du même coup empêchés de bénéficier des avantages économiques et culturels associés à la connaissance de deux langues.

4) Les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre des nations autochtones autonomes et autosuffisantes.

- Le réseau des pensionnats indiens avait pour objet d'assimiler les enfants autochtones au sein de la société canadienne, assimilation qui devait permettre au gouvernement de démembrer les réserves et de se délester de ses obligations en vertu des traités. Les pensionnats s'inscrivaient donc dans une politique plus générale visant à saper l'autorité des leaders autochtones et les assises de l'autonomie gouvernementale.

5) La mise en place du réseau des pensionnats indiens a eu des conséquences immédiates, qui n'ont cessé de se répercuter depuis les premiers jours.

- Non seulement les pensionnats ont-ils porté préjudice aux élèves qui les ont fréquenté, mais ils ont eu des effets dommageables sur les familles, les communautés et les cultures. Les élèves ont été coupés de leur famille et de leur communauté; la transmission de la langue, de la culture et des valeurs spirituelles a été perturbée; les enfants ont reçu une éducation ne les préparant ni à adopter le style de vie traditionnel ni à saisir les nouvelles

possibilités économiques (qui étaient souvent limitées); les compétences parentales se sont perdues; enfin, ils ont donné lieu à l'apparition de nombreux problèmes qui affligent encore de nos jours les communautés autochtones.

- Les séquelles des pensionnats ont eu des répercussions sur tous les aspects de la vie des anciens élèves, notamment leur vie professionnelle et leurs interactions avec les agences d'aide sociale, l'appareil judiciaire et le système de soins de santé. Non seulement ces séquelles ont-elles pesé lourd sur la vie des survivants, mais elles ont eu une incidence sur leurs interactions avec leurs enfants et leurs petits-enfants—les survivants intergénérationnels. Les conséquences des pensionnats se répercutent encore dans toutes les communautés autochtones du pays.

6) Les Canadiens n'ont jamais reçu d'éducation complète et équilibrée sur la nature des sociétés autochtones et l'histoire des relations entre les peuples autochtones et non autochtones.

- Les Canadiens en général ont été amenés à croire—par ce qu'on leur a enseigné et ce qu'on ne leur a pas enseigné en classe—que les peuples autochtones étaient et sont toujours barbares, primitifs et inférieurs, et qu'ils ont toujours besoin d'être civilisés. Les Canadiens n'ont pas eu accès à une formation complète et adéquate sur la nature des sociétés autochtones. Ils sont mal renseignés sur la nature de la relation établie à l'origine entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones ainsi que sur la façon dont le colonialisme et le racisme ont modifié cette relation au fil du temps. Cette éducation lacunaire et la diffusion de ces renseignements erronés ont constitué un ferment de mécontentement et, dans certains cas, d'hostilité entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones sur bien des questions d'importance.

Il faudra du temps et de nombreux efforts pour se défaire de cet héritage. De même que la période d'activité des pensionnats au Canada s'est étendue sur plus d'un siècle, le processus de réconciliation devra s'échelonner sur plusieurs générations. Il faudra du temps pour rétablir le respect. Une vraie réconciliation doit permettre aux peuples autochtones de retrouver leur estime de soi et d'établir avec les peuples non autochtones des relations reposant sur le respect mutuel. Dans ses prochains rapports, la Commission de vérité et réconciliation formulera des recommandations sur les mesures à prendre pour favoriser la réconciliation.

Il y a trois points que nous aimerions souligner auprès des lecteurs.

Le premier est que cette histoire met aussi en scène des héros. Le travail de rétablissement de la vérité, de guérison et de réconciliation a été amorcé il y a plus de deux décennies par les personnes mêmes qui, dans leur enfance, ont été victimes de ce système. Ces personnes continuent de s'attaquer à la pénible tâche de partager leurs expériences et, ce faisant, contribuent à l'émancipation de leurs enfants, de leurs communautés et de leur pays.

Le deuxième est évident : une commission comme la nôtre ne constitue pas en elle-même un gage de réconciliation. Réconciliation et relations vont de pair. Les pensionnats indiens ont gravement perturbé les relations au sein des familles et des communautés autochtones, entre les peuples autochtones et les Églises, entre les peuples autochtones et le gouvernement, et entre les peuples autochtones et non autochtones au sein de la société canadienne. Les commissaires estiment que ces relations peuvent et doivent être rétablies. La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens permet d'aller de l'avant avec ce processus en reconnaissant officiellement la nécessité de tourner la page sur le passé. Pour aboutir, le processus de réconciliation devra pouvoir miser sur l'engagement sans réserve des personnes en cause et la participation sincère de la société. Certains de nos concitoyens, les survivants et leurs familles, doivent composer avec les conséquences directes des pensionnats. Il faudra être particulièrement à l'écoute de leurs besoins. Il faut prendre acte des différends auxquels le régime des pensionnats a donné naissance au sein des communautés et les régler. Il incombe aux Églises de définir le rôle qu'elles doivent jouer dans ce processus

alors que les peuples autochtones se réapproprient les éléments de leur patrimoine qu'ils valorisent.

La réconciliation exigera également une transformation des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada. Les gouvernements tant fédéral que provinciaux ont historiquement traité les Autochtones comme des assistés sociaux. Cette approche omet de reconnaître le statut juridique unique des peuples autochtones au Canada en tant que peuples d'origine de notre pays. Sans cette reconnaissance, nous risquons de perpétuer les politiques d'assimilation et les préjudices sociaux intrinsèquement associés aux pensionnats indiens.

Enfin, les personnes désireuses de participer au processus de réconciliation n'ont aucunement à attendre la publication des rapports définitifs de la Commission. Les Canadiens et les Canadiennes ont dès maintenant la possibilité de mettre l'épaule à la roue, de contribuer à la réconciliation et de remodeler le visage de notre pays. En sa qualité de chef de l'assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine faisait remarquer, lorsqu'il a accepté les excuses présentées par le Canada en juin 2008 : « Ensemble nous pouvons accomplir les grandes choses que notre pays mérite ». Il nous appartient de relever ce défi et d'unir nos efforts afin de mener cette tâche à bien.

Annexe A

Le mandat de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

L'annexe N de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

On observe un nouveau et puissant désir de tourner la page sur les événements passés, afin qu'il nous soit possible de bâtir un avenir plus solide et plus sain. Le processus de vérité et de réconciliation, qui s'inscrit dans une réponse holistique et globale aux séquelles des pensionnats indiens, est une indication et une reconnaissance sincères de l'injustice et des torts causés aux Autochtones, de même que du besoin de poursuivre la guérison. C'est un véritable engagement à établir de nouvelles relations reposant sur la reconnaissance et le respect mutuels qui prépareront un avenir meilleur. La révélation de nos expériences communes aidera à libérer nos esprits et à ouvrir la voie à la réconciliation.

Principes

En concluant la Convention, les parties ont convenu de mettre sur pied une Commission de vérité et de réconciliation, entité historique chargée de contribuer à la vérité, à la guérison et à la réconciliation.

La Commission de vérité et de réconciliation s'inspirera de la « Déclaration de réconciliation » du 7 janvier 1998 et sur les principes établis par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation et pendant les Dialogues exploratoires de 1998-1999. Le processus doit être accessible, axé sur les victimes, confidentiel (à la demande de l'élève survivant), ne pas blesser, être soucieux de la santé et sécurité des participants, représentatif, public et transparent, imputable, ouvert et honorable, global, inclusif, éducatif, holistique, juste et équitable, respectueux, volontaire, souple et ouvert sur l'avenir en ce qui concerne le rétablissement et le renouvellement des relations entre Autochtones et entre Canadiens autochtones et non autochtones.

La réconciliation, processus individuel et collectif de longue haleine, nécessite l'engagement de tous les intéressés – anciens pensionnaires des Premières nations, Inuits et Métis et leurs familles, collectivités, organismes religieux, anciens employés des écoles, gouvernement et la population canadienne. La réconciliation peut se produire entre n'importe lequel des groupes ci-dessus.

Cadre de référence

1. Objectifs

Voici quels sont les objectifs de la Commission :

- a) Reconnaître les expériences, les séquelles et les conséquences liées aux pensionnats;
- b) Créer un milieu holistique, adapté à la culture et sûr pour les anciens élèves, et leurs familles et collectivités, quand ils se présentent devant la Commission;
- c) Assister¹ aux événements de vérité et de réconciliation, au niveau national et communautaire, et appuyer, promouvoir et faciliter de tels événements;
- d) Sensibiliser et éduquer le public canadien sur le système des pensionnats et ses répercussions;
- e) Repérer les sources et créer un dossier historique le plus complet possible sur le système des pensionnats et ses séquelles. Ce dossier doit être conservé et mis à la disposition du public, pour étude et utilisation future;
- f) Préparer et soumettre aux parties à la Convention² un rapport, assorti de recommandations³ destinées au gouvernement du Canada, portant sur le système et l'expérience des pensionnats et présentant les aspects suivants : historique, objet, fonctionnement et supervision du système des pensionnats, effet et conséquences des pensionnats (notamment les séquelles systémiques, les conséquences intergénérationnelles et les effets sur la dignité humaine) et les séquelles permanentes de ces pensionnats;
- g) Appuyer la commémoration des anciens élèves des pensionnats et de leurs familles, conformément à la

1 Ce terme renvoie au principe autochtone de « témoignage ».

2 Le gouvernement du Canada s'engage à assurer une diffusion plus large du rapport, conformément aux recommandations des commissaires.

3 La Commission peut formuler des recommandations en vue de l'adoption des autres mesures qu'elle estime nécessaires pour satisfaire au mandat et aux objectifs de vérité et de réconciliation.

Directive sur la politique de commémoration (Annexe J de la Convention).

2. Création, pouvoirs, fonctions et procédures de la Commission

Les membres de la Commission de vérité et de réconciliation sont désignés par décret comme des « commissaires » par le gouvernement fédéral, en application d'un règlement sur les nominations spéciales.

Les commissaires, en vertu de la Convention de règlement final sanctionnée par les tribunaux et des jugements sur les recours collectifs :

- a) sont autorisés, dans l'exercice de leur mandat relatif à la vérité et à la réconciliation, à recueillir les déclarations et les documents des anciens élèves, de leurs familles, de la communauté et de tous les autres participants intéressés et – sous réserve de f), g) et h) ci-dessous – de se servir de tous les documents et matériaux produits par les parties. Les commissaires ont en outre l'autorité et l'obligation, dans l'intérêt public, d'archiver tous ces documents, matériaux et transcriptions ou enregistrements des déclarations recueillies, de manière à garantir leur préservation et leur facilité d'accès par le public, et conformément aux lois sur l'accès et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'aux autres lois applicables;
- b) ne doivent pas tenir des audiences formelles, ni faire fonction de commission d'enquête publique, ni encore mener un processus judiciaire formel;
- c) ne possèdent pas le pouvoir d'assignation à témoigner ni le pouvoir de contraindre la présence ou la participation à l'un de leurs événements ou activités. La participation à tous les événements et activités de la Commission est à titre strictement volontaire;
- d) peuvent faire appel à toute procédure ou méthode informelle qu'ils jugent à propos pour la bonne marche des événements et activités de la Commission, dans la mesure où elle est conforme aux objectifs et dispositions dans l'énoncé de mandat de la Commission;
- e) peuvent, à leur discrétion, tenir des séances à huis clos ou exiger que des séances soient tenues à huis clos;
- f) s'acquittent de leurs fonctions (organisation d'événements, activités, réunions publiques, consultations, déclarations publiques, préparation d'un rapport et de recommandations) sans faire de constatations ou formuler la moindre conclusion ou recommandation au sujet de l'inconduite d'une personne, à moins

que ces constatations ou informations concernant la personne aient déjà été confirmées dans le cadre d'une procédure judiciaire, d'aveux, ou de déclarations publiques par la personne en question. De plus, la Commission ne peut pas faire référence dans quelque activité ou dans son rapport ou ses recommandations à la responsabilité civile ou criminelle potentielle d'une personne ou d'une organisation, à moins que ces constatations ou informations concernant l'individu ou l'institution aient déjà été confirmées dans le cadre d'une procédure judiciaire.

- g) ne doivent pas, sauf obligation légale, utiliser ou permettre l'accès à des déclarations faites par des individus à l'occasion des événements, activités ou processus de la Commission, à moins que l'individu ait donné son consentement exprès, et même alors dans la seule mesure de ce consentement et dans le seul but pour lequel il est donné;
- h) s'abstiennent de nommer qui que ce soit dans leurs événements, activités, déclarations publiques, rapport ou recommandations, ou de faire usage de renseignements personnels ou de déclarations qui nomment une personne sans le consentement exprès de celle-ci, à moins que ces renseignements et(ou) l'identité de la personne ainsi nommée aient déjà été confirmées dans le cadre d'une procédure judiciaire, d'aveux, ou de déclarations publiques par cette personne. Il faut, dans la mesure du possible, conserver l'anonymat des autres renseignements susceptibles d'identifier des individus;
- i) par dérogation à e), exigeront une séance à huis clos pour entendre toute déclaration faisant état des noms ou autres renseignements signalétiques des personnes accusées d'inconduite par l'auteur de la déclaration, à moins que la personne ainsi nommée ou identifiée ait été condamnée pour l'inconduite alléguée. Les commissaires ne doivent pas noter les noms ainsi identifiés à moins que la personne en question ait été condamnée pour l'inconduite présumée. Dans la mesure du possible, l'anonymat sera conféré aux autres renseignements susceptibles d'être utilisés pour identifier les personnes en question;
- j) s'abstiennent, sauf obligation légale, de remettre des renseignements personnels, des déclarations faites par une personne ou tout autre renseignement signalétique en vue d'une autre procédure, ou de toute autre utilisation, sans le consentement exprès de l'intéressé;

- k) veillent à ce que le comportement et les activités de la Commission ne remettent pas en question des procédures légales;
- l) peuvent faire appel au Comité d'administration national (CAN) pour la détermination de litiges impliquant la production de documents, et leur disposition et archivage, le contenu du rapport et des recommandations de la Commission, et les décisions de cette dernière sur le champ d'application de sa recherche et les questions à examiner. La Commission doit s'efforcer de régler elle-même la question avant de la transmettre au CAN.

3. Responsabilités

Conformément aux pouvoirs et attributions de la Commission énumérés au point 2 ci-dessus, la Commission détient les responsabilités suivantes :

- a) faire appel à des méthodes interdisciplinaires, historiques, de tradition orale et archivistique, et aux sciences sociales, pour prendre les déclarations, rechercher et analyser les faits historiques, rédiger son rapport, gérer les connaissances et archiver;
- b) adopter les méthodes et procédures qu'elle juge nécessaires pour atteindre ses objectifs;
- c) engager les personnes, entre autres les experts, dont elle juge la prestation nécessaire pour atteindre ses objectifs;
- d) créer un centre de recherche et veiller à la conservation de ses archives;
- e) avoir à sa disposition les installations et l'équipement dont elle a besoin, dans les limites des lignes directrices et règles pertinentes;
- f) organiser les événements et donner les préavis nécessaires, y compris lors des cérémonies importantes jugées utiles par la Commission, au cours du processus quinquennal et à sa conclusion;
- g) rédiger un rapport;
- h) faire traduire le rapport dans les deux langues officielles du Canada, et tout ou partie de ce rapport dans les langues autochtones déterminées par les commissaires;
- i) évaluer les propositions de commémoration conformément à la Directive sur la politique de commémoration (Annexe X de la Convention).

4. Exécution des obligations

Étant donné que la Commission doit s'abstenir d'agir comme si elle tenait une enquête publique ou d'appliquer

un processus légal formel, elle ne doit pas reproduire (partiellement ou complètement) la fonction d'enquête criminelle, le Processus d'évaluation indépendant ou les poursuites en justice, ou faire des recommandations sur des sujets déjà traités dans la Convention. La Commission doit prendre acte, dans l'exercice de ses fonctions,

- a) des expériences uniques des anciens élèves indiens, inuits et métis des pensionnats; elle doit donc mener ses activités, organiser ses événements et préparer son rapport et ses recommandations de façon à tenir compte des expériences uniques de tous les anciens élèves des pensionnats et à les refléter et leur accorder une reconnaissance;
- b) que le processus de vérité et de réconciliation repose sur le principe de la participation individuelle à titre strictement volontaire;
- c) qu'elle construit sur les processus, les archives, les ressources et la documentation passés et actuels, y compris le travail et les archives de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996);
- d) de l'importance pour son activité des traditions orales et légales des Autochtones;
- e) que dans le cadre de son approche holistique globale de la réconciliation et de la guérison, il est raisonnable qu'elle assure une coordination avec d'autres initiatives relevant de la Convention et reconnaisse les liens avec les autres aspects de la Convention, en vue de favoriser les objectifs globaux de la réconciliation;
- f) que toutes les déclarations individuelles ont le même poids, même si elles sont faites après l'achèvement du rapport;
- g) que l'accent sera porté à la fois sur la collecte et la mémorisation de l'information, et l'analyse de cette information.

5. Composition

La Commission doit se composer d'un président désigné et de deux commissaires, qui doivent être des personnes bien connues pour leur intégrité, leur valeur et le respect qu'elles inspirent.

- a) Il faudrait envisager qu'au moins un des trois membres soit Autochtone;
- b) Les titulaires doivent être choisis parmi des candidats désignés par d'anciens élèves, des organisations autochtones, des entités religieuses et le gouvernement;

- c) Il faut consulter l'Assemblée des Premières Nations (APN) dans la décision finale sur la désignation des commissaires.

6. Secrétariat

La Commission fonctionne par l'intermédiaire d'un secrétariat central.

- a) Un directeur général est en charge du fonctionnement de la Commission; il choisit et engage le personnel et les agents de liaison avec les régions;
- b) Le directeur général et le Secrétariat sont soumis à la direction et au contrôle des commissaires;
- c) Le Secrétariat est responsable des activités de la Commission, comme les suivantes :
 - i) recherche;
 - ii) organisation des événements;
 - iii) prise des déclarations personnelles et partage des faits divulgués;
 - iv) obtention de documents;
 - v) gestion de l'information contenue dans les archives de la Commission;
 - vi) rédaction du rapport;
 - vii) conservation de ses archives;
 - viii) évaluation des propositions liées à la Directive sur la politique de commémoration.
- d) Le directeur général et les commissaires consultent le Comité des survivants des pensionnats indiens concernant la nomination des agents de liaison avec les régions.
- e) Les agents de liaison avec les régions :
 - i) font fonction de transmetteurs de connaissances et favorisent le partage des connaissances parmi les collectivités, les individus et la Commission;
 - ii) font le lien entre l'organisme national et les collectivités sur le plan de la coordination des événements nationaux et communautaires;
 - iii) fournissent des informations aux collectivités et les aident tandis qu'elles planifient des événements de vérité et de réconciliation, coordonnent l'obtention de déclarations personnelles et le partage des faits divulgués, et l'enregistrement des événements, et facilitent la circulation de l'information des collectivités vers la Commission.

7. Comité des survivants des pensionnats indiens (CSPI)

La Commission est épaulée par un Comité des survivants des pensionnats indiens (CSPI).

- a) Le comité se compose de dix représentants, choisis parmi différentes organisations autochtones et groupes de survivants. La représentation est par région, en fonction de la répartition de la population dans les pensionnats (selon la définition dans la Convention). La majorité des représentants doit être composée d'ex-élèves des pensionnats;
- b) Les membres du comité sont choisis par le gouvernement fédéral, en consultation avec l'APN, à partir d'un bassin de candidats admissibles sélectionnés par les intéressés;
- c) Les membres du comité sont chargés de conseiller les commissaires sur ce qui suit :
 - i) les caractéristiques d'une « collectivité » aux fins de sa participation aux processus de la Commission;
 - ii) les critères régissant les processus communautaires et nationaux;
 - iii) l'évaluation des propositions liées à la Directive sur la politique de commémoration;
 - iv) les autres questions présentées par les commissaires.

8. Calendrier

La Commission doit achever son travail en l'espace de cinq ans; deux échéances ont été fixées dans cet espace de temps :

Échéance de deux ans

- a) Préparation d'un budget dans les trois mois de sa formation, sous réserve de la disposition sur les limites budgétaires dans la Convention;
- b) Achèvement de tous les événements nationaux, et recherche et rédaction du rapport sur les constatations et recommandations historiques dans les deux ans de la formation de la Commission, avec possibilité de prolongation de six mois, à la discrétion des commissaires.

Échéance de cinq ans

- a) Achèvement des événements communautaires liés à la vérité et à la réconciliation, obtention de déclarations personnelles et partage des faits divulgués, rapports des collectivités à la Commission, et cérémonies de clôture;
- b) Création d'un centre de recherche.

9. Recherche

La Commission doit mener les recherches, recevoir et enregistrer les déclarations, et examiner les documents qu'elle juge nécessaires pour atteindre ses objectifs.

10. Événements

Les événements liés à la Commission de vérité et de réconciliation sont répartis en trois volets essentiels : événements nationaux, événements communautaires, et obtention de déclarations personnelles et divulgation. Une cérémonie de clôture mettra fin au processus de vérité et de réconciliation.

(A) Événements nationaux

Les événements nationaux sont le moyen de faire participer le public canadien au processus de vérité et de réconciliation et de l'éduquer au sujet du système des pensionnats, de l'expérience des anciens élèves et de leurs familles, et des séquelles permanentes de ces établissements.

La Commission doit financer et accueillir sept événements nationaux dans différentes régions du pays, afin :

- a) de partager les informations avec les collectivités ou provenant d'elles;
- b) d'appuyer et de faciliter l'autonomisation des anciens élèves des pensionnats et de ceux touchés par les séquelles des pensionnats;
- c) de mettre en lumière le contexte et le sens du Paiement d'expérience commune;
- d) d'obtenir l'adhésion du public et de l'éduquer au moyen de la communication de masse;
- e) d'atteindre ses objectifs de toutes les façons possibles.

Quand elle organise ces événements, la Commission doit tenir compte de l'histoire et de la démographie du système des pensionnats.

Tous les événements nationaux doivent comporter les composantes communes suivantes :

- f) la possibilité pour un échantillonnage d'anciens élèves, avec leurs familles, de partager leurs expériences;
- g) la possibilité pour certaines collectivités dans les régions de partager leurs expériences des répercussions sur les collectivités, ainsi que ce que leur ont enseigné les processus de réconciliation communautaires;
- h) la possibilité de participation et de partage des informations entre les anciens élèves et leurs familles, les collectivités, les experts, les représentants des entités religieuses et du gouvernement, les établissements et le public canadien;

- i) pour réaliser un transfert cérémoniel des connaissances, la transmission des transcriptions de déclarations individuelles ou des rapports ou déclarations communautaires. La Commission doit être consciente que seules les personnes qui ont subi les séquelles des pensionnats indiens peuvent vraiment décrire l'expérience qu'elles ont connue;
- j) une analyse des séquelles à court et à long terme du système des pensionnats sur les individus, les collectivités, les groupes, les institutions et la société canadienne, y compris les effets intergénérationnels de ce système;
- k) la participation de hauts représentants du gouvernement et des entités religieuses;
- l) pour tous les participants, des soutiens de santé et des experts en traumatisme durant et après la cérémonie.

(B) Événements communautaires

Le but visé est de faire en sorte que les événements communautaires soient organisés par les collectivités et répondent aux besoins des anciens élèves, de leurs familles et des personnes touchées par les séquelles des pensionnats, y compris les besoins spéciaux des collectivités où étaient situés les pensionnats indiens.

Les événements communautaires ont les fonctions suivantes :

- a) reconnaître la capacité des collectivités de créer des pratiques de réconciliation;
- b) établir des narrations communautaires des effets du système des pensionnats sur les anciens élèves, leurs familles et les collectivités;
- c) à la demande des collectivités, faire participer les entités religieuses, les anciens employés des écoles et les représentants du gouvernement au processus de réconciliation;
- d) créer des archives ou une collection des narrations communautaires – y compris les faits divulgués, enseignements acquis et recommandations – pour utilisation dans la recherche et le rapport historique et en vue des événements nationaux, ainsi que pour inclusion dans le centre de recherche;
- e) éduquer le public et favoriser de meilleures relations avec les collectivités locales;
- f) à la demande des collectivités, autoriser la participation des hauts représentants du gouvernement et des églises;
- g) respecter l'objectif de témoigner dans le respect des principes autochtones.

Aux premières étapes du processus, la Commission doit élaborer, en consultation avec CSPI, les critères et valeurs fondamentales conformes au mandat de la Commission qui baliseront les processus communautaires.

Les collectivités peuvent, dans les limites de ces paramètres, soumettre à la Commission des plans de processus de réconciliation, ainsi que recevoir un financement pour ces processus, sous réserve de la capacité budgétaire de la Commission.

(C) Prise de déclarations personnelles et partage des faits divulgués

La Commission doit coordonner la collecte de déclarations personnelles faites par écrit, électroniquement ou d'une autre façon. Par dérogation au mandat de cinq ans, quiconque ayant subi les séquelles des pensionnats est autorisé à remettre une déclaration personnelle au centre de recherche, sans limite de temps.

La Commission doit assurer un milieu sûr, positif et adapté pour la prise de déclarations personnelles et le partage des faits divulgués.

La Commission n'utilise la déclaration d'un individu faite dans le cadre des processus de la Commission, ou n'autorise l'accès à cette déclaration, qu'avec le consentement exprès de la personne en question.

(D) Cérémonie de clôture

À la conclusion de son mandat, la Commission organise une cérémonie de clôture pour honorer l'importance de tous les événements survenus durant son mandat. Des hauts représentants des églises et du gouvernement participent à cette cérémonie.

11. Accès aux informations pertinentes

- a) Afin d'assurer l'efficacité du processus de vérité et de réconciliation, le Canada et les organismes religieux fourniront tous les documents pertinents en leur possession ou sous leur contrôle à la commission de vérité et de réconciliation (la « Commission ») et pour son usage, sous réserve du droit à la protection des renseignements personnels d'une personne prévu par la loi applicable relative à la protection des renseignements personnels, et sous réserve de la législation sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels applicable, à l'exception des documents auxquels le secret professionnel de l'avocat s'applique lorsqu'il est invoqué;

- b) Dans les cas où le droit à la protection des renseignements personnels d'une personne est en cause et sous réserve de la législation applicable en matière de protection de renseignements personnels et d'accès à l'information, les chercheurs de la Commission auront accès aux documents, à la condition que les renseignements personnels soient protégés. Dans les cas où le secret professionnel de l'avocat est invoqué, la partie l'invoquant fournira une liste de tous les documents pour lesquels ce secret professionnel est invoqué.
- c) Le Canada et les organismes religieux ne sont pas tenus de renoncer à la possession de documents originaux en faveur de la Commission. Elles sont tenues de compiler tous les documents pertinents de façon organisée à des fins d'examen de la part de la Commission et de permettre l'accès à leurs archives afin que la Commission puisse remplir son mandat. La production de documents ne requiert pas la production de documents originaux. Les originaux ou copies certifiées conformes, peuvent être fournis ou les originaux peuvent être fournis temporairement à des fins de photocopie si les renseignements originaux ne doivent pas être conservés par la Commission.

Dans la mesure où en conviennent les intéressés, et sous réserve des exigences du processus, les informations provenant du Processus d'évaluation indépendant (PEI), des litiges en cours et des processus de règlement des différends peuvent être transférées à la Commission à des fins de recherche et d'archivage.

12. Centre national de recherche

Un centre de recherche doit être créé, en conformité avec le budget de la Commission et dans la mesure de ce budget. Son accès sera ouvert aux anciens élèves, à leurs familles et collectivités, au grand public, aux chercheurs et aux éducateurs qui souhaitent inclure ces matières historiques dans les programmes d'études.

Durant son mandat, la Commission veille à ce que toute documentation créée ou reçue dans le cadre de ce mandat soit préservée et archivée selon un objectif et une tradition qui sont conformes aux objectifs et à l'esprit du travail réalisé par la Commission.

La Commission doit employer les méthodes et s'associer aux experts (comme Bibliothèque et Archives Canada) nécessaires à la préservation et à la conservation des pièces et des documents. Toute la documentation recueillie au moyen de ce processus doit être accessible au public, dans

la mesure du possible et à la lumière des lois pertinentes, ainsi que des recommandations de la Commission touchant le maintien de la confidentialité des dossiers.

13. Protection des renseignements personnels

La Commission doit respecter à la fois les lois sur la protection des renseignements personnels et les craintes des participants sur le plan de la confidentialité. Il est entendu :

- a) que toute participation à des événements publics est strictement volontaire;
- b) par dérogation à 2i), que les événements nationaux sont publics; dans des situations spéciales, à la discrétion des commissaires, les informations peuvent être recueillies à huis clos;
- c) les événements communautaires peuvent être privés ou publics, selon le plan fourni par la collectivité;
- d) la Commission respecte le souhait d'une personne qui veut que sa déclaration soit faite à titre privé;
- e) les documents doivent être archivés conformément à la loi.

14. Budget et ressources

La Commission prépare un budget dans les trois premiers mois de son mandat et le soumet pour approbation auprès du Ministre responsable de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, et a plein pouvoir de prendre les décisions sur les dépenses, dans les limites de son mandat, de l'arrêté-en-conseil l'établissant, des politiques du Conseil du trésor, des fonds disponibles et de sa capacité budgétaire.

La Commission doit veiller à la suffisance des ressources affectées aux événements communautaires sur la période de cinq ans; elle doit veiller en outre à mettre de côté une portion du budget pour la prise de déclarations personnelles et le partage des faits divulgués, ainsi que pour archiver ses dossiers et ses informations.

Les parties institutionnelles assument leur part des frais de participation et de présence aux événements de la Commission et aux événements communautaires, de même que des frais de remise des documents. À la demande de la partie qui fournit les documents, la Commission prend à charge les frais de copie, de balayage, de numérisation, ou d'autres moyens de reproduire les documents.

Notes finales

CHAPITRE 1

1. Miller, 1996, p. 103.
2. Débats, 22 mai 1883, p. 1377.
3. Jaenen, 1986.
4. Miller, 1996, p. 125–126.
5. Milloy, 1999, p. 30.
6. Miller, 1996, p. 125; Tobias, 1991, p. 221–223.
7. Miller, 2009, p. 156.
8. Carter, 1999, p. 113; Friesen, 1999, p. 207–212; Tobias, 1991, p. 213–225.
9. Miller, 2009, p. 156.
10. Carter, 1990, p. 50–78; Friesen, 1999, p. 207–212; Taylor, 1999, p. 5–6; Tobias, 1991, p. 211–232.
11. McMillan et Yellowhorn, 2004; Fear-Segal, 2007, p. xx.
12. McMillan et Yellowhorn, 2004, p. 23; p. 152; Barman, Hébert et McCaskill, 1986, p. 2.
13. McMillan et Yellowhorn, 2004, p. 118; p. 152.
14. McMillan et Yellowhorn, 2004, p. 58–62; p. 153; Pettipas, 1994, p. 43–61.
15. McMillan et Yellowhorn, 2004, p. 56–62; p. 278.
16. McMillan et Yellowhorn, 2004, p. 112–114.
17. Cruikshank, 1991, p. 73.
18. Canadien, 2010, p. 25.
19. Knockwood, 2001, p. 17.
20. Moran, 1997, p. 35–36.
21. French, 1976, p. 60–61.
22. Dickson, 1993, p. 32.
23. McMillan et Yellowhorn, 2004, p. 82; p. 112–114; Smith, 1987, p. 15.
24. Miller, 1996, p. 44.
25. Barman, Hébert et McCaskill, 1986, p. 3; Jaenen, 1973, p. 88.
26. Brody, 1987, p. 141.
27. MacLean, 2005, p. 107.
28. Miller, 1996, p. 85.
29. Shingwauk, 1872, p. 14.
30. Morris, 1880, p. 96.
31. Henderson, 1995, p. 247–249.
32. Morris, 1880, p. 292.
33. Adams, 1995; Fear-Segal, 2007.
34. Davin, 1879, p. 5–7.
35. Davin, 1879, p. 9.
36. Davin, 1879, p. 11.
37. Davin, 1879, p. 11.
38. Davin, 1879, p. 10.
39. Davin, 1879, p. 10.
40. Davin, 1879, p. 14.
41. Davin, 1879, p. 15.
42. Affaires indiennes et du Nord Canada, dossier 1/25-1, vol. 15, L. Vankoughnet à Sir John A. Macdonald, 26 août 1887, cité dans Milloy, 1999, p. 26.
43. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6039, dossier 160-1 MR 8152, novembre 1912, lettre de l'archevêque de Saint-Boniface à Sir Richard Rogers, cité dans Milloy, 1999, p. 27.
44. *Loi pourvoyant à l'émancipation graduelle des Indiens, à la meilleure administration des affaires des Indiens et à l'extension des dispositions de la loi*, 31, Victoria, chapitre 42, S.C. 1869.
45. Milloy, 1983, p. 61.
46. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6810, dossier 470-2-3, vol. 7, Déposition de D.C. Scott devant le Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les amendements apportés à la *Loi sur les Indiens* en 1920, p. 63, N-3, cité dans Moore, Leslie, et Maguire, 1978, p. 114.
47. *Rapport du ministère des Affaires indiennes pour l'année se terminant le 31 décembre 1889*, p. 165, cité dans Titley, 1993, p. 119–120.
48. Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes pour l'année 1897, *Canada, Sessional Papers (14) 1898*, xxvii, cité dans Miller, 1996, p. 158.
49. *Débats*, 1897, colonne 4076, 14 juin 1897, cité dans Hall, 1977, p. 134.
50. Bibliothèque et Archives Canada, RG 85, vol. 1507, dossier 600-1-1, partie 7, *Report on Education in Canada's Northland*, 12 décembre 1954, cité dans King, 1998, p. 66.

51. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 3647, dossier 8128, MR C 10113, J.A. Macrae au commissaire aux Indiens, Regina, 18 décembre 1886, cité dans Milloy, 1999, p. 32.
52. D.C. Scott, « Report of the Superintendent of Indian Education, 1910 », dans *Rapport du ministère des Affaires indiennes pour l'année se terminant le 31 mars 1910*, p. 273.
53. Peikoff et Brickley, 1991, p. 40.
54. Sutherland, 2000, p. 107.
55. Huel, 1996, p. 119–120.
56. Bullen, 1991, p. 139–140.
57. Choquette, 1995; Huel, 1996; Usher, 1974.
58. Choquette, 1995, p. 1–20.
59. Choquette, 2004, p. 192–194.
60. Stevenson, 1988, p. 133–136.
61. Moorhouse, 1973, p. 274.
62. Henry Venn à James Quaker, 29 novembre 1853, cité dans W. Knight, *The Missionary Secretariat of Henry Venn, B.D.*, London: Longmans, Green, 1880, p. 53, cité dans Usher, 1974, p. 22.
63. Hare et Barman, 2006; McPherson, 1995; Rutherford, 2002.
64. Huel, 1996, p. 69–71.
65. Morantz, 2002, p. 213.
66. Choquette, 2004, p. 56.
67. William Duncan, Journal numéro 2, 1857, bobine 2154, William Duncan Papers, Collections spéciales, University of British Columbia, cité dans Higham, 2000, p. 56.
68. Pettipas, 1994, p. 87–125.
69. LaViolette, 1961, p. 41.
70. Grant, 1985, p. 242.
71. Miller, 1996, p. 126.
72. Miller, 1996, p. 157.
73. Milloy, 1999, p. 72.
74. Milloy, 1999, p. 77.
75. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, M75-103, séries 2-14, Missionary Society of the Church in Canada, Frank Oliver à l'Église anglicane du Canada, 28 janvier 1908, dans Coates, 1991, p. 146.
76. Grant, 1985, p. 192–195.
77. Miller, 1996, p. 141.
78. Milloy, 1999, p. 94–95.
79. Milloy, 1999, p. 70–71.
80. Coccola, 1988, p. 175.
81. Johnston, 1988, p. 19–20.
82. Persson, 1986, p. 157.
83. Kelm, 2003, p. 98.
84. Whitehead, 1988, p. 62.
85. Goodwill et Sluman, 1984, p. 190.
86. Miller, 1996, p. 142.
87. Miller, 1996, p. 313.
88. Milloy, 1999, p. 102.
89. Milloy, 1999, p. 103–105.
90. Milloy, 1999, p. 332.
91. Barman, Hébert et McCaskill, 1986, p. 9.
92. Miller, 1996, p. 390.
93. Milloy, 1999, p. 176.
94. Miller, 1996, p. 389.
95. Hawthorn, 1967, p. 88.
96. Milloy, 1999, p. 226.
97. Miller, 1996, p. 393.
98. Milloy, 1999, p. 227.
99. Milloy, 1996, p. 214.
100. Milloy, 1996, p. 214.
101. Affaires indiennes et du Nord Canada, dossier 40-2-185, vol. 1, *Relationships between Church and State in Indian Education*, 26 septembre 1966, cité dans Milloy, 1999, p. 214.
102. Johnston, 1983, p. 57.
103. Milloy, 1999, p. 215.
104. Canadian Welfare Council, 1967, p. 151.
105. Persson, 1986, p. 164–167.
106. Dyck, 1997, p. 120.
19. Blondin-Perrin, 2009, p. 17.
20. Marguerite, 2010, p. 57.
21. Dickson, 1993, p. 120.
22. French, 1976, p. 20.
23. Anonyme, Jack, éd. 2006, p. 198.
24. Blondin-Perrin, 2009, p. 38.
25. Deiter, 1999, p. 56.
26. Driben et Trudeau, 1983, p. 25.
27. Joe, 1996, p. 50–51.
28. Johnston, 1988, p. 138.
29. Archives provinciales de l'Alberta, Oblats de Marie Immaculée, école Dunbow, boîte 80, no 3381, *Journal quotidien de l'école Dunbow*, 8 août 1888, cité dans Pettit, 1997, p. 265.
30. Charland, 1995, p. 29.
31. Campbell, 1973, p. 44.
32. Speare, 1973, p. 19.
33. Callahan, 2002, p. 78.
34. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6455, dossier 885-1, partie 2, Edward Elliot à D.C. Scott, surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 20 octobre 1919, cité dans Pettit, 1997, p. 306.
35. Sandy, 2006, p. 133.
36. Schmalz, 1991, p. 187; Willis, 1973, p. 186.
37. *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes pour l'année 1896*, p. 398–399, cité dans Milloy, 1999, p. 38.
38. Speare, 1973, p. 7.
39. Knockwood, 2001, p. 98.
40. Harry, 2010, p. 37.
41. Moran, 1997, p. 60–61.
42. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, dossier 57799, H. Reed à L. Vankoughnet, 14 mai 1889, cité dans Gresko, 1992, p. 88.
43. *Débats*, 1904, colonnes 6946–1656, 18 juillet 1904, cité dans Hall, 1977, p. 134.
44. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 4042, dossier 336877, p. 4-7, H.B. Bury, 7 novembre 1917, Report on Indian Affairs – Education (manuscrit), cité dans Carney, 1981, p. 69.
45. Barman, Hébert et McCaskill, 1986, p. 9; Jamplosky, 1965, p. 54.
46. Jamplosky, 1965, p. 49.
47. Gooderham, 1965, p. 100.
48. Fiske, 1989, p. 261–262.

CHAPITRE 2

1. Peequaquat, 1991, p. 69.
2. Baker, 1994, p. 28.
3. Dickson, 1993, p. 119.
4. Willis, 1973, p. 136.
5. Knockwood, 2001, p. 27.
6. Thrasher, 1976, p. 3–4.
7. Mountain Horse, 1979, p. 15.
8. Blondin-Perrin, 2009, p. 12–13.
9. Mountain Horse, 1979, p. 15.
10. Janvier, 2004, p. 19.
11. Callahan, 2002, p. 39–40.
12. Brass, 1987, p. 22.
13. Elias, 2010, p. 52.
14. Stevenson, 1988, p. 137.
15. French, 1976, p. 19.
16. Ford, 1971, p. 93–94.
17. Willis, 1973, p. 31–32.
18. Gresko, 1992, p. 80.

49. Bird, 1991, p. 13.
50. Knockwood, 2001, p. 53–54.
51. Arnouse, 2006, p. 129.
52. Ron Ignace, 2006, p. 7.
53. Raibmon, 1996, p. 82–83.
54. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 7185, dossier 1/25-1-7-1, R.T. Ferrier à C.E. Silcox, 7 avril 1932, cité dans Milloy, 1999, p. 178.
55. Acoose, 1995, p. 5.
56. Funk, 1995, p. 65.
57. Duncan, 2006, p. 56.
58. Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes pour l'année 1912, p. 399, cité dans Barman, 2003, p. 63.
59. Titley, *A Narrow Vision*, 1986, p. 90.
60. Graham, 1997, p. 15.
61. Dyck, 1997, p. 100–104.
62. Hildebrand, 2003, p. 167.
63. King, 1967, p. 56.
64. Callahan, 2002, p. 74.
65. Lux, 2001, p. 107.
66. Titley, Dunbow Indian Industrial School, 1992, p. 105.
67. Archives provinciales de l'Alberta, Oblats de Marie Immaculée, école Dunbow, boîte 80, no 3381, *Journal quotidien de l'école Dunbow*, 18 janvier 1916, cité dans Pettit, 1997, p. 254.
68. Titley, Red Deer Industrial School, 1992, p. 59.
69. Waldram, Herring et Young, 2006, p. 48–49; p. 68–70.
70. Bryce, 1907, p. 18.
71. Bryce, 1907, p. 18.
72. Milloy, 1999, p. 92.
73. Kelm, 2003, p. 90–91.
74. Milloy, 1999, p. 329.
75. Lux, 2001, p. 131.
76. Titley, *A Narrow Vision*, 1986, p. 85.
77. Milloy, 1999, p. 94.
78. Scott, 1913, p. 615.
79. Titley, *A Narrow Vision*, 1986, p. 87.
80. Titley, *A Narrow Vision*, 1986, p. 57.
81. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 3921, dossier 116, 818-1B, J.F. Woodsworth to Department Secretary, 25 novembre 1918, cité dans Titley, Red Deer Industrial School, 1992, p. 65.
82. Milloy, 1999, p. 97.
83. Titley, Dunbow Indian Industrial School, 1992, p. 111.
84. Kelm, 2003, p. 92.
85. Milloy, 1999, p. 77.
86. Ford, 1971, p. 102–103.
87. Ahenakew, 1973, p. 132.
88. Brass, 1987, p. 31.
89. George, 2003, p. 28.
90. Willis, 1973, p. 77.
91. King, 1998, p. 97.
92. Waldram, Herring et Young, 2006, p. 188–198; Wherritt, 1977, p. 109–110.
93. Bibliothèque et Archives Canada, Canadian Tuberculosis Association, cité dans Wherritt, 1977, p. 111.
94. Wherritt, 1977, p. 110.
95. Milloy, 1999, p. 89–99.
96. Smith, 1996, p. 344.
97. Manuel et Posluns, 1974, p. 65.
98. James, 1995, p. 104.
99. Callahan, 2002, p. 109.
100. Shaw, 2004, p. 7.
101. Meltenberger, 2004, p. 27.
102. Anonyme, Métis Nation, éd. 2004, p. 61.
103. Schroeder, 2006, p. 37.
104. Moran, 1997, p. 53.
105. Thrasher, 1976, p. 14; p. 28.
106. Irniq, 2010, p. 100–101.
107. Fontaine, 1995, p. 51.
108. Baker, 1994, p. 30; Milloy, 1999, p. 114.
109. Milloy, 1999, p. 120.
110. Brass, 1987, p. 25–26.
111. French, 1976, p. 44.
112. Manuel et Posluns, 1974, p. 66.
113. Manuel et Posluns, 1974, p. 65.
114. Collison, 1995, p. 36.
115. Knockwood, 2001, p. 80.
116. Manuel et Posluns, 1974, p. 66.
117. Brass, 1987, p. 24.
118. Brewer, 2006, p. 27.
119. Sandy, 2006, p. 134.
120. Sheni7, 2006, p. 125.
121. French, 1976, p. 52.
122. Milloy, 1999, p. 117.
123. PeeAce, 1991, p. 68.
124. Anonyme, Métis Nation, éd. 2004, p. 15.
125. Johnston, 1988, p. 139–143.
126. Déposition sous serment de Ellen Charlie, 28 février 1902, Alkali Lake, cité dans Furniss, 1995, p. 67.
127. Déposition sous serment de Christine Haines, 28 février 1902, Alkali Lake, cité dans Furniss, 1995, p. 67.
128. Déposition sous serment de Johnny Sticks, 28 février 1902, Alkali Lake, cité dans Furniss, 1995, p. 69.
129. Milloy, 1999, p. 263–265.
130. Milloy, 1999, p. 121.
131. Milloy, 1999, p. 265.
132. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 3918, dossier 116659-1, MR C 10161, J. Smith au sous-ministre adjoint et secrétaire, 8 février 1918, cité dans Milloy, 1999, p. 113.
133. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6033, dossier 150-44 (2), MR C 8149, Rapport sur l'étude nutritionnelle et le pensionnat de Spanish, p. 11–15, mars 1945, cité dans Milloy, 1999, p. 264.
134. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6033, dossier 150-44 (2), MR C 8149, Mme A. Stevenson, Enquête de la Croix-Rouge, St. John's, Chapleau, octobre 1944, cité dans Milloy, 1999, p. 264.
135. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6033, dossier 150-44 (2), MR C 8149, R. Hoey à Mme A. Stevenson, 15 septembre 1945, Mme A. Stevenson à R. Hoey, 8 mars 1946, cité dans Milloy, 1999, p. 263.
136. Milloy, 1999, p. 369.
137. Gregoire, 2006, p. 141.
138. Blondin-Perrin, 2009, p. 134.
139. Jules, 2006, p. 65.
140. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 3930, dossier 117377-1A, MR C 10163, H. Reed à l'évêque de Rupert's Land, 31 mai 1893, cité dans Milloy, 1999, p. 120.
141. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6039, dossier 160-1, MR C 8152, M. Benson à J.D. McLean, 15 juillet 1897, cité dans Milloy, 1999, p. 120.

142. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 3933, dossier 117657-1A, M. Benson à D.C. Scott, 12 janvier 1918, cité dans Milloy, 1999, p. 169.
143. Pettit, 1997, p. 72.
144. Pettit, 1997, p. 185.
145. Milloy, 1999, p. 171.
146. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 8452, dossier 773/23-5-003, MR C 14234, W. Graham au secrétaire, 9 juin 1930, cité dans Milloy, 1999, p. 169.
147. Manuel et Posluns, 1974, p. 64.
148. Thommasen, 1993, p. 22.
149. Strapp à Phelan, 19 septembre 1945, dans Graham, 1997, p. 338.
150. Milloy, 1999, p. 163.
151. Fiske, 1996, p. 172–173.
152. Fiske, 1996, p. 172.
153. Joe, 1996, p. 52.
154. Thomson-Millward, 1997, p. 117–118.
155. Funk, 1995, p. 67.
156. Ledoux, 1991, p. 61.
157. Johnston, 1991, p. 55.
158. Titley, Dunbow Indian Industrial School, 1992, p. 100.
159. Milloy, 1999, p. 45.
160. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6452, dossier, 884-1 (1-3), MR C 8773-8774, L. Vankoughnet à l'évêque de Westminster, 17 octobre 1889, cité dans Milloy, 1999, p. 45.
161. Milloy, 1999, p. 45.
162. Axelrod, 1997, p. 59–60.
163. Sutherland, 2000, p. 138.
164. Pettit, 1997, p. 262.
165. Pettit, 1997, p. 262.
166. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 3920, dossier 116818, MR C 10161, D.L. Clink au commissaire aux Indiens, 4 juin 1896, cité dans Milloy, 1999, p. 141.
167. Pettit, 1997, p. 262.
168. Milloy, 1999, p. 139.
169. Milloy, 1999, p. 138.
170. Gladstone, 1967, p. 22–23.
171. Knockwood, 2001, p. 148–156.
172. « Jury Hears How 4 Indian Boys Froze to Death », *Winnipeg Tribune*, 5 janvier 1937; « Visits [to] Indian Schools. R.A. Hoey, Ottawa Official on Inspection Trip », *Montreal Gazette*, 7 janvier 1937; « Indian Boys' Death Subject of Inquiry », *Ottawa Journal*, 5 janvier 1937, cité dans Kelm, 2003, p. 99.
173. Milloy, 1999, p. 144.
174. Milloy, 1999, p. 110.
175. Milloy, 1999, p. 340.
176. Knockwood, 2001, p. 45.
177. Dickson, 1993, p. 84.
178. Milloy, 1999, p. 139–140.
179. Ruben, 2010, p. 129.
180. James, 1995, p. 104.
181. Jules, 2006, p. 61.
182. Anonyme, Métis Nation, éd. 2004, p. 121.
183. Willis, 1973, p. 34–35.
184. Marchand, 2006, p. 30.
185. Knockwood, 2001, p. 97.
186. Bush, 2000, p. 110.
187. Milloy, 1999, p. 339.
188. Milloy, 1999, p. 146.
189. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6267, dossier 580-1 (1-3), MR C 8656, J. Waddy à W. Graham, 1^{er} septembre 1924, cité dans Milloy, 1999, p. 147.
190. Milloy, 1999, p. 147.
191. Milloy, 1999, p. 266–268.
192. Milloy, 1999, p. 279.
193. Milloy, 1999, p. 288.
194. Milloy, 1999, p. 288–299; Achneepineskum, 1995, p. 2.
195. CBC, *The Journal*, <http://archives.cbc.ca/society/education/clips/11177/> (consulté le 9 mai 2011).
196. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, fiches documentaires – Cadre de règlement des réclamations relatives aux pensionnats indiens, http://www.inac-ainc.info/ai/rqpi/info/nwz/2002/20021212_is-fra.asp (consulté le 3 mars 2011).
197. Ruben, 2010, p. 136.
198. Choquette, 1995, p. 158.
199. Bibliothèque et Archives Canada, Hayter Reed Papers, MG 29, E 106, vol. 18, Personnel H-L, Tims au commissaire aux Indiens, 4 octobre 1891, cité dans Huel, 1996, p. 131; Dempsey n.d.
200. Titley, Indian Industrial Schools in Western Canada, 1986, p. 144.
201. Archives provinciales de l'Alberta, Oblats de Marie Immaculée, Dunbow, boîte 1, Correspondance 1914, H. Grandin au père Nordmann, 4 avril 1914, cité dans Titley, Dunbow Indian Industrial School, 1992, p. 107.
202. Hildebrand, 2003, p. 259.
203. Archives centrales de l'Église Unie, Église presbytérienne du Canada, Comité des missions étrangères, Dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, boîte 7, dossier 131, P.W. Gibson Ponton à R.P. MacKay, 1^{er} février 1911, cité dans Hildebrand, 2003, p. 233.
204. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, SF, bobine C7922, vol. 6187, dossier 461-1, partie 1, copie – Report of Commission of Presbytery appointed to investigate conditions at Cecelia Jeffrey Boarding School, par Hugh J. Robertson et S.C. Murray, 26 février 1918, cité dans Hildebrand, 2003, p. 235.
205. Rita Arey, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation, Aklavik, Territoires du Nord-Ouest, 17 mai 2011.
206. Anonyme, Jack, éd. 2006, p. 48–49.
207. Fontaine, 2010, p. 13–19.
208. Deiter, 1999, p. 59.
209. Mandryk, 2001, p. 210.
210. Ethan Baron, « Residential School Abuses: 'Trauma and Loss Exposed.' », *The Province*, 16 juin 2006. <http://www2.canada.com/theprovince/news/story.html?id=d8c423e9-76b6-4ff5-bf4d-a291bbbb939d&p=3> (consulté le 28 février 2011).
211. Shea, 1999.

212. Greg Murdock, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation, Winnipeg, Manitoba, 18 juin 2010.

213. Baker, 1994, p. 31.

214. Bear, 1991, p. 43.

215. Anonyme, Jack, éd. 2006, p. 174.

216. Anonyme, Métis Nation, éd. 2004, p. 61.

217. Fontaine, 1995, p. 51–52.

218. Amos, 2006, p. 10.

219. Commission du droit du Canada, 2000, p. 45–46.

220. Joe, 1996, p. 44–46.

221. Joe, 1996, p. 49–51.

222. Joe, 1996, p. 78.

223. Harrison, 1985, p. 65.

224. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6438, note jointe au père George Forbes, Oblat de Marie Immaculée, au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 7 mars 1936, cité dans Coccola, 1988, p. 62.

225. Bird, 1991, p. 5–11, p. 81.

226. Mercredi, 2004, p. 91.

227. Brewer, 2006, p. 26; Vivian Ignace, 2006, p. 169.

228. Amos, 2006, p. 12.

229. Alex, 2010, p. 10.

230. Vivian Ignace, 2006, p. 169.

231. Gregoire, 2006, p. 142.

232. Callahan, 2002, p. 64.

233. Callahan, 2002, p. 76.

234. Fontaine, 2010, p. 96.

235. Brass, 1987, p. 9.

236. Bear, 1991, p. 44.

237. Willis, 1973, p. 103–104.

238. MacGregor, 1989, p. 24–32.

239. Irniq, 2010, p. 111.

240. Kennedy, 1972, p. 54; Kennedy, 1970, p. 125; Pettipas, 1994, p. 133.

241. Crevier n.d.

242. Morley, 1967, p. 158.

243. Graham n.d.

244. Blondin-Andrew, 2003, p. 64.

245. Van Camp, 1989, p. 169.

246. Pettit, 1997, p. 307.

247. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 3940, dossier 121, 698-13, O, H.R. Halpin aux Affaires indiennes, 28 août 1897, cité dans Ray, Miller, et Tough, 2000, p. 194.

248. Huel, 1996, p. 129.

249. *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes pour l'année 1888*, p. 21, cité dans Pettit, 1997, p. 79.

250. Dyck, 1997, p. 42.

251. Huel, 1996, p. 129.

252. Pettit, 1997, p. 156.

253. Brass, 1987, p. 6.

254. Ford, 1971, p. 90–93.

255. Cruikshank, 1991, p. 70.

256. Tizya, 1965, p. 103–104.

257. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6451, dossier 883-1, partie 1, diverses pièces de correspondance, juin 1922, cité dans Kelm, 2003, p. 102.

258. James, 1995, p. 103.

259. Brass, 1987, p. 23–24.

260. Brownlie, 2003, p. 133.

261. Goodwill et Sluman, 1984, p. 196–199.

262. Pettit, 1997, p. 310.

263. Milloy, 1999, p. 334.

264. Pettit, 1997, p. 69.

265. Smith n.d.

266. Cuthand, 1991, p. 383.

267. Milloy, 1999, p. 151–152.

268. Thomson-Millward, 1997, p. 111.

269. Milloy, 1999, p. 166.

270. Graham, 1997, p. 12.

271. MacGregor, 1989, p. 25–26.

272. Baker, 1994, p. 36–37.

273. Bell, 1995, p. 11–12.

274. Batten, 2002, p. 12–13.

275. Milloy, 1999, p. 285.

276. Furniss, 1995, p. 62–63.

277. Milloy, 1999, p. 285.

278. Milloy, 1999, p. 286.

279. Milloy, 1999, p. 286.

280. Milloy, 1999, p. 375.

281. Milloy, 1999, p. 286.

282. Dickson, 1993, p. 106.

283. Roberts, 2004, p. 52.

284. Sanderson, 1991, p. 59.

285. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6320, dossier 658-1, partie 2, 30 avril 1946, J.P.B. Ostrander, Inspecteur des agences indiennes, Direction des affaires indiennes, Regina à Direction des affaires indiennes, Ottawa, cité dans Dyck, 1997, p. 38.

286. Titley, Red Deer Industrial School, 1992, p. 60–62.

287. Blondin-Perrin, 2009, p. 149.

CHAPITRE 3

1. Coates, 1984, p. 179–181; Coates, 1986, p. 132–135.
2. Archives du Territoire du Yukon, Église anglicane, Nouvelle série, dossier 2, Notes d'entrevue, 26 février 1909, cité dans Coates, 1991, p. 138.
3. McCarthy, 1995, p. 159–160; Abel, 1993, p. 118.
4. McCarthy, 1995, p. 164–165.
5. Crowe, 1991, p. 166.
6. Coates, 1989, p. 151.
7. Coates, 1989, p. 152.
8. Coates, 1989, p. 154; Coates, 1991, p. 144–145.
9. Coates, 1989, p. 159.
10. Anglican Church Records, Westgate file, Stringer à Westgate, 19 avril 1923, cité dans Coates, 1989, p. 157.
11. Coates, 1989, p. 158.
12. Thrasher, 1976, p. 39.
13. Mackenzie River, *The Living Message*, 12 mai 1928, p. 149, cité dans Rutherford, 2005, p. 54.
14. Coates, 1991, p. 147.
15. Cruikshank, 1991, p. 71.
16. Coates, 1989, p. 161; Crowe, 1991, p. 198; McCarthy, 1995, p. 163.
17. Coates, 1991, p. 151.
18. King, 1967, p. 77–78.
19. McCarthy, 1995, p. 162.
20. Elias, 2010, p. 54–55.
21. Abel, 1993, p. 182.
22. Carney, 1981, p. 68.
23. Carney, 1992, p. 127; McCarthy, 1995, p. 162.
24. Dickerson, 1992, p. 41.
25. Rompkey, 2003, p. 36–37, p. 46.
26. Rompkey, 2003, p. 67.
27. Phillips, 1967, p. 233.
28. Dickerson, 1992, p. 39.
29. Coates, 1991, p. 203.
30. Bibliothèque et Archives Canada, RG 85, vol. 1506, dossier 600-1-1, partie 2A, Wright à Gibson, 19 novembre 1946, cité dans Duffy, 1988, p. 96.
31. Dickerson, 1992, p. 42–44; King, 1998, p. 63.
32. King, 1998, p. 63–64.
33. King, 1998, p. 68, p. 78–79.
34. King, 2006, p. 4–7.
35. Nivaxie, 2010, p. 118–120.

36. Phillips, 1967, p. 238.
 37. Canadien, 2010, p. 251.
 38. King, 2006, p. 7.
 39. Brody, 1987, p. 214; Coates, 1991, p. 203; Duffy, 1988, p. 100.
 40. Duffy, 1988, p. 99, p. 107.
 41. King, 1998, p. 136.
 42. Phillips, 1967, p. 240.
 43. Duffy, 1988, p. 99.
 44. Bibliothèque et Archives Canada, RG 85, vol. 1468, dossier 630-125-1, partie 1, E. W. Lyall à Jacobson, 25 octobre 1959, cité dans King, 1998, p. 163–168.
 45. Duffy, 1988, p. 108.
 46. Duffy, 1988, p. 118.
 47. Elias, 2010, p. 51.
 48. Jack Anawak, déclaration à la Commission de vérité et réconciliation, Iqaluit, Nunavut, 25 mars 2011.
 49. Wachowich, 1999, p. 106.
 50. « Education Must Fit Eskimo », *Edmonton Journal*, 22 août 1972, cité dans King, 1998, p. 149.
 51. King, 1998, p. 86.
 52. King, 1998, p. 88–89.
 53. King, 1998, p. 92.
 54. King, 1998, p. 95–99.
 55. King, 1998, p. 105–106.
 56. King, 1998, p. 145–146.
 57. Phillips, 1967, p. 236.
 58. Coates, 1985, p. 214.
 59. Hamilton, 1994, p. 110–111.
 60. Brody, 1991, p. 210–212.
 61. Peterson, 1994, p. 5, p. 7, p. 12–13.
 62. Weetaltuk, 2010, p. 162.
 63. Statistique Canada <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-519-x/2006001/c-g/4181577-eng.htm> (consulté le 24 mars 2011).
- #### CHAPITRE 4
1. Davin, 1879, p. 9.
 2. Huel, 1996, p. 100.
 3. Stanley, 1963, p. 237.
 4. Erickson, 2005, p. 17–38.
 5. McMillan et Yellowhorn, 2004, p. 300.
 6. Harrison, 1985, p. 20.
 7. Carter, 1999, p. 109–110.
 8. Brody, 1987, p. 197.
 9. Chartrand, 2006, p. 19; Daniels 2006, p. 117.
 10. Daniels, 2006, p. 118–119.
 11. Harrison, 1985, p. 61–65.
 12. Logan, 2007, p. 67.
 13. Chartrand, 2006, p. 41.
 14. Carney, 1992, p. 121–122.
 15. McCarthy, 1995, p. 159–160.
 16. McCarthy, 1995, p. 236.
 17. McCarthy, 1995, p. 175.
 18. Gresko, 1992, p. 79; Huel, 1996, p. 130; Titley, *Dunbow Indian Industrial School*, 1992, p. 99.
 19. Daniels, 2006, p. 132.
 20. Huel, 1996, p. 161.
 21. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6031, dossier 150-9, partie 1, C. Sifton à Smart, 13 octobre 1899.
 22. Chartrand, 2006, p. 44; Gresko, 1992, p. 79.
 23. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6031, dossier 150-9, partie 1, W. Graham, commissaire aux Indiens, 17 avril 1924, cité dans Logan, 2006, p. 72.
 24. Archives provinciales de l'Alberta, Oblats de Marie Immaculée, paroisses non inventoriées, boîte de la correspondance de 1922 à 1929, Christianson à Le Vern, 28 août 1934, cité dans Huel, 1996, p. 162.
 25. Quiring, 2004, p. 50–51.
 26. Erickson, 2005, p. 33.
 27. Erickson, 2005, p. 35.
 28. Erickson, 2011, p. 131.
 29. Janvier, 2004, p. 20.
 30. Stanley, 1978, p. 90–105.
 31. Église anglicane du Canada, Yukon Hostels—Dawson City et Whitehorse.
 32. Daniels, 2006, p. 125–130.
 33. Chalmers, 1985, p. 9.
 34. Titley, *Dunbow Indian Industrial School*, 1992, p. 107–108.
 35. Campbell, 1973, p. 44.
 36. Dickson, 1993, p. 86–87.
 37. Larocque, 2004, p. 36.
 38. Thomas, 2004, p. 86.
 39. Crerar, 2004, p. 126.
- #### CHAPITRE 5
1. Bruno-Jofre, 2005, p. 13–14, p. 23–43, p. 77, p. 94–95.
 2. Hildebrand, 2003, p. 52.
 3. Archives centrales de l'Église Unie, Église presbytérienne du Canada, Comité des missions étrangères, Dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, boîte 2, dossier 4, McKitrick au Dr Wardrop, 18 mai 1891, cité dans Hildebrand, 2003, p. 48–49.
 4. Rutherford, 2002, p. 24–25.
 5. Hildebrand, 2003, p. 58.
 6. Moore, 1965, p. 41.
 7. Hildebrand, 2003, p. 249.
 8. Hildebrand, 2003, p. 248–250.
 9. King, 1967, p. 59.
 10. Moore, 1965, p. 40.
 11. Huel, 1996, p. 154–155.
 12. Hildebrand, 2003, p. 69.
 13. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6446, dossier 882-1, partie 2, supérieur provincial à D.C. Scott, 17 mai 1926, cité dans Pettit, 1997, p. 275.
 14. *Journal du père Allard*, cité dans Cronin, 1960, p. 221–222.
 15. Fiske, 1989, p. 244.
 16. Brass, 1987, p. 20–21.
 17. Hildebrand, 2003, p. 103–109, p. 115.
 18. Hay River, *Letter Leaflet*, avril 1916, p. 180, cité dans Rutherford, 2002, p. 130.
 19. Yukon, *The Living Message*, février 1928, p. 41, cité dans Rutherford, 2005, p. 54.
 20. Redford, 1978, p. 47.
 21. Bush, 2000, p. 112.
 22. Pettit, 1997, p. 149.
 23. Gresko, 1999, p. 156–163.
 24. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 393, dossier 117, 657-1, surintendant adjoint au commissaire aux Indiens adjoint, 31 mars 1894, cité dans Titley, *Dunbow Indian Industrial School*, 1992, p. 102.
 25. Pettit, 1997, p. 274.
 26. Bush, 2000, p. 112.
 27. McGovern, 1994, p. 95.
 28. McGovern, 1994, p. 104.
 29. Kennedy, 1972, p. 54–56.
 30. Brass, 1987, p. 27; Blondin-Perrin, 2009, p. 89.

31. CBC News. N.W.T. Priest Pochat Honoured at Funeral, 6 décembre 2010, <http://www.cbc.ca/news/canada/north/story/2010/12/06/nwt-pochat-funeral.html> (consulté le 8 mai 2011).
 32. Irniq, 2003.
 33. Pettit, 1997, p. 38.
 34. Graham, 1997, p. 14.
 35. ChiefCalf, 2002, p. 117.
 36. Bush, 2000, p. 106–107.
 37. Seager à Hoey, 21 juin 1945, cité dans Graham, 1997, p. 178.
 38. King, 1967, p. 63.
 39. Aariak, 2011.
- CHAPITRE 6**
1. Dion Stout et Kipling, 2003, p. i.
 2. Ahenakew, 1973, p. 133.
 3. Goodwill et Sluman, 1984, p. 106.
 4. Grant, 1985, p. 192–193.
 5. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, vol. 6039, dossier 160-1, MR C 8152, W. Graham à D.C. Scott, 23 mars 1923, cité dans Milloy, 1999, p. 157.
 6. Samuel Gargan à la Commission de vérité et réconciliation, Fort Providence, Territoires du Nord-Ouest, 27 avril 2011.
 7. Anonyme, Jack, éd. 2006, p. 177.
 8. Bell, 1995, p. 13.
 9. Archives de l'Église anglicane, dossier Moosehide, Sarah-Jane Essau à l'évêque, 31 août 1919, cité dans Coates, 1989, p. 162.
 10. Marius Tungilik, cité dans Legacy of Hope, éd. 2010, p. 149.
 11. Espérance, 2010, p. 88.
 12. Pettit, 1997, p. 304.
 13. King, 1967, p. 18.
 14. Ahenakew 1973, p. 130–131; Greyeyes, 1991, p. 53.
 15. Janvier, 2004, p. 23.
 16. Anonyme, Jack, éd. 2006, p. 52.
 17. Mitchell, 2006, p. 88.
 18. Amato, 2004, p. 67.
 19. Charland, 1995, p. 31.
 20. Manuel, 1995, p. 107.
 21. Bennett et Blackstock, 2002, p. 21–23.
 22. Anonyme, Jack, éd. 2006, p. 52.
 23. Charland, 1995, p. 31.
 24. Guss, 1995, p. 85.
 25. Collison, 1995, p. 39.
 26. Weetaltuk, 2010, p. 169.
 27. Fontaine, 2010, p. 165.
 28. Sellars, 1995, p. 125.
 29. Indian Residential Schools Survivor Society, About our Society, http://www.irsss.ca/about_us.html (consulté le 23 janvier 2011).
 30. National Residential Schools Survivors' Society, <http://www.nrsss.ca> (consulté le 23 janvier 2011).
 31. Débats, 11 juin 2008, p. 6850.
 32. Débats, 11 juin 2008, p. 6851.
 33. Débats, 11 juin 2008, p. 6852.
 34. Débats, 11 juin 2008, p. 6853.
 35. Débats, 11 juin 2008, p. 6855.
 36. Débats, 11 juin 2008, p. 6855.
 37. Débats, 11 juin 2008, p. 6855.
 38. Débats, 11 juin 2008, p. 6856.
 39. Débats, 11 juin 2008, p. 6856.

Bibliographie

- Aariak, Eva. *Nunavut Premier Eva Aariak Honours the Passing of Jose Kusugak*, 19 janvier 2011, http://www.arcticcollege.ca/news/news_eng.aspx?ID=266 (consulté le 27 janvier 2011).
- Abel, Kerry. *Drum Song: Glimpses of Dene History*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993.
- Achneepineskum, Pearl. « Charlie Want », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Acoose, Janice. « Deconstructing Five Generations of White Christian Patriarchal Rule », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Adams, David Wallace. *Education for Extinction: American Indians and the Boarding School Experience, 1875–1928*, Lawrence, Kansas, University Press of Kansas, 1995.
- Ahenakew, Edward. *Voices of the Plains Cree*, publié sous la direction de Ruth M. Buck, Toronto, McClelland and Stewart, 1973.
- Alex. « Alex », dans *Recueil d'histoires de la vie des survivants des pensionnats indiens du Québec*, publié sous la direction de Richard Gray et Martine Gros-Louis Monier, Wendlake, Québec, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2010.
- Amato, George. « George Amato », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Amos, Andrew. « Andrew Amos », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Anglican Church of Canada, Yukon Hostels — Dawson City and Whitehorse. <http://www.anglican.ca/rs/history/schools/yukon-hostels.htm> (consulté le 22 décembre 2010).
- Arnouse, Pauline. « Pauline Arnouse », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Axelrod, Paul. *The Promise of Schooling: Education in Canada, 1800–1914*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.
- Baker, Simon. *Khot-La-Cha: The Autobiography of Chief Simon Baker*, compilé et publié sous la direction de Verna J. Kirkness, Vancouver, Douglas & McIntyre, 1994.
- Barman, Jean. « Schooled for Inequality: The Education of British Columbia Aboriginal Children », dans *Children, Teachers, & Schools: In the History of British Columbia*, publié sous la direction de Jean Barman, Neil Sutherland et J.D. Wilson, deuxième édition, Calgary, Detselig Enterprises, 2003.
- _____, Yvonne Hébert, et Don McCaskill. « The Legacy of the Past: An Overview », dans *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, publié sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hébert et Don McCaskill, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986.
- Batten, Jack. *The Man Who Ran Faster Than Everyone: The Story of Tom Longboat*, Toronto, Tundra Books, 2002.
- Bear, Shirley. « Boarding School Life », dans «... And then they told us their stories»: *A Book of Indian Stories*, publié sous la direction de Jack Funk et Gordon Lobe, Saskatoon, Saskatoon District Tribal Council, 1991.
- Bell, Rosa. « Journeys », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Bennett, Marilyn, avec la collaboration de Cindy Blackstock. *Recensement des écrits et bibliographie annotée traitant de certains aspects du bien-être des enfants autochtones au Canada*, Ottawa, site consacré à la recherche sur les Premières Nations du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, 2002.

- Bird, Madeline, avec l'aide de sœur Agnes Sutherland. *Living Kindness: The Dream of My Life, The Memoirs of Metis Elder, Madeline Bird*, Yellowknife, Outcrop, 1991.
- Blondin-Andrew, Ethel. « New Ways of Looking for Leadership », dans *Leading in an Upside-Down World: New Canadian Perspectives on Leadership*, publié sous la direction de J. Patrick Boyer, Toronto, Dundurn Press, 2003.
- Blondin-Perrin, Alice. *My Heart Shook Like a Drum: What I Learned at the Indian Mission School, Northwest Territories*, Ottawa, Borealis Press, 2009.
- Brass, Eleanor. *I Walk in Two Worlds*, Calgary, Glenbow Museum, 1987.
- Brewer, William. « William Brewer », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Brody, Hugh. *Living Arctic: Hunters of the Canadian North*, Vancouver/Toronto/Seattle, Douglas & McIntyre, 1987.
- _____. *The People's Land: Inuit, Whites, and the Eastern Arctic*, Vancouver, Douglas & McIntyre, 1991.
- Brownlie, Robin Jarvis. *A Fatherly Eye: Indian Agents, Government Power, and Aboriginal Resistance in Ontario, 1918–1939*, Don Mills, Oxford University Press, 2003.
- Bruno-Jofre, Rosa. *Les Missionnaires oblates : vision et mission*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008.
- Bryce, P.H. *Report on the Indian Schools of Manitoba and the North-West Territories*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1907.
- Bullen, John. « J.J. Kelso and the 'New' Child-Savers: The Genesis of the Children's Aid Movement in Ontario », dans *Dimensions of Childhood: Essays on the History of Children and Youth in Canada*, publié sous la direction de Russell Smandych, Gordon Dodds et Alvin Esau, Winnipeg, Legal Research Institute of the University of Manitoba, 1991.
- Bush, Peter. *Western Challenge: The Presbyterian Church in Canada's Mission on the Prairies and North, 1885–1925*, Winnipeg, J. Gordon Shillingford Publishing, 2000.
- Callahan, Ann B. *On Our Way to Healing: Stories from the Oldest Living Generation of the File Hills Indian Residential School*, mémoire de maîtrise, University of Manitoba, 2002.
- Campbell, Maria. *Halfbreed*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1973.
- Canadien, Albert. *From Lishamie*, Penticton, Theytus Books, 2010.
- Carney, Robert. « The Native-Wilderness Equation: Catholic and Other School Orientations in the Western Arctic », dans *Sessions d'études de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, p. 48, 1981.
- _____. « Residential Schooling at Fort Chipewyan and Fort Resolution 1874–1974 », dans *Études oblates de l'Ouest*, vol. 2, publié sous la direction de Raymond Huel, Lewiston, The Edwin Mellon Press, 1992.
- Carter, Sarah. *Aboriginal People and Colonizers of Western Canada to 1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- _____. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990.
- CBC News. *N.W.T. Priest Pochat Honoured at Funeral*, 6 décembre 2010, <http://www.cbc.ca/news/canada/north/story/2010/12/06/nwt-pochat-funeral.html> (consulté le 8 mai 2011).
- Chalmers, J.W. « Northland: The Founding of a Wilderness School System », dans *Canadian Journal of Native Education*, vol. 12, n° 2, 1985.
- Charland, Elise. « The Courage to Change », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Chartrand, Larry N. « La présence des Métis dans les pensionnats : analyse de la recherche », dans *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada*, publié sous la direction de Larry N. Chartrand, Tricia E. Logan et Judy D. Daniels, Ottawa, Fondation autochtone de guérison, 2006.
- ChiefCalf, April Rosenau. « Victorian Ideologies of Gender and the Curriculum of the Regina Indian Industrial School, 1891–1910 », mémoire de maîtrise en éducation, University of Saskatchewan, 2002.
- Choquette, Robert. *Canada's Religions: An Historical Introduction*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2004.
- _____. *The Oblate Assault on Canada's Northwest*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1995.
- Coates, Kenneth. « Best Left as Indians: The Federal Government and the Indians of the Yukon, 1894–1950 », dans *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 4, n° 2, 1984.
- _____. *Best Left as Indians: Native-White Relations in the Yukon Territory, 1840–1973*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991.
- _____. « 'Betwixt and between': The Anglican Church and the Children of the Carcross (Choutla) Residential School, 1911–1954 », dans *Interpreting Canada's North: Selected Reading*, publié sous la direction de Kenneth Coates et William R. Morrison, Toronto, Copp Clark Pitman Limited, 1989.
- _____. *Canada's Colonies: A History of the Yukon and Northwest Territories*, Toronto, James Lorimer and Company, 1985.
- _____. « A Very Imperfect Means of Education: Indian Day Schools in the Yukon Territory, 1890–1955 », dans *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, publié sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hébert et Don McCaskill, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986.

- Coccola, Nicolas. *They Call Me Father: Memoirs of Father Nicolas Coccola*, publié sous la direction de Margaret Whitehead, Vancouver, University of British Columbia Press, 1988.
- Collison, Art. « Healing Myself Through Our Haida Traditional Customs », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Commission de réforme du droit au Canada. *La dignité retrouvée : la réparation des services infligés aux enfants dans les établissements canadiens*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000.
- Conseil canadien du bien-être. « Indian Residential Schools—A Research Study of Child Care Programs of Nine Residential Schools in Saskatchewan », dans *The Caldwell Report*, G. Caldwell, directeur de projet, Ottawa, 31 janvier 1967.
- Crerar, Angie. « Angie Crerar », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Crevier, Charlene. « Ahenakew, Edward (1885–1961) », dans *The Encyclopedia of Saskatchewan*, n.d., http://esask.uregina.ca/entry/ahenakew_edward_1885-1961.html (consulté le 27 mars 2011).
- Cronin, Kay. *Cross in the Wilderness*, Vancouver, Mitchell Press, 1960.
- Crowe, Keith. *A History of the Original People of Northern Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991.
- Cruikshank, Julie, en collaboration avec Angela Sidney, Kitty Smith, et Annie Ned. *Life Lived Like a story: Life Stories of Three Yukon Native Elders*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1991.
- Cuthand, Stan. « The Native Peoples of the Prairie Provinces in the 1920s and 1930s », dans *Sweet Promises: A Reader on Indian–White Relations in Canada*, publié sous la direction de J.R. Miller, Toronto, University of Toronto Press, 1991.
- Daniels, Judy D. « Douleur ancestrale : souvenirs de l'expérience des Métis dans les pensionnats », dans *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada*, publié sous la direction de Larry N. Chartrand, Tricia E. Logan et Judy D. Daniels, Ottawa, Fondation autochtone de guérison, 2006.
- Davin, Nicholas Flood. *Report on Industrial Schools for Indians and Half-Breeds*, Ottawa, 14 mars 1879.
- Deiter, Constance. *From Our Mother's Arms: The Intergenerational Impact of Residential Schools in Saskatchewan*, Etobicoke, United Church Publishing House, 1999.
- Dempsey, Hugh A. « Jean L'Heureux », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=41654&query&PHPS> ESSID=l5k1g76rh05ssv2mbmgrpvk4dh4 (consulté le 28 février 2010).
- Dickerson, Mark O. *Whose North? Political Change, Political Development, and Self-Government in the Northwest Territories*, Vancouver, University of British Columbia Press et The Arctic Institute of North America, 1992.
- Dickson, Stewart. *Hey, Monias! The Story of Raphael Ironstand*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, 1993.
- Dion Stout, Madeleine, et Gregory D. Kipling. *Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison, 2003.
- Driben, Paul, et Robert S. Trudeau. *When Freedom Is Lost: The Dark Side of the Relationship between the Government and the Fort Hope Band*, Toronto, University of Toronto Press, 1983.
- Duffy, R. Quinn. *The Road to Nunavut: The Progress of the Eastern Arctic Inuit since the Second World War*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988.
- Duncan, Cedric. « Cedric Duncan », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Dyck, Noel. *Differing Visions: Administering Indian Residential Schooling in Prince Albert 1867–1995*, Halifax, Fernwood Press, 1997.
- Elias, Lillian. « Lillian Elias », dans *Nous étions si loin : l'expérience des Inuits dans les pensionnats*, publié sous la direction de la Fondation autochtone de l'espoir, Ottawa, Fondation autochtone de l'espoir, 2010.
- Erickson, Lesley. « 'Bury Our Sorrows in the Sacred Heart': Gender and the Métis Response to Colonialism—the Case of Sara and Louis Riel, 1848–83 », dans *Unsettled Pasts: Reconceiving the West through Women's History*, publié sous la direction de Sarah Carter, Lesley Erickson, Patricia Roome et Char Smith, Calgary, University of Calgary Press, 2005.
- _____. « Repositioning the Missionary: Sara Riel, the Grey Nuns, and Aboriginal Women in Catholic Missions of the Northwest », dans *Recollecting: Lives of Aboriginal Women of the Canadian Northwest and Borderlands*, publié sous la direction de Sarah Carter et Patricia A. McCormack, Edmonton, Athabasca University Press, 2011.
- Espérance. « Espérance », dans *Recueil d'histoires de vie des survivants des pensionnats du Québec*, publié sous la direction de Richard Gray et Martine Gros-Louis Monier, Wendlake, Québec, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2010.
- Fear-Segal, Jacqueline. *White Man's Club: Schools, Race, and the Struggle of Indian Acculturation*, Lincoln and London, University of Nebraska, 2007.
- Fiske, Jo-Anne. « Gender and the Paradox of Residential Education Carrier Society », dans *Women of the First*

- Nations: Power, Wisdom and Strength*, publié sous la direction de Christine Miller et Patricia Chuchryk, avec Marie Smallface Marule, Brenda Many Fingers et Cheryl Deering, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1996.
- _____. « Life At Lejac », dans *Sa Ts'e: Historical Perspectives on Northern British Columbia*, publié sous la direction de Thomas Thorner, Prince George, College of New Caledonia Press, 1989.
- Fondation autochtone de l'espoir, publié sous la direction de. *Nous étions si loin : l'expérience des Inuits dans les pensionnats*, Ottawa, Fondation autochtone de l'espoir, 2010.
- Fontaine, Phil. « We Are All Born Innocent », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Fontaine, Theodore. *Broken Circle: The Dark Legacy of Indian Residential Schools*, Vancouver, Heritage House, 2010.
- Ford, Clellan S. *Smoke From Their Fires: The Life of a Kwakiutl Chief*, Hamden, CT, Archon Books, 1971.
- French, Alice. *My Name Is Masak*, Winnipeg, Peguis Publishers, 1976.
- Friesen, Gerald. *The Canadian Prairies: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 1984.
- Friesen, Jean. « Magnificent Gifts: The Treaties of Canada with the Indians of the Northwest 1869–1876 », dans *The Spirit of the Alberta Indian Treaties*, publié sous la direction de Richard T. Price, Edmonton, University of Alberta Press, 1999.
- Funk, Jack. « Une main criminelle », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Furniss, Elizabeth. *Victims of Benevolence: The Dark Legacy of the Williams Lake Residential School*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, 1995.
- George, Earl Maquinna. *Living on the Edge: Nuw-Chah-Nulth History of an Ahousesht Chief's Perspective*, Winlaw, Colombie-Britannique, Sono Nis Press, 2003.
- Gladstone, James. « Indian School Days », dans *Alberta Historical Review*, vol. 15, n° 1, hiver 1967.
- Gooderham, G.K. « Prospects », dans *The Education of Indian Children in Canada: A Symposium*, publié sous la direction de L.G.P. Waller, Toronto, The Ryerson Press, 1965.
- Goodwill, Jean, et Norma Sluman, *John Tootoosis*, Winnipeg, Pemmican Publications, 1984.
- Graham, Angela. « Memorable Manitobans: Ahab Spence (1911–2001) », The Manitoba Historical Society, n.d., http://www.mhs.mb.ca/docs/people/spence_a.shtml (consulté le 27 mars 2011).
- Graham, Elizabeth. *The Mush Hole: Life at Two Indian Residential Schools*, Waterloo, Heffle Publishing, 1997.
- Grant, John Webster. *Moon of Wintertime: Missionaries and the Indians of Canada in Encounters since 1534*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.
- Gray, Richard, et Martine Gros-Louis Monier, publié sous la direction de. *Recueil d'histoires de vie des survivants des pensionnats indiens du Québec*, Wendlake, Québec, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2010.
- Gregoire, Edna. « Edna Gregoire », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Gresko, Jacqueline. « Creating Little Dominions Within the Dominion: Early Catholic Indian Schools in Saskatchewan and British Columbia », dans *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, publié sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hébert et Don McCaskill, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986.
- _____. « Everyday Life at Qu'Appelle Industrial School », dans *Études oblates de l'Ouest 2*, publié sous la direction de Raymond Huel, Lewiston, The Edwin Mellon Press, 1992.
- _____. « Gender and Mission: the Founding Generations of the Sisters of Saint Ann and the Oblates of Mary Immaculate in British Columbia, 1858–1914 », thèse de doctorat en philosophie, University of British Columbia, 1999.
- Greyeyes, Harold. « The Day I Graduated », dans «... And then they told us their stories»: *A Book of Indian Stories*, publié sous la direction de Jack Funk et Gordon Lobe, Saskatoon, Saskatoon District Tribal Council, 1991.
- Guss, Lois. « Residential School Survivor », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Hall, D.J. « Clifford Sifton and Canadian Indian Administration, 1896–1905 », dans *Prairie Forum 2*, 1977.
- Hamilton, John David. *Arctic Revolution: Social Change in the Northwest Territories, 1935–1994*, Toronto, Dundurn Press, 1994.
- Hare, Jan, et Jean Barman. « Good Intentions Gone Awry: From Protection to Confinement in Emma Crosby's Home for Aboriginal Girls », dans *Good Intentions: EuroCanadians and Aboriginal Relations in Colonial Canada*, publié sous la direction de D. Nock et C. Haig-Brown, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006.
- Harrison, Julia D. *Metis: People between Two Worlds*, Calgary, Glenbow-Alberta Institute, 1985.
- Harry. « Harry », dans *Recueil d'histoires de vie des survivants des pensionnats indiens du Québec*, publié sous la direction de Richard Gray et Martine Gros-Louis Monier, Wendlake, Québec, Commission de la santé et des

- services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2010.
- Hawthorn, H.B., publié sous la direction de. *Étude sur les Indiens contemporains du Canada : besoins et mesures d'ordre économique, politique et éducatif*, vol. 2, Ottawa, Direction des affaires indiennes, 1967.
- Henderson, James [sákéh] Youngblood. « Treaties and Indian Education », dans *First Nations Education in Canada: The Circle Unfolds*, publié sous la direction de Marie Battiste et Jean Barman, Vancouver, University of British Columbia Press, 1995.
- Higham, C.L. *Noble, Wretched, and Redeemable: Protestant Missionaries to the Indians in Canada and the United States, 1820–1900*, Calgary, University of Calgary Press, 2000.
- Hildebrand, Denise. « Staff Perspectives on the Aboriginal Residential School Experience: A Study of Four Presbyterian Schools, 1888–1923 », mémoire de maîtrise en sociologie, University of Manitoba, 2003.
- Huel, Raymond J.A. *Proclaiming the Gospel to the Indians and Métis*, Edmonton, University of Alberta Press et Western Canadian Publishers, 1996.
- Ignace, Ron. « Ron Ignace », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Ignace, Vivian. « Vivian Ignace », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Indian Residential Schools Survivor Society. *About Our Society*, http://www.irsss.ca/about_us.html (consulté le 23 janvier 2011).
- Irniq, Peter. « Peter Irniq », dans *Nous étions si loin : l'expérience des Inuits dans les pensionnats*, publié sous la direction de la Fondation autochtone de l'espoir, Ottawa, Fondation autochtone de l'espoir, 2010.
- _____. « Remembering Ralph Ritcey's Compassion and Love », 5 décembre 2003, <http://www.nunatsiaqonline.ca/archives/31219/opinionEditorial/letters.html> (consulté le 27 janvier 2011).
- Jack, Agnes, éd. *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Jaenen, Cornelius J. « Education for Francization: The Case of New France in the Seventeenth Century », dans *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, publié sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hébert et Don McCaskill, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986.
- _____. *Friend and Foe: Aspects of French-Amerindian Cultural Contact in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1973.
- James, Mabel. « Then and Now », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Jamplosky, L. « Advancement in Indian Education », dans *The Education of Indian Children in Canada: A Symposium*, publié sous la direction de L.G.P. Waller, Toronto, The Ryerson Press, 1965.
- Janvier, Alphonse. « Alphonse Janvier », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Joe, Rita, avec l'aide de Lynn Henry. *Song of Rita Joe: Autobiography of a Mi'kmaq Poet*, Charlottetown, Ragweed Press, 1996.
- Johnston, Basil H. *Indian School Days*, Toronto, Key Porter Books, 1988.
- Johnston, Patrick. *Native Children and the Child Welfare System*, Toronto, Conseil canadien de développement social en association avec J. Lorimer, 1983.
- Johnston, Solomon. « We Didn't Learn Anything », dans «... And then they told us their stories»: *A Book of Indian Stories*, publié sous la direction de Jack Funk et Gordon Lobe, Saskatoon, Saskatoon District Tribal Council, 1991.
- Jules, Eddy. « Eddy Jules », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Kelm, Mary-Ellen. « A Scandalous Procession: Residential Schooling and the Reformation of Aboriginal Bodies, 1900–1950 », dans *Children, Teachers, & Schools: In the History of British Columbia*, publié sous la direction de Jean Barman, Neil Sutherland et J.D. Wilson, deuxième édition, Calgary, Detselig Enterprises, 2003.
- Kennedy, Daniel (Ochankugahe). *Recollections of an Assiniboine Chief*, publié sous la direction de James R. Stevens, Toronto, McClelland and Stewart, 1972.
- King, A. Richard. *The School at Mopass: A Problem of Identity*, New York, Holt, Rinehart, and Winston, 1967.
- King, David. *Bref compte-rendu du Régime des pensionnats pour les Inuits du gouvernement fédéral du Canada*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison, 2006.
- _____. « The History of the Federal Residential Schools for the Inuit Located in Chesterfield Inlet, Yellowknife, Inuvik and Churchill, 1955–1970 », mémoire de maîtrise, Trent University, 1998.
- Knockwood, Isabelle. *Out of the Depths: The Experiences of Mi'kmaq Children at the Indian Residential School at Shubenacadie*, Roseway, N.-É., Fernwood, 2001.
- Larocque, Archie. « Archie Larocque », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.

- LaViolette, Forrest. *The Struggle for Survival: Indian Cultures and the Protestant Ethic in British Columbia*, Toronto, University of Toronto Press, 1961.
- Ledoux, Arthur. « Our Big Black Horse », dans «... And then they told us their stories»: *A Book of Indian Stories*, publié sous la direction de Jack Funk et Gordon Lobe, Saskatoon, Saskatoon District Tribal Council, 1991.
- Logan, Tricia E. « 'We were outsiders': The Métis and Residential Schools », mémoire de maîtrise en arts, University of Manitoba, 2007.
- _____. « Générations perdues : L'occultation de l'expérience des Métis dans les pensionnats : rapport provisoire révisé », dans *Histoire et expérience des Métis et les pensionnats au Canada*, publié sous la direction de Larry N. Chartrand, Tricia E. Logan et Judy D. Daniels, Ottawa, Fondation autochtone de guérison, 2006.
- Lux, Maureen K. *Medicine that Walks: Disease, Medicine and Canadian Plains Native People, 1880–1940*, Toronto, University of Toronto, 2001.
- MacGregor, Roy. *Chief: The Fearless Vision of Billy Diamond*, Toronto, Viking, 1989.
- MacLean, Hope. « Ojibwa Participation in Methodist Residential Schools in Upper Canada, 1828–1860 », dans *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 25, n° 1, 2005.
- Mandryk, Murray. « Uneasy Neighbours: White-Aboriginal Relations and Agricultural Decline », dans *Writing Off the Rural West: Globalization, Governments and the Transformation of Rural Communities*, publié sous la direction de Roger Epp et Dave Whitson, Edmonton, University of Alberta Press with the Parkland Institute, 2001.
- Manuel, George, et Michael Posluns. *The Fourth World: An Indian Reality*, Toronto, Collier Macmillan Canada, 1974.
- Manuel, Vera. « Abyss », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Marchand, Janie. « Janie Marchand », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Marguerite. « Marguerite », dans *Recueil d'histoires de vie des survivants des pensionnats indiens du Québec*, publié sous la direction de Richard Gray et Martine Gros-Louis Monier, Wendlake, Québec, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2010.
- McCarthy, Martha. *From the Great River to the Ends of the Earth: Oblate Missions to the Dene, 1847–1921*, Edmonton, University of Alberta Press, Western Canadian Publishers, 1995.
- McGovern, Margaret. « Perspective on the Oblates: The Experience of the Sisters of Providence », dans *Études oblates de l'Ouest*, vol. 3, 1994.
- McMillan, Alan D., et Eldon Yellowhorn. *First Peoples in Canada*, Vancouver et Toronto, Douglas & McIntyre, 2004.
- McPherson, Margaret E. « Head, Heart, and Purse: The Presbyterian Women's Missionary Society in Canada, 1876–1925 », dans *Prairie Spirit: Perspectives on the Heritage of the United Church of Canada in the West*, publié sous la direction de Dennis L. Butcher, Catherine MacDonald, Margaret E. McPherson, Raymond R. Smith et A. McKibbin Watts, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1995.
- Meltenberger, Theresa. « Theresa Meltenberger », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Mercredi, Martha. « Martha Mercredi », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Métis Nation of Alberta, éd. *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Miller, J.R. *Compact, Contract, Covenant: Aboriginal Treaty Making in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2009.
- _____. *Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.
- Milloy, John S. « The Early Indian Acts: Developmental Strategy and Constitutional Change », dans *As Long as the Sun Shines and Water Flows*, publié sous la direction de Ian L. Getty et Antoine S. Lussier, Vancouver, University of British Columbia Press, 1983.
- _____. *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System, 1879 to 1986*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1999.
- Mitchell, Allan. « Allan Mitchell », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Moore, A. « The Teaching Staff in Indian Schools », dans *The Education of Indian Children in Canada: A Symposium*, publié sous la direction de L.G.P. Waller, Toronto, The Ryerson Press, 1965.
- Moore, Robert G., John Leslie, et Ron Maguire. *Historique de la Loi sur les Indiens*, Ottawa, Centre de recherches historiques et d'études des traités, Groupe de PRE, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1983.
- Moorhouse, Geoffrey. *The Missionaries*, Philadelphie et New York, J.B. Lippincott Company, 1973.
- Moran, Bridget. *Stoney Creek Woman: The Story of Mary John*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, 1997.
- Morantz, Toby. *The White Man's Gonna Getcha: The Colonial Challenge to the Crees in Quebec*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002.
- Morley, Alan. *Roar of the Breakers: A Biography of Peter Kelly*, Toronto, The Ryerson Press, 1967.

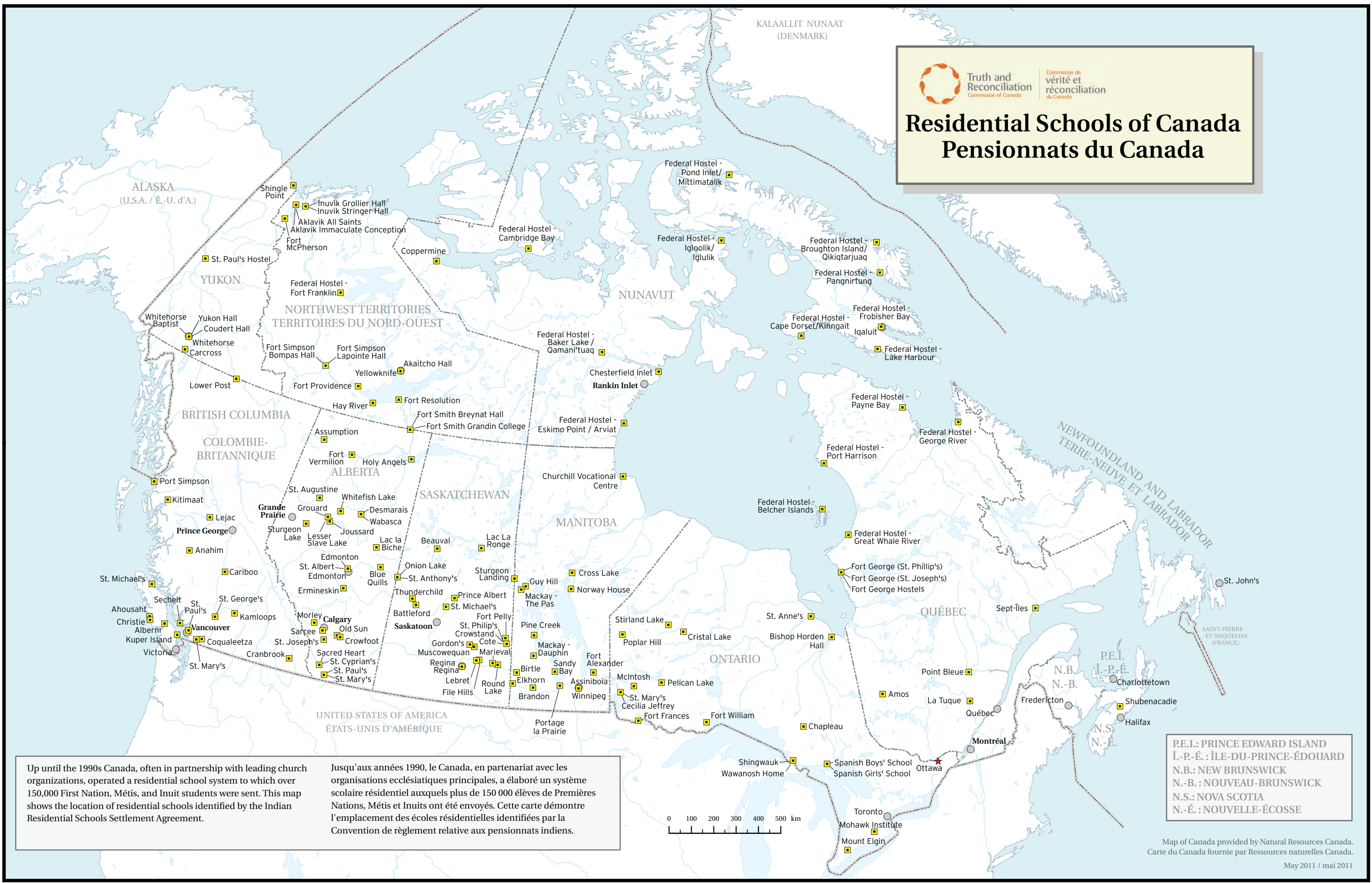
- Morris, Alexander. *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories, Including the Negotiations on Which They Were Based*, 1880, réimpression, Saskatoon, Fifth House, 1991.
- Mountain Horse. *Mike, My People, The Bloods*, Calgary, Glenbow Museum, 1979.
- National Residential Schools Survivors' Society. <http://www.nrsss.ca> (consulté le 23 janvier 2011).
- Niviaxie, Carolyn. « Carolyn Niviaxie », dans *Nous étions si loin : l'expérience des Inuits dans les pensionnats*, publié sous la direction de la Fondation autochtone de l'espoir, Ottawa, Fondation autochtone de l'espoir, 2010.
- PeeAce, John. « We Almost Won », dans «... And then they told us their stories»: *A Book of Indian Stories*, publié sous la direction de Jack Funk et Gordon Lobe, Saskatoon, Saskatoon District Tribal Council, 1991.
- Peequaquat, George. « We Missed the Bus », dans «... And then they told us their stories»: *A Book of Indian Stories*, publié sous la direction de Jack Funk et Gordon Lobe, Saskatoon, Saskatoon District Tribal Council, 1991.
- Peikoff, Tannis, et Stephen Brickley. « Creating Precious Children and Glorified Mothers: A Theoretical Assessment of the Transformation of Childhood in Canada », dans *Dimensions of Childhood: Essays on the History of Children and Youth in Canada*, publié sous la direction de Russell Smandych, Gordon Dodds et Alvin Esau, Winnipeg, Legal Research Institute of the University of Manitoba, 1991.
- Persson, Diane. « The Changing Experience of Indian Residential Schooling: Blue Quills, 1931–1970 », dans *Indian Education in Canada*, vol. 1, *The Legacy*, publié sous la direction de Jean Barman, Yvonne Hébert et Don McCaskill, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986.
- Peterson, Katherine. *Sir Joseph Bernier Federal Day School, Turquetil Hall Investigation Report*, Yellowknife, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 1994.
- Pettipas, Katherine. *Severing the Ties that Bind: Government Repression of Indigenous Religious Ceremonies on the Prairies*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1994.
- Pettit, Jennifer Lorretta. « 'To Christianize and Civilize': Native Industrial Schools in Canada », thèse de doctorat en philosophie, University of Calgary, 1997.
- Phillips, R.A.J. *Canada's North*, Toronto, Macmillan of Canada, 1967.
- Quiring, David M. *CCF Colonialism in Northern Saskatchewan: Battling Parish Priests, Bootleggers, and Fur Sharks*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2004.
- Raibmon, Paige. « 'A New Understanding of Things Indian': George Raley's Negotiation of the Residential School Experience », dans *BC Studies*, n° 110, été 1996.
- Ray, Arthur, Jim Miller, et Frank Tough. *Bounty and Benevolence: A History of Saskatchewan Indian Treaties*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000.
- Redford, James W. « Attendance at Indian Residential Schools in British Columbia, 1890–1920 », mémoire de maîtrise en histoire, University of British Columbia, 1978.
- Roberts, Donna. « Donna Roberts », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Rompkey, William. *The Story of Labrador*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003.
- Ruben, Abraham. « Abraham Ruben », dans *Nous étions si loin : l'expérience des Inuits dans les pensionnats*, publié sous la direction de la Fondation autochtone de l'espoir, Ottawa, Fondation autochtone de l'espoir, 2010.
- Rutherford, Myra. « Mothers of the Empire: Maternal Metaphors in the Northern Canadian Mission Field », dans *Canadian Missionaries, Indigenous Peoples: Representing Religion at Home and Abroad*, publié sous la direction de Alwyn Austin et Jamie S. Scott, Toronto, University of Toronto Press, 2005.
- _____. *Women and the White Man's God: Gender and Race in the Canadian Mission Field*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2002.
- Sanderson, Geraldine. « Running Away », dans «... And then they told us their stories»: *A Book of Indian Stories*, publié sous la direction de Jack Funk et Gordon Lobe, Saskatoon, Saskatoon District Tribal Council, 1991.
- Sandy, Ralph. « Ralph Sandy », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Schmalz, Peter S. *The Ojibwa of Southern Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1991.
- Schroeder, Geraldine. « Geraldine Schroeder », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Scott, Duncan Campbell. « Indian Affairs 1867–1912 », dans *Canada and its Provinces*, vol. 7, publié sous la direction de A. Shortt et A. Doughty, Toronto, University of Edinburgh Press, 1913.
- Sellers, Bev. « Survival Against All Odds », dans *Residential Schools: The Stolen Years*, publié sous la direction de Linda Jaine, Saskatoon, University of Saskatchewan, University Extension Press, 1995.
- Shaw, Magee. « Magee Shaw », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Shea, Goldie. *Les services infligés aux enfants placés : jurisprudence en matière criminelle*, Ottawa, Commission du droit du Canada, 1999.
- Sheni7. « Sheni7 », dans « Ralph Sandy », dans *Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School*, publié sous la direction de Agnes Jack, Penticton

- et Kamloops, Theytus Books et la Secwepemc Cultural Education Society, 2006.
- Shingwauk, Augustine. *Little Pine's Journal: The Appeal of a Christian Chippeway Chief on Behalf of his People*, Toronto, Copp, Clark, 1872.
- Smith, Donald. « F.O. Loft », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/009004-119.01-e.php?&id_nbr=8419&&PHPSESSID=vzofxpjx (consulté le 21 août 2011).
- Smith, Donald. « Fred Loft », dans *Encyclopedia of North American Indians*, publié sous la direction de Frederick E. Hoxie, Boston, Houghton Mifflin, 1996.
- _____. *Sacred Feathers: The Reverend Peter Jones (Kahkewaquonaby) and the Mississauga Indians*, Toronto, University of Toronto Press, 1987.
- Speare, Jean E., éd. *The Days of Augusta*, Vancouver, J.J. Douglas, 1973.
- Stanley, George F.G. « Alberta's Half-Breed Reserve Saint-Paul-des-Métis, 1896-1909 », dans *The Other Natives: The Métis*, vol. 2, publié sous la direction de A.S. Lussier et D.B. Sealey, Winnipeg, Manitoba Métis Federation Press, 1978.
- Stanley, George F.G. *Louis Riel*, Toronto, The Ryerson Press, 1963.
- Stevenson, Winona. « The Red River Indian Mission School and John West's 'Little Charges' 1820-1833 », dans *Native Studies Review* 4, n° 1 et 2, 1988.
- Sutherland, Neil. *Children in English-Canadian Society: Framing the Twentieth-Century Consensus*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2000.
- Taylor, John Leonard. « Canada's Northwest Indian Policy in the 1870s: Traditional Premises and Necessary Innovations », dans *The Spirit of the Alberta Indian Treaties*, publié sous la direction de Richard T. Price, Edmonton, University of Alberta Press, 1999.
- Thomas, James. « James Thomas », dans *Métis Memories of Residential Schools: A Testament to the Strength of the Métis*, Edmonton, Métis Nation of Alberta, 2004.
- Thommasen, Harvey, éd. *Grizzlies and White Guys: The Stories of Clayton Mack*, Vancouver, Harbour Publishing, 1993.
- Thomson-Millward, Marilyn. « Researching the Devils: A Study of Brokerage at the Indian Residential School, Shubenacadie, Nova Scotia », thèse de doctorat en philosophie, Dalhousie University, 1997.
- Thrasher, Anthony Apakark. *Thrasher: Skid Row Eskimo*, Toronto, Griffin House, 1976.
- Titely, E. Brian. *A Narrow Vision: Duncan Campbell Scott and the Administration of Indian Affairs in Canada*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986.
- _____. « Dunbow Indian Industrial School: An Oblate Experiment in Education », dans *Études oblates de l'Ouest*, vol. 2, publié sous la direction de Raymond Huel, Lewiston, The Edwin Mellon Press, 1992.
- _____. « Hayter Reed and Indian Administration in the West », dans *Swords and Ploughshares: War and Agriculture in Western Canada*, publié sous la direction de R.C. MacLeod, Edmonton, University of Alberta Press, 1993.
- _____. « Indian Industrial Schools in Western Canada », dans *Schools in the West: Essays in Canadian Educational History*, publié sous la direction de Nancy M. Sheehan, J. Donald Wilson et David C. Jones, Calgary, Detselig, 1986.
- _____. « Red Deer Industrial School: A Case Study in the History of Native Education », dans *Exploring Our Educational Past: Schooling in the North-West Territories and Alberta*, publié sous la direction de Nick Kach et Kas Mazurek, Calgary, Detselig Enterprises, 1992.
- Tizya, Clara. « Comment », dans *The Education of Indian Children in Canada: A Symposium*, publié sous la direction de L.G.P. Waller, Toronto, The Ryerson Press, 1965.
- Tobias, John L. « Canada's Subjugation of the Plains Cree, 1879-1885 », dans *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, publié sous la direction de J.R. Miller, Toronto, University of Toronto Press, 1991.
- Tungilik, Marius. « Marius Tungilik », dans *Nous étions si loin : l'expérience des Inuits dans les pensionnats*, publié sous la direction de la Fondation autochtone de l'espoir, Ottawa, Fondation autochtone de l'espoir, 2010.
- Usher, Jean. « William Duncan of Metlakatla: A Victorian Missionary in British Columbia », dans *Publications in History*, n° 9, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1974.
- Van Camp, Rose. « Paul Piché », dans *Arctic*, vol. 42, n° 2, 1989.
- Wachowich, Nancy, en collaboration avec Apphia Agalakti Awa, Rhoda Kaujak Katsak, et Sandra Pikujak Katsak. *Saqiyuq: Stories from the Lives of Three Inuit Women*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999.
- Waldram, James, D. Ann Herring, et T. Kue Young. *Aboriginal Health in Canada: Historical, Cultural, and Epidemiological Perspectives*, deuxième édition, Toronto, University of Toronto Press, 2006.
- Weetaltuk, Salamiva. « Salamiva Weetaltuk », dans *Nous étions si loin : l'expérience des Inuits dans les pensionnats*, sous la direction de la Fondation autochtone de l'espoir, Ottawa, Fondation autochtone de l'espoir, 2010.
- Wherrett, George Jasper. *The Miracle of the Empty Beds: A History of Tuberculosis in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1977.
- Whitehead, Margaret. « Introduction », dans *They Call Me Father: Memoirs of Father Nicolas Coccola*, publié sous la direction de Margaret Whitehead, Vancouver, University of British Columbia Press, 1988.
- Willis, Jane. *Geniesh: An Indian Girlhood*, Toronto, New Press, 1973.

Sources des citations dans les légendes

- Page 6 : Chambre des communes, Débats, 46 Victoria, 9 mai 1883, vol. 14, p. 1175-76, cité dans Blair Stonechild, *The New Buffalo: The Struggle for Aboriginal Post-Secondary Education in Canada*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2006, p. 9.
- Page 9 : George M. Wrong (éd.), *The Long Journey to the Country of the Huron by Father Gabriel Sagard*, Toronto, 1939, p. 130–131, cité dans Cornelius Jaenen, *Friend and Foe Aspects of French-Amerindian Cultural Contact in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Toronto, McClelland and Stewart, Limited, 1973, p. 94.
- Page 12 : Dossier 470-2-3, volume 7, Témoignage de D.C. Scott devant le comité spécial de la Chambre des Communes qui examinait les modifications de 1920 à la *Loi sur les Indiens*, p. 63 (N-3), cité dans Robert G. Moore, John Leslie et Ron Maguire, *Historique de la Loi sur les Indiens*, Ottawa, Centre de recherches historiques et d'études des traités, Groupe de P.R.E., Affaires indiennes et du Nord, 1980, p. 163.
- Page 14 : John Maclean, *The Indians: Their Manners and Customs*, Toronto Methodist Mission Rooms, 1889, 264, cité dans C.L. Higham, *Noble, Wretched, and Redeemable: Protestant Missionaries to the Indians in Canada and the United States, 1820-1900*, Calgary, University of Calgary Press, 2000, p. 59.
- Page 22 : Susan E. Gray, *I Will Fear No Evil: Ojibwa-missionary Encounters Along the Berens River, 1875-1940*, Calgary, University of Calgary Press, 2006, p. 8.
- Page 23 : Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 8449, dossier n° 511/23-5-014, bobine de microfilm C 13800, Inspection Report, Birtle School, par A.G. Hamilton, le 4 décembre 1936, cité dans John Milloy, *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System, 1879 to 1986*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1999, p. 123.
- Page 30 : P.H. Bryce, *Report on the Indian Schools of Manitoba and the North-West Territories*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1907, p. 20-21.
- Page 31 : Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 3674, dossier 11422, BM C-10118 Rev. J. Hugonnard à E. Dewdney, le 5 mai 1891, cité dans John Milloy, *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System, 1879 to 1986*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1999, p. 116.
- Page 37 : Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume 6267, dossier 580-1, (103), BM C-8656, J. Waddy à W. Graham, le 1^{er} septembre 1924, cité dans John Milloy, *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System, 1879 to 1986*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1999, p. 147.
- Page 40 : Simon Baker, *Khot-La-Cha: The Autobiography of Chief Simon Baker*, compilé et édité par Verna J. Kirkness, Vancouver, Douglas and McIntyre, 1994, p. 33–34.
- Page 46 : Andsell Macrae, inspecteur de pensionnats indiens protestants, document parlementaire, 1889, document 16, 146–147, cité dans Walter Julian Wasylow, « History of Battleford Industrial School for Indians », thèse de maîtrise en éducation, Université de la Saskatchewan, 1972, p. 90–91.
- Page 66 : Jack Bumsted, *Louis Riel c. Canada*, Saint-Boniface (Manitoba), Plaines, 2005, p. 260.
- Page 77 : Jane Willis, *Geniesh: An Indian Girlhood*, Toronto, New Press, 1973, p. 136; 161.

Residential Schools of Canada Pensionnats du Canada



Up until the 1990s Canada, often in partnership with leading church organizations, operated a residential school system to which over 150,000 First Nation, Métis, and Inuit students were sent. This map shows the location of residential schools identified by the Indian Residential Schools Settlement Agreement.

Jusqu'aux années 1990, le Canada, en partenariat avec les organisations ecclésiastiques principales, a élaboré un système scolaire résidentiel auxquels plus de 150 000 élèves de Premières Nations, Métis et Inuits ont été envoyés. Cette carte démontre l'emplacement des écoles résidentielles identifiées par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

P.E.I.: PRINCE EDWARD ISLAND
 Î.-P.-É.: ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
 N.B.: NEW BRUNSWICK
 N.-B.: NOUVEAU-BRUNSWICK
 N.S.: NOVA SCOTIA
 N.-É.: NOUVELLE-ÉCOSSE

Residential Schools/Pensionnats	Location/Emplacement	Church/Église
Alberta		
Assumption (Hay Lakes)	Assumption	C
Blue Quills (Saddle Lake, Sacred Heart, Lac la Biche)	Lac la Biche, 1891-98 Saddle Lake, 1898-1931 St. Paul, 1931	C
Crowfoot (Blackfoot, St. Joseph's, St. Trinité)	Cluny	C
Desmarais (St. Martins, Wabiscaw Lake, Wabasca)	Desmarais-Wabasca	C
Edmonton (Red Deer Industrial, St. Albert)	St. Albert	U
Ermieskin	Hobbema	C
Fort Vermilion (St. Henry's)	Fort Vermillion	C
Grouard (St. Bernard's, Lesser Slave Lake Roman Catholic)	Grouard	C
Holy Angels (Fort Chipewyan, École des Saints-Anges)	Fort Chipewyan	C
Joussard (St. Bruno's)	Joussard	C
Lac la Biche (Notre Dame des Victoires, Blue Quills)	Lac La Biche	C
Lesser Slave Lake (St. Peter's)	Lesser Slave Lake	A
Morley (Stony/Stoney)	Morley	U
Old Sun (Blackfoot)	Gleichen	A
Sacred Heart (Peigan, Brocket)	Brocket	C
St. Albert (Youville)	Youville	C
St. Augustine (Smoky River)	Peace River	C
St. Cyprian's (Victoria Home, Peigan)	Brocket	A
St. Joseph's (High River, Dunbow)	High River	C
St. Mary's (Blood, Immaculate Conception)	Cardston	C
St. Paul's (Blood)	Cardston	A
Sarcee (St. Barnabas)	Sarcee Junction, T'suu Tina	A
Sturgeon Lake (Calais, St. Francis Xavier)	Calais	C
Wabasca (St. John's)	Wabasca Lake	A
Whitefish Lake (St. Andrew's)	Whitefish Lake, Atikameg, (St. Andrew's Mission)	A

British Columbia / Colombie-Britannique		
Ahousht	Ahousht	U
Alberni	Port Alberni	U
Anahim (Anahim Lake)	Anahim Lake	N
Cariboo (St. Joseph's, William's Lake)	Williams Lake	C
Christie (Clayquot, Kakawis)	Tofino	C
Coqualeetza	Chilliwack	U
Cranbrook (St. Eugene's, Kootenay)	Cranbrook	C
Kamloops	Kamloops	C
Kitimaat	Kitimaat	U
Kuper Island	Kuper Island	C
Lejac (Fraser Lake)	Fraser Lake	C
Lower Post	Lower Post	C
Port Simpson (Crosby Home for Girls)	Port Simpson	A

Residential Schools/Pensionnats	Location/Emplacement	Church/Église
St. George's (Lytton)	Lytton	A
St. Mary's (Mission)	Mission	C
St. Michael's (Alert Bay Girls' Home, Alert Bay Boys' Home)	Alert Bay	A
St. Paul's (Squamish, North Vancouver)	North Vancouver	C
Sechelt	Sechelt	C

Manitoba		
Assiniboia (Winnipeg)	Winnipeg	C
Birtle	Birtle	P
Brandon	Brandon	U/C
Churchill Vocational Centre	Churchill	N
Cross Lake (St. Joseph's, Norway House, Jack River Annex, Notre Dame Hostel)	Cross Lake	C
Elkhorn (Washakada)	Elkhorn	A
Fort Alexander (Pine Falls)	Pine Falls	C
Guy Hill (Clearwater, The Pas, Sturgeon Landing (SK))	Clearwater Lake	C
Mackay - Dauphin	Dauphin	A
Mackay - The Pas	The Pas	A
Norway House	Norway House	U
Pine Creek (Camperville)	Camperville	C
Portage la Prairie	Portage la Prairie	U
Sandy Bay	Sandy Bay Reserve	C

Northwest Territories / Territoires du Nord-Ouest		
Akaitcho Hall (Yellowknife)	Yellowknife	N
Aklavik - Immaculate Conception	Aklavik	C
Aklavik (All Saints)	Aklavik	A
Federal Hostel - Fort Franklin	Déline	N
Fort McPherson (Fleming Hall)	Fort McPherson	A
Fort Providence (Sacred Heart)	Fort Providence	C
Fort Resolution (St. Joseph's)	Fort Resolution	C
Fort Simpson - Bompas Hall (Koe Go Cho)	Fort Simpson	A
Fort Simpson - Lapointe Hall (Deh Cho Hall, Koe Go Cho)	Fort Simpson	C
Fort Smith - Breynat Hall	Fort Smith	C
Fort Smith - Grandin College	Fort Smith	C
Hay River (St. Peter's)	Hay River	A
Inuvik - Grollier Hall	Inuvik	C
Inuvik - Stringer Hall	Inuvik	A
Nova Scotia / Nouvelle-Écosse		
Shubenacadie	Shubenacadie	C
Nunavut		
Chesterfield Inlet (Joseph Bernier, Turquetil Hall)	Chesterfield Inlet	C
Coppermine (Tent Hostel)	Coppermine	A
Federal Hostel - Baker Lake/Qamani'tuaq	Qamanittuaq	N

Residential Schools/Pensionnats	Location/Emplacement	Church/Église
Federal Hostel - Belcher Islands	South Camp, Flaherty Island	N
Federal Hostel - Broughton Island/Qikiqtarjuaq	Qikiqtarjuaq	N
Federal Hostel - Cambridge Bay	Cambridge Bay	N
Federal Hostel - Cape Dorset/Kinngait	Kinngait	N
Federal Hostel - Eskimo Point/Arviat	Arviat	N
Federal Hostel - Frobisher Bay (Ukkivik)	Iqaluit	N
Federal Hostel - Igloolik/Iglulik	Igloolik/Iglulik	N
Federal Hostel - Lake Harbour	Kimmirut	N
Federal Hostel - Pangnirtung (Pangnirtang)	Pangnirtung/Panniqtuuq	N
Federal Hostel - Pond Inlet/Mittimatalik	Mittimatalik	N

Ontario		
Bishop Horden Hall (Moose Fort, Moose Factory)	Moose Factory Island	A
Cecilia Jeffrey (Kenora, Shoal Lake)	Kenora	P
Chapleau (St. Joseph's, St. John's)	Chapleau	A
Cristal Lake High School	Cristal Lake	M
Fort Frances (St. Margaret's)	Fort Frances	C
Fort William (St. Joseph's)	Fort William	C
McIntosh (Kenora)	McIntosh	C
Mohawk Institute	Brantford	A
Mount Elgin (Muncey, St. Thomas)	Muncey	U
Pelican Lake (Pelican Falls)	Sioux Lookout	A
Poplar Hill	Poplar Hill	M
St. Anne's (Fort Albany)	Fort Albany	C
St. Mary's (Kenora, St. Anthony's)	Kenora	C
Shingwauk	Sault Ste. Marie	A
Spanish Boys' School (Charles Garnier, St. Joseph's, Wikwemikong Industrial)	Spanish	C
Spanish Girls' School (St. Joseph's, St. Peter's, St. Anne's, Wikwemikong Industrial)	Spanish	C
Stirland Lake High School	Stirland Lake	M

Québec		
Amos (St. Marc-de-Figuery)	Amos	C
Fort George (St. Phillip's)	Fort George	A
Fort George (St. Joseph's Mission, Residence Couture, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant- Jésus)	Fort George	C
Federal Hostel - George River	Kangirsualujjuaq	N
Federal Hostel - Great Whale River (Poste-de-la-Baleine, Kuujjaraapik/ Whapmaguustui)	Kuujjuaapik/ Whapmaguustui	N
Federal Hostel - Payne Bay (Bellin)	Kangirsuk	N
Federal Hostel - Port Harrison (Inoucdjouac, Innoucdouac)	Inukjuak	N
La Tuque	La Tuque	A
Point Bleue	Pointe-Bleue	C
Sept-Îles (Seven Islands, Notre Dame, Maliotenam)	Sept-Îles	C

Residential Schools/Pensionnats	Location/Emplacement	Church/Église
Saskatchewan		
Battleford	Battleford	A
Beauval (Lac la Plonge)	Beauval	C
Cote Improved Federal Day School	Kamsack	U
Crowstand	Kamsack	P
File Hills	Balcarres	U
Fort Pelly	Fort Pelly	C
Gordon's Gordon's Reserve	Punnichy	A
Lac La Ronge	Lac La Ronge	A
Lebret (Qu'Appelle, Whitecalf, St. Paul's High School)	Lebret	C
Marieval (Cowesses, Crooked Lake)	Cowesses Reserve	C
Muscowequan (Lestock, Touchwood)	Lestock	C
Onion Lake	Onion Lake	A
Prince Albert (Onion Lake, St. Alban's, All Saints, St. Barnabas, Lac La Ronge)	Prince Albert	A
Regina	Regina	P
Round Lake	Broadview	U
St. Anthony's (Onion Lake, Sacred Heart)	Onion Lake	C
St. Michael's (Duck Lake)	Duck Lake	C
St. Phillip's	Kamsack	C
Sturgeon Landing (Guy Hill, Manitoba)	Sturgeon Landing	C
Thunderchild (Delmas, St. Henri)	Delmas	C
Yukon		
Carcross (Chooulta)	Carcross	A
Coudert Hall (Whitehorse Hostel/Student Residence, Yukon Hall)	Whitehorse	C
St. Paul's Hostel (Dawson City)	Dawson	A
Shingle Point (St. John's)	Shingle Point	A
Whitehorse Baptist (Lee Mission)	Whitehorse	B
Yukon Hall (Whitehorse/Protestant Hostel)	Whitehorse	N

Church / Église
A = Anglican / Anglicane
B = Baptist / Baptiste
C = Catholic / Catholique
M = Mennonite / Mennonite
N = Non-denominational / Non-confessionelle
P = Presbyterian / Presbytérienne
U = United / Unie



**Commission de vérité
et réconciliation du Canada**

1500-360 rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3

Téléphone : (204) 984-5885
Numéro sans frais : 1-888-872-5554 (1-888-TRC-5554)
Télécopieur : (204) 984-5915

Courrier électronique : info@trc.ca
Web : www.cvr.ca

ISBN 978-1-100-98596-1



9 781100 985961